15. 5. 323

151.5

MEMOIRES

DE MONSIEUR L'ABBÉ

DE MONTGON,

TOME VI.

MDCCLII.

MEMOIRES

DE MONSIEUR L'ABBÉ

DE MONTGON,

PUBLIÉS PAR LUI-MEME.

Contenant les differentes *Négociations* dont il a été chargé dans les Cours de FRANCE, d'ESPAGNE, & de PORTUGAL; & divers événemens qui ſont arrivés depuis l'Année 1725.

TOME SIXIEME.

Année 1727. & 1728.

Tacere ultrà non oportet, ne jam non verecundiæ, ſed diffidentiæ eſſe incipiat, quod facimus; & dum criminationes falſas contemnimus refutare, videamur crimen agnoſcere. CYPRIAN. *ad* DEMETR.

A LAUSANNE,

Chez MARC-MIC. BOUSQUET & Comp.

MDCCLII.

MEMOIRES

DE MONSIEUR L'ABBÉ

DE MONTGON,

Publiés par lui-même.

POUR essayer de dissiper entierement les épaisses ténébres dont je suis environné depuis tant d'années, je reprends la continuation de mes Mémoires, que mon voyage à Rome & divers contre-tems avoient interrompue. Je connois les difficultés de mon entreprise; & je ne me fais pas illusion sur les obstacles que j'ai à surmonter; mais tout ce que l'envie (supposé que je puisse encore l'exciter) & encore plus les fausses (1) pré-

(1) *Proprium Virorum prudentum est, præconceptæ opinioni non servire, nec patriis moribus alligari, sed veritatem quærere, & quod utile est, undequaque colligere.* Theod. Therap. Serm. I.

préventions que l'on a conçuës contre moi, oppoſent au ſuccès d'un deſſein ſi legitime, bien loin de me décourager, ne fait au contraire que m'animer (2) davantage; & je n'ajouterai pas à mes autres défauts; la foibleſſe de ſacrifier ma reputation, à la crainte d'une cenſure qui ne peut tomber ſur les faits évidents que je rapporte; mais uniquement ſur le peu d'art avec lequel je les fais ſervir à ma juſtification.

Il me paroit que le genre humain a compté juſqu'à préſent la juſtice & la reconnoiſſance, au nombre de ces devoirs; dont ni les dignités ni tout l'éclat de la pourpre ne diſpenſent (3) jamais; il me ſemble auſſi qu'il a été également perſuadé, (4) que perſonne n'eſt obligé de ſouſcrire à ſa condannation, pour éviter de dévoiler la paſſion d'un Miniſtre. Se ſeroit-il donc introduit dès-lors parmi les hommes, ſans qu'on s'en apperçut, une nouvelle façon de penſer à cet égard, plus juſte & plus conforme à la droite raiſon? J'avoue, ſur cet article, mon ignorance; &,

(2) *Pro juſtitia agonizare pro anima tua, & uſque ad mortem certa pro juſtitia.* Eccl. c. 4.

(3) *Juſtifica puſillum & magnum ſimiliter.* Ibid c. 5.

(4) *Intellige quæ ſunt proximi tui ex te ipſo.* Ibid. c. 31. ℣. 18.

&, à moins qu'on n'ait la bonté de rectifier mes idées, j'aurai peine, par moi même, à revenir de cette vieille erreur. Mais eſt-il queſtion ici des modes du tems paſſé? Que ceux qui, comme moi, les ont ſuivies bonnement, en faſſent s'ils veulent l'apologie. Mon but eſt bien plus important; je me propoſe dans ces Memoires, de garantir (1) la derniere periode de ma vie, de la confuſion qui a couvert celle qui l'a precedé. Ne perdons point de vue ce but pour aller combattre contre des chimeres, & travaillons uniquement à le remplir, & à nous concilier par là l'eſtime de ceux mêmes qui s'offenſent (2) en quelque façon que je pretende la meriter.

Le peu de fidelité (3) du Comte de

(1) *Ne projicias me in tempore ſenectutis, cum defecerit virtus mea. Ne derelinquas me, quia dixerunt inimici mei, & qui cuſtodiebant animam meam conſilium fecerunt in unum, dicentes: Deus dereliquit eum; perſequimini, & comprehendite eum, quia non eſt qui eripiat.* Pſalm 70.

(2) *Ergo inimicus vobis factus ſum, verum dicens vobis.* Epiſt. ad Galat. c. 4.

(3) *Non credas inimico tuo in æternum; ſicut enim in æramentum, æruginat nequitia illius: & ſi humiliatus vadat curvus, adjice animum tuum, & cuſtodi te ab illo.* Eccl. c. 12.

ROTTEMBOURG à garder les engagemens qu'il avoit pris avec moi, de ne jamais conſentir à ſe rendre l'inſtrument de la paſſion du Cardinal, me diſpenſoit aſſez de pouſſer plus loin les menagemens que j'avois eus juſqu'ici pour ce Miniſtre. Je crus neanmoins, que la prudence exigeoit de les prolonger, & de montrer autant de moderation & de bonne foi, qu'on manifeſtoit d'acharnement & d'artifice pour me traverſer.

Le reſſentiment (4) & la vengeance ſont des Conſeillers dangereux; & quand on les écoute, on court ſouvent riſque de prendre des reſolutions précipitées ou imprudentes, qui donnent lieu à des éclats dont on ne tarde gueres à ſe repentir. Je n'avois garde, dans la ſituation délicate où je me voyois, de tomber dans cet inconvenient, ni de donner l'avantage à mes ennemis de pouvoir me reprocher avec juſtice, une animoſité toujours inexcuſable dans un homme de mon état.

Comme je remarquois pourtant qu'il étoit tems de mettre quelques bornes aux intri-

(4) *Si zelum amarum habetis, & contentiones ſint in cordibus veſtris, nolite gloriari. . . . . Ubi enim zelus & contentio, ibi inconſtantia, & omne opus pravum.* Jaq. c. 3.

intrigues que l'on faiſoit contre moi, & de faire voir au Comte de Rottembourg, que je ne pouvois plus douter qu'il ne travaillât avec la Ducheſſe de St. Pierre à détourner leurs Maj. Cath. de m'accorder la moindre grace, je me déterminai à lui demander un nouvel éclairciſſement; & je me confirmai encore plus dans cette penſée, après quelques converſations que j'eus avec le Marquis de NAVA MARCOUENDE & le Sieur STALPART.

Le premier étoit fils du Comte de las Torres; & ſe donnant pour ami du Marquis de Brancas, qui devoit venir à Madrid en qualité d'Ambaſſadeur de France, il s'étoit appliqué, tant par amitié pour le Marquis, que pour ſon interêt particulier, à ſuivre le Comte de Rottembourg, dans toutes les intrigues qu'on le ſoupçonnoit de mettre en œuvre pour être retenu en Eſpagne. Ses ſoins n'avoient point été inutiles; & les particularités qu'il m'apprit en differentes occaſions, me le prouverent évidemment.

L'opinion que j'avois de la droiture & de la vertu du Marquis de Brancas & l'étroite liaiſon qu'il y avoit eu entre la Marquiſe ſon Epouſe & ma Grand-mere, me faiſoient deſirer ſincerement ſon arrivée en Eſpagne, comme la fin de tou-

les tracaſſeries qui ſe paſſoient ſur mon ſujet. Je n'avois point diſſimulé ces ſentimens au Marquis de Nava Marcouende; il les avoit trouvé juſtes; & la conformité de notre maniere de penſer ayant établi inſenſiblement entre nous une mutuelle confiance, je le priai de ſe ſervir des liaiſons qu'il entretenoit avec diverſes perſonnes, pour m'aider à obſerver de plus près la conduite du Comte de Rottembourg. La propoſition fut acceptée, & les lumieres que me procura le Marquis ne me laiſſerent rien à deſirer ſur cet article.

Le Sieur Stalpart, qui avoit toujours ſur le cœur la deſobligeante réception que lui avoit faite le Miniſtre de France, & qui ſavoit que dans pluſieurs occaſions il l'avoit encore traité de brouillon & d'intriguant, vivement piqué de ce procedé, cherchoit à m'inſinuer, que je ne pouvois trop me méfier des deſſeins du Comte de Rottembourg, & des meſures qu'il prenoit pour les faire réuſſir.

Je recevois les avis du Sr. Stalpart avec reconnoiſſance; mais mon empreſſement à les ſuivre, ne répondant pas tout-à-fait à celui qu'il avoit de me les donner, il ſe douta bien que je voulois, avant d'en faire uſage, examiner s'ils étoient fondés, ou du moins en attendre quelques-uns qui

euſſent

euſſent ce caractere. Son attention à me ſatisfaire, ſoutenue, ſuivant toute apparence, du deſir de m'animer contre le Comte de Rottembourg; le firent veiller avec plus d'attention que jamais, ſur ce qui pouvoit me convaincre de la juſteſſe de ſes obſervations: & un jour il vint m'apprendre, que ſe trouvant dans une maiſon, (qui, je crois, étoit celle de la Dame *Ricard* femme d'un Controlleur de la Maiſon du Roi) la converſation étoit tombée ſur les négotiations dont j'avois été chargé; & qu'un certain *La Carriere*, que le Garde des Sceaux avoit donné au Miniſtre de France comme un homme de confiance, ne pouvant ſoutenir l'éloge qu'on faiſoit de ma conduite, & moins diſſimulé que ſon maître, avoit clairement fait entendre à l'aſſemblée, que *bien loin que mon voyage en France eût eu le ſuccès que je prétendois, on ſavoit de bonne part que j'avois tellement brouillé les affaires, dont un heureux hazard m'avoit procuré le maniement, que ſi je reſtois encore en Eſpagne, ce n'étoit que pour éviter les deſagrémens auxquels je devois m'attendre dans ma patrie, ſi l'envie me prenoit d'y retourner.*

La relation du Sr. Stalpart cadrant à merveille avec ce que le Marquis de Nava Marcouende, & pluſieurs autres perſon-

nes de mes amies, continuoient à me dire, je crus être ſuffiſamment en état de m'expliquer avec le Comte de Rottembourg ſur ce qui me revenoit chaque jour. Dans cette vue, je fus un matin d'aſſez bonne heure chez lui. Je l'abordai avec le même air de liberté que j'avois accoutumé: mais je m'apperçus, que le tems que je prenois pour lui rendre viſite, lui faiſant ſoupçonner ce qui me conduiſoit chez lui, il paroiſſoit un peu embarraſſé, & dans la ſituation d'un homme, qui craint des queſtions & des éclairciſſemens.

Cette eſpece de timidité favoriſant mes vues, je debutai par dire au Comte de Rottembourg, après les premiers complimens: que deſirant toujours ſincerement la conſervation de ſon eſtime & de ſon amitié, je venois remplir l'engagement qu'ils ſavoit que j'avois pris, de ne point lui cacher, ce qui pouvoit me porter à croire que l'une & l'autre commençoient à ſe refroidir; & que je le priois, par conſéquent, de regarder la démarche que je faiſois, comme une nouvelle preuve de ma bonne foi, & même de ma délicateſſe.

Le Comte de Rottembourg, encore plus interdit par ce diſcours que par mon arrivée, me répondit: qu'il étoit très flatté des ſentimens que je lui marquois; que

les

les ſiens pour moi n'avoient ſouffert aucune alteration ; & que, ſûrement, les ſoupçons du contraire, ſi je les avois, ne pouvoient avoir d'autres fondemens, que des propos auſſi faux que malins de quelques intriguants, dont la Cour d'Eſpagne étoit farcie.

„ Je ſuis perſuadé, repliquai-je, de „ la vérité de ce que vous me dites, & „ c'eſt pour m'en convaincre encore plus, „ & pour fruſtrer, en même tems, ceux „ qui peut-être ont conçu le noir deſſein „ de nous brouiller enſemble, de la ſatisfaction de le faire réuſſir, que j'ai „ cru devoir vous parler avec franchiſe. „ Je ſai depuis longtems, que perſonne „ ne marque tant de zele pour nos interêts, que certains fourbes, qui travaillent en ſecret à les traverſer ; & je „ vous prie de croire, que je ne ſuis pas „ moins en garde que vous, contre ce „ qui peut venir de la part des gens de cette étofe. Vous voyez qu'il ſera difficile, ſi vous voulez bien, (lorſque vous „ m'aurez écouté), me répondre avec ſincerité, que nous ſoyons tous deux la „ dupe de leurs artifices. "

Après ce préambule j'entrai en matiere ; & comme j'étois venu bien inſtruit, je commençai une relation exacte & ſui-

vie de toutes les particularités que je ramaſſois depuis longtems. Elles n'alloient pas à imputer directement au Comte de Rottembourg de s'occuper du ſoin de me deſſervir ; mais elles ne laiſſoient pas pourtant de mettre dans une ſi grande évidence toute la part qu'il avoit à l'intrigue, qu'il étoit impoſſible de ne pas reconnoître la juſteſſe des avis qu'on m'avoit donnés, & que, malgré ſes precautions il étoit dévoilé.

L'inquietude des partiſans du Cardinal de Fleury ſur les graces auxquelles je pouvois prétendre, leur curioſité de connoître celles que je deſirois ou qu'on me faiſoit eſperer, & les reflexions malignes qu'ils mêloient ordinairement dans leurs diſcours, étoient les principaux articles dans cette énumeration de mes griefs. Enfin je la terminai par rapporter, ce que le Sr. La Carriere s'étoit aviſé de dire de moi chez la Dame Ricard.

J'obſervois avec attention le Comte de Rottembourg en lui parlant, & je demêlois ſans peine l'inquietude, le dépit & toute l'agitation, que lui cauſoient les differentes circonſtances que je lui faiſois paſſer ſucceſſivement ſous les yeux. Je ne le chargeois cependant de rien ; c'étoit toujours des émiſſaires ſecrets du Cardinal

de

de Fleury dont j'affectois de parler, & de me plaindre. Mais comment s'empêcher de ſe reconnoître du nombre, & d'appercevoir, malgré mon attention à ne rien dire qui bleſsât la politeſſe, quel jugement je devois porter de cette rare délicateſſe ſur la probité, dont on s'étoit vanté? La reflexion étant auſſi deſagréable qu'importune, on m'interrompoit à tous momens par des exclamations, ſur les faux rapports qu'on faiſoit, & par beaucoup de conſeils de ne les point croire; ce qui prouvoit l'embarras où l'on étoit, & rien de plus. Enfin la précipitation avec laquelle on cherchoit à ſe juſtifier de ce que je n'imputois pas, ne marquoit que trop qu'on ſe ſentoit coupable.

De mon côté je faiſois ſemblant de ne rien appercevoir; & l'examen allant toujours ſon train, je dis au Comte de Rottembourg, pour en adoucir un peu l'exactitude: „ La maniere obſcure & indé-
„ cente dont on s'y prend pour me deſ-
„ ſervir en cette Cour, eſt ſi diametra-
„ lement oppoſée à la probité, que je l'at-
„ tribue uniquement à l'exceſſive & lâche
„ complaiſance de certaines perſonnes
„ pour le Cardinal de Fleury, & à l'eſ-
„ perance qu'elles ont apparemment, d'a-
„ querir à ce prix ſa protection. Je ſai que

„ vous êtes incapable d'une pareille foi-
„ bleſſe ; & c'eſt auſſi par cette raiſon,
„ que j'ai pris le parti de vous avertir,
„ de l'imprudence avec laquelle ces per-
„ ſonnes font entendre que vous n'igno-
„ rez point leurs démarches, & que mê-
„ me vous les approuvez tacitement. Mais
„ elles ont beau s'expliquer ainſi, je ne
„ crois pas un mot de ce qu'elles diſent ;
„ ni que vous permettiez ou toleriez ſeu-
„ lement, qu'elles vous mêlent dans des
„ projets contre moi, que je ne vous ai
„ point donné lieu de former. Cependant
„ il m'a paru à propos (je crois même
„ vous faire plaiſir) de ne pas vous laiſſer
„ ignorer les particularités, qui tendent
„ à établir ce bruit dans le public ; & d'a-
„ voir là-deſſus une explication avec vous.
„ Ce ſera s'il vous plait la derniere ; & pour
„ n'y plus revenir, rappellez-vous, une
„ bonne fois pour toutes, ce que j'ai eu
„ l'honneur de vous dire quand vous êtes
„ arrivé ici. Si je ſuis en cette Cour, c'eſt
„ parce que Leurs Maj. Cath. l'ont ſou-
„ haitté, qu'Elles m'ont engagé à m'at-
„ tacher à leur ſervice, & que le Roi non
„ ſeulement l'a agréé, mais de plus l'a
„ voulu. J'ai exécuté en France, avec
„ autant de fidelité que de ſuccès, les
„ ordres dont j'étois chargé ; & ſans moi

„ vous

„ vous ne ſeriez point ici actuellement.
„ Je conviens, Monſieur, que tout au-
„ tre auroit pu exécuter, auſſi bien &
„ mieux que moi, les commiſſions qu'on
„ m'avoit données : mais la Divine Pro-
„ vidence a permis qu'elles me fuſſent con-
„ fiées, ſans que je les rechercha ſſe ; &
„ que je devinſſe ainſi l'inſtrument d'un
„ renouvellement d'intelligence entre les
„ deux Rois. C'eſt de quoi vous êtes con-
„ venu ; & c'eſt ce que Mr. le Cardinal
„ de Fleury ne peut nier. Si après cela,
„ & par des raiſons qui me ſont incon-
„ nues, le Roi ne juge pas à propos que
„ je reſte davantage en Eſpagne ; expli-
„ quez-vous, Monſieur, & j'obeirai ſur
„ le champ aux ordres de Sa Majeſté :
„ Mais ſi c'eſt Mr. le Cardinal de Fleury
„ ſeulement, qui, ſe livrant à une paſ-
„ ſion auſſi injuſte que mal fondée, cher-
„ che, par toutes ſortes de moyens, à
„ faire exhaler ici le venin qu'il a contre
„ moi, pour en infecter un chacun ; ſur
„ quel fondement prétend-il que je doive
„ ſouffrir un tel procedé, ſans m'en plain-
„ dre ? Eſt-il en droit de m'interdire les
„ moyens de ſoutenir les interêts de ma
„ reputation ? Les intentions du Roi (je
„ vous le repête encore Monſieur) ſeront
„ ſuivies de ma part avec autant de reſpect

„ que

„ que de ſoumiſſion, dès que je les con-
„ noîtrai : par conſéquent, toutes les ten-
„ tatives pueriles que l'on fait pour me
„ contraindre de ſortir avec deſagrément,
„ ſont ſuperflues, d'ailleurs comment
„ les allier avec la maniere dont les Sou-
„ verains ſavent ſe faire obeir ? & ne pas
„ appercevoir qu'elles ſont les uniques
„ productions du Cardinal de Fleury ?
„ Vous êtes incapable, Monſieur, d'adop-
„ ter de pareils ſentimens. Je n'ai point
„ oublié, ni vous non plus ſans doute,
„ ce que vous m'avez dit à ce ſujet. Ayez
„ donc la bonté de faire connoître la droi-
„ ture de votre cœur, à ceux qui vous
„ aſſocient dans leurs projets ; & d'agir
„ avec moi comme le Miniſtre du Roi,
„ & non comme celui du Cardinal de Fleu-
„ ry. Sous la premiere qualité, je me fe-
„ rai toujours un devoir de vous marquer
„ toute la déference poſſible, mais ne
„ vous flattez pas (pardonnez-moi ſi je
„ vous le dis) que j'en uſe de-même ſous
„ la ſeconde. "

Le Comte de Rottembourg, ſur la fin de la converſation que je rapporte, me paroiſſoit incertain s'il devoit s'en tenir à me deſabuſer de l'opinion que j'avois, ou s'en montrer offenſé. Quelques mots qui lui échappoient, ſembloient m'annoncer alter-

alternativement ces deux diſpoſitions. Mais ayant apparemment réflechi, à meſure que je parlois, qu'il y avoit un égal inconvenient pour lui, d'entrer avec moi dans des détails qui pouvoient le mener trop loin, ou de bleſſer ouvertement la bonne foi que nous nous étions promiſe, & que je faiſois valoir actuellement; il ſe retrancha à m'aſſurer toujours, qu'on m'avoit forgé des hiſtoires remplies de fauſſetés & de malignité; à traiter de fripons ceux qui en étoient les auteurs; & à répéter ſans ceſſe, que ſon ſéjour en Eſpagne lui devenoit de jour en jour plus inſupportable.

Il voulut enſuite appeller ſon Secretaire La Carriere, pour lui demander en ma préſence, s'il étoit vrai qu'il eût tenu ſur mon ſujet les propos dont je me plaignois; afin que je puſſe, diſoit-il, me convaincre, que ce qui m'en étoit revenu, étoit à coup ſûr inventé. Mais jugeant, qu'une pareille confrontation n'étoit bonne qu'à faire nier un fait dont j'étois ſûr, & qu'à donner lieu à quelques ſcenes (1) un peu trop vives entre le Comte

(1) *Philoſophus lenitatem virtutem ſic deſcribit: qua mediocres criminationes ferre ſufficiens eſt, & contemptum levem non patienti animo tolerat;*

Comte & moi ; je répondis qu'il ne s'agiſſoit point de convertir en audience & en eſpece de plaidoyer les éclairciſſemens que j'étois venu demander.

„ Je n'ai fait mention, ajoutai-je, des „ diſcours de votre Secretaire, que parce qu'ils paroiſſent autoriſer ceux, d'un „ goût tout ſemblable, que d'autres perſonnes, qui ſe vantent de votre protection, tiennent avec la même imprudence. Je n'ai aucune explication à demander au Sr. de La Carriere: s'il s'échapoit à manquer à ce qu'il me doit, „ ce ſeroit à vous, Monſieur, à qui je „ m'en plaindrois. Laiſſons à part, ſi vous „ m'en croyez, les diſcours des domeſtiques ; ils ne meritent ni votre attention, ni la mienne: venons au fonds „ de l'affaire, & décidons la queſtion; Mr. „ le Cardinal de Fleury, depuis notre premiere converſation, vous a-t-il donné „ ordre de m'être contraire en cette Cour, „ ou de me regarder ſimplement avec in-

„ diffe-

tolerat ; minime quoque ad vindictam & pœnas ſumendas fertur ; iram præterea concoquit, nec illi prompta eſt. Præditus autem lenis eſt moribus haudquaquam amarulentis, verborum contentiones quam maxime fugitans ; cujus in animo quies conſiſtit, & tranquillitas pertinaciter hæret. Senec. Epiſt. 60.

„ difference? Je ne vois rien de ſi facile,
„ après que vous m'aurez répondu, que
„ de regler la maniere dont vous & moi
„ pouvons nous comporter enſemble. En
„ effet, ſi vous devez vous oppoſer aux
„ graces qui me ſont promiſes, & que
„ ce ſoit au nom du Roi que vous par-
„ liez; je n'ai d'autre parti à prendre,
„ que celui de quitter ce pays, & de tra-
„ vailler après cela à faire revenir Sa Ma-
„ jeſté des préventions qu'on lui aura
„ données contre moi: les pieces que j'ai
„ en main, me donnent ſujet d'eſperer
„ de pouvoir me procurer cet avantage.
„ Mais ſi vos inſtructions portent ſeule-
„ ment, de regarder mes interêts comme
„ étrangers, & de ne pas vous en embar-
„ raſſer; je n'exige de votre bonne vo-
„ lonté, & des aſſurances que vous m'a-
„ vez données de l'honneur de votre
„ amitié, que d'en demeurer là, & de
„ n'écouter ni favoriſer ceux ou celles qui
„ tenteront de vous faire paſſer au-delà
„ de cette borne. Le traité que je propo-
„ ſe (continuai-je), renferme-t-il quel-
„ ques conditions qui vous paroiſſent trop
„ onéreuſes, ou contraires aux ſentimens
„ de probité dont vous faites profeſſion?"

Quand j'eus ceſſé de parler; le Comte de Rottembourg, qui, depuis le commen-

mencement de notre entretien, n'étoit pas dans une assiete d'esprit tranquille, me dit avec un ton d'aigreur marqué: que s'il avoit des ordres du Roi qui se rapportassent au sejour que je faisois en Espagne, & aux graces que j'y recherchois, il lui convenoit aussi peu de me les communiquer, qu'à moi de prétendre les connoître; & qu'il trouvoit que j'exigeois beaucoup de la consideration qu'il avoit pour moi, de vouloir qu'il me fît part de ce qui lui étoit enjoint ou non.

L'avertissement me semblant fort inutile, & d'ailleurs un peu sec, je repartis sur le champ à ce Ministre, que je savois, aussi bien que lui, le secret qu'on devoit garder sur ce que les Princes jugeoient à propos de confier; & que personne n'étoit en droit de demander qu'on revelât de semblables mysteres. " Ne crai-
„ gnez point, Monsieur, ajoutai-je, que
„ je vous donne aujourdhui lieu de m'im-
„ puter une curiosité indiscrete. Trou-
„ vez bon seulement, que je vous fasse
„ encore une question, qui n'allarmera
„ point, j'espere, votre délicatesse. Mr.
„ le Cardinal de Fleury veut-il par ha-
„ zard introduire l'usage, qu'on ne con-
„ noisse plus la volonté des Rois, que
„ par les tracasseries qui se font ordinai-
„ rement

„ rement dans les Cours ? Et ce grand
„ Miniſtre s'eſt-il perſuadé, que l'indi-
„ gnation du Roi a beſoin, pour qu'on
„ la craigne, d'être annoncée par des
„ perſonnes livrées à l'intrigue ? Eh, mon
„ Dieu, Monſieur, qu'il y a en tout
„ cela de petiteſſe ; & qu'il paroîtra nou-
„ veau & ſingulier, de trouver l'auto-
„ rité royale emmaillotée dans un ſi pi-
„ toyable aſſemblage d'artifices ! "

Le Comte de Rottembourg, qui s'apperçut aiſément du mauvais pas où il s'étoit engagé, ſe hâta d'en ſortir en me diſant : que nous nous échauffions tous les deux mal à propos ſur une matiere qui n'exiſtoit point, puiſqu'il me proteſtoit encore, qu'il n'avoit reçu, ni directement ni indirectement, aucun ordre de s'oppoſer aux graces que leurs Maj. Cath. jugeroient à propos de m'accorder : Qu'il me conjuroit d'être perſuadé, qu'il étoit incapable de manquer aſſez eſſentiellement à la bonne foi, pour m'aſſurer une choſe pendant qu'il ſavoit le contraire : Et qu'enfin, pour diſſiper pleinement mes ſcrupules, il me promettoit, que ſi le Cardinal, ſe livrant à la mauvaiſe volonté que je lui croyois contre moi, vouloit exiger qu'il me rendît en ſon propre & privé nom, quelques mauvais offices,

offices, il m'en donneroit auſſitôt avis.

Après une ſemblable promeſſe, il falloit s'en contenter, ou ſe brouiller avec le Comte de Rottembourg. Mon intention n'étant pas de prendre le dernier parti, je le remerciai des nouvelles preuves qu'il me donnoit de ſon amitié ; & j'ajoutai, que mon attention à éviter ce qui pouvoit l'alterer, devoit lui prouver le cas que j'en faiſois, auſſi bien que de ſon eſtime.

Il reçut ce compliment avec de grands temoignages de reconnoiſſance. A l'en croire, rien n'étoit plus ſincere, ni plus vrai, que tout ce qu'il venoit de me dire. Je ſouhaitois que cela fût ainſi ; j'eſſayois même de me le perſuader : mais je n'en pouvois venir à bout. Cette conviction me ſembloit devoir être le fruit de la conduite que ce Miniſtre obſerveroit deſormais avec moi ; & le tems ſeul pouvoit me la procurer. Ce fut envain que je l'attendis il ne trouva pas à propos de changer ; & je ne tardai pas à remarquer de plus en plus, qu'il ne faut preſque jamais compter ſur un homme, dont l'interêt ne peut s'allier avec les engagemens qu'il prend.

Sept ou huit jours après cette entrevue, étant un ſoir chez le Roi, à l'heure

re où leurs Majeſtés revenoient de la chaſſe, le Comte de Rottembourg me prit en particulier (1) pour m'entretenir ; & m'ayant fait ſortir de la piece où nous étions environnés de Courtiſans, il me conduiſit dans une autre. S'étant alors approché d'une table, il me dit avec un air de cordialité (2) capable de m'en impoſer, ſi certains antecedens ne m'avoient appris à me tenir ſur mes gardes, qu'il vouloit me faire voir que je n'étois pas le ſeul en droit de me plaindre du Cardinal : & tout de ſuite il me lut une partie d'une aſſez longue lettre que lui écrivoit le premier Miniſtre, & dans laquelle il lui recommandoit de reſter à Madrid juſqu'à l'arrivée du Marquis de Brancas, qui partiroit de Paris, auſſitôt après que les difficultés qui reſtoient à lever pour l'ouverture du Congrès ſeroient applanies.

C'eſt cet article qui bleſſoit le Comte de Rottembourg, à ce qu'il diſoit ; & ſur la foi de ſon mécontentement feint ou veritable, il prétendoit me faire valoir la can-

(1) *Sicut noxius eſt qui mittit ſagittas & lanceas in mortem : ita vir qui fraudulenter nocet amico ſuo ; & cum fuerit deprehenſus, dicit ludens feci.* Prov. c. 26.

(2) *Meliora ſunt vulnera diligentis, quam fraudulenta oſcula odientis.* Prov. c. 27.

candeur de ſon procedé. Quand il eut lu tout ce qu'il vouloit bien que je ſuſſe: „ Que penſez-vous, me dit-il, de l'idée „ du Cardinal? Ne la trouvez-vous pas „ ſinguliere? La propoſition qu'il me „ fait, eſt en vérité fort flatteuſe. Il me „ prend apparemment pour le Secretaire „ d'Ambaſſade de Mr. de Brancas; je „ dois l'attendre ici, pour lui répondre „ de Clerc à Maître; & plier enſuite „ bagage, après avoir reçu ſes ordres? „ Mais n'en déplaiſe à ſon Eminence, „ il n'en ſera rien aſſurement. Je m'en- „ nuye ici à la mort; & dès que je me „ ſerai aquitté de la commiſſion qu'on „ m'a donnée, je partirai: Permis à Mr. „ de Brancas d'attendre que je ſois à Pa- „ ris pour recevoir de moi les éclairciſ- „ ſemens qu'il deſire, ou de les deman- „ der au Cardinal. "

A ces propos le Comte de Rottembourg en joignit d'autres, à peu près dans le même goût, qui me parurent, auſſi bien que ſa confidence, avoir tout l'air d'une Comedie, jouée à mon honneur & gloire.

Quoiqu'il en ſoit, l'intrigue ne m'en paroiſſant pas fort adroitement menagée, il ne me fut pas difficile d'eviter le rolle qu'on avoit intention de m'y donner. Je ne

ne condannai ni n'approuvai l'avis que donnoit le Cardinal au Comte de Rottembourg, ni la reſolution que celui-ci vouloit prendre, de ne point ſuſpendre ſon départ juſqu'à l'arrivée du Marquis de Brancas; je me contentai de lui répondre : qu'il ſavoit, mieux que perſonne, ce qui convenoit de faire dans le cas dont il s'agiſſoit; & que j'étois ſeulement porté à croire, qu'on l'obligeroit peut-être malgré lui à reſter en Eſpagne juſqu'à ce que l'Ambaſſadeur de France y vînt, par l'empreſſement qu'on marquoit de le garder.

Pendant que le Comte de Rottembourg m'avoit lu la lettre du Cardinal de Fleury, je l'avois parcourue des yeux. Elle étoit écrite par un Secretaire, ſur un grand papier dont ſe ſervent ordinairement les Miniſtres; & je remarquai à un *à linea*, qui terminoit la page, ce commencement de phraſe : *Il eſt bon que vous ſachiez, que l'Abbé de* MONTGON *m'a écrit*..... La découverte m'apprenant qu'au revers du feuillet, qu'il auroit falu tourner pour le lire, le Cardinal s'expliquoit ſur mon ſujet, & ſur la réponſe qu'on a vu * que je lui avois faite; l'occaſion me parut favorable, de mettre la bonne

* Tome V. page. 426.

bonne foi du Miniſtre de France à la derniere épreuve ; & pour ne la point laiſſer échaper, je lui demandai, ſans marquer ni empreſſement ni curioſité, & comme par maniere d'aquit : ſi le Cardinal, ſelon le goût où il étoit de faire des propoſitions ſingulieres, n'en avoit pas gliſſé quelques-unes de ce caractere dans ſa lettre, qui eût rapport à moi ? Le Comte de Rottembourg répondit avec un grand air d'aſſurance, qu'il pouvoit me certifier en homme d'honneur, que depuis qu'il étoit en Eſpagne, le Cardinal ne lui avoit pas dit un mot de moi ; & qu'il en étoit auſſi peu queſtion dans cette lettre, que de l'Empereur de la Chine.

Convaincu alors de la ſincerité du perſonnage : „ Je ſuis charmé, lui repliquai-je en ſouriant, de ce que vous m'apprenez. J'en aurois douté, ſans la maniere poſitive avec laquelle vous me parlez. Profitons tous deux de cet armiſtice, pour vivre au moins dans la neutralité, que je vous ay prié d'obſerver & ſouvenez-vous toujours, que vous m'avez promis de m'avertir quand il devra finir. Je vois bien à préſent, combien on avoit tort de me donner quelque inquietude ou quelque méfiance de vos bonnes intentions. Je les connois

„

„ nois aujourdhui dans toute leur éten-
„ due: il ne me reſte plus rien à deſirer
„ ſur cet article."

Le Comte de Rottembourg, qui ne pouvoit ſoupçonner le veritable ſens de mes paroles entra de bonne grace dans la plaiſanterie ſur le Chapitre de l'armiſtice qui devoit durer entre nous. Il m'aſſura qu'il falloit eſperer, qu'il ſeroit promptement ſuivi d'une bonne paix. Et comme le tems de l'arrivée de Leurs Majeſtés approchoit, nous rentrames dans la piece où étoient les Courtiſans.

Je ne balançai pas longtems à prendre mon parti ſur ce qui venoit de ſe paſſer entre le Comte de Rottembourg & moi. Je me rappellai d'abord la maxime de *La Bruyere* (1): que *quand on s'eſt aſſez donné de peine pour aquerir l'amitié de certaines perſonnes, ſans pouvoir l'obtenir, il reſte encore une reſſource, qui eſt celle de ne plus rien faire*; & je me propoſai de la ſuivre pour ma ſatisfaction. Mais afin de pourvoir auſſi à ma ſureté, je crus devoir prévenir leurs Majeſtés, en leur apprenant, que, ſuivant toute apparence, le Cardinal cherchoit de nouveau à me rendre quelques mauvais offices; & que j'avois au-

(1) *Caracteres*, ou les *Mœurs de ce Siecle Ch. IV.*

tant ſujet de me méfier du Comte de Rottembourg que de cette Eminence.

Pour exécuter ce deſſein, je préſentai dès le lendemain un Memoire (1) au Roi, à ſon retour de la Chaſſe. Je rappellois à ce Monarque & à la Reine, les diverſes tentatives que le Cardinal de Fleury avoit faites depuis mon retour en Eſpagne pour me priver de l'honneur de leur bienveuillance; & après avoir rapporté ce qui m'étoit arrivé la veille avec le Comte de Rottembourg, ſans oublier le commencement de l'article qui me concernoit dans la lettre, je ſuppliois Leurs Maj., ſi cette lettre venoit à leur connoiſſance, d'en regarder le contenu comme très ſuſpect; & de me permettre de prouver, s'il le faloit, que la paſſion étoit le ſeul principe de ce que le Card. de Fleury pouvoit y dire à mon deſavantage.

Le Memoire ne renfermoit aucune reflexion injurieuſe, ſur la conduite que le Comte de Rottembourg tenoit avec moi depuis qu'il étoit en Eſpagne. Je me contentois de montrer, juſques où ſa complaiſance pour le Cardinal de Fleury étoit allée; me renfermant à prendre les précau-

(1) On le trouvera dans les papiers qu'on m'a enlevés N°. 15. & 16. La Liſte du Secretaire de ville de *Douay* en fait foi.

cautions, qu'il eſt auſſi naturel que permis d'employer, pour défendre ſa réputation.

J'eus bien tôt lieu de préſumer, que cette précaution, avoit arrêté tout court les projets du Comte de Rottembourg & de ſa caballe. Car ſoit que celui-ci, en rendant compte à Leurs Majeſtés de la lettre dont j'ai fait mention, & tombant ſur l'article qui me regardoit, eût apperçu que j'avois paré le coup qu'il vouloit me porter: ſoit que la Reine eût parlé de mon Memoire à l'Archevêque d'Amida, & ce Prélat au Miniſtre de France; ce dernier, que je rencontrai deux ou trois jours après chez le Roi, parut ſi embarraſſé (1) avec moi, qu'il ne me fut pas difficile de déviner ce qui le mettoit dans cette ſituation. De mon côté, ſatisfait de lui avoir montré que je n'étois point

(1) *Prima & maxima peccantium eſt pœna peccaſſe; nec ullum ſcelus, licet illud fortuna exornet muneribus ſuis, licet tueatur ac vindicet, impunitum eſt: quoniam ſceleris in ſcelere ſupplicium eſt. Sed nihilominus & hæc & illa ſecundæ pœnæ premunt ac ſequuntur, timere ſemper & expaveſcere, & ſecuritati diffidere; proprium autem nocentium eſt trepidare. Hic conſentiamus, mala facinora conſcientia flagellari, & plurimorum illi tormentorum eſſe; eo quòd perpetuò illam ſollicitudo urget ac verberat, quòd ſponſoribus ſecuritatis ſuæ non poteſt credere* Senec. Epiſt. 97.

la dupe de ſa prétendue bonne foi, je ne lui fis aucun reproche, & ne lui parlai plus de rien. Je ceſſai cependant d'aller chez lui & lorſque le hazard nous faiſoit rencontrer, j'obſervois de me comporter avec lui ſans aucune affectation d'indiference.

Quoique le Roi d'Eſpagne parût content (comme on a pu le voir dans l'Inſtruction qu'il m'avoit donnée) du zele & de l'attachement du Marquis de MAGNY; il ne lui avoit pourtant pas accordé la permiſſion de revenir en Eſpagne. Elle étoit ardemment deſirée par le Marquis. Il ſe trouvoit Brigadier des Armées de Sa Maj. Cath. ſans être employé, ni recevoir aucun appointement; & pendant mon ſejour à Paris, il m'avoit ſouvent entretenu de la peine que lui cauſoit l'oubli où on le laiſſoit. L'amitié qu'il m'avoit marquée, & qui m'avoit été ſouvent d'une grande utilité en France, m'engagea à chercher l'occaſion de lui en temoigner ma reconnoiſſance, & de le ſervir. Je la fis naître, & j'obtins de Leurs Maj., qu'on l'employât dans la Principauté de Catalogne: ce qui lui aſſuroit la paye de ſes appointemens. Le Marquis de la Paz que j'avois engagé à demander cette grace, me remit la lettre qui annonçoit au Marquis de Magny qu'elle étoit accordée. Il

reçut

reçut cette nouvelle avec d'autant plus de ſatisfaction, que je ne lui avois point fait part de mes vues, ni des moyens que je me propoſois de prendre pour les faire reuſſir. Je joins ici l'extrait de la lettre qu'il m'écrivit en date du 28. Decembre 1727.

JE ne ſai, mon cher Abbé, de quels termes me ſervir pour vous marquer ma reconnoiſſance. Je penſe, en un mot, tout ce que je dois penſer touchant le plaiſir que vous venez de me faire, & la maniere dont vous l'avez fait. Je ſens tous les obſtacles que vous avez eu à ſurmonter, & toute l'étendue de l'obligation que je vous ai. Je ne vous en dirai pas davantage, de peur de vous offenſer: car je ſai que vous êtes un homme difficile, & qui ne voulez pas même être remercié des plaiſirs eſſentiels que vous faites à vos amis. Celui-ci l'eſt pour moi, par bien des raiſons que vous pouvez imaginer. Je prens la liberté d'écrire une lettre de remercimens à Sa Majeſté, que j'adreſſe au Miniſtre, que je remercie auſſi des bons offices qu'il a bien voulu me rendre en cette occaſion. Daignez, mon cher Abbé, de prendre un peu de part à la reconnoiſſance, tant envers le maître qu'envers le Miniſtre, & ſuppléer à mon inſuffiſance. Je joins ici la copie de la lettre que j'ai l'honneur d'écrire au

Roi. J'avois prié Mr. de BARNACHEA, *de me faire ſavoir le tems du départ du Courier, qui a laiſſé à ma porte votre paquet: mais comme il ne l'a pas fait, & que je ne ſai où prendre ce Courier, ni s'il eſt parti ou non, je ſuis obligé de me ſervir de la voye du Courier ordinaire..... Je vous ſupplie encore, mon cher Abbé, de ne point perdre l'occaſion de perſuader la Reine, que je lui ſuis perſonnellement dévoué, & à ſes interêts, à toute épreuve. Vous ſavez comme je penſe là-deſſus: je ne me démentirai jamais. La reconnoiſſance que je dois avoir de la grace qui vient de m'être accordée, & à laquelle je ſuis bien perſuadé que Sa Majeſté aura eu la bonté de contribuer, redouble l'envie que j'aurois de meriter envers elle; & ſi quelque choſe me fache, c'eſt qu'en me faiſant du bien on me laiſſe ſerviteur inutile, & que je ne puis pourtant m'empêcher de ſentir, que je pourrois ne pas l'etre. Mais ce n'eſt pas à nous à juger de nous-mêmes, ni à avoir de volonté avec nos maîtres..... En tout cas ils me trouveront toujours où ils m'ont mis. J'apprens que Mr. le Marquis* DE LA PAZ *a été fait Conſeiller d'Etat: je lui en fais de bon cœur mon compliment. On nous aſſure ici, que vous vous préparez à recevoir la Princeſſe de Portugal, & que ſa maiſon eſt déja nommée. &c.*

Le

Le ſuccès de mes ſollicitations, qui fut bientôt connu, me devint preſqu'auſſi avantageux qu'au Marquis de Magny, car il contribua à faire tomber les bruits, que les Partiſans du Cardinal de Fleury commençoient à repandre à Paris & à Madrid, que j'étois à la Cour d'Eſpagne auſſi oublié qu'inutile.

Le Marquis de NAVA MARCOUENDE me confirma ſur cet article, ce que je ſavois deja par d'autres. Il continuoit à prendre un interêt particulier à ce qui me regardoit. Entre les avis qu'il me donna, celui qui me parut le plus digne d'attention fut que la caballe du Comte de Rottembourg tâchoit en toutes occaſions de perſuader, que ce qui s'étoit débité de mes relations avec pluſieurs perſonnes de conſideration en France, étoient de pures chimeres, forgées pour me donner un relief dont on découvroit chaque jour le ridicule. Il ajouta même qu'il étoit neceſſaire que je fiſſe ſentir la malignité & la fauſſeté de ſemblables diſcours. Et ſur ce que je repliquai, qu'ils me paroiſſoient ſi peu dignes d'attention, que je ne croyois point devoir les relever: „ Deſabuſez-vous de „ cette idée, me dit-il; & comptez qu'il „ eſt bon de ſuivre mon conſeil. Les gens „ ſenſés & bien inſtruits mépriſent d'abord

„ certains bruits populaires ; mais à la
„ fin, à force d'entendre repeter les mê-
„ mes choſes, on ſe détermine, par pa-
„ reſſe ou autrement, à ne les plus com-
„ battre : enſuite on s'accoutume à les
„ croire : & un conſentement tacite ſuf-
„ fit enfin pour les faire recevoir comme
„ indubitables. Pourquoi ſouffririez-vous
„ qu'on rende votre bonne foi equivoque
„ puiſque vous pouvez l'empêcher avec
„ tant de facilité? Chargez-moi de cette
„ commiſſion; je vous promets de m'en
„ bien aquitter. "

Eh-bien, lui dis-je en riant, puis qu'il faut, comme le Bourgeois Gentilhomme de Moliere, *ſe vanter qu'on a parlé de moi dans la Chambre du Roi*, voila diverſes lettres, que vous pouvez montrer à qui vous voudrez. J'eſpere qu'elles feront connoitre l'injuſtice des propos qu'on tient ſur mon ſujet. Si je dois, après cela éviter encore qu'on ne croye que j'ai fabriqué ces lettres, & preſenter aux incredules un acte de leur autenticité, ce ſera à Mr. De Rottembourg que je le demanderai. Il connoit la ſignature de ceux qui m'ont écrit. Au moyen de ſon certificat, je parviendrai peut-être à impoſer ſilence à ceux dont il pourroit bien favoriſer les doutes.

Le

Le Marquis de Nava Marcouende ne manqua pas d'exécuter ce qu'il m'avoit promis. Il montra à diverſes perſonnes les lettres (1) que je lui avois données. Stalpart à qui j'en avois lû quelques unes par hazard, ſuivit, dans les occaſions qui ſe preſenterent, l'exemple du Marquis de Nava Marcouende: il ſe porta même d'autant plus volontiers à me rendre ce bon office, qu'il me ſavoit gré d'avoir ecrit tout nouvellement au Comte de Maurepas en ſa faveur, & en celle d'un certain Mr. de la Baſtide (2) pour qui il s'intéreſſoit.

Il

(1) Voyez à la fin de ce Volume, *Pieces Juſtificatives N°. I, II, III, & IV.*

(2) *Lettre de Mr. le Comte de* MAUREPAS *Miniſtre & Secretaire d'Etat à Mr. l'Abbé de Montgon.*

à Fontainebleau ce 17. Novembre 1727.

J'AI reçu, Mr., avec la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 3. de ce mois, le Memoire de Mr. *de la Baſtide* qui l'accompagnoit. Mr. de St. FLORENTIN, à qui je l'ai remis, en le lui recommandant, comme vous l'avez ſouhaitté, vient de m'envoyer la réponſe ci-jointe, par laquelle vous verrez, que Mr. de la Baſtide n'a rien à prétendre à la ſucceſſion dont il s'agit. Je ſuis très mortifié de ne pouvoir lui rendre ſervice, part rapport à l'interêt que vous y prenez; & je voudrois fort avoir d'autres occaſions de lui faire plaiſir, & de vous marquer tout

Il étoit bien aiſe auſſi, par les raiſons que j'ai rapportées plus haut, de contribuer en même tems d'une maniere indirecte, à mortifier le Comte de Rottembourg. Quoi qu'il en ſoit, ſon temoignage, & celui du Marquis de Nava Marcouende, ſoutenus par les lettres que j'avois remiſes à ce dernier, dévoilerent ſi clairement les artifices que l'on emploioit pour me rendre ſuſpect d'une ridicule fanfaronnade, qu'ils firent entierement tomber les brigues de la cabale qui m'étoit contraire. Ceux qui la compoſoient ne pouvant réuſſir à me donner le ridicule dont ils s'étoient flattés, ſe rabbattirent à faire repentir le Marquis de Nava Marcouende, de me l'avoir fait éviter, & à le punir de l'interêt qu'il paroiſſoit prendre à l'arrivée du Marquis de

le cas que je fais d'une recommandation comme la vôtre, Il ne pouvoit m'être rendu des temoignages du Sr. *Stalpart*, qui euſſent plus de poids auprès de moi, que ceux que vous voulez bien me rendre de lui. Je n'oublierai point aſſurément, ce que vous avez agréable de me marquer en ſa faveur. Je ſuis infiniment ſenſible, Mr., aux ſentimens que vous me témoignez: les miens pour vous y ſont entierement conformes. Soyez-en, je vous prie, bien perſuadé; & que perſonne au monde n'eſt plus parfaitement que je ſuis, Mr., Votre très-humble & très obeiſſant ſerviteur.

Signé MAUREPAS.

de BRANCAS. Pour cet effet ils travaillerent à le rendre ſuſpect à la Reine, en lui attribuant des ſentimens & des diſcours qu'ils ſuppoſerent être contraires au reſpect dû à ſa Majeſté. Soit que le rapport eût quelque fondement, ſoit qu'ils l'euſſent ſeulement rendu vraiſemblable (ce que j'ai plutôt lieu de croire), le Marquis eut ordre d'aller en Gallice, où il reſta juſqu'au tems que la Cour d'Eſpagne fit le voyage d'Andalouſie.

J'ai rapporté dans le Tome précédent, que les deux Miniſtres d'Angleterre & d'Hollande n'avoient point été ſatisfaits de la Convention que renfermoit la Lettre du Marquis DE LA PAZ. Le dernier déſapprouvoit ouvertement la Clauſe que le Comte de Rottembourg avoit paſſée; déclarant qu'on ſe flattoit en vain que l'Angleterre & la Hollande vouluſſent la ratifier. Mr. KEENE ne s'expliquoit pas ſi affirmativement, mais il donnoit ſuffiſamment à entendre qu'il penſoit comme l'Ambaſſadeur d'Hollande.

Le Comte de ROTTEMBOURG, piqué contre l'un & l'autre, affecta d'abord de regarder avec indifference les diſcours qu'ils tenoient, & même de plaiſanter ſur le prétendu mécontentement que le Miniſtre d'Hollande ſuppoſoit qu'on au-

roit de ſon ouvrage. Soit cependant que ce que lui pronoſtiquoient Mrs. VAN DER MEER & KEENE lui parût plus ſerieux qu'il ne le donnoit à connoître: ſoit que de lui-même il comprît, que les deux Cours de Verſailles & de Londres deſapprouvoient ſa condeſcendance pour celle d'Eſpagne il courroit riſque d'eſſuier quelque deſagrement; il prit fort à propos le parti, de communiquer ſes reflexions à l'Archevêque d'*Amida* & au Marquis DE LA PAZ. Elles conſiſtoient principalement à leur faire comprendre, qu'il étoit abſolument néceſſaire de revenir à une ſeconde convention, afin de la rendre plus conforme aux Préliminaires & aux Inſtructions qu'on lui avoit données: ſans quoi, ajoutoit-il, la Cour d'Angleterre prendroit indubitablement quelques reſolutions violentes & promptes, qui, donnant lieu au Cardinal d'attribuer le renverſement de ſes projets à la reſiſtance de l'Eſpagne pourroient le déterminer à abandonner entierement les interêts de Leurs Maj. Cath.; & qu'ainſi, au lieu de la paix qu'on vouloit conſerver, les choſes pouvoient en venir à une extremité, qui rendroit la guerre inévitable. A ces conſiderations, le Comte de Rottembourg joignit auſſi celles qui lui étoient particulieres; & il repreſenta

ſi

ſi pathétiquement, combien la complaiſance qu'on avoit exigée de lui, de paſſer l'article que le Marquis de la Paz avoit inſeré dans ſa lettre, alloit lui devenir funeſte; que ce Miniſtre & l'Archevêque, trouvant ſes reflexions juſtes & bien fondées, lui promirent de les communiquer à Leurs Maj. Cath., & de les ſupplier d'y avoir égard.

D'un autre côté, la Ducheſſe de St. Pierre, qui veilloit avec attention aux interêts du Comte de Rottembourg, qu'elle regardoit unis aux ſiens, ne manqua pas de faire valoir de ſon mieux à l'Archevêque l'importance des raiſons que le Comte employoit, pour obtenir la grace qu'il demandoit. Elle ſollicitoit auſſi le Prélat, de ſe prêter à l'expedient que propoſoit le Miniſtre de France; tant par le bien qui en reſulteroit pour le ſervice de leurs Majeſtés, que par l'avantage de retenir à leur Cour un homme ſur le dévouement duquel on pouvoit ſurement compter, & qu'on expoſoit d'ailleurs, ſi ſes repréſentations étoient rejettées, à devenir la victime de ſon zele & de ſa complaiſance. Enfin, pour achever de le gagner, la Ducheſſe de St. Pierre lui laiſſoit entrevoir, que les bons offices qu'on le prioit d'accorder, tendant à couronner

l'ou-

l'ouvrage de la pacification générale ; obligeroient également la France & l'Eſpagne s'ils réuſſiſſoient, à redoubler leurs inſtances auprès du Pape, pour qu'il fût nommé promptement Cardinal.

Le point de vue plaiſoit. Celui qu'on preſentoit au Marquis DE LA PAZ, de ſe concilier pour toujours au même prix la protection & la confiance de la France, ne paroiſſoit pas moins agréable. Ce Miniſtre venoit tout nouvellement d'être fait Conſeiller d'Etat ; &, pour conſerver ſon credit, il ſentoit bien qu'il étoit néceſſaire d'avoir deſormais de grands menagemens pour la Cour de Verſailles. D'ailleurs on n'obtenoit rien en chicanant : au contraire, on couroit riſque d'allumer une guerre qu'il étoit impoſſible de ſoutenir. Toutes ces reflexions firent entrer l'Archevêque d'Amida & le Marquis de la Paz dans les vues du Comte de Rottembourg, & les déterminerent à porter le Roi & la Reine d'Eſpagne à conſentir à ce qu'il deſiroit.

Cependant, afin que le changement que le Miniſtre de France demandoit parût uniquement l'effet des facilités que Leurs Maj. Cath. vouloient bien donner à l'ouverture du Congrès, on ſe hâta de dreſſer & de faire approuver un nouveau

projet,

projet, par les mêmes Miniſtres qui étoient intervenus dans celui qu'on avoit déja envoyé : après quoi on le fit partir tout de ſuite, pour qu'il arrivât en France avant qu'on ſût comment la premiere lettre du Marquis de la Paz y avoit été reçue, & avant que les réponſes auxquelles on s'attendoit, puſſent donner lieu d'attribuer à la crainte, ce qu'on vouloit faire paſſer pour le ſeul fruit de la moderation & des ſentimens pacifiques de leurs Majeſtés.

Pendant que ceci ſe paſſoit à Madrid, le Cardinal étoit dans une agitation & une inquiétude extrêmes, ſur les ſuites que la complaiſance du Comte de Rottembourg alloit entraîner. Ses allarmes n'étoient point ſans fondement. La Cour de Londres, piquée au vif de la lenteur de celle d'Eſpagne à ratifier les Préliminaires, ſe préparoit tout de bon à obtenir, par la voye des armes, ce qu'on lui refuſoit par celle des négociations. Elle venoit tout récemment de conclurre une Alliance (1) défenſive avec le Duc de *Brunſwyk Wolfenbuttel*, qui tendoit à la ſureté des Etats du Roi d'Angleterre en Allemagne. Le Contre-Amiral HOPSON avoit ordre, d'aller

(1) Ce Traité fut ſigné à Weſtminſter le 6. Decembre 1727. On en trouvera l'Extrait à la fin de ce volume *Pieces Juſtificatives N°. V.*

d'aller prendre le commandement de l'Eſcadre Angloiſe qui étoit aux Indes, à la chaſſe des Gallions, pour remplacer l'Amiral HOSIER, qui étoit mort. On armoit encore quelques vaiſſeaux pour ne point laiſſer échapper cette proye comme on avoit fait la Flotille. Enfin l'Amiral WAGGER rodoit avec les ſiens ſur les Côtes d'Eſpagne, pour tâcher de l'enlever, ſuppoſé qu'elle eut échappé à la pourſuite des autres.

Toutes ces diſpoſitions étoient communiquées au Cardinal : on le preſſoit de les ſoutenir : on lui laiſſoit entrevoir, qu'on ſe mefioit de ſes menagemens pour l'Eſpagne ; & qu'on enviſageoit ceux du Comte de Rottembourg, comme en étant la ſuite. A cela ſe joignoit encore la repreſentation que faiſoit la même Cour de Londres, qu'il n'y avoit plus moyen de remettre l'ouverture du Parlement ; & que dans la néceſſité où le Roi de la Grande Bretagne alloit être, de parler à cette Aſſemblée de la ſituation où ſe trouvoient les negociations avec l'Eſpagne, il étoit vraiſemblable que Sa Majeſté ne ſeroit point maître d'arrêter les plaintes & les mouvemens, que l'état incertain où ces negociations reduiſoient depuis ſi longtems l'Angleterre, pourroit exciter.

Le

Le Courier que le Comte de Rottembourg dépêcha, pour annoncer l'heureux effet de ſes ſollicitations, ramena le calme dans l'eſprit du Cardinal de Fleury. Les nouvelles propoſitions que faiſoit l'Eſpagne, parurent aſſez conformes à ce que l'Angleterre deſiroit: & cette Eminence remarquoit avec plaiſir, qu'elle pouvoit deſormais ſe flatter d'applanir entierement les difficultés, qui juſqu'alors avoient arrêté l'ouverture du Congrès, & de ſe preſenter à cette Aſſemblée avec le titre éclattant d'*Arbitre des Puiſſances de l'Europe.*

C'étoit pour arriver à ce but, que le Cardinal avoit écrit au Comte de Rottembourg: que le ſeul moyen de reparer la faute qu'il avoit faite, étoit d'obtenir une reponſe finale & ſatisfaiſante de leurs Majeſtés Cath. Il avoit auſſi, par la même raiſon, engagé Mr. WALPOLE à paſſer en Angleterre, tant pour donner au Roi ſon maître les aſſurances les plus poſitives de la fidelité de Sa Maj. Très-Chêt. à tenir les engagemens qu'elle avoit pris avec lui, que pour travailler dans la Chambre Baſſe à calmer les eſprits: perſonne n'y étant plus propre que ce Miniſtre, qui avoit montré plus d'une fois ſa capacité & ſon adreſſe en pareil cas.

Le

Le changement que Leurs Maj. Cath. conſentoient qu'on fît au projet du 3. Decembre, ſervant également à faire réuſſir les differentes vues du Cardinal, il communiqua auſſitôt à Milord WALDGRAVE (1) & à l'Ambaſſadeur d'Hollande (2) l'agréable nouvelle qu'il venoit de recevoir. Ces deux Miniſtres ayant été ſatisfaits de ce qu'elle annonçoit, on la fit auſſitôt paſſer au Roi d'Angleterre.

Ce Monarque approuva les propoſitions de la Cour d'Eſpagne, ſans y rien changer. Il ajoûta ſeulement à l'Article IV. une Clauſe, qui ne tendoit qu'à lever toute difficulté & toute équivoque. Et comme il ne doutoit pas que le Roi & la Reine d'Eſpagne ne l'admiſſent, & qu'ainſi tous les obſtacles, qui juſqu'alors avoient ſuſpendu l'execution des Préliminaires, ne fuſſent levés; Sa Maj. Brittannique ſe hâta de faire part à toute la Nation Angloiſe, de la conſommation d'une affaire ſi deſirée, & du ſuccès qu'avoit eu ſa fermeté. Voici la Harangue qu'Elle fit à ce ſujet à ſon Parlement, le 25 Janvier 1728.

Mi-

(1) Il étoit nommé Ambaſſadeur à Vienne; & ſe trouvant à Paris, il fut chargé des affaires d'Angleterre en l'abſence de Mr. WALPOLE.

(2) Mr. VAN HOEY. Il avoit ſuccedé à Mr. BOREEL.

MILORDS ET MESSIEURS,

CE m'eſt une grande ſatisfaction, qu'à l'ouverture du premier Parlement convoqué & aſſemblé ſous mon autorité, je puis vous faire eſperer de voir la paix & la tranquillité publique bientôt rétablies. J'aurois fort ſouhaitté que le premier periode de mon regne eût été marqué par une prompte fin des troubles & des deſordres de l'Europe, par la reduction d'une partie de mes forces, par la diminution des taxes, & par toutes les heureuſes ſuites d'une paix honorable & ferme. Je n'ai pas manqué d'y apporter tous mes ſoins, autant que le maintien des poſſeſſions, des droits & des privileges de mes Etats, l'a pu permettre: & je me flatte que ces ſoins ne ſeront point infructueux.

Je ſuis très ſenſible à la ſituation deſagréable & facheuſe où nos affaires ont été pendant quelque tems; & j'ai été extrêmement touché de voir, que nous ayions été expoſés à pluſieurs inconveniens d'une guerre, ſans avoir eu aucune occaſion de venger les injures qui nous ont été faites, ou de nous dédommager par aucun de ces avantages, que la pourſuite rigoureuſe d'une ſi juſte cauſe, & le ſuccès de nos armes, auroient pu probablement nous procurer.

Mais

Mais vous êtes ſuffiſamment informés, que quoique les Articles préliminaires pour une pacification générale ayent été ſignés & acceptés par les parties contractantes, & que les ratifications en ayent été échangées par nous & par nos Alliés avec Sa Majeſté Imperiale; les bons effets qu'on en attendoit, ont été retardés par le refus de l'Eſpagne d'exécuter une partie des points les plus eſſentiels de ces Préliminaires, & en tâchant d'alterer & d'expliquer quelques articles, d'une maniere qui donne atteinte aux poſſeſſions & aux juſtes droits de mes Royaumes. Ainſi, de concert avec mes Alliés, j'ai refuſé d'échanger les ratifications des Préliminaires avec la Cour d'Eſpagne, & rejetté toutes les propoſitions qui étoient injurieuſes à mon honneur, & préjudiciables aux interêts de mon peuple.

Par ces moyens les negotiations ont été tirées en une longueur inévitable & facheuſe: ce que j'ai ſupporté avec une patience d'autant plus grande, qu'elle naiſſoit d'un deſir ardent de procurer à mes ſujets une paix ſure & honorable, & de voir la tranquillité de l'Europe conſervée & établie ſur un fondement ſolide & durable. Pendant ce tems-là j'ai reçu du Roi Très-Chrétien & des Etats-Généraux, les plus grandes preuves de leur ſincerité, & un renouvellement des aſſurances les plus fortes, qu'ils effectueroient

roient tous leurs engagemens pour le maintien de la cauſe commune & de nos interêts mutuels: & c'eſt avec bien du plaiſir que je puis vous dire, que nos efforts réunis ont eu un ſi bon effet, que par les derniers avis que j'ai reçus, j'ai grand ſujet d'eſperer, que les difficultés, qui ont retardé juſqu'à préſent l'exécution des Préliminaires & l'ouverture du Parlement, ſeront bientôt levées.

Il ſera cependant abſolument neceſſaire de continuer, comme nos Alliés ont déja reſolu de le faire, les préparatifs qui ont juſqu'à preſent fait notre ſureté, & prévenu une rupture ouverte en Europe; afin que nous ne perdions pas tout d'un coup tous les avantages, que les dépenſes déja faites, & notre vigueur, ſont ſur le point de nous procurer, en négligeant de nous mettre en état de venger notre honneur, & d'aſſurer nos droits, au cas que quelque néceſſité imprevue nous y forçat: & vous pouvez être aſſurés, que mon premier ſoin ſera de reduire de tems en tems les dépenſes du public, auſſi ſouvent, & auſſitôt que l'interêt & la ſureté de mon peuple pourront le permettre.

On vous remettra les Articles préliminaires, & tels autres Traités & Conventions, qui n'ont pas encore été communiqués

qués au Parlement, & qui, ſans un préjudice manifeſte, peuvent être expoſés aux yeux du public.

MESSIEURS DE LA CHAMBRE DES COMMUNES,

J'ai donné ordre aux Officiers à qui il appartient, de préparer & de vous remettre l'état des dépenſes pour le ſervice de l'année courante; & vous pouvez être aſſurés, que les ſubſides que je ſuis obligé de vous demander, ſeront auſſi certainement employés à l'interêt & à la ſureté de la Nation, qu'il eſt vrai qu'ils vont au-de-là de mon inclination: Et je ne doute point, que ſi parmi les differentes voyes de lever les ſubſides néceſſaires, il s'en trouve quelqu'une moins onereuſe à mon peuple, vous ne la préferiez dans vos déliberations.

Je me crois obligé de vous recommander une conſideration de la derniere importance, qui eſt, que je regarderois comme un grand bonheur, ſi, au commencement de mon regne, je pouvois voir jetter le fondement d'un ouvrage auſſi grand que neceſſaire, tel que ſeroit celui qui tendroit à augmenter & encourager nos matelots en général; en ſorte qu'ils puiſſent être invités, plutôt que contraints par force & par violence, d'entrer au ſervice de leur païs, auſſi

auſſi ſouvent que l'occaſion le requerroit : Conſideration digne de ceux qui repréſentent un peuple ſi grand & ſi floriſſant, dans le Commerce, & dans la Navigation.

Ceci me mene à vous parler de l'Hôpital de Greenwich, *afin que vous ayiez ſoin d'en augmenter le fond, pour rendre ce charitable établiſſement plus efficace & plus propre pour le ſoulagement & l'entretien de nos matelots, que l'âge & l'infirmité ont mis hors d'état de rendre ſervice à leur patrie.*

MILORDS ET MESSIEURS,

Comme j'ai de grandes eſperances qu'on parviendra bientôt à une paix générale par une prompte exécution des Préliminaires, je ſuis perſuadé que rien ne pourra contribuer plus efficacement à nous aſſurer cette fin ſi deſirée, que l'unanimité, le zele & l'expédition des affaires publiques dans le Parlement ; afin de convaincre le monde, que perſonne n'eſt capable parmi nous, par quelque vue ou conſideration que ce ſoit, de ſouhaitter de voir ſa patrie dans le trouble, ou de donner occaſion, par les difficultés qui pourroient naître ou être fomentées au dedans du Royaume, d'interrompre ou de fruſtrer les belles eſperances, que la conjoncture préſente nous offre. C'eſt ce

qu'il

qu'il eſt en votre pouvoir d'empêcher : & c'eſt auſſi ce que je me promets de votre zele & de votre affection pour ma perſonne & pour mon gouvernement, auſſi bien que de votre ſincere attachement à l'interêt & à la proſperité de mon peuple.

Ce que renfermoit le diſcours du Roi d'Angleterre, paroiſſoit conforme aux deſirs de ſes ſujets. Cependant quand il fut queſtion de l'examiner dans la Chambre Baſſe, certains articles qu'il contenoit ne laiſſerent pas de trouver de la contradiction. Tous les hommes ſont portés à cenſurer ceux dont il dépendent ; & les Anglois ont trouvé le ſecret de convertir à peu près ce goût en privilege. Lors donc que l'Orateur (1) des Communes fit la lecture de la Harangue du Roi, & qu'il propoſa enſuite de dreſſer une Adreſſe de remerciment à Sa Majeſté, quelques Députés de la Chambre, & entr'autres Mr. SCHIPPEN, releverent avec vivacité les endroits de cette piece, qui tendoient à entretenir le même nombre de troupes. Ils inſinuerent que cette précaution ceſſoit d'être néceſſaire, puiſque l'Eſpagne acceptoit enfin les Préliminaires ; & que la Chambre pouvoit difficilement l'allier avec la liberté de la Nation. Les

(1) ARTUR ONSLOW.

Les partisans de la Cour, mais particulierement le Chavalier *Robert* WALPOLE & Mr. PELHAM (1), à qui la reflexion parut importune, s'attacherent fortement à la combattre. Ils y parvinrent ; car après qu'on eut nommé un Comité pour dresser le projet d'une Adresse, & que la Chambre l'eut approuvée, elle fut en Corps la présenter au Roi. Les Seigneurs s'étoient déja aquittés du même dovoir. On trouvera les Discours de ces deux Chambres à la fin de ce volume (2).

La Chambre des Communes avoit entr'autres fait entendre dans son Adresse, qu'elle étoit persuadée que le Roi ne demanderoit aucun subside qui ne fût jugé nécessaire : ces expressions annonçoient d'avance, que le réglement de cet article ne se feroit pas sans difficultés. Il en souffrit en effet : Ce fut Mr. SCHIPPEN, les Chevaliers WINDHAM, *George* LAWSON, *Jean* BRANSTOME, & quelques autres Députés qui les éleverent. Ils insistoient, pour diminuer la dépense, qu'on supprimât entierement les huit mille hommes d'augmentation de l'année précédente, & l'entretien des troupes de Hesse-Cassel.

(1) Secretaire des guerres.

(2) *Pieces Justificatives N°. VI, & VII.*

Ce n'eſt jamais avec indifference que les Anglois enviſagent ce qui peut porter quelque atteinte à leur liberté; & convaincus que rien ne peut tant contribuer à la détruire, que d'accorder au Gouvernement les moyens d'entretenir beaucoup de troupes, ils n'en veulent ſouffrir en tems de paix qu'autant que la ſureté des places & la tranquillité publique l'exige. C'eſt où tendoit l'avis des perſonnes que je viens de nommer, & le ſentiment qu'ils vouloient inſpirer à la Chambre. Le parti contraire à la Cour l'appuyoit également : mais ce parti, qu'on a depuis longtems trouvé moyen de rendre le plus foible; qui ne ſert le plus ſouvent, par les propoſitions qu'il avance, qu'à prolonger les déliberations, & qu'à faire parade d'une éloquence & d'une fermeté inutile; ce parti, dis-je, fut encore obligé dans cette occaſion de ceder. Celui du Roi l'emporta à ſon ordinaire; & la Chambre accorda à ce Monarque les ſubſides qu'il deſiroit.

Le Cardinal apprit ces nouvelles avec la joye la plus ſenſible; mais celle de toutes qui lui faiſoit le plus de plaiſir, fut que le Roi d'Angleterre avoit accepté le dernier projet de la Cour d'Eſpagne. Il la manifeſta aux deux Miniſtres d'Angleterre & d'Hollande,

lande, qui furent le trouver à *Marly* le 8. Fevrier. Et quoiqu'il ſe flattât, que Leurs Maj. Cath. ne feroient aucune difficulté de paſſer la legere addition que le Roi de la Grande Bretagne avoit jugé néceſſaire; la crainte qu'il ne ſurvînt peut-être quelque nouvel obſtacle de leur part, le détermina à preſcrire, de la maniere la plus poſitive, au Comte de Rottembourg, de ne ſe relâcher ſur rien de ce qu'elle contenoit.

Celui-ci avoit eu raiſon de ſoupçonner, que la convention ſignée le 3. Decembre, & renfermée dans la lettre du Marquis de la Paz, lui attireroit des reproches de la part du Cardinal de Fleury. Cette Eminence ne les avoit point épargnés dans la réponſe qu'elle lui fit. L'Ambaſſadeur d'Hollande, qui, comme je l'ai dit, étoit piqué de ce que le Comte de Rottembourg l'avoit ſi peu conſulté dans tout ce qui s'étoit paſſé, me l'apprit: & l'Abbé PARETY, que je mis ſur cette matiere longtems après que le Comte de Rottembourg fut de retour en France, m'avoua, malgré ſa partialité pour le Comte, que le ſtile de la lettre de ſon Eminence ne pouvoit être plus vif; & que, ſans l'expedient que la Cour d'Eſpagne avoit heureuſement accepté, il au-

roit été exposé à quitter Madrid d'une maniere aussi prompte que désagréable.

Au reste cet expédient, & le succès qu'il avoit eu, ne produisit pas tout le fruit qu'en attendoit le Comte de Rottembourg. Il ne put réussir à rester à la Cour d'Espagne, comme il le desiroit. On avoit informé le Cardinal des intrigues qui se faisoient pour l'y retenir. La condescendance du Comte devenoit d'ailleurs une espece de démonstration de ses desseins; aussi bien que l'affectation avec laquelle ses partisans insinuoient dans leurs lettres en France, combien il s'étoit rendu agréable à Leurs Maj. Catholiques. Le Cardinal démêla facilement où tendoient tant d'éloges. D'un autre côté il imputoit au Comte de Rottembourg, de n'avoir point su assez prudemment me cacher les ordres de me traverser, qu'il devoit exécuter dans le plus grand secret, & dont l'effet, suivant toute apparence, lui tenoit fort à cœur. Rien ne put donc faire changer la resolution qu'il avoit prise d'envoyer le Marquis de Brancas: &, dès que le Comte de Rottembourg eut terminé la negociation dont on l'avoit chargé, il fut obligé de partir. Ce Ministre cacha de son mieux la peine qu'il avoit d'abandonner ainsi la partie, sous un empressement affecté de vouloir

vouloir s'en aller. On l'auroit peut-être cru ſincere, ſans les connoiſſances qu'on avoit de ſes vues. De plus il avoit tranſpiré, que le Cardinal étoit mécontent de lui; & l'on trouvoit qu'il étoit peu vraiſemblable, qu'il ſe preſſât ſi fort d'aller chercher en France l'eſpece de diſgrace dont il étoit menacé.

Nous rapporterons bientôt l'Acte, qui fut le terme du ſejour de ce Miniſtre en Eſpagne, & de la longue diſcuſſion, qui avoit ſuſpendu l'exécution des Préliminaires. Mais il faut auparavant entrer dans le détail de ce qui commença à ſe paſſer entre le Marquis d'ABRANTES & moi, au ſujet de la double commiſſion dont m'avoit changé l'Infant de Portugal, lors de la celebration des mariages de M. les Princes des *Aſturies*, aujourd'hui Ferdinand VI. glorieuſement Regnant en Eſpagne, & du *Breſil*, & de la longue maladie que le Roi d'Eſpagne eut au *Pardo*. Ces événemens terminerent l'année 1727.

Il ſembloit, après l'inconvenient qui avoit reſulté en France du bas âge de l'Infante d'Eſpagne *Marie Anne Victoire*, que la prudence dictoit d'attendre qu'elle eût atteint celui de ſe marier, avant de l'unir au jeune Prince à qui elle étoit deſtinée. Cependant Leurs Maj. Cath. ne

jugerent point néceſſaire de prendre cette précaution ; & peu de jours après le retour de la Cour de l'Eſcurial, il fut décidé, qu'en faveur de la diſpenſe d'âge qui avoit été accordée, on feroit le 27. Décembre la cérémonie du mariage de cette Princeſſe avec Mr. le Prince du Breſil.

Le Marquis d'Abrantes, conformément aux ordres du Roi ſon maître, voulant paroître dans cette ſolennité avec tout l'éclat qu'elle exigeoit, ſe hâta d'achever tous les préparatifs de ſon entrée ; & ce fut le jour de Noel qu'il choiſit pour la faire. La richeſſe & le bon goût des équipages & de la nombreuſe Livrée, ne laiſſa rien à deſirer aux Spectateurs. L'Ambaſſadeur étoit à cheval, ſelon l'uſage pratiqué en Eſpagne, accompagné du Marquis d'ALMODOVAR, Mayordome de la Maiſon du Roi, & du Marquis de VILLA-FRANCA, Introducteur des Ambaſſadeurs. Une partie des Officiers de la Maiſon du Roi le précedoit. Enſuite venoient un Ecuyer & deux Gentil-hommes de ce Miniſtre, en habits galonnés ou brodés d'or & d'agent ; douze pages vêtus d'un velour à fonds d'or de la couleur de ſes Livrées, avec des veſtes à franges & des paremens à fonds d'argent ; dix valets de chambre auſſi richement

ment habillés; près de cent valets de pié, poſtillons ou palfreniers, en habits d'écarlate couverts de galons d'or, entre leſquels étoiens mêlés quelque galons de Livrée; cinq trompettes & timbaliers de la même magnificence; enfin pluſieurs coureurs, auſſi ſuperbement que galamment mis. Le Caroſſe du Roi marchoit immédiatement après celui de l'Ambaſſadeur. Il étoit ſuivi de ſept autres appartenans à ce Seigneur, & des plus ſuperbes, principalement le premier; qui étoit ſi orné de ſculptures & de broderie d'or, tant en dedans qu'au dehors, qu'on fut obligé, au ſortir du Palais pour ſe rendre à l'Hôtel de l'Ambaſſadeur, de prendre quelques hommes, pour aider à le faire monter la rue qui conduit à la Place de *San Domingo*, les quatre chevaux (1) dont il étoit attelé, & dont les harnois répondoient à la richeſſe du reſte, ne pouvant ſuffire à le traîner, quelque beaux & forts qu'ils fuſſent.

Tout ce nombreux cortege, que les Caroſſes du Cardinal BORGIA, du Nonce, de l'Ambaſſadeur de l'Empereur & des autres Miniſtres étrangers terminoient,

(1) Il n'eſt permis qu'aux Princes de la maiſon Royale, de monter dans Madrid en Caroſſe attelé de 6. mules ou de 6. chevaux.

étant arrivé ſur le midi au Palais, l'Ambaſſadeur fut reçu avec les honneurs accoutumés en pareille circonſtance; & il eut audience publique de Leurs Maj. Cath., de Mr. le Prince des Aſturies, des Infans & de l'Infante, à qui il préſenta le portrait du Prince ſon futur Epoux, enrichi de Diamans brillans, d'une groſſeur & d'une beauté achevée. Le ſoir il revint au Palais avec la même ſuite: & alors on ſigna, en préſence de Leurs Majeſtés & des Princes de la maiſon Royale, le contrat de mariage de Mr. le Prince du *Breſil* avec l'Infante; après que le Marquis *de la* COMPUESTA, Secretaire d'Etat, en eut fait la lecture.

Les temoins & aſſiſtans de cet Acte ſolennel, furent; de la part du Roi, les Grands-Officiers de la maiſon de Sa Majeſté; de celle de la Reine, le Cardinal BORGIA, l'Archevêque d'*Amida* & le marquis DE LA PAZ; & de la part du Roi de Portugal, les Ducs de MEDINA SIDONIA, de BEJAR & de VEREGUAS, & le Comte de BENCIVENTE.

Le lendemain les Conſeils, les Tribunaux, les Grands, & toutes les perſonnes de diſtinction ayant été admiſes à baiſer la main de Leurs Majeſtés, pour les feli-

feliciter ſur la concluſion du mariage de l'Infante, le Marquis d'Abrantes vint à la Cour comme les autres Miniſtres étrangers ; & ce fut avec une nouvelle Livrée, qui égaloit en magnificence celle du jour de ſon entrée.

Enfin le 27., jour deſtiné pour la célébration du mariage ; cet Ambaſſadeur ſe rendit au Palais avec toute ſa nombreuſe maiſon, qui parut encore avec une Livrée & des habits, qui ſurpaſſoient en beauté & en richeſſe ceux des deux jours précédens. Ce jour là le Cardinal BORGIA, Patriarche des Indes, aſſiſté des Eccleſiaſtiques de la Chappelle Royale, s'étant rendu à l'entrée de la nuit dans un Salon du Palais, qui étoit avant la piece qu'on appelloit alors l'*Ochavada*, Leurs Majeſtés, précedées des Grands-Officiers de leur maiſon, & ſuivies d'une nombreuſe Cour, vinrent avec les Princes & l'Infante dans le même endroit ; & le Cardinal Borgia fit alors la cérémonie de benir le mariage de cette jeune Princeſſe. Le Roi d'Eſpagne repréſenta dans cette occaſion le Prince du *Breſil*, en vertu d'une procuration qu'il lui avoit envoyée.

Cette fonction finie, la nouvelle mariée prit le pas au-deſſus des Princes ſes freres ; & leurs Majeſtés repaſſerent dans leur Ca-

binet, d'où, une heure après, elles vinrent dans une autre piece, où l'on avoit dreſſé un théatre, ſur le quel on exécuta en leur préſence un Concert de Muſique, dont les paroles ſe rapportoient à l'auguſte alliance qui venoit de ſe conclurre. Ce divertiſſement fut ſuivi d'un feu d'artifice dans la Cour du Palais.

Le Marquis d'ABRANTES tint auſſi trois jours de ſuite une table de quarante Couverts, ſervie avec autant de profuſion que de délicateſſe; & le ſoir il y avoit Comedie chez lui, pendant laquelle on diſtribuoit du chocolat, & toutes ſortes de rafraichiſſemens; non ſeulement aux Miniſtres, aux Grands, & aux perſonnes de diſtinction qui s'y trouvoient, mais auſſi aux Pages, aux Ecuyers & aux Gentils-hommes qui les accompagnoient.

On étoit convenu avec la Cour de Portugal, que le mariage de Mr. le Prince des *Aſturies* avec l'Infante de Portugal ſe celebreroit à Lisbonne, le même jour que celui de Mr. le Prince du *Breſil* avec l'Infante d'Eſpagne. Cependant le projet ne put pas s'exécuter. Ce fut le Dimanche 11. Janvier 1728, qui fut choiſi pour cette Ceremonie.

Le Lundi auparavant, le Marquis *de los* BALBAZES, Ambaſſadeur extraordinaire

dinaire d'Eſpagne, fit ſon entrée publique dans Lisbonne, avec une magnificence qui répondoit à celle qu'avoit fait paroître le Marquis d'Abrantes à Madrid. On fut même obligé d'abbattre la porte de la ville par laquelle il devoit entrer; qui, conſtruite anciennement, & dans un tems où les caroſſes n'étoient point en uſuge, ne ſe trouva pas aſſez haute pour faire paſſer ceux de ce Miniſtre.

Le Samedi ſuivant, il fit avec le Marquis de CAPICHELATRO, Ambaſſadeur ordinaire d'Eſpagne, la demande à Leurs Maj. Portugaiſes, de la Princeſſe leur fille pour M. le Prince des *Aſturies*; & après qu'elle eut été accordée, il préſenta, ſelon l'uſage, à cette Princeſſe, le Portrait de ſon futur Epoux, enrichi de diamans de grande valeur.

Le lendemain, jour deſtiné pour la cérémonie du mariage, le Roi & la Reine ſe rendirent vers les trois heures de l'après midi à la Chapelle Royale, qu'on avoit ſuperbement ornée, & tendue de tapiſſeries très riches. Les Miniſtres de la Cour, en habits de velour à bandes de tiſſu d'or, commencerent la marche. Enſuite venoient les Gentils-hommes du Palais, les Huiſſiers avec leurs maſſes d'argent, neuf Rois-d'armes, & les Herauts,

avec des Cottes d'armes ſur des habits de velour à bandes de drap d'or; le Roi-d'armes de Portugal, qui portoit ſur ſa cotte d'armes le collier de cérémonie d'or maſſif; trente Gentils-hommes de la maiſon du Roi; les Officiers de la Garderobe; les Conſeils; les membres des principaux Colleges, chacun ſelon ſon rang; & puis les Grands de Portugal, qui parurent dans cette occaſion avec des habits de la derniere magnificence, ſoit par la broderie d'or ou d'argent quon y remarquoit, ſoit par la richeſſe des étofes, & même des diamans & des perles dont les manteaux de pluſieurs étoient parſemés. Immédiatement après ces Seigneurs, marchoient les Ducs de CADAVAL & de *la* FOENS. Ils étoient ſuivis par les deux Ambaſſadeurs d'Eſpagne, qui précedoient les Infants *Dom* FRANCOIS & *Dom* ANTOINE freres du Roi, entourés de leurs principaux Officiers; & après eux venoit M. le Prince du *Breſil*, ſuivi de ſix jeunes Seigneurs. Le Roi paroiſſoit enſuite avec les premiers Gentils-hommes de ſa Chambre, & la Reine avec l'Infante, dont les habits étoient preſque tous couverts de diamans, d'une groſſeur extraordinaire. Enfin derriere cette Princeſſe marchoient les Dames de la Reine, ſuivies de

vingt

vingt autres; les unes & les autres en habits de Cour auſſi ſuperbes que de bon goût.

Le Patriarche, à la tête du Clergé, en Soutane rouge doublée d'hermine, ayant reçu Leurs Majeſtés à la porte de l'Egliſe, on les conduiſit proceſſionnellement au Chœur, où étoient leurs prie-Dieu. Chacun prit ſa place; & le Patriarche s'étant aſſis dans un fauteuil devant l'Autel, ce Prélat fit lire à haute voix, par *Dom Leonard* OLIVIERA ſon Secretaire, la diſpenſe du Pape & la procuration de M. le Prince des *Aſturies*. La lecture finie, le Roi de Portugal, comme Procureur de ce Prince, donna la main à l'Infante; & s'étant mis à genoux enſemble, le Patriarche leur donna la benediction nuptiale: Après quoi le Prélat, s'étant tourné vers l'Autel, entonna le Te Deum. On fit alors une décharge générale de l'artillerie de la Ville & des Forts, & de tous les Vaiſſeaux qui ſe trouverent dans le Port. Les troupes, qui étoient en bataille, firent des ſaluts de mouſqueterie reïterés; & le ſoir la Ville & le Port furent magnifiquement illuminés. On tira auſſi un feu d'atifice.

Le Marquis *de los* BALBAZES donna ce ſoir à toute la Cour le divertiſſement

ment d'un Opera, intitulé *les Amazones d'Eſpagne*, dont la Muſique étoit Italienne & les paroles en Langue Eſpagnole. Pendant tout le tems qu'il dura, on diſtribua à l'Aſſemblée, avec profuſion, differentes ſortes de rafraichiſſemens : ſelon l'uſage du pays.

La relation que ce Miniſtre envoya en Eſpagne, contenoit un grand détail de tout ce qui s'étoit paſſé dans cette circonſtance. C'eſt d'elle que j'ai tiré ce que je viens de rapporter. Je penſe qu'il ſuffira à faire connoître juſques où la Cour de Portugal porta la magnificence à cette occaſion. Le reſte n'avoit rapport qu'aux differentes Fêtes que le Marquis de los Balbazes avoit données, & aux ſoins qu'il avoit eu de remplir dignement la commiſſion dont il étoit chargé.

Au reſte, le Roi de Portugal, pour faire éclatter ſa clemence au ſujet du double mariage, accorda à pluſieurs Seigneurs (1) qui étoient exilés, la permiſſion de revenir à la Cour, qu'ils avoient juſqu'alors ſollicitée envain. Sa Maj. Portugaiſe ordonna auſſi, qu'on mît en liberté ceux des

(1) Leur diſgrace procedoit de quelque violence qu'ils avoient commiſe contre des Officiers de juſtice, chargés de faire une exécution, que ces Seigneurs avoient empechée.

des Eſpagnols établis dans ſes Etats, qui ſe trouvoient en priſon, & qui n'étoient point accuſés de crimes dont l'atrocité fût incompatible avec cette grace.

L'empreſſement qu'on avoit marqué de conclurre ces mariages, donna lieu de croire qu'ils ſeroient promptement ſuivis de l'échange des deux Princeſſes ſur la frontierre. Il courut même des bruits, que les deux Rois auroient une entrevue à cette occaſion. Il fut effectivement queſtion de quelque choſe d'approchant: mais les projets de la Cour d'Eſpagne étant dans ce tems-là fort ſujets à variation, celui du voyage de *Badajos* eut le même ſort, & ne s'exécuta que l'année ſuivante. Leurs Maj. Cath., au lieu d'en prendre le chemin, ſe rendirent au Château du *Pardo* au commencement du mois de Janvier, pour y ſéjourner ſelon leur coutume juſqu'au carême. Avant de quitter Madrid, & vraiſemblablement pour accroître la joye publique en répandant des bienfaits, Elles nommerent le Duc d'OSSUNE, qui s'étoit aquitté de l'Ambaſſade de France avec autant de diſtinction que de magnificence, Colonel du Regiment des Gardes Eſpagnoles. Le Duc de FRIAS, Comte de *Pennaranda*, qui ſe trouva le plus ancien Gentil-homme de la Chambre en exercice, eut

eut la charge de *Sumiller de Corps.* Le Marquis *de la* COMPUESTA, Secretaire d'Etat, remplit la place que ce Seigneur laiſſoit vacante, avec la clef d'entrée. Le Marquis de BEDMAR obtint celle de Capitaine des Gardes du Corps Eſpagnolles. *Dom Thomas* IDIAQUES, Lieutenant-Général & frere du Comte de Salazar, eut la Lieutenance de cette Compagnie. Enfin on accorda un titre de Marquis en Caſtille, à *Dom Pedro de* CHATEAUFORT Gentilhomme du Comté de *Namur* & Marechal de camp, qu'il s'étoit aquis par ſes longs ſervices.

Le Marquis d'ABRANTES, depuis le retour de la Cour à Madrid, avoit été ſi occupé des deux mariages & des préparatifs de ſon entrée, que ie n'avois pu l'entretenir que fort ſuperficiellement de la commiſſion que l'Infant *Dom* EMMANUEL m'avoit donnée. Ce Miniſtre m'avoit prié d'attendre que ces differentes cérémonies fuſſent finies, pour examiner les propoſitions que j'avois à lui faire. Tout étant terminé, je fus lui rendre viſite ; & je l'informai alors plus en détail de la converſation que j'avois eue avec l'Infant, lorſque j'eus l'honneur de le voir à Segovie ; & du deſſein qu'avoit ce Prince d'épouſer Mademoiſelle de SENS, ſœur

du

du Duc de BOURBON, ſi Sa Maj. Portugaiſe l'agréoit. J'ajoutai que ſon Alteſſe Royale m'avoit témoigné le deſir le plus ſincere de rentrer dans les bonnes graces du Roi ſon frere, & de faire, pour obtenir cette grace & la permiſſion de ſe marier, toutes les démarches que ſon tendre reſpect pour ce Monarque pouvoit lui dicter.

Je ſuis trop attaché à l'Infant (dis-je encore à l'Ambaſſadeur) pour ne pas le confirmer, toutes les fois que j'aurai l'honneur de lui écrire, dans des diſpoſitions ſi dignes de lui. D'ailleurs je comprends parfaitement, qu'il ne convient en aucune façon de faire la moindre ouverture à Mr. le Duc & Mde. la Ducheſſe de Bourbon, ſur l'alliance dont il s'agit, qu'on ne ſache auparavant ſi le Roi votre maître l'aura pour agréable. C'eſt donc pour être inſtruit à cet égard des intentions de Sa Maj., & à quel prix le Prince ſon frere pourroit meriter le retour ſon amitié, qu'il m'a chargé de m'adreſſer à V. Ex.; & de l'aſſurer qu'il compte tout-à-fait ſur ſon zele & ſur ſon attachement; & qu'il ſe flatte, Mr., que vous lui en donnerez de nouvelles preuves.

Le Marquis d'Abrantes, qui, ſuivant toute apparence, n'avoit differé d'entrer

en

en matiere avec moi, qu'afin de ſe donner le tems d'apprendre comment il devoit recevoir ce que j'avois à lui dire, me répondit: Que quoiqu'il fût rempli de reſpect pour l'Infant, & qu'il eût un deſir ſincere d'exécuter les ordres de Son Alteſſe Royale, & de répondre à la confiance dont Elle l'honoroit; il ſe voyoit pourtant reduit à la triſte néceſſité de m'aſſurer, qu'il ne pouvoit abſolument point ſe charger de rien écrire au Roi ſon maître du ſujet de notre converſation; attendu que Sa Maj. lui avoit impoſé un ſilence ſur cet article, qu'il ne lui étoit pas permis de rompre. Il ajoûta que l'Infant devoit ſavoir, que le meilleur & le plus court moyen de rentrer dans les bonnes graces du Roi, étoit de prendre le parti de revenir en Portugal, & de remettre entierement à Sa Majeſté le ſoin de ce qui le regardoit.

Mais, repliquai-je, ce que vous me dites, Mr., eſt deja exécuté en partie; puiſque vous voyez que l'Infant ne deſire que de connoître la volonté du Roi, pour la ſuivre. Cela étant, ſeroit-ce manquer à cette déference, que de ſupplier Sa Maj. Portugaiſe de conſentir à un mariage, qui fixera pour toujours le Prince ſon frere dans ſes Etats, conformément à ce qu'Elle deſire;

deſire ; & qui ne peut, outre cela, que contribuer infiniment à renouveller l'ancienne & conſtante amitié qu'il y a eu juſqu'à preſent entre les deux maiſons Royales de *Bragance* & de *Bourbon ?*

„ Je ne puis que vous repeter, repar-
„ tit le Marquis d'Abrantes, ce que je
„ viens de vous dire ; qu'il m'eſt abſolu-
„ ment interdit d'entrer dans aucune pro-
„ poſition qui concerne Son Alteſſe Ro-
„ yale. J'en reſſens une peine extreme,
„ je vous le proteſte : mais Elle a trop de
„ lumieres pour ne pas appercevoir, que
„ je dois exécuter fidelement les ordres
„ qu'on m'a donnés ; & trop de bonté,
„ pour douter du chagrin que j'ai de ne
„ pouvoir, dans cette circonſtance, lui
„ donner des preuves de mon reſpect &
„ & mon attachement. "

Cette défenſe, repondis-je à l'Ambaſſadeur, s'étendroit-elle juſqu'à m'ôter la liberté de venir informer quelquefois V. Ex. des lettres que je recevrai de l'Infant? Je ne vous fais cette queſtion, continuai-je, qu'afin de connoitre la volonté du Roi: ſi elle vous interdit abſolument de m'écouter, ſoyez aſſuré que je m'abſtiendrai de faire aucune demarche qui puiſſe m'attirer l'indignation de Sa Majeſté, & devenir inutile, ou, qui pis eſt, contraire aux intérêts de ſon Alteſſe Royale. „ Ne

„ Ne craignez rien de ſemblable, re-
„ prit le Marquis d'Abrantes : il ne m'eſt
„ point défendu de vous écouter. Sa
„ Maj. eſt perſuadée que vous ne pou-
„ vez donner que de bons conſeils à l'In-
„ fant : ainſi vous êtes en pleine liber-
„ té de continuer à lui écrire. Quant à
„ moi, je recevrai toujours avec grati-
„ tude la confiance que vous jugerez à
„ propos de me marquer. Je ſuis per-
„ ſuadé qu'elle ne pourra que manifeſ-
„ ter de plus en plus vos bonnes & droi-
„ tes intentions. ”

La maniere dont l'Ambaſſadeur de Portugal s'expliquoit, ne me déplut pas. Elle me parut tendre indirectement, à ſe mettre en état de faire connoître au Roi de Portugal la ſuite des deſſeins du Prince ſon frere : & cette vue favoriſant les miennes, je m'appliquai ſerieuſement à ſeconder, comme auſſi à cultiver les ſentimens d'eſtime qu'on venoit de me marquer.

Mon reſpectueux attachement (1) pour l'In-

(1) Ce Prince me fit l'honneur de me témoigner dans pluſieurs lettres combien il lui étoit agreable ; mais entr'autres par celle du 15. Decembre 1727, & par celle du 17. Janvier 1728. On trouvera la premiere & l'Extrait de l'autre à la fin de ce volume *Pieces Juſtificatives N. VIII. & IX.*

l'Infant, me rendoit précieuſe la négociation dont il m'avoit chargé. Je n'avois pas moins à cœur de prouver au Duc & à la Ducheſſe de Bourbon le zele qui m'animoit pour leurs interêts. Les obſtacles que je prévoyois, loin de me décourager, ne firent que m'animer à les vaincre; Impatient de donner carriere à ma bonne volonté, je profitai d'une circonſtance que le pur hazard fit naître, & qui me devint enſuite trop avantageuſe, pour la paſſer ici ſous ſilence.

Un Gentil-homme Eſpagnol, nommé *Dom* GONZALO PACHECO Y PADILLA, fréquentoit de tems en tems la maiſon du Marquis d'Abrantes, & plus ſouvent encore la mienne. Un jour que nous nous entretenions ſur la dépenſe que faiſoit ce Miniſtre, il me. dit que c'étoit principalement un Religieux qu'il avoit chez lui, à qui le ſoin de la regler étoit remis. Il ajoûta, qu'il croyoit (quoique ce Religieux vecût fort retiré) que le Marquis d'Abrantes écoutoit ſes avis, & que vraiſemblablement le Roi de Portugal, qui en connoiſſoit & priſoit la ſageſſe, avoit recommandé au Marquis de ne les pas négliger.

Cette découverte me fit naître le deſir de former quelque liaiſon avec ce Reli-

Religieux. Je demandai à Dom Gonzalo, s'il croyoit qu'il voulût recevoir une visite de ma part, & s'il avoit assez d'accès auprès de lui pour faire goûter ma proposition ? Dom Gonzalo repliqua, qu'indépendemment de la facilité qu'il auroit à exécuter ma commission, vu l'amitié que lui témoignoit le Pere MANUEL RIBERA (c'est le nom du Religieux), il ne doutoit point que celui-ci ne fût bien aise de me voir, par l'estime qu'il lui avoit paru avoir pour moi: que cependant, pour agir plus surement, & puisque je le souhaittois ainsi, il rendroit compte de mon dessein au Pere Portugais, & qu'il me serviroit volontiers d'introducteur chez lui, si je croyois la formalité necessaire.

Dom Gonzalo me tint parole; mais ce ne fut pas de la maniere que je pensois: car un soir il conduisit chez moi le Pere Manuel Ribera. Je le reçus avec tous les égards qu'il meritoit. Cette premiere entrevue se passa de part & d'autre d'une façon polie, & même amicale. Ce fut le premier pas qui nous conduisit à de plus étroites relations, à la confiance que je lui marquois, & aux services qu'il me rendit.

Je ne manquai pas, quand la connoi-

noiſſance fut faite, d'entretenir ce digne Religieux de ce qui concernoit les vues de l'Infant de Portugal; le priant de m'aider de ſes lumieres, pour ſervir efficacement ce Prince, ſans m'expoſer à déplaire au Roi de Portugal, & d'appuyer auprès du Marquis d'Abrantes les ſoins que je me donnois pour l'engager dans les interêts de S. A. R.

Le Pere Dom Manuel approuva mes bonnes intentions; mais il ne diſſimula pas, qu'il ne ſe flattoit gueres qu'elles produiſiſſent aucun fruit, tant que l'Infant ne prendroit point la reſolution de remettre entre les mains de S. M. Portugaiſe le ſoin de ſon établiſſement. „ Il „ faut commencer, me dit-il, par obeïr: „ le devoir l'exige; & cette ſoumiſſion „ fera plus d'effet ſur le cœur généreux „ du Roi, que toutes les repreſentations „ & toutes les raiſons que S. A. R. pour„ roit employer, & qui ne l'auroient „ point pour principe. Le Roi a vu a„ vec chagrin l'Infant Dom Emmanuel „ prendre la reſolution de voyager dans „ les pays étrangers ſans ſon agrément. „ La faute, dans un particulier, ſeroit „ facile à pardonner; mais dans un fre„ re de S. M. elle prend un tout autre „ caractere. C'eſt en Portugal, & à la

„ Cour

„ Cour du Roi, qu'il convient à S. A. „ R. d'habiter. Elle y ſera plus reſpe- „ ctée que par tout ailleurs. Cet arti- „ cle touche de trop près le Roi. On „ ſe flatteroit en vain de porter S. M. „ à le regarder avec indifference. "

Je ſais, répondis-je au Pere Manuel, toute la juſteſſe de vos reflexions. Elles ſont parfaitement conformes à celles de M. l'Ambaſſadeur, & je les ferai valoir dans les lettres que j'aurai l'honneur d'écrire à l'Infant. Je me propoſe de les communiquer à ce Miniſtre ; mais j'eſpere que vous voudrez bien les lire auparavant, & en regler les expreſſions. Dom Manuel ſe défendit avec modeſtie de conſentir à ma demande ; il ne me l'accorda qu'à condition qu'il ne paroîtroit en rien dans l'affaire dont il s'agiſſoit.

Content d'avoir levé une partie des ſcrupules que le Marquis d'Abrantes & le P. Manuel pouvoient avoir, d'être les temoins & les juges de mes relations avec l'Infant, j'eus l'honneur d'écrire pluſieurs fois à ce Prince ; & toutes mes lettres ne tendoient qu'à l'entretenir & à le confirmer dans les ſentimens d'attachement & de ſoumiſſion qu'il avoit pour le Roi, ſon frere, & à m'attirer en même

me tems de ſes réponſes, où ces mêmes ſentimens ſe trouvant exprimés, puſſent être connus de l'Ambaſſadeur de Portugal, du Pere Manuel Ribera, & du Roi par leur entremiſe.

Je me flattois que ce moien ſeroit plus propre qu'aucun autre, pour faire renaître, dans le cœur de ce Monarque, l'amitié que je ne doutois point qu'il n'eût, pour un Prince qui lui appartenoit de ſi près, qui la meritoit par tant de titres, & dont le projet d'épouſer une Princeſſe de la maiſon de Condé ne me paroiſſoit tirer à aucune conſéquence.

J'adreſſois aſſez ſouvent mes lettres à Mr. d'ADONCOURT Commandant pour le Roi à Bayonnes, qui les remettoit à S. A. Royale. Elle m'envoyoit quelquefois ſes réponſes par le même canal. La Reine Douairiere d'Eſpagne étoit au fait de ce Commerce: elle l'approuvoit; & j'ai la ſatisfaction d'avoir trouvé dans un tas de papiers inutiles, une lettre de Mr. d'Adoncourt, qui ſert de preuve de ce que je dis (1).

Le Marquis d'Abrantes & le P. Dom Manuel ne paroiſſoient pas moins ſatisfaits des conſeils que je prenois la liber-

(1) On en trouvera l'Extrait à la fin de ce volume *Pieces Juſtificatives N°. X.*

té de donner à l'Infant. Temoins de ce qui ſe paſſoit entre ce Prince & moi, ils s'apprivoiſerent peu à peu; & je crus m'appercevoir que mes vues penetroient juſques à Lisbonne. A la verité ce ne pouvoit être que ſur le pied de ſimples relations, comme je l'ai déja dit; mais il n'étoit pas poſſible de les croire indifferentes, & par cette raiſon il étoit naturel de ſe flatter, qu'elles attireroient imperceptiblement des éclaircicemens & des explications.

Quand je fus bien ſûr d'avoir amené l'affaire à ce point, je crus qu'il étoit tems d'informer le Duc & la Ducheſſe de Bourbon des intentions de l'Infant Dom Emanuel: mais, pour ne point expoſer des perſonnes d'une ſi haute naiſſance à faire quelque démarche précipitée ou peu convenable, j'eus attention de ne parler dans ma premiere lettre de l'alliance dont il s'agiſſoit que comme d'une idée qui étoit venue à S. Alteſſe R., qu'elle m'avoit fait l'honneur de me confier, & que mon reſpectueux attachement pour le Duc & la Ducheſſe de Bourbon ne me permettoit point de leur laiſſer ignorer. J'ajoutai que je m'offrois à ſuivre le projet, s'il étoit goûté, & à travailler pour le faire reuſſir.

La

La nouvelle parut avoir été reçue avec plaiſir du Duc & de la Ducheſſe de Bourbon. Ils me remercierent de la leur avoir appriſe ; & en me laiſſant abſolument le maître de faire connoître à l'Infant Dom Emmanuel l'empreſſement avec lequel Leurs Alteſſes répondroient aux marques qu'il leur donnoit de ſon amitié, Elles me prioient de leur faire part des meſures qu'on pourroit prendre pour conduire cette négociation à une heureuſe concluſion, à quoi il ſembloit, me diſoit la Ducheſſe de Bourbon, qu'elle entrevoyoit pluſieurs obſtacles ; le moyen de les lever conſiſtant principalement à faire conſentir le Roi de Portugal au mariage du Prince ſon frere.

Je répondis au Duc & à la Ducheſſe de Bourbon, qu'il me paroiſſoit neceſſaire qu'ils m'écriviſſent d'une maniere capable de faire entrer ce Monarque dans de tels ſentimens. Je leur dis encore dans la même lettre, que j'étois en état, par les relations que j'avois avec le Marquis d'Abrantes, de gagner ſur lui qu'il envoyât à Lisbonne les lettres en original dont Leurs Alteſſes m'honoreroient ; & qu'ainſi Elles pouvoient regler leurs expreſſions conſéquemment, toutes les fois

qu'il ſeroit queſtion du mariage de Mademoiſelle de Sens avec l'Infant.

Le Duc & la Ducheſſe de Bourbon ſuivirent mes conſeils. Ils m'adreſſerent des lettres qui contenoient tout ce que l'on peut dire de plus convenable ſur le ſujet de cette alliance, & ſur la ſatisfaction qu'elle leur procureroit, dès que le Roi de Portugal l'auroit pour agréable. Ces lettres étoient accompagnées d'une autre que la Ducheſſe de Bourbon m'écrivoit en particulier, par laquelle cette Princeſſe me prioit, de porter Leurs Maj. Cath. à favoriſer l'affaire dont il s'agiſſoit, en faiſant parvenir au Roi de Portugal quelques marques de l'interêt qu'elles prenoient à la concluſion du mariage du Prince ſon frere avec Madelle. de Sens, & de leur amitié pour le Duc & la Ducheſſe de Bourbon. Son Alteſſe ajoûtoit, que ſi le Roi & la Reine d'Eſpagne conſentoient à la propoſition, Elles ſouhaittoit fort qu'ils me permiſſent d'aller à Lisbonne, pour eſſayer de faire d'abord rentrer l'Infant dans les bonnes graces du Roi ſon frere, & obtenir que ce Monarque approuvât le deſſein que le Prince avoit de ſe marier.

La Ducheſſe de BOURBON ſe flatoit, que dans la circonſtance où les deux

Cours

Cours d'Eſpagne & de Portugal s'uniſſoient ſi étroitement ; il ne ſeroit pas difficile, de faire reuſſir cette double négociation : mais quoique ce deſſein ne renfermât rien que de bon, j'entrevis bientôt que ſon exécution ne laiſſeroit pas d'être difficile. Il falloit, pour être reçu à *Lisbonne* après ce qui s'étoit paſſé entre le Marquis d'ABRANTES & moi, que le voyage que j'y voulois faire parût avoir un pretexte different du veritable. Il n'étoit pas aiſé de le trouver, dans une conjoncture où tout étoit reglé entre les deux Cours, & où celui de la ſimple curioſité eût paru ſuſpect au Roi de Portugal. D'un autre côté je ne pouvois douter, que la cabale du Comte de ROTTEMBOURG ne traverſât mon projet dès quelle en auroit connoiſſance ; & par conſéquent il étoit à propos de le tenir caché.

Cette derniere raiſon m'impoſant la loi de ne rien confier à l'Archevêque d'Amida que leurs Maj. ne fuſſent prévenues auparavant, j'écrivis à l'Infant *Dom* EMMANUEL, que je croyois abſolument néceſſaire que Son A. R. prît ſur Elle, de demander au Roi & à la Reine d'Eſpagne non ſeulement la permiſſion que j'allaſſe à *Lisbonne*, mais d'avoir en-

core la bonté de paroître m'y donner quelque commiſſion, afin de me mettre à même d'y exécuter celle dont je ſerois chargé. Je ſuppliois enſuite ce Prince de m'adreſſer les lettres qu'il écriroit, afin que je puſſe les préſenter à leurs Majeſtés, avec un Memoire contenant le précis de ce que le Duc & la Ducheſſe de Bourbon m'avoient écrit de leur côté.

L'Infant ſuivit mes avis : mais par malheur, pendant que les lettres étoient en chemin, le Roi d'Eſpagne tomba malade au *Pardo* ; & il me devint impoſſible alors de l'aborder, ni de parler à la Reine, qui ne le quittoit pas un moment. Reduit par ce facheux contretems à recourir malgré moi aux bons offices de l'Archevêque d'*Amida*, il falut bien m'en ſervir. Ils me paroiſſoient ſans contredit auſſi foibles qu'équivoques : mais le mal étant ſans remede, je ne m'occupai, pour le diminuer ; qu'à donner, aux diſcours que je tiendrois au Prélat, une tournure qui n'excitât, s'il étoit poſſible, ni curioſité ni inquietude ſur mon ſujet.

Je m'étois apperçu depuis quelque tems, que l'Archevêque d'*Amida* ſuivoit les avis que je ne pouvois douter lui avoir été donnés, de ſoutenir avec moi, le mieux qu'il pourroit, la cordialité que notre

notre ancienne intelligence ſembloit admettre ; & qu'il affectoit, afin de m'en impoſer mieux, de me faire aſſez ſouvent certaines confidences, qu'il ajuſtoit aux vues de ſa conduite. Après les connoiſſances que j'avois acquiſes de ſes liaiſons avec le Comte de Rottembourg, l'artifice n'étoit pas difficile à démêler : mais je me donnois bien de garde de paroître l'appercevoir ; & ſans conteſter ſur le prix des bagatelles que le Prélat me débitoit, je leur accordois volontiers tout celui qu'il exigeoit. Notre commerce, par un effet aſſez plaiſant, ſe refroidiſſoit ainſi inſenſiblement, dans le tems que nous voulions nous perſuader mutuellement qu'il ſe rechauffoit.

Les menagemens que cette façon d'agir m'obligeoit à avoir pour l'Archevêque, ne me permettant point d'aller au *Pardo* ſans le voir, je pris occaſion, pendant une de ces viſites, de lui rappeller, comme par hazard, la converſation que j'avois eue à *Segovie* avec l'Infant Dom Emanuel, au ſujet du deſſein qu'il avoit d'épouſer Madle. de *Sens* : après quoi j'ajoutai, que j'étois preſque faché d'en avoir informé le Duc & la Ducheſſe de Bourbon, à cauſe du peu d'apparence qu'il y avoit que cette alliance pût avoir lieu.

L'Archevêque, par curioſité peut-être, ou moins ſur ſes gardes avec moi qu'à l'ordinaire, me demanda alors en quoi conſiſtoit l'impoſſibilité dont je lui parlois. Je lui répondis que c'étoit principalement en ce que leurs Majeſtés, ſelon ce qu'il m'avoit appris, paroiſſoient peu diſpoſées à favoriſer ce mariage par leurs bons offices auprès du Roi de Portugal; & que d'ailleurs le voyage que les deux parties ſouhaittoient également que je fiſſe à *Lisbonne*, ne pouvoit s'exécuter ſans en cacher d'abord le veritable motif: ce qui me ſembloit actuellement bien difficile.

L'Archevêque me repartit alors, que s'il ſuffiſoit, pour contenter l'Infant de Portugal & le Duc & la Ducheſſe de Bourbon, de me fournir un pretexte d'aller en Portugal, il ne voyoit pas autant d'impoſſibilité que moi à le trouver. Ce diſcours ne pouvant à coup ſûr venir que de ce que le Prélat entrevoyoit, que leurs Maj. avoient quelque deſſein de m'employer, j'eus une attention particuliere à ne pas inſiſter pour en ſavoir davantage, & à prévenir par cette diſcrétion quelque ſubite démangeaiſon (1) aux

(1) On a deja obſervé, qu'il ſe ſervoit du prétexte de cette bizarre incommodité, pour abreger les entretiens dont il craignoit les ſuites.

aux jambes de mon oracle, qui m'obligeât de le quitter ſans obtenir un éclairciſſement. Heureuſement la facheuſe gratelle ne vint point: on oublia qu'elle fût néceſſaire; & ſur ce que je dis à l'Archevêque en badinant, qu'il me reduiſoit, par ſa maniere énigmatique de s'expliquer, à lui demander comme les Apotres à notre Seigneur, (2) *Ediſſere nobis parabolam iſtam*, il me repliqua, après les détours & les ambiguités d'un homme qui craint d'en trop dire: „ Vous „ ſavez à quelles extremités les choſes „ ont été pouſſées entre le Pape & le „ Roi de Portugal, & que les eſprits de „ part & d'autre s'aigriſſent de plus en „ plus. On ſeroit bien aiſe ici de pré„ venir les ſuites que peut entrainer cet„ te meſintelligence (1). Mr. le Nonce

„ a

(2) Matth. XV. 15.

(1) Le Pape CLEMENT XI, ſur les inſtances du Cardinal BICHI, nomma en 1710. Mr. BICHI, Neveu de cette Eminence, Nonce en Portugal; & en même tems l'Abbé LUCINI pour aller reſider à Barcellone auprès de l'Archiduc, qui prenoit le titre de Roi d'Eſpagne & qui a été depuis Empereur. Ces deux Prélats y arriverent en même tems. L'Abbé Lucini, qui n'avoit que le caractere d'Internonce, ne put en cette qualité avoir audience de l'Archiduc; & Mr. Bichi, ſans s'arrêter à Barcellone, ni rendre ſes reſpects à ce Prince, continua ſon voyage à Lisbonne.

„ a fait à ce ſujet quelques inſtances au-
„ près de leurs Majeſtés, auxquelles on
„ a

L'Archiduc fut ſi mécontent de ce procedé, qu'il s'en plaignit au Pape, & qu'il écrivit en même tems au Roi de Portugal, pour le prier de ne point donner audience à Mr. Bichi. Sa Sainteté répondit à l'Archiduc (qu'elle avoit alors été obligée de reconnoitre pour Roi d'Eſpagne), que c'étoit ſans ſon ordre & à ſon inſu que Mr. Bichi avoit manqué à ſon devoir en paſſant à Barcellone. Elle fit auſſi entendre à ce Prince, qu'Elle rappelleroit bientôt ce Prélat de Lisbonne, attendu qu'on y paroiſſoit peu content de lui. C'étoit avec quelque fondement que le Pape s'expliquoit ainſi. Le Roi de Portugal ſe plaignoit alors du Nonce, & certains ſujets que ce Miniſtre avoit traverſés dans la pourſuite de quelques bénéfices, écrivirent à Rome contre lui d'une maniere fort injurieuſe; l'accuſant entr'autres, comme accordant trop facilement aux Reguliers des conceſſions, qui favoriſoient le relâchement.

Ces inſinuations, faites par des perſonnes graves, mais principalement ce que le Roi de Portugal avoit écrit contre Mr. Bichi, le rendirent ſuſpect à Clement XI. Sa Sainteté voulut le rappeller; & même, ſur la repréſentation de la Congrégation des Evêques, qui tendoit à charger Mr. BERNABI, Auditeur de la Nonciature, des affaires du St. Siege, on expédia un Bref pour faire revenir ce Nonce. Heureuſement pour lui, il parvint à ſe juſtifier ſi bien dans l'eſprit du Roi de Portugal, que Sa Maj. eut la bonté de déſabuſer Elle-même le Pape des impreſſions déſavantageuſes qu'Elle lui avoit précédemment données de Mr. Bichi, & de joindre à cette lettre une information du Pere ſurveillant de la Nonciature, qui faiſoit l'éloge de la conduite de ce Miniſtre, & qui prouvoit que ce que ſes ennemis avoient publié contre lui étoient de pures calomnies.

La lettre du Roi, & la relation du Pere Surveillant, firent ſuſpendre l'envoi du Bref du rappel; & Sa Sainteté n'annulla point les conceſſions que le Nonce avoit accordées.

„ a répondu favorablement. On vous „ croit propre à menager cette reconci- „ lia-

Le Roi de Portugal, dont toutes les actions etoient marquées au coin de la juſtice & de la bonté, ne s'en tint pas à la lettre qu'il avoit écrite au Pape en faveur de Mr. Bichi: il demanda encore à Sa Sainteté de le nommer Cardinal; cette dignité étant toujours accordée aux Nonces qui reſident à ſa Cour. Sur ces entrefaites mourut le Cardinal Bichi, Oncle & protecteur de celui dont nous parlons. Ses ennemis profiterent de cette mort, pour détourner le Pape d'accorder une place dans le ſacré College à un Prélat accuſé, diſoient-ils, de pluſieurs fautes conſiderables par des perſonnes reſpectables, & qui, de plus, vouloit en quelque façon obliger Sa Sainteté à lui donner la pourpre.

Clement XI. mourut ſans rien décider. Le Roi de Portugal fit à INNOCENT XIII. ſon ſucceſſeur les mêmes inſtances pour Mr. Bichi; mais le Pape s'excuſa d'y avoir égard. Il rappella même ce Miniſtre, & nomma à ſa place M. FIRRAO. Le Roi de Portugal refuſa de reconnoître ce dernier, lui ordonna de ſortir de ſes Etats, & ne voulut point laiſſer partir M. Bichi, à moins qu'on ne lui donnât l'aſſurance qu'il ſeroit fait Cardinal. Ceux qui vouloient l'empêcher de l'être, ſe ſervirent de ce nouveau temoignage de la bienveuillance du Roi de Portugal, pour accuſer M. Bichi d'employer pour ſon élevation des moyens illicites & peu convenables à un Miniſtre du St, Siege, & d'une reſiſtance criminelle aux ordres du Pape. Il parut que cette derniere imputation fit effet: car on propoſa à Rome d'enjoindre au Nonce de revenir, ſous peine d'encourir les cenſures Eccleſiaſtiques. La mort d'Innocent XIII. arrêta cette reſolution. BENOIT XIII. étant monté ſur le trône Pontifical, le Roi de Portugal lui demanda pour Mr. Bichi la même grace qu'il avoit inutilement ſollicitée auprès des deux Souverains Pontifes ſes prédéceſſeurs. Le Pape parut d'a-

„ liation ; & leurs Maj. ont quelque in-
„ tention de vous envoyer à *Lisbonne*,
„ &

bord assez porté à satisfaire ce Monarque. Il prit même quelques engagemens à cet égard avec lui. Cependant on le détourna de les tenir ; & il écrivit au Roi de Portugal, que, pour des raisons très fortes, & très evidentes, mises au jour par quelques Cardinaux, il étoit necessaire de tirer en longueur la promotion de M. Bichi ; & Sa Sainteté en fit une peu de tems après, dans laquelle ce Nonce ne fut pas compris. Sa Maj. Portugaise, voyant que ses sollicitations pressantes & reiterées avoient produit si peu d'effet, marqua son mécontentement, en envoyant ordre au Comte de GALVEAS, son Ambassadeur à Rome, de revenir en Portugal. Elle prescrivit la même chose à tous les sujets qu'elle avoit dans les Etats du Pape, fit publier trois Décrets, pour fermer le tribunal de la Nonciature à Lisbonne, pour interdire tout commerce avec la Cour de Rome, pour que tous ceux qui étoient sujets du Pape fortiffent du Portugal, & que toutes les marchandises qui viendroient des Etats de Sa Sainteté fussent regardées comme de contrebande, & pour qu'aucun étranger, de quelque condition qu'il fût, ne pût exécuter aucune commission de la Cour de Rome dans l'étendue de ses Etats. Le Roi de Portugal voulut aussi que l'on fermât à Rome l'Eglise nationale de St. Antoine ; & le Cardinal CIENFUEGOS, Ministre de l'Empereur, reçut ordre de Sa Maj. Portugaise de faire prendre possession de cette Eglise par le Secretaire Imperial ; ce qu'il exécuta le 6. Septembre 1728, assisté d'un Auditeur, après avoir fait un Inventaire de toute l'argenterie & autres effets appartenans à l'Eglise.

La Cour de Rome, de son côté, persista à refuser la pourpre à Mr. Bichi, & lui fit signifier à Lisbonne par un Notaire, qu'il eût à se retirer & à se soumettre aux ordres de sa Sainteté : ce qu'il éxécuta enfin, en passant en Espagne, pour y voir M. le Nonce ALDOBRANDINI, qui étoit char-

„ & enſuite plus loin, ſelon que les af-
„ faires tourneront. Vous voyez à pré-
„ ſent que ſi ce deſſein s'exécute, vous
„ aurez

gé du Pape d'examiner ce qui le concernoit.

Enfin, après que ce démêlé eût duré ſous le Pontificat de trois Papes, ſans que les divers temperamens qu'on avoit propoſés de la part de Leurs Maj. Cath. pour le terminer, euſſent pû convenir aux deux parties. Le Pape CLEMENT XII, ſucceſſeur de Benoit XIII., ſe détermina, après être pleinement convaincu du merite de M. Bichi, à le nommer Cardinal, & à donner cette marque de déference au Roi de Portugal. Sa Sainteté, dans un Conſiſtoire qu'Elle tint le 24. Septembre 1731, fit une promotion de cinq Cardinaux, dans le nombre deſquels ce Prélat fut compris; & par cette ſage reſolution, la bonne harmonie fut rétablie entre les deux Cours. M. ALMEIDA, qui s'étoit rendu incognito à Rome quelques mois auparavant, complimenta Sa Sainteté le 28. Novembre ſur cet heureux événement. Enfin le nouveau Cardinal fit ſon entrée à Rome le 17. Fevrier 1733, avec une grande magnificence. Il reçut ce jour-là le Chapeau dans un Conſiſtoire public. Le Pere d'EVORA, qui, par ſa prudence & ſa ſageſſe, avoit ménagé la reconciliation, dont la cérémonie du jour devenoit le ſceau, préſenta au Pape, de la part du Roi de Portugal ſon maître, un magnifique préſent de bijoux.

Ceux qui deſireront d'avoir de plus grands éclairciſſemens ſur ce qui ſe publia alors entre les deux Cours de Rome & de Lisbonne, peuvent ſe procurer deux Ecrits qui parurent alors; le premier intitulé: *Reflexions faites par un Cardinal au ſujet de M. Bichi*; & l'autre: *Réponſe aux Reflexions faites par un Cardinal au ſujet de M. Bichi.* J'avois l'un & l'autre; mais ils ſe ſont trouvés compris dans les papiers qu'on m'a enlevés; & dans cette occaſion, comme en bien d'autres, je ſuis fruſtré de la ſatisfaction de procurer au Lecteur differentes pieces dignes de ſa curioſité.

„ aurez un pretexte bien plauſible d'al-
„ ler en Portugal, & que ce n'eſt pas
„ les commiſſions les plus faciles qu'on
„ vous deſtine.

Ce que l'Archevêque m'apprenoit, quadroit à merveille avec les projets de l'Infant de Portugal, & avec ce qui m'étoit perſonnel, par la diſtance qu'il y alloit avoir entre tous les intriguans de la Cour d'Eſpagne & moi. La découverte me fit grand plaiſir : mais ne doutant point qu'elle n'eût échappé au Prélat malgré lui, & que même elle ne lui attirât quelque coup de ferule de la part de ſes Précepteurs s'ils venoient à la connoître, je ne montrai aucun deſir de m'en prévaloir qui pût l'allarmer, & encore moins une indifference qui refroidit ſa bonne volonté.

Je me contentai de remercier le Prélat, toujours ſur le même ton de plaiſanterie, d'avoir eu la complaiſance de m'expliquer ſa parabole ; & j'ajoutai, que l'Infant Dom Emanuel m'ayant adreſſé des lettres pour le Roi & la Reine, à qui je ne pouvois avoir l'honneur de les préſenter, je le ſuppliois de les remettre à Leurs Majeſtés. l'Archevêque ne fit aucune difficulté de les prendre, & de me promettre, s'il y avoit quelque réponſe de me la donner. Quel-

Quelques jours après je revins au *Pardo*; & pour tâcher de découvrir si le Confeſſeur de la Reine avoit pu gagner ſur lui d'être diſcret, je rendis une viſite à la Ducheſſe de St. PIERRE. On me voyoit dans ce tems-là aſſez rarement chez elle, & les ſujets que j'avois de me méfier de ſes ſentimens, juſtifioient cette reſerve. La Reine admettoit alors cette Dame dans un particulier, qui lui attiroit une certaine conſideration, ſuite ordinaire d'un pareil privilege. Sa faveur commençoit à faire quelque bruit, & elle n'en étoit pas fachée.

Les raiſonnemens du public, & je ne ſai quelle lueur de fortune qui m'environnoit, me mettant au nombre de ceux que les Courtiſans croient devoir menager, la Ducheſſe de St. Pierre obſervoit avec moi cette maxime; & indépendemment de ce dont j'étois redevable ſur cet article à ſa politeſſe, elle multiplioit ou retranchoit certaines attentions pour moi, ſelon la ſituation où elle entrevoyoit que j'étois dans l'eſprit de Leurs Majeſtés Catholiques.

Accoutumé depuis longtems à me voir quelquefois l'objet de ces regles d'arithmetique, je me contentois de celles dont on faiſoit l'application ſur moi. C'eſt dans

dans cet eſprit que je reçus l'obligeant accueil de la Ducheſſe de St. Pierre, ſans m'éblouir de l'éclat de ſon credit. Il ne tint pourtant pas à elle que je n'en euſſe la plus haute idée; car, pour me faire concevoir juſqu'à quel point elle poſſedoit la confiance de la Reine, elle me dit, avec l'air & le ton myſterieux d'une perſonne bien inſtruite, que ſuivant toute apparence je ne tarderois pas à être employé.

Ce diſcours me mit au fait. Il s'accordoit trop bien avec celui que m'avoit tenu l'Archevêque d'Amida, pour croire qu'il n'eût pas rendu compte à la Ducheſſe de l'entretien que nous avions eu enſemble. La reflexion m'engagea à garder avec elle, comme avec lui, la même retenue. Je répondis que j'apprenois avec plaiſir la nouvelle qu'elle m'annonçoit; & j'ajoutai, pour la flatter, que j'eſperois qu'elle contribueroit à ne me laiſſer aucun doute de la certitude de ſes prédictions.

Ce n'etoit pas cependant de quoi elle étoit fort occupée. Les engagemens qu'elle avoit pris avec le Cardinal de Fleury & le Comte de Rottembourg étoient incompatibles avec de pareils offices. Ce dernier ſut bientôt par cette Dame ou

par

par l'Archevêque, la commiſſion que l'Infant de Portugal & le Duc & la Ducheſſe de Bourbon m'avoient donnée, que je demandois la permiſſion d'aller à Lisbonne afin de l'exécuter, & que, ſuivant toute apparence, mon empreſſement à l'obtenir procedoit de l'eſperance que l'on me chargeroit de racommoder les deux Cours de Rome & de Portugal.

L'avis parut d'autant plus important au Comte de Rottembourg, que les differentes negociations dont il s'agiſſoit, tendoient à me reproduire ſur le théatre d'une maniere auſſi agréable que brillante, & par conſequent à mortifier ſenſiblement le Cardinal de Fleury. C'étoit ce qu'il falloit prévenir. Le peril étoit prochain; &, pour le détourner, le Miniſtre de France & ſes creatures ne manquerent point de faire remarquer à l'Archevêque & aux Miniſtres Eſpagnols, les reſſources que ma vaſte ambition, diſoient-ils, trouvoit à chaque inſtant pour ſe ſatisfaire, & combien ils devoient les redouter. Au ſurplus on employoit ce ſtratageme, ſans préjudice à celui, plus efficace encore, de me rendre ſuſpect à la Reine.

La conduite que j'avois tenue en Eſpagne & en France paroiſſoit devoir me mettre

mettre à l'abri d'une telle diſgrace. Je n'avois jamais imaginé, à l'exemple du Cardinal de Fleury, qu'on pût (1) diviſer les interets du Roi de ceux de la Reine: la gloire & le ſervice de l'un & de l'autre avoient dirigé toutes mes démarches. Le Memoire que j'avois préſenté à Leurs Maj. environ deux ans auparavant, tendoit entr'autres choſes à procurer à l'Infant Dom CARLOS un établiſſement ſolide, bien ſuperieur à celui que les Puiſſances de l'Europe lui deſtinoient alors, & digne de ſa haute naiſſance. Enfin, dans pluſieurs de mes lettres à l'Archevêque d'Amida, il ſe trouvoit une infinité d'articles, qui prouvoient évidemment, que je veillois avec autant de zele & d'attention à ce qui pouvoit tourner à l'avantage de ce Prince, qu'à m'aquitter des autres commiſſions dont j'étois chargé. Des temoignages ſi précis de ma maniere de penſer, la reconnoiſſance que je devois à la Reine pour les fréquentes marques de bonté qu'elle m'avoit données, enfin juſqu'à cette ambition exceſſive que l'on faiſoit toujours entrer en ligne de compte, & que je ne pouvois certainement ſatisfaire que ſous la protection de Sa Majeſté; tout cela réuni ne

(1) Voyez au *Tome II. page 312 & ſuiv.*

ne formoit-il pas une préſomption des plus favorables pour moi, contre les imputations chimeriques de mes adverſaires? Cependant, malgré toutes ces difficultés, ils ne laiſſerent pas de tenter l'entrepriſe. Le détail où je vais entrer à cet égard, en ſervant à l'exécution du deſſein que j'ai de faire connoître les divers aſſauts que j'ai ſoutenus, me ramenera inſenſiblement à ce qui concerne la négociation dont l'Infant Dom Emanuel m'avoit confié le ſoin, & de laquelle j'ai raconté l'origine & une partie des ſuites.

Peu de jours après l'arrivée de leurs Maj. Cath. au Pardo, le Roi d'Eſpagne, qui y étoit allé avec une ſanté aſſez chancellante, tomba malade. La fievre, l'interruption du ſommeil, & le même dégoût pour le travail qu'il avoit montré précédemment, joint à une mélancolie ſombre & preſque continuelle, tenoient ce Monarque enfermé dans ſon lit ou dans ſa chambre. La Reine ſeule & quelques medecins avoient le privilege de le voir. Cette triſte ſituation le rendant inacceſſible à ſes ſujets, donnoit lieu à divers raiſonnemens. Les uns l'attribuoient aux ſuites ordinaires d'une infirmité réelle: les autres au deſir ſecret que Sa Maj. conſervoit toujours d'abdiquer la Cou-

Couronne, & au chagrin que lui cauſoient les obſtacles que les circonſtances du tems mettoient à l'accompliſſement de ce deſſein. Les raiſonnemens ne finiſſoient point à Madrid ſur ce dernier article; & le Lecteur comprendra facilement, qu'ils n'étoient pas toujours réglés ſur la prudence, ni ſur le goût du tems. L'interêt de la Reine & la tranquillité de l'Etat, obligeant donc Sa Maj. à veiller ſur la conduite de ceux qui parloient trop librement, ou qui laiſſoient entrevoir le penchant qu'ils avoient pour un changement de Gouvernement, cette Princeſſe étoit fort attentive aux avis qu'elle recevoit. On ſait que ce n'eſt pas toujours le pur zele du ſervice des Princes ni du bien public qui les dicte dans les Cours: ſouvent ils doivent leur naiſſance à l'ambition, à l'interêt ou à la vengeance; & revêtus malheureuſement d'une toute autre apparence, il eſt difficile & ſouvent impoſſible aux Souverains d'en découvrir le poiſon.

C'étoit le Roi d'Eſpagne ſeul, par le Miniſtere de ſon Confeſſeur, qui m'avoit appellé dans ſes Etats. Quand j'y entrai je n'étois connu que de Sa Maj., & je ne devois compter que ſur ſa protection. Elle étoit ſans contredit auſſi honorable que flateuſe

flatteuſe ; mais elle n'étoit pas également ſure. L'envie qu'elle devoit exciter contre moi, pouvoit l'éteindre par ſes mauvais offices ; & peut-être n'avois-je pas moins à craindre une confiance trop marquée de la part de ce Monarque, que la diminution de ſa bienveuillance. La droiture de mes intentions & mon deſintereſſement faiſoient toute ma reſſource ſur un terrain ſi gliſſant. Mais ces vertus n'étant pas à la Cour celles du plus grand nombre, on y regarde communément ceux qui affectent de les pratiquer comme des viſionnaires ou des fourbes ; & je n'avois garde de prétendre qu'on fît quelque exeception en ma faveur. Je n'aſpirois pas ſi haut ; je ſouhaittois ſeulement de me mettre à l'abri de la malignité & de la jalouſie. Ma vigilance ſur cet article étoit remarquée, auſſi bien que le ſoin que je continuois de prendre, d'aſſurer en toute occaſion, que mes deſirs ſe bornoient à voir ma conduite approuvée par quelque bienfait.

Cette moderation ſe trouvant ſoutenue d'une certaine adreſſe (j'oſe le dire) à découvrir & à rendre inutiles les intrigues que l'on mettoit en œuvre contre moi, le Comte de Rottembourg & ſes Emiſſaires comprirent, que pour parvenir à leurs fins, il falloit que les coups qu'ils me porteroient

teroient paruſſent deſormais ne point venir de la part du Cardinal de Fleury, & qu'ils tendiſſent ſeulement à prouver, que l'opinion que cette Eminence cherchoit à donner de mon caractere, étoit juſte & bien fondée. On comptoit, en ſuivant ce plan, me derober la connoiſſance des meſures qu'on prendroit pour me traverſer.

Les premieres liaiſons d'amitié & de confiance, qui s'étoient formées entre le Comte de Salazar & moi, m'étoient précieuſes. Je les entretenois avec ſoin; & ſans compter qu'elle m'avoient été en quelque façon preſcrites par Leurs Maj., (comme on a pu le voir dans les Tomes premier & ſecond de ces Memoires) la reconnoiſſance m'engageoit à les ſoutenir. Ce ſentiment étoit fortifié par l'éſtime que s'attiroit la probité de ce Seigneur, qui ne ſe démentoit jamais. Mes relations avec lui n'avoient d'ailleurs rien de particulier. Je me trouvois dans ſon appartement, aux heures où beaucoup d'autres perſonnes y venoient; & ma préſence n'y tiroit pas plus à conſéquence que celle des autres. Il eſt vrai que ce fut une occaſion de faire plus fréquemment ma Cour à M. le Prince des Aſturies. Mais que reſultoit-il de cette circonſtance? Ne me trouvois-je pas avec le même empreſſement chez les Princes

ſes

ſes freres, aux heures où il m'étoit permis de leur ofrir l'hommage de mon reſpect? Et ne fréquentois-je pas avec la même aſſiduité la maiſon du Marquis *del* SURCO Gouverneur de l'Infant *Dom* PHILIPPE; & quand celui-ci fut mort, celle de Mr. COUNOK, qui l'avoit remplacé? En un mot, pouvoit-on citer un ſeul homme en Eſpagne, avec qui j'entretinſſe une intelligence ſuſpecte; & tous mes papiers dont on s'eſt emparé, ont-ils pu fournir au Cardinal de Fleury le plus leger indice à ma charge, d'avoir agi, dans ce pays-là & en France, contre le ſervice des deux Couronnes? L'uniformité de mes ſentimens ſur cet article ne ſouffroit aucune atteinte: mais cela ne ſuffit pas toujours dans les Cours pour y être en ſureté.

Depuis mon retour de France les viſites que je recevois avoient conſiderablement augmenté. Les uns ſoupçonnoient, & les autres ſe perſuadoient, qu'on me deſtinoit une place conſiderable. Il n'en faut pas davantage pour être recherché; & tant que l'incertitude dure, ceux à qui une conſideration paſſagere ſuffit, ont de quoi ſe contenter.

Parmi les perſonnes qui me venoient voir, ſe trouvoient de tems en tems cer-

tains

tains Grands, qui tous n'étoient pas également agréables à la Cour ; comme auſſi quelques Membres du Conſeil (1) de Caſtille. Ce tribunal étant le premier de la Monarchie Eſpagnole on obſervoit ceux qui le compoſoient, avec d'autant plus d'attention, qu'on ſavoit que pluſieurs (2) Camariſtes & Conſeillers, voyoient avec

(1) Ce Conſeil eſt diviſé en quatre *Sales* ou *Chambres*, qui ſont la Sale du *Gouvernement*, celle de *mille cinq cent*, celle de *Juſtice*, & celle de *Province*.

La Sale du *Gouvernement* eſt compoſée du Préſident, & de cinq Juges : celle de *mille cinq cent*, de cinq autres Juges : celle de *Juſtice* & de *Province* de trois.

La Chambre de mille cinq cent s'appelle ainſi, parce qu'ayant ſoin de revoir les procès, qu'on appelle de *Seconde Requête*, ou de *Supplication*, elle impoſe la peine de payer mille cinq cent piſtoles, lorſque la ſentence donnée contre le ſuppliant ſe confirme.

Quand on préſente une Requête au Conſeil, on le traite d'*Alteſſe*. Pour en être Préſident, il faut être Grand d'Eſpagne. Ceux qui rempliſſent cette place, & qui ne ſont point revêtus de cette dignité, n'ont que le titre de *Gouverneur du Conſeil*. C'étoit *Dom* ANDRE' DE ORBEDE LARREGTEGUI, Archevêque de *Valence*, qui l'étoit dans le tems dont je parle.

(2) Les *Camariſtes* du Conſeil ſont traités d'*illuſtriſſimes*. On donne le titre de *Seigneurie* à tous les Conſeillers. Les Camariſtes ſe peuvent comparer aux *Préſidens à Mortier* de nos Parlemens.

avec peine leurs avis peu écoutés, & l'Audience (1) ſupprimée ; la Cour ſoupçonnoit que ce mécontentement pourroit aiſément leur donner quelque goût pour la nouveauté. Ces viſites, de politeſſe & l'étroite union qu'on ſuppoſoit toujours que j'entretenois avec les principaux Officiers de la maiſon de M. le Prince des *Aſturies*, parurent pouvoir être alleguées en preuves de la partialité pour les interêts de ce Prince, & d'un attachement marqué pour ſa perſonne, qu'on vouloit me prêter.

Les émiſſaires du Cardinal de Fleury, qui ſavoient que la Cour n'étoit pas indifferente ſur cet article, jugerent qu'il ne falloit point perdre de tems pour faire reuſſir leur projet. Chacun eut ſon role. Les uns devoient raconter (2) ſans affectation les diſcours ajuſtés aux idées du tems,

(1) Cette Audience étoit appellée *del Banquillo*. Le Roi la donnoit tous les vendredis matin au Préſident ou Gouverneur du Conſeil. Elle étoit établie pour que le Préſident du Conſeil informât le Roi de tout ce qui pouvoit concerner le bien général de la Monarchie, & du bon ou mauvais uſage que faiſoient de l'autorité royale ceux à qui elle étoit confiée.

(2) *Tota die verba mea execrabantur : adverſum me omnes cogitationes eorum in malum..... Dentes eorum arma & Sagittæ, & lingua eorum gladius acutus.* Pſalm. 55. & 56.

tems, qu'on ſuppoſeroit s'être tenus chez moi: Les autres ne devoient pas manquer de les confirmer avec le même air d'indifference. Au moyen de ce complot, on faiſoit prendre inſenſiblement un air de miſtere & d'intrigue à ce qui ſe paſſoit dans ma maiſon: On donnoit à entendre, que voyant le Roi fort infirme, je travaillois adroitement à me joindre à ceux qui ſoupiroient après une nouvelle abdication de Sa Maj., dans la vue de tenir également à tous les partis, & de n'avoir rien à craindre des événemens qui pourroient arriver, ni des reſolutions que le Roi pouvoit prendre. Ma démangeaiſon d'avoir part au Gouvernement, s'entrevoyoit, diſoit-on, malgré mon attention à la cacher: L'eſperance de la ſatisfaire plus aiſément, ſi le Prince montoit ſur le trône, que dans un tems où le Roi confioit toute ſon autorité à la Reine, ébranloit au moins beaucoup mon attachement pour cette Princeſſe: enfin le Cardinal de Fleury n'avoit peût-être pas ſi grand tort de ſe méfier de mon ambition, & de m'éloigner de ce qui pouvoit la ſatisfaire.

Ce qu'on ſemoit avec adreſſe au *Pardo* & à *Madrid*, étoit écrit de-même à Paris, d'où l'on faiſoit enſuite revenir

les

les mêmes bruits. Ils retentiſſoient (1) ainſi plus ſurement aux oreilles des creatures de la Reine : ils n'avoient point l'apparence d'être forgés malicieuſement : en un mot, ils paroiſſoient trop répandus, pour être ſans aucun fondement.

L'Archevêque d'Amida, peu capable de démêler l'artifice, n'étoit pas faché qu'il lui préſentât un prétexte plauſible d'avoir pour moi moins de menagemens. Le Miniſtre de France repetoit ſouvent à ce Prelat, qu'ils ne pouvoient ſervir qu'à éloigner ſa nomination au Cardinalat; & Dieu ſait quelle impreſſion faiſoit un pareil avis. On ſe laſſe aiſément d'écouter une reconnoiſſance ſterile ; & l'on ne demande pas mieux, en ſemblable cas, que de pouvoir ſe convaincre qu'on a de juſtes motifs d'en manquer.

Telle étoit la ſituation où ſe trouvoit le Confeſſeur de la Reine à mon égard. Les engagemens qu'il avoit pris avec le Comte de Rottembourg & la Ducheſſe de St. Pierre, commençoient à lui rendre mes viſites importunes : il étoit mal à ſon aiſe avec moi.

(1) *Aures Principum ſimplices, & ex natura ſua alios æſtimantes, callida fraude decipiunt.* Eſther, c. VI.

Au reſte, dans l'arrangement que la caballe avoit pris, elle s'étoit bien apperçue qu'il falloit que le progrès de leurs operations ne fût point trop précipité, & que la découvete des projets que l'on m'attribuoit, ſe perfectionnant ſucceſſivement par le rapport de differentes perſonnes, prît toute l'apparence de ceux qui ne tranſpirent d'abord qu'à demi, & qui laiſſent entrevoir autant de noirceur que d'étendue.

Toutes ces meſures priſes, les Acteurs de la Piece commencerent à jouer leurs roles, tant à Madrid qu'avec leurs Correſpondans à Paris. Les viſites que je recevois en plein jour, ils les métamorphoſoient en conferences nocturnes: à les en croire, j'écrivois en France de la même maniere que j'en agiſſois à Madrid: il ne tenoit pas à moi que l'on ne fût perſuadé dans l'un & l'autre Royaume, qu'il convenoit autant au repos & à la ſanté du Roi, qu'au bonheur des nations Eſpagnole & Françoiſe, que Sa Maj. Cath. ſatisfit ſon goût pour la retraite: enfin il ſuffiſoit, diſoient ces gens, de paroître attaché à la Reine, pour que l'on me devînt ſuſpect.

C'étoit aſſez, ſans contredit, d'être ſoupçonné d'une conduite ſi temeraire, pour qu'il ne fût plus queſtion de mon voyage.

voyage à Lisbonne. D'ailleurs le mariage de M. le Prince des *Aſturies* avec l'Infante de Portugal le rendoit myſterieux. On étoit donc ſûr de renverſer mes projets (1) de ce côté ; premier fruit que mes ennemis eſperoient de retirer de leurs intrigues. Il ne leur paroiſſoit pas moins ſûr d'obtenir, que la Cour d'Eſpagne ſe donnât au moins le tems de me démaſquer & de n'être pas la dupe de ma feinte moderation. L'examen de ma conduite éloignoit à

(1) Leurs précautions à cet égard allerent ſi loin, qu'afin de me faire perdre la bienveuillance & la confiance dont l'Infant de Portugal m'honoroit, ils repandirent dans Madrid ce qu'ils avoient appris par l'Archevêque d'Amida, du deſſein que ce Prince avoit de ſe marier, & dont je n'avois d'abord parlé qu'à ce Prélat ſeul, & enſuite au Marquis d'ABRANTES, qui m'avertit obligeamment des bruits qui courroient. Voici la preuve de la mauvaiſe foi du premier, & de l'uſage qu'en firent les autres.

EXTRAIT *d'une Lettre de Mr.* d'ADONCOURT, *Commandant pour le Roi à* Bayonne *à Mr. l'Abbé de* MONTGON *du* 12. *Avril* 1728.

„ M'étant informé dans ſa maiſon (de l'In-
„ fant de Portugal) s'il y avoit quelque nouveau-
„ té, ayant ſu qu'il avoit été trois jours ſans
„ voir la Reine, on me dit que le Prince étoit
„ fort chagrin ; qu'il avoit paru quelques Let-
„ tres de Madrid, par leſquelles on mandoit
„ qu'il devoit ſe marier en France. ”

à l'infini toute penſée de m'employer : on me reduiſoit à l'eſſuyer ; c'étoit preſque remporter une victoire entiere. Toutes les reflexions qu'on ſuggeroit tendoient à ce but : on avoit grand ſoin de les reſerver pour ceux & celles qui pouvoient les conduire plus haut, & de les faire regarder comme très importantes. Ces inſinuations faiſoient chemin, & je paſſois ſans le ſavoir, pour un homme qui préferoit des chimeres aux avantages réels que leurs Maj., & nommément la Reine, m'avoient promis, & que j'attendois de leur bonté.

J'étois bien éloigné de croire, & même de penſer, quon employât contre moi de pareilles armes ; & l'aſſurance où je vivois à cet égard, rendoit les traits qu'on lançoit contre moi d'autant plus dangereux, que je ne prenois aucune précaution pour les éviter. Je m'étois bien apperçu, dans un nouveau voyage que j'avois fait au *Pardo*, par la froideur avec laquelle l'Archevêque d'Amida m'avoit appris que leurs Maj. n'étoient point en état de faire réponſe à l'Infant *Dom* EMANUEL, & par le ſilence qu'il avoit gardé ſur les vues qu'on avoit de m'envoyer à Lisbonne, qu'il étoit ſurvenu quelque changement au préjudice de mes deſſeins ; mais je l'attribuois en partie à l'indiſcretion que l'Ar-

l'Archevêque avoit commiſe de les reveler aux Miniſtres de France, & en partie aux preſſantes repreſentations que ce dernier avoit peut-être faites, d'épargner au Cardinal de Fleury, la mortification de voir qu'on me donnât quelque nouvelle commiſſion. J'ignorois l'eſſentiel de ce qui ſe tramoit contre moi, & je remarquois ſeulement, qu'il ſe formoit un orage qu'il falloit tâcher de détourner.

Les avis & les bons ofices de l'Archevêque d'Amida pouvoient m'être utiles dans cette circonſtance; mais n'ayant plus de confiance en lui, je n'avois garde de les lui demander. La ſeule bienſéance m'obligeoit à le voir; & quand cela m'arrivoit, j'appercevois, dans ſa maniere d'agir avec moi, cet embarras & cette affectation qui dénotent la mauvaiſe foi. Ne pouvant donc compter en aucune façon ſur ce Prélat, je pris le parti de m'adreſſer au Marquis DE LA PAZ, pour ſortir de l'incertitude où j'étois.

La conduite que je devois tenir pour engager ce Miniſtre à me rendre ce ſervice, ne laiſſoit pas d'être délicate. Je n'avois pas avec lui les mêmes liaiſons qu'avec l'Archevêque. D'ailleurs je ne ſavois ſur quoi devoient rouler les éclaiciſſemens qui m'étoient neceſſaires; & par con-

ſéquent il falloit que je les tiraſſe, ſans que l'on s'appercût qu'on me les donnât, & ſans que je paruſſe les deſirer ou les craindre.

Gêné par par toutes ces conſiderations, je me bornai à prier le Marquis de la Paz, de repreſenter à la Reine, quand il en trouveroit l'occaſion, que j'attendois toujours avec confiance qu'il plût au Roi & à elle de fixer ma deſtinée, & de ne me pas laiſſer plus longtems expoſé aux raiſonnemens du public & aux traits de l'envie.

Le Marquis de la Paz reçut poliment ma propoſition. Il approuva même le deſir que j'avois de connoître l'uſage qu'on vouloit faire de moi. Mais à travers ce qu'il me dit d'obligeant, ſur l'aſſurance où je devois être qu'on ne m'oublioit pas, je crus remarquer ſur ſa phyſionomie je ſai quel nuage, & dans ſes diſcours une affectation à remettre au retour de la ſanté du Roi la démarche que je le priois de faire, qui s'accordoit parfaitement avec ce qui s'étoit paſſé prédédemment entre l'Archevêque d'Amida & moi. Ce qui me confirma dans l'idée qu'il falloit qu'on eût mis quelque cheville à ma roue, qui arrêtoit ſon mouvement; & que je devois, par conſéquent, la découvrir, & tâcher enſuite

enſuite de l'ôter, ſi je voulois changer de place.

Cette Operation me paroiſſant impoſſible, tant que je ſerois hors de portée de parler à LL. MM., je pris le parti d'attendre que l'occaſion s'en preſentât, & de me contenter juſqu'alors de mettre à profit les connoiſſances qu'on me donneroit ou que je pourrois aquerir, des nouveaux pieges qu'on cherchoit à me tendre.

Les meſures ſecrettes que le Comte de Rottembourg avoit priſes, & que j'ai rapportées dans le Tome précédent (1), pour ſe faire retenir en Eſpagne, avoient enfin ſi bien tranſpiré dans le public, qu'elles faiſoient le ſujet des converſations de tout le monde. On en plaiſantoit, auſſi bien que du peu de ſuccès qu'elles avoient eu. Il ne falloit pas, diſoit-on, être auſſi habile ni auſſi rompu dans l'art de négocier que l'on publioit qu'étoit ce Miniſtre de France, pour comprendre que l'article ſubſtitué par le Marquis de la Paz dans ſa lettre, ne pouvoit jamais être accepté par l'Angleterre; puiſque le conſentement que cette Couronne auroit donné à ce changement, ſeroit devenu une ſource de prétentions & de débats au futur Congrès:

(1) Tome V. page 461.

ce que l'on vouloit abſolument éviter. Il ne paroiſſoit pas moins ſurprenant, ajoutoit-on, que l'on eût adopté ce changement contre les ſentimens & les repréſentations des deux Miniſtres d'Angleterre & d'Hollande, également intereſſés dans l'affaire dont il s'agiſſoit : Et de cette condeſcendance du Comte de Rottembourg pour la Cour d'Eſpagne, on tiroit la conſéquence toute naturelle, que ſon deſir de reſter à Madrid n'étoit point auſſi chimerique qu'il vouloit le faire entendre : Qu'en un mot, la ſincerité de ſes maximes, ſur ce qui reſpiroit l'intrigue, ſoufroit quelque exception, quand ces ſortes de reſſources devenoient utiles à ſes vues.

Je me trouvois ſouvent témoin de ces propos, mais je me défendois avec la derniere attention de les relever. Mon ſilence ſur cet article me paroiſſoit aſſez indiquer, que j'avois mes raiſons pour le garder. On les connoiſſoit deja en partie. Ce qui m'auroit échappé, n'auroit pas manqué d'être raconté ; &, à l'aide de quelques commentaires, d'être attribué à une malignité de ma part que rien n'auroit pu excuſer.

Cette circonſpection, auſſi convenable à mon état qu'à mes interets, ne plaiſoit point à ceux qui cherchoient à trouver

dans

dans mes paroles une amertume, qui ſervit d'aliment à la leur. Pour m'engager à m'expliquer ſur le ſujet du Comte de Rottembourg, d'une maniere qui leur donnât quelque priſe ſur moi, ils employerent l'Archevêque d'Amida. Il venoit d'être nommé à l'Eveché de Segovie. Les Revenus de ce benefice étoient mieux aſſurés que ceux de ſon Archevêché.

Quand je fus au Pardo l'en feliciter, il conduiſit la converſation à m'entretenir de ce qui avoit rapport aux affaires générales, & aux ſoins que ſe donnoit le Miniſtre de France pour les terminer. Il „ eſt à plaindre, me dit-il, d'avoir ſans „ ceſſe à ſe défendre des impreſſions qu'on „ tâche de donner à Mr. le Cardinal de „ Fleury, comme s'il vouloit reſter en „ ce pays. Je ſai poſitivement le contraire : il ne deſire que de retourner promptement en France, & de ne plus ſe mêler de rien. "

La confidence me paroiſſant faite pour découvrir par ma réponſe ce que je penſoit, je n'eus pas la complaiſance de me laiſſer déviner. Je profitai ſeulement de l'occaſion pour faire une eſpece de leçon au Prelat, qui convenoit mieux que je ne le croyois à la ſituation où j'étois alors. Je répondis, que je trouvois qu'il étoit

bien facheux d'avoir perpetuellement à lutter contre des gens qui racontoient ou écrivoient les chimeres qu'ils ſe figuroient ou qu'ils inventoient ; mais qu'après tout, il n'y avoit, ſelon le proverbe, que les verités qui offenſoient ; & que dans la deſſein où Mr. de Rottembourg étoit de retourner en France dès que ſa négotiation ſeroit finie, il me paroiſſoit trop ſenſible aux diſcours de ſes ennemis ; qu'à ſa place je mépriſerois les bruits qu'ils repandoient, puiſque leur fauſſeté ne manqueroit pas de paroître, dès qu'on verroit ce Miniſtre agir conformément à ce qu'il diſoit. Quant à moi, ajoutai-je, je rends volontiers juſtice à ſes intentions. Ce n'eſt pourtant pas qu'on n'ait eſſayé diverſes fois de me faire entendre, & même de me perſuader, qu'il me traverſe ſous main de toutes ſes forces ; mais je ne le crois pas : car il m'a poſitivement aſſuré qu'il n'en étoit rien. J'ai trop bonne opinion de ſa probité, pour le ſoupçonner d'une pareille duplicité à mon égard. Elle ſeroit d'autant plus inexcuſable, que vous m'êtes temoin que j'ai toujours parlé avantageuſement de lui. Pourriez-vous, continuai-je en riant, me confirmer dans la bonne opinion où vous me voyez, en ren-

rendant le même temoignage de ſa façon de penſer à mon égard?

L'Archevêque, qui ſavoit mieux que perſonne, les bons offices que j'avois rendus au Comte de Rottembourg, & de quelle maniere il les reconnoiſſoit, me parut étrangement embarraſſé de ma queſtion. Effectivement il ne lui étoit pas facile d'y répondre: auſſi ne l'entreprit-il pas. Il ſe contenta de terminer le mieux qu'il pût la converſation, en ſe répandant en éloges ſur la probité de Mr. de Rottembourg & ſur la mienne.

Peu de jours après le départ de la Cour pour le Pardo, le Comte de MARCILLAC, à qui leur Maj. avoient accordé la grace de reprendre dans leur ſervice le grade de Lieutenant-Général, arriva à Madrid. Comme il affectoit alors d'être de mes amis, & que j'avois contribué plus que perſonne à ſon rappel, je lui donnai un appartement chez moi. Ce fut là où il vint deſcendre, & où il reſta, juſqu'à ce qu'il eût loué une maiſon.

Je le conduiſis au Pardo, où il voulut aller faire la reverence à la Reine, & voir les Miniſtres. La Ducheſſe de St. Pierre le retint à dîner. Peu au fait de la carte du pays, il s'aviſa chez cette Dame de faire l'éloge des ſervices que j'avois rendus

en

en France; mais il apperçut bientôt, par la froideur avec la quelle on l'écoutoit, que l'auditoire prenoit peu de goût au panegyrique, & qu'apparemment je devois peu compter ſur l'amitié de ceux dont il étoit compoſé.

L'obſervation jetta le Comte de Marcillac dans l'embarras, & le fit peut-être repentir d'avoir accepté un logement chez moi. Cette reflexion, s'il la fit, ne l'empêcha pourtant point, quand nous nous en retournames, de me raconter ce qui lui étoit arrivé en parlant de moi.

L'avis ne me ſurprit point. Mais connoiſſant le caractere de celui qui me le donnoit, & le Marquis de MAGNY m'ayant tout recemment conſeillé (1) de me tenir avec lui ſur mes gardes, je m'abſtins d'entrer dans aucune explication; me contentant de lui dire, qu'il y avoit des gens qui n'ai-

(1) EXTRAIT d'une Lettre de M le Marquis de MAGNI à M. l'Abbé de MONTGON écrite de Paris le 28. Decembre 1727.

Nos deux Miniſtres Plenipotentiaires d'Eſpagne ſont en frairies continuelles. GOMICOURT *ne les quitte pas plus qu'un certain homme* (MARCILLAC) *de votre connoiſſance ne vous quittoit, &, je crois, ne vous quittera. A propos de dizette de loquele, je vous ſais ſur cela dans les bons principes; mais j'ai mes raiſons pour vous conſeiller d'en avoir plus que jamais avec lui &c.*

n'aimoient écouter les louanges que dans les oraiſons funebres, & que vraiſemblablement ceux avec qui il s'étoit entretenu ſur mon ſujet étoient de ce nombre.

Quand on veut, dans les Cours, ſe concilier la confiance de certaines perſonnes dont les interêts ſont oppoſés, on eſt preſque toujours obligé de l'aquerir par des confidences utiles aux uns & aux autres, dont la probité s'accommode difficilement. Le beſoin qu'on a de devenir néceſſaire, pour parvenir à ſe rendre agréable, affranchit bientôt du ſcrupule; & il ne reſte guerres d'autre inquiétude en pareil cas, que celle de mettre un tel manege à l'abris d'être découvert.

Soit que le Comte de Marcillac crût trouver en lui des reſſources pour éviter cet inconvenient, ſoit qu'il ſe flattât, que le ſuccès qu'auroit ſon adreſſe en juſtifieroit l'uſage, il cherchoit avec un égal empreſſement à s'unir au Comte de Rottembourg, & à me perſuader en même tems, que rien ne le pouvoit détacher de mes interets.

Le Miniſtre de France & la Ducheſſe de St. Pierre ſavoient parfaitement les ſervices que j'avois rendus au Comte de Marcillac. Ils le voyoient loger dans ma maiſon. Nous paroiſſions ordinairement enſemble

ſemble au Pardo. Toutes ces circonſtances les engageoient à le regarder comme un homme qui m'étoit entierement dévoué, & à être par conſéquent fort reſervés avec lui.

Tant de diſcrétion fatiguoit Marcillac; & ne ſachant d'abord à quoi l'attribuer, il prodiguoit les avis, les conſeils & les déferences, pour la faire ceſſer. La monnoye étoit mal reçue; on la ſoupçonnoit de faux-alloi; on laiſſoit ſeulement entrevoir de tems en tems au Comte de Marcillac, par le canal de quelques confidens, que ſon étroite liaiſon avec moi le rendoit un peu ſuſpect. C'étoit à lui à deviner le reſte, & ce qu'il falloit faire pour être regardé ſur un autre pied. Il ne fut pas longtems à ſe procurer cette connoiſſance: Au bout de quelques voyages au *Pardo*, il remaqua que tous ceux qui étoient dans les interêts de la Ducheſſe de St. Pierre ne favoriſoient point les miens; que le parti de cette Dame ſe qualifioît du titre pompeux de celui de la Reine, & qu'on me plaçoit dans celui qui lui étoit oppoſé.

Les meſures que les partiſans du Comte de Rottembourg avoient priſes pour faire courir ce bruit, ayant le ſuccès qu'ils en attendoient, le Comte de Marcillac

ne fut pas des derniers à s'appercevoir du progrès qu'il faiſoit. Mais, quoique les ſoins qu'il continuoit de prendre pour s'attirer la confiance du Comte de Rottembourg commençaſſent à n'être point infructueux, il n'étoit pas encore aſſez initié dans ſes miſteres, pour connoître combien ce Miniſtre avoit à cœur, que l'on fût perſuadé de la verité de ce qui ſe repandoit ſur mon compte.

L'ignorance de Marcillac à cet égard me fut utile : car l'étrange contradiction qu'il trouvoit, entre la conduite qu'il m'avoit vu tenir en France, & celle que l'on me prêtoit à Madrid, lui fit comprendre qu'on cherchoit à me rendre quelque mauvais office ; & par une ſuite de l'amitié qu'il avoit encore pour moi, il m'entretint un ſoir fort au long des obſervations qu'il avoit faites, & du jugement qu'il portoit de la mauvaiſe foi de ceux qui m'imputoient des ſentimens ſi oppoſés à ceux qu'il me connoiſſoit.

L'avis me ſurprit extremement. Il m'ouvrit les yeux ſur pluſieurs choſes auxquelles j'avois mal à propos négligé de faire attention ; & je compris la cauſe du refroidiſſement que je remarquois depuis quelques jours dans l'Archevêque d'Amida & dans le Marquis de la Paz pour moi.

La

La matiere me paroiſſant trop délicate pour communiquer mes reflexions au Comte de Marcillac, je me contentai de le remercier de l'obligeante attention qu'il avoit, de m'avertir des intrigues où l'on me faiſoit jouer un ſi mauvais rolle. Après quoi je lui dis, qu'il pouvoit, mieux que qui que ce fut, déſabuſer dans l'occaſion les perſonnes qui ſéroient tentées d'ajouter foi à de ſemblables calomnies, en leur rapportant les preuves que j'avois données en France de mon attachement pour leurs Majeſtés: que c'étoit le ſeul bon office que j'exigeois quant à préſent de ſon amitié; le priant en outre de ne point faire part de ce qu'il venoit de me dire, au Comte de Rottembourg, à la Ducheſſe de St. Pierre & au Pere de l'Aubruſſel.

Cette reſtriction parut gêner un peu le Comte de Marcillac. Je m'en apperçus à l'air occupé & rêveur qu'il eut pendant quelques momens; mais le ſervice d'ami qu'il venoit de me rendre éfaça l'impreſſion que la remarque commençoit à faire ſur mon eſprit.

Le lendemain après diner, Marcillac me propoſa de le mener à une maiſon que le Comte de MONTEREY avoit autrefois occupée, & dont le jardin donnoit ſur

ſur ce qu'on appelle à Mardrid le *Paſſeo viejo*, qu'il vouloit louer. La propoſition ayant été acceptée avec plaiſir, nous allames viſiter la maiſon & le jardin, & de là nous promener au Cours pour *tomar el ſol*, comme on dit en Eſpagne.

Le Comte de Marcillac, qui n'appercevoit que confuſément ce qui donnoit lieu au peu d'intelligence qu'il y avoit entre le Comte de Rottembeurg & moi, & qui vouloit ſe procurer plus de lumieres là-deſſus, fit tomber inſenſiblement la converſation ſur cet article, en me diſant qu'il voyoit avec peine depuis ſon arrivée, que je n'avois aucune relation avec le Miniſtre de France, non plus qu'avec la Ducheſſe de St Pierre; & qu'entendant parler diverſement ſur tout cela, tant à Madrid qu'au Pardo, il me prioit de lui apprendre, comme à un homme qui faiſoit profeſſion d'être de mes amis, quel ſujet les deux perſonnes qu'il venoit de me nommer, m'avoient donné de me plaindre.

Je connoiſſois de longue main la démangeaiſon que le Comte de Marcillac avoit, de jouer à la Cour un eſpece de rolle. Je n'ignorois pas tout ce qu'elle lui avoit couté tant en Eſpagne qu'en France, & le peu de ſureté qu'il y avoit à le choiſir

choiſir pour confident. Neanmoins la circonſtance où j'étois me faiſant juger qu'il étoit bon de lui marquer une certaine confiance, qui l'engageât à continuer de m'avertir de ce qu'il découvriroit, je lui rapportai une grande partie de ce qui s'étoit paſſé entre le Comte de Rottembourg & moi, & les preuves que j'avois, qu'il ſe prêtoit, auſſi bien que la Ducheſſe de St. Pierre, à la mauvaiſe volonté du Cardinal de Fleury contre moi.

Marcillac ne ſavoit qu'imparfaitement juſqu'où celle-ci s'étendoit. Il avoit quitté Paris, ſans en entendre parler que confuſément; & les particularités qu'il apprenoit, étoient pour lui des anecdotes auxquelles il ne s'attendoit pas que je priſſe tant d'intérêt. Cette connoiſſance ſe joignant à ce qu'on lui avoit dit des projets qu'on lui attribuoit, il ſe perſuada, ſuivant toute apparence, que je n'étois pas éloigné de ſuccomber ſous les efforts de ſi puiſſans ennemis. La reflexion l'allarma, & je remarquai parfaitement l'embarras où ſon interêt, ſes deſſeins, & la reconnoiſſance qu'il croyoit me devoir, le jettoient pour me répondre. Les expreſſions lui manquoient; & ne voulant ni me blamer, ni cenſurer la conduite des perſonnes dont je lui parlois, tantôt

il

il approuvoit la mienne, tantôt il s'efforçoit de juſtifier la leur. Enfin il tâchoit, par beaucoup d'éloges affectés, de la prudence avec laquelle il étoit bien aſſuré, diſoit-il, que je me comporterois, de terminer une converſation qui le conduiſoit trop loin.

Il n'eſt pas poſſible de donner au verbiage, que la ſimple bienſéance ou la politeſſe font tenir, le caractere de verité qui ſe fait ſentir dans les diſcours ou dans les conſeils qui partent de l'amitié. Auſſi c'étoit bien en vain que Marcillac ſe flattoit de me faire prendre le change. Je ne lui laiſſai cependant point entrevoir ma penſée; & quoiqu'elle ne fût pas à l'avantage de ſon bon cœur, je parus neanmoins perſuadé, que le grand nombre de phraſes inutiles qu'il venoit d'employer, pour faire valoir l'interêt qu'il prenoit à ce qui me regardoit, en étoient des preuves.

Les queſtions ou les reflexions du Comte de Marcillac pendant le reſte de la ſoirée, & ſon empreſſement à louer au plutôt la maiſon que nous avions vue, ſous le prétexte de ceſſer de m'être incommode, ne me permirent gueres de douter, que le jugement que je portois de ſes ſentimens ne fût très juſte.

Un

Un jour ou deux après cette converſation, Marcillac, qui n'avoit point encore achetté d'équipage, en prit un de louage pour aller au *Pardo*. Il me propoſa de faire le voyage enſemble; mais ce fut d'une maniere qui me donnoit clairement à entendre, qu'il ne ſeroit pas faché que je m'en diſpenſaſſe, Je ſuivis à merveille ſon intention; & dans la vue de tirer à ſon retour quelque fruit de ma condeſcendance, je ſuppoſai que des affaires me retenoient à Madrid. Mon homme partit fort content, à ce qu'il parut, qu'elles fuſſent venues ſi à propos, m'empêcher d'éclairer de trop près ſes démarches.

Après la découverte que je venois de faire, des moyens que prenoient mes ennemis, pour m'imputer des projets auſſi contraires à mon devoir qu'à mon avantage, il ne s'agiſſoit plus de garder le ſilence. Je priai donc quelques amis ſur qui je pouvois compter, de s'informer ſoigneuſement au Pardo ou à Madrid, de toutes les particularités qui pouvoient avoir rapport à l'avis que m'avoit donné Marcillac, & de me communiquer ce qu'ils apprendroient. J'engageai Stalpart à me rendre le même ſervice; & de mon côté je m'appliquai à veiller de près, ſur la conduite & les diſcours des perſonnes dont je devois

vois me défier. Au moyen de ces précautions, je parvins à faire une anatomie assez exacte des histoires qu'on avoit forgées.

Il s'agissoit d'instruire leurs Maj. de tous ces misteres. La chose n'étoit pas facile. La maladie du Roi continuoit toujours; & c'eût été en vain que j'aurois demandé une audience à la Reine. Sa Majesté avoit à peine le tems, comme je l'ai deja dit, de vaquer à l'expedition des affaires principales de l'Etat. Il me restoit la ressource de faire présenter à cette Princesse un Memoire: mais je n'avois garde d'employer son Confesseur pour me rendre ce service; j'avois de trop fortes raisons de croire, qu'il le communiqueroit au Ministre de France ou à la Duchesse de St. Pierre.

Cette embarrassante situation me détermina à continuer de m'adresser au Marquis DE LA PAZ, & à prier ce Ministre de se charger d'une lettre de ma part pour la Reine. Avant que de lui parler, j'eus une conversation avec la Princesse de ROBEC, dont la probité égale l'illustre naissance (1). Elle étoit sincerement de mes amies; & les avis qu'elle me donna sur ce qu'elle voioit ou qu'elle soupçonnoit que l'on

(1) Elle étoit de la maison de CROI & Dame du Palais de la Reine.

l'on tramoit à mon déſavantage, aiderent encore à me mettre en état de prendre de plus juſtes meſures.

En quittant cette Dame je fus à l'appartement du Marquis de la Paz. Ce Miniſtre paroiſſoit vouloir être de mes amis. Il avoit de la Religion & de la probité ; mais il étoit extremement timide. La conjoncture où il ſe trouvoit ne contribuoit pas à lui donner plus de fermeté : il falloit qu'il eût de grands menagemens pour les Comtes de Könikſeg & de Rottembourg. Je devois, par conſéquent, ne lui rien propoſer qui le compromît avec ce dernier. C'eſt auſſi ce que je tâchai d'obſerver, en n'employant aucune expreſſion qui pût être appliquée perſonnellement au Miniſtre de France. Je m'expliquai toujours d'une maniere générale ſur les projets & les liaiſons qu'on m'attribuoit.

Les merciers de calomnies, dis-je au Marquis de la Paz, qui, dans Madrid, & plus encore ici, s'occupent à debiter que je ſuis un homme à cabales & à partis, étalent une marchandiſe dont il me ſeroit facile de montrer le peu de valeur. On ne laiſſe pourtant point, à ce qui m'eſt revenu, de trouver des gens qui la font regarder differemment, & qui prennent même grand interêt à la vanter.

Je

Je n'en fus pas ſurpris. Ces perſonnes, depuis quelque tems, ne s'occupent qu'à ſoutenir leur commerce par la contrebande. Je ne m'embarraſſerois guerres de la traverſer, ſi je ne ſavois qu'ils font entendre, que c'eſt moi qui leur fournis les moyens de la continuer. L'Article m'a paru meriter un éclairciſſement. Je viens le demander à V. Ex. ſur ce qui lui eſt revenu à cet égard, & lui découvrir ce que j'ai appris.

J'entrai alors en matiere avec le Marquis de la Paz, & je ne lui cachai rien de ce que je ſavois touchant les projets qu'on m'attribuoit, & les aſſemblées nocturnes qui ſe tenoient chez moi. Il m'étoit facile de montrer à quel point le tout étoit chimerique. C'eſt auſſi ce que je fis d'une maniere qui ne ſouffroit aucune replique.

Quand j'eus fini cette eſpece de confeſſion, je priai le Marquis de la Paz de vouloir bien lire une lettre (1) que j'avois l'honneur d'écrire à la Reine, & de la préſenter enſuite à Sa Majeſté. Cette lettre ne renfermoit qu'un ſimple expoſé de l'avis que j'avois reçu, qu'on me mêloit dans des intrigues auſſi temeraires que fauſſes, & de la juſte in-

(1) Elle eſt compriſe dans les papiers qui m'ont été enlevés.

quiétude que j'avois, que de pareils bruits (1) ne fiſſent impreſſion ſur l'eſprit de cette Princeſſe. Après quoi je la ſuppliois d'avoir la bonté de conſiderer, s'il étoit poſſible, à moins de ſuppoſer en moi un renverſement entier de bon ſens & de raiſon, que j'euſſe ſi tôt oublié la protection & la bienveuillance dont elle m'avoit honoré, & que je fuſſe capable de preferer les idées creuſes & criminelles de quelque viſionnaire, à ce que mon devoir, ma reconnoiſſance & mon interêt m'obligeoient de penſer. Je concluois par repreſenter à la Reine, combien ceux qui cherchoient à me noircir dans ſon eſprit, par des hiſtoires forgées avec ſi peu de diſcretion & de vraiſemblance, ſe rendoient indignes d'être écoutés.

Le Marquis de la Paz ne pouvoit déſapprouver les précautions que je prenois pour détourner les ſuites des ſuppoſitions de mes ennemis. Quoique je n'en déſignaſſe aucun en particulier, il les connoiſſoit auſſi bien, & peut-être mieux que moi; & ce que je découvrois à ce Miniſtre de leur acharnement à me nuire, ne lui donnoit pas grande envie de ſe

(1) *Perverſos & verſutos homines omnes artes novisſe, quibus melioribus viris imponere poſſent.* Plato de Rep. 4.

ſe mettre, en me rendant ſervice, vis-à-vis de gens dont le reſſentiment étoit ſi dangereux.

Je crus remarquer ce qui ſe paſſoit au dedans de lui-même ſur ce ſujet, par la queſtion qu'il me fit, ſi je n'avois pas informé l'Archevêque d'Amida de ce que je venois de lui dire; & par ce qu'il ajouta, que ce Prélat pouvoit, mieux que perſonne, exécuter auprès de la Reine ce que je ſouhaittois.

Les ſentimens où je ſavois qu'étoit l'Archevêque, rendoient le conſeil impratiquable: auſſi l'éludai-je; & ſans informer le Marquis de la Paz des raiſons que j'avois d'en uſer ainſi, je me contentai de lui répondre, que quoique je fuſſe très convaincu des bonnes intentions de Mr. l'Archevêque d'Amida, je lui connoiſſois tant de délicateſſe de conſcience, que je me croyois obligé de la menager, en n'exigeant point qu'il rapportât quoi que ce ſoit à la Reine, qui pût lui faire craindre de bleſſer la charité.

Le Marquis de la Paz ne releva point le propos. Il ſe contenta, après l'avoir écouté, de me regarder d'une maniere à me faire entendre, qu'il en comprenoit fort bien le ſens. Il prit enſuite la lettre que j'écrivois à la Reine, & je le quittai

pour retourner chez la Princeſſe de Robec, qui nous avoit priés à dîner le Duc d'ORMOND & moi. Marcillac fut en faire autant chez la Ducheſſe de St. Pierre.

En arrivant au Pardo j'étois d'abord monté aux Capucins, où logeoient les Peres de l'AUBRUSSEL & de NIEL. Je cherchois le dernier, en qui j'avois confiance, & nullement l'autre dont je me méfiois, à cauſe de ſes liaiſons bien connues avec tous ceux du parti qui m'étoit contraire. Je les trouvai déja partis pour aller chez les Princes. Le Pere de l'Aubruſſel jugea cependant à propos, quoique je n'euſſe pas fait la moindre mention de lui, de prendre part à la viſite : ou plutôt, Marcillac, qui étoit avec moi, l'engagea peut-être, en le trouvant au Palais, à interpréter ainſi mon intention.

L'eſpece de reſerve que j'obſervois de garder depuis quelque tems avec ce Pere, ſemblant diminuer par cette démarche, il parut s'appercevoir avec plaiſir de ce changement. C'eſt au moins ce qu'il me témoigna, par la lettre (1) qu'il m'écrivit dès le lendemain.

Ce

(1) On la trouvera à la fin de ce volume, *Pieces Juſtificatives No. XI.*

Ce n'étoit pas ſans deſſein que le Pere de l'Aubruſſel cherchoit à renouveller avec moi l'intelligence qui s'étoit formée entre nous à mon arrivée en Eſpagne. Il remarquoit avec ceux dont il adoptoit les ſentimens, que j'étois venu pluſieurs fois à la Cour, qu'on ne me voyoit preſque plus chez la Ducheſſe de St. Pierre, & que j'avois été diverſes fois chez le Marquis de la Paz. Toutes ces circonſtances ſembloient indiquer, qu'il étoit queſtion de quelque grace que je voulois obtenir, ou que je commençois peut-être à connoître les moyens qu'on mettoit en œuvre pour me traverſer. L'un & l'autre étoit également à craindre; &, ſans me voir ni me parler, il paroiſſoit bien difficile, pour ne pas dire impoſſible, de penetrer mes vues, & d'en empecher le ſuccès. C'étoit pourtant à quoi l'on viſoit. La lettre du Pere l'Aubruſſel avoit été écrite pour arriver à ce but; & le Marquis de Marcillac, deja à moitié, ou même tout-à-fait gagné, devoit traivailler à bannir de mon eſprit toute méfiance. Les liaiſons qui paroiſſoient entre nous, faiſoient croire qu'il étoit plus à portée que perſonne de m'entretenir dans cette ſécurité. J'ignore ce qui s'étoit paſſé entre lui, le Miniſtre de France &

la Ducheſſe de St. Pierre : ils ne m'avoient pas informé des conditions de leur traité. J'ai ſeulement remarqué, que depuis ce tems-là Marcillac fut fidele à remplir l'engagement qu'il prit ſans doute, de ſeconder de ſon mieux tous les deſſeins du Cardinal de Fleury contre moi.

Une reſolution ſi généreuſe engageoit Marcillac à ſignaler ſon zele. C'eſt auſſi ce qu'il fit, en voulant me perſuader, que j'étois dans un perpetuel délire au ſujet des ſentimens du Comte de Rottembourg & de la Ducheſſe de St. Pierre à mon égard. Le premier eſſai qu'il voulut faire de ma crédulité, fut quand nous revinmes du Pardo. Il m'aſſura que le Comte de Rottembourg avoit pour moi une ſinguliere eſtime, & que la Ducheſſe de St. Pierre s'étoit plainte à lui de ce qu'on ne me voyoit plus chez elle ; qu'il étoit chargé de ſa part de m'en faire des reproches, & qu'il me conſeilloit, quand je retournerois à la Cour, de voir cette Dame, contre laquelle je m'étois laiſſé prévenir mal à propos.

A la ſuite de cet avertiſſement, il tâcha, aſſez mal-adroitement, & de me faire croire qu'il n'étoit plus queſtion de mes prétendues relations avec des perſonnes ſuſpectes à la Reine, dont il m'avoit parlé

lé quelques jours auparavant, & qu'on avoit, pour les bruits qui s'étoient repandus à ce ſujet, le mépris qu'ils meritoient. Enfin il termina toutes ces confidences, par m'aſſurer d'un ton à m'en impoſer, qu'on étoit fort content du Comte de Rottembourg, & que l'on ſouhaittoit autant qu'il reſtât en Eſpagne, qu'il paroiſſoit empreſſé de retourner à Paris.

Il n'eſt pas toujours à propos, avec des gens qui ſont les importans & qui cherchent à tromper, de vouloir ſoutenir ſon opinion & prouver qu'elle eſt fondée. On ſe priveroit ſouvent par là de connoître leurs artifices & de découvrir leurs intentions. C'eſt la maxime que je ſuivis avec le Comte de Marcillac. Je compris à merveille où tendoient ſes diſcours; mais je fis ſemblant d'écouter ſes avis avec toute la docilité qu'il pouvoit deſirer. Tout le tems que nous fumes à nous rendre du Pardo à Madrid, notre converſation roula ſur la même matiere. J'eus ſeulement ſoin que les petites objections que je faiſois de tems en tems, ſerviſſent à me faire mieux connoître le but des leçons du Précepteur, & les ſentimens de l'Ecole où il les avoit appriſes.

Deux ou trois jous après, Marcillac alla occuper la maiſon qu'il avoit louée.

Dès qu'il y fut établi, ſon aſſiduité auprès du Comte de Rottembourg & de la Ducheſſe de St. Pierre redoubla. Ils parurent la recevoir avec plaiſir, & même avec empreſſement. L'acquiſition de ce nouveau partiſan ne leur procuroit guerre d'autre avantage, que celui de diminuer le nombre des miens. Mais par tout où l'on imaginoit pouvoir me cauſer quelque peine, on n'étoit pas d'humeur de négliger les petits profits.

Le nouveau favori laiſſoit rejaillir ſur moi l'éclat de ſa faveur par d'aſſez fréquentes viſites. Je les recevois toujours avec le même air de cordialité. Elles ſe paſſoient rarement, ſans que j'entreviſſe ſur quoi rouloient les deſſeins ou les inquietudes du Miniſtre de France & de ceux qu'il mettoit en œuvre. Ces ſortes d'obſervations ſont toujours utiles.

Quoique j'euſſe principalement à cœur de faire connoître à la Reine la fauſſeté des projets qu'on m'atribuoit, je ne laiſſai pas de travailler (1) à en déſabuſer auſſi le public. Pour cet effet, j'employai les mêmes moyens dont mes ennemis

(1) *Attende ne forte labaris in lingua, & cadas in conſpectu inimicorum inſidiantium tibi, & ſit caſus tuus inſanabilis in mortem.* Eccl. c. 28.

nemis s'étoient ſervis contre moi, je veux dire de donner lieu à chacun de connoître, ſans que je paruſſe m'intereſſer à la découverte, que les deſſeins qu'on m'imputoit étoient deſtitués de tout fondement & de toute vraiſemblance.

Dans cette vue je faiſois naître chez moi ou ailleurs l'occaſion de plaiſanter des bruits, que certains viſionaires, diſois-je, avoient jugé à propros de repandre. Je racontois qu'il ſe formoit, ſelon ces gens-là, depuis la maladie du Roi, deux partis dans Madrid, qu'ils qualifioient, comme de raiſon; le leur, du titre de celui de la Reine, & que dans l'autre, dont on ne connoiſſoit ni ne déſignoit le chef, je me trouvois placé avec tels & tels, que je nommois. J'ajoutois, que ces fabricateurs de caballes donnoient ma maiſon pour le centre des aſſemblées qui ſe tenoient & des reſolutions qu'elles prenoient; enfin, que je m'attendois à voir bientôt les articles de notre aſſociation imprimés.

Cette maniere de m'expliquer rappelloit aux indifferens ce qu'ils avoient entendu dire, & ils en rioient avec moi. Quant à ceux qui ſe trouvoient mêlés dans les eſpeces de conventicules que l'on diſoit ſe former tantôt chez moi tan-

tôt chez eux, piqués du perſonnage qu'on leur faiſoit repréſenter, il ne négligeoient rien pour détromper le public, & pour découvrir les auteurs de ſemblables hiſtoires. J'aidois de mon mieux à leur procurer cette ſatisfaction; & c'eſt ainſi que je parvins à rendre le prétendu zele pour la Reine, dont ſe paroient les émiſſaires du Cardinal de Fleury, au moins ſuſpect d'une noire malignité. On verroit dans toutes ſon étendue combien il meritoit d'être regardé ſur ce pied, ſi je pouvois faire uſage de pluſieurs lettres de divers particuliers, qui m'écrivirent dans ce tems-là. Malheureuſement je ne m'en trouve plus qu'une de l'Ambaſſadeur d'Hollande, que je citerai bientôt. Je ne prévoyois pas alors le beſoin que j'en ai aujourdhui. J'en détruiſis une partie. Ce qui m'en reſtoit auroit ſuffi pour éclaircir le fait dont il eſt queſtion; mais le Cardinal de Fleury s'en eſt emparé avec la plûpart de mes autres papiers.

Le peu de délicateſſe de cette Eminence, dans le choix des moyens qu'elle prenoit pour me nuire, me bleſſa vivement. J'en fis un détail à deux de mes amis en France, peu avantageux pour ſa probité. Mes lettres furent peut-être interceptées, ou, ce qui eſt plus vraiſemblable,

ble, la façon dont je m'expliquois assez ouvertement à Madrid, ne manqua pas de passer bientôt à Versailles. Le Cardinal, devant qui tout flechissoit, ne put retenir la violence de son ressentiment. Il écrivit (1) à leurs Majestés Cath. une lettre remplie de tout ce qu'il crut (2) capable de me priver de l'honneur de leur protection, & de me rendre à leurs yeux un sujet mepriſable & indigne de la moindre grace.

Heureusement on ne me reconnut point à l'odieux portrait que ce Ministre faisoit de mon caractere. La Reine, qui, dans une occasion dont je parlerai dans la suite, eut la bonté de m'apprendre cette particularité, y joignit celle de m'assurer, que le Roi & elle avoient fait de cet espece de libelle diffamatoire le cas qu'il meritoit (3). La passion avec la quelle il étoit écrit devoit être bien marquée

(1) *Jaculum, & gladius, & sagitta acuta, homo qui loquitur contra proximum suum falsum testimonium.* Prov. c XXV. v. 18.

(2) *Aperuerunt super me os suum, sicut leo rapiens & rugiens*, Psalm. 21.

(3) *Detrahentem secreto proximo suo hunc persequebar*, Psalm. 100. *In hoc cognovi quoniam voluisti me, quoniam non gaudebit inimicus meus super me*, Psalm. 40.

& bien forte, puiſque l'Archevêque d'Amida, malgré ſa complaiſance pour l'auteur, ne put s'empêcher de me dire qu'il en étoit ſcandalizé.

Tout ce qui part d'un Miniſtre décoré du ſacré caractere Epiſcopal, ſemble devoir être reglé par la verité & la juſtice. On eſt porté d'avoir la même idée des officieux témoignages que rend un fameux Directeur, dont l'air ſeraphique & le chapeau horizontal annoncent de loin la future beatitude. Quelque curieux s'aviſe-t-il, par hazard, d'approfondir, dans certaines circonſtances, le principe du jugement que ces deux perſonnages portent d'un homme qui leur déplait, il eſt étonné de voir tout à coup diſparoitre cet appareil de probité & même de ſainteté, pour faire place à (1) l'humeur, aux préventions mal fondées, à l'entêtement pour les ſoutenir, qui font agir l'un; & au dépit de ſe voir négligé, à la honte de ſe ſentir déviné par celui que l'on détruit (2) ſe-

(1) *Non eſt iſta ſapientia deſurſum deſcendens, ſed terrena, animalis, diabolica..... Quæ autem deſurſum eſt ſapientia, primum quidem pudica eſt, deinde pacifica, modeſta, ſuadibilis, bonis conſentiens, plena miſericordiâ & fructibus bonis, non judicans, ſine ſimulatione.* Jac. C. III.

(2) *Molliti ſunt ſermones ejus ſuper oleum, & ipſi ſunt jacula.*

ſourdement, qui ſe cachent ſous le vaſte feutre de l'autre. Ils ſeroient moins enclins à traveſtir leur amertume en prudence, s'ils regloient leurs conſeils & leurs déciſions ſur ces Paroles de St. *Paul: Charitas benigna eſt non æmulatur, non agit perperam....., non irritatur, non cogitat malum, non gaudet ſuper iniquitate, omnia ſuffert..... omnia ſperat* &c. Corinth. I. C. XIII.

Malheureuſement la vraye vertu eſt rare, & le ſimilor des faux dévots eſt très commun. Les ſectateurs de la premiere ne ſont gueres empreſſés à ſe faire conſulter ou connoitre. Pour ceux qui tâchent d'éblouïr le monde par le clinquant de l'autre, leur zele a beſoin d'une plus abondante pâture ; tout eſt de leur reſſort, le politique comme le ſpirituel ; il faut néceſſairement être ou dans leur dépendance, ou le ſujet de leurs gemiſſemens & de leurs cenſures.

Les plaiſanteries que j'avois faites ſur les proiets dont on me croyoit occupé n'ayant pas manqué de ſe repandre, le Comte de Rottembourg & ceux qu'ils mettoit en œuvre, comprirent aiſément, que je les regardois comme les auteurs des bruits injurieux qui avoient couru. Plus le parti dans lequel ils m'avoient placé

placé paroiſſoit phantaſtique, plus ils tacherent (1) alors de faire croire qu'ils l'avoient toujours regardé de même.

Ce changement de langage, & cette adreſſe à eſquiver le jugement deſavantageux que le ſoupçon de leur mechanceté donnoit lieu de porter de leur caractere, ne m'en impoſoit pas. Je gardois cependant le ſilence, content de faire remarquer, par l'entremiſe d'un petit nombre d'amis, la variation à laquelle cette caballe étoit forcée d'avoir recours.

D'un autre coté, ceux qui ſe trouvoient intereſſés à me juſtifier, ſoutenoient mon parti avec vivacité. L'orage dont j'étois menacé ſe diſſipoit inſenſiblement; il laiſſoit reparoitre une lumiere qui découvroit la noirceur du procedé de ceux qui l'avoient formé.

Le Marquis d'ABRANTES & l'Ambaſſadeur d'Hollande me temoignerent dans cette occaſion une amitié dont je me rappelle le ſouvenir avec reconnoiſſance. Ils faiſoient aſſez peu de cas du Comte Rottembourg; & ils avoient pour moi, j'oſe le dire, quelque eſtime. Ils m'en donnerent des marques par la façon dont ils

(1) *Ita fit..... ut taceant, quia periculum metuunt. Cicero pro Sext. Roſc. Amerin.*

ils parlerent des moyens qu'on employoit pour me nuire. STALPART, temoin d'une converſation chez l'Ambaſſadeur d'Hollande, où ce Miniſtre & ſa femme s'étoient expliqués fort obligeamment ſur ce ſujet, ne me laiſſa point ignorer ce trait de leur bon cœur. Il me toucha vivement, & j'écrivis ſur le champ à Mr. VAN DER MEER pour le remercier. La réponſe (1) qu'il me fit ſervira ici de preuve de ſa generoſité, & de ma bonne foi dans l'éloge que j'en fais.

Quoique le Marquis DE LA PAZ eût marqué quelque repugnance à ſe charger de la lettre que j'écrivois à la Reine, il ne laiſſa pas de me donner dans cette circonſtance des preuves de ſa bonne foi. Car dans une lettre que je reçus de lui le 26. Janvier, il m'apprit qu'il s'étoit aquitté ma commiſſion; ajoutant que je pouvois être aſſuré que leurs Maj. étoient ſatisfaites de ma conduite, & que je devois toujours compter ſur leur bienveuillance, & ſur le deſſein qu'Elles avoient de m'en donner bientôt des marques.

Quelques jours après avoir reçu cette lettre, MARCILLAC, qui me venoit voir frequemment, joignit un nouveau degré

(1) On la trouvera à la fin de ce volume *Pieces Juſtificatives* N°. XII.

degré d'activité à l'attachement qu'il affectoit d'avoir pour moi. De mon côté, ſans en augmenter ni diminuer la valeur, je me bornois à le regarder comme une marchandiſe commune, qui pouvoit ſervir au beſoin. Empreſſé à faire valoir ſes connoiſſances, il me dit, qu'il ſe confirmoit de plus en plus dans l'idée que je m'étois laiſſé prevenir mal à propos contre le Comte de Rottembourg & la Ducheſſe de St. Pierre, & que ſur tout la derniere étoit & vouloit être ſincerement de mes amies. „ Eprouvez-le, ajouta-t-il, „ & vous reviendrez infailliblement de „ vos préjugés. ”

On voit que le Pédegogue avoit oublié le mauvais accueil fait à mon panegyrique, & pluſieurs autres particularités qu'il m'avoit racontées. J'avois la memoire meilleure que lui. Je me contentai de répondre, que j'honorois infiniment la Ducheſſe de St. Pierre, & que je me ferois un plaiſir de le lui prouver en toute occaſion. Mais, continuai-je, il n'eſt point queſtion à preſent pour moi de faire uſage de la bonne volonté de perſonne. D'ailleurs je n'aime point ſuivre l'exemple de certaines gens, qui, à force d'entretenir un chacun de leurs projets

&

& de leurs affaires, ſe mettent inſenſiblement dans une telle dépendance de tout le monde, qu'ils ne peuvent plus prendre aucune reſolution ſans la permiſſion du public. Je ne vous ſuis pas moins obligé de l'avis que vous me donnez: j'en profiterai dans l'occaſion; & je compte que vous voudrez bien continuer à menager mes interêts auprès des perſonnes dont vous me parlez. J'avouë ingenûment, mon cher Marcillac, que j'ai peine à m'imaginer, que ce ſervice de votre part ne ſoit pas un peu néceſſaire.

Le lendemain du jour que je reçus la lettre du Marquis de la Paz, j'allai au *Pardo* le remercier de ſes bons offices. Les diſcours polis & obligeans qu'il me tint, me donnerent lieu de penſer que j'étois dans le cas de ceux à qui l'on ſe croit obligé de faire oublier certains déſagrémens par une attention plus marquée.

Je profitai de cette diſpoſition, pour parler au Marquis de la Paz, en maniere de confidence, des deſſeins de l'Infant Dom Emanuel, de ceux du Duc & de la Ducheſſe de Bourbon, & de ce qui s'étoit paſſé ſur cet article entre l'Archevêque d'Amida & moi; après quoi je le priai de déterminer Leurs Maj. à me charger de la commiſſion pour la Cour de Lisbonne,

ne, qu'il ſembloit, par ce que le Prélat m'avoit dit, qu'elles vouloient me donner.

Le Marquis de la Paz repliqua à ma propoſition; que, malgré le deſir ſincere où il étoit de me faire plaiſir, il voyoit peu d'apparence à faire reuſſir ce que je deſirois. „ Le Roi de Portugal, me dit-„ il, eſt de plus en plus reſolu à ne point „ ſe relacher ſur la promotion de Mr. „ BICHI au Cardinalat; il croiroit, en „ agiſſant differemment, donner atteinte „ aux prérogatives de ſa Couronne, & „ au droit dont preſque tous les Nonces „ qui ont précedé Mr. Bichi ont joui. „ Celui-cy approuve fort, comme vous „ penſez bien, qu'on ne veuille point „ expoſer en ſa perſonne une ſembla-„ ble prérogative. La Cour de Rome „ n'eſt pas de ce ſentiment. Elle veut que „ Mr. Bichi obeiſſe & ſe retire. Il y a actuel-„ lement deux Nonces à Lisbonne; & „ les affaires du St. Siege n'en vont pas „ mieux. Leurs Maj. ſouhaitteroient de „ trouver quelqu'expédient pour conci-„ lier les deux partis; mais de part & „ d'autre on ne veut pas démondre de „ ſes prétentions. Le Roi de Portugal a „ écrit au Pape, pour ſe retracter des plain-„ tes qu'il avoit faites précédemment con-„ tre Mr. Bichi. Sa Sainteté n'a point en-

core

„ core fait réponſe. Ce ſilence n'adoucit
„ pas les eſprits. Il eſt propre, au con-
„ traire, à augmenter la meſintelligence ;
„ & dans cette circonſtance le Roi & la
„ Reine ne trouvent point à propos d'en-
„ voyer qui que ce ſoit à Lisbonne, qui
„ paroiſſe publiquement chargé de tra-
„ vailler à ce raccommodement. La cho-
„ ſe leur paroit encore moins convena-
„ ble, depuis que le Pape a remis à Mr.
„ ALDOBRANDINI le ſoin d'exami-
„ ner la conduite de Mr. Bichi. Ce Non-
„ ce & le Marquis de CAPICHELA-
„ TRO (1) menagent en ſecret, le pre-
„ mier ici & le ſecond à Lisbonne, la
„ délicateſſe qu'on a des deux côtés à ne
„ vouloir point paroître ſe déſiſter de ſes
„ prétentions. S'il étoit queſtion de ſe ſer-
„ vir de quelqu'un, vous devez être aſſu-
„ ré qu'on vous préferoit à tout autre,
„ & qu'au moins il ne tiendroit pas à
„ moi que cela ne fût ainſi."

Le Marquis de la Paz me parloit avec trop de bonne foi & d'amitié, pour que je combattiſſe ſon ſentiment. Je ſavois par le Marquis d'Abrantes à peu près les mêmes particularités qu'il m'apprenoit, & qui ne falloit point ſe flatter que le Roi ſon maître changeât d'avis.

Quel-

(1) Il étoit Ambaſſadeur d'Eſpagne à Lisbonne.

Quelque faché que je fuſſe, de perdre l'occaſion de m'éloigner des tracaſſeries de la Cour d'Eſpagne, & de pouvoir travailler perſonnellement à faire rentrer l'Infant Dom Emmanuel dans les bonnes graces du Roi ſon frere, c'étoit au moins une conſolation pour moi de penſer, qu'aucun mécontentement de la part de leurs Maj. ne m'empêchoit de faire mon voyage. Le prétexte que j'avois cherché à lui donner, devenant impratiquable, je mis tout en uſage pour engager le Marquis d'Abrantes à ſuppléer à ce que je ne pouvois faire. C'étoit avec peine qu'il reſiſtoit à mes inſtances. Il avoit pour l'Infant Dom Emmanuel les ſentimens de reſpect & d'attachement que ce Prince fait naître dans le cœur de tous ceux qui ont l'honneur de le connoître. Malheureuſement il ſe voyoit obligé, par les ordres qu'il recevoit, à garder le ſilence ſur tout autre projet de ſon Alteſſe Royale, que celui de ſe retirer en Portugal.

Il me le donnoit aſſez clairement à connoître; mais j'avois mes raiſons pour feindre de ne point l'entendre. Je me flattois toujours que la néceſſité où je reduiſois ce Miniſtre de rendre compte des lettres que l'Infant Dom Emmanuel, le Duc & la Ducheſſe de Bourbon m'écrivoient, déter

termineroit peut-être Sa Maj. Portugaiſe à conſentir au mariage du Prince ſon frere avec Mademoiſelle de Sens. Le Marquis d'Abrantes les liſoit toutes : il approuvoit mes réponſes ; mais les ſiennes me donnoient peu d'eſperance. Nous ſoufrions tous deux d'avoir les mêmes intentions, & de ne pouvoir agir de concert.

Depuis que j'avois remis à l'Archevêque d'Amida les lettres que l'Infant Dom Emmanuel m'avoit chargé de préſenter à leurs Maj. Catholiques, je n'avois parlé à ce Prélat, que fort ſuperficiellement de tout ce qui avoit fait le ſujet de nos précédentes converſations. Sa partialité, toujours plus marquée ſur ce qui me regardoit, m'interdiſoit avec lui toute autre relation que celle que la bienſéance exigeoit. Comme il falloit pourtant que je ſuſſe ſi le Roi & la Reine répondroient à l'Infant, je priai l'Archevêque de le demander à leurs Majeſtés : Et tout de ſuite, pour lui ôter la penſée que je cherchaſſe à m'attirer quelque commiſſion, je l'aſſurai, que ſi par hazard le Roi & la Reine lui remettoient leurs lettres, il pouvoit les adreſſer à Son Alteſſe Royale, & informer tout de même le Duc & la Ducheſſe de Bourbon

de

de ce qui reſulteroit des repréſentations que j'avois faites de leur part.

Ma propoſition n'étoit mêlée d'aucune queſtion ſur la poſſibilité ou l'impoſſibilité de mon voyage en Portugal, ni ſur les idées de m'y employer dont le Prélat m'avoit deja entretenu. Je ſavois à quoi m'en tenir ſur ſes bons offices; & je voulois également éviter, & de les rechercher, & de paroître n'en faire aucun cas.

Il ſe douta, je crois, qu'une ſi exacte neutralité procedoit de la méfiance que j'avois de lui; & afin de me perſuader qu'elle étoit mal fondée, il me répondit que l'Infant Dom Emmanuel, auſſi bien que le Duc & la Ducheſſe de Bourbon, m'ayant chargé de la commiſſion dont nous parlions, il convenoit que ce fût moi qui continuaſſe à leur rendre compte du bon ou mauvais ſuccès qu'elle auroit. Il ajouta que la maladie du Roi avoit vraiſemblablement empêché la Reine de répondre à l'Infant de Portugal; mais qu'à preſent, la ſanté de ce Monarque commençant à devenir meilleure, il étoit à croire que cette Princeſſe ne tarderoit pas à le faire.

J'informai Son Alteſſe R. (1) de cette

(1) On trouvera ſa réponſe à la fin de ce volume *Pieces Juſtificatives N°. XIII.*

converſation. Comme elle ſembloit annoncer que ce Prince ſauroit bientôt les intentions de la Reine, je conçus quelque eſperance, que ſi elle ſe déterminoit à écrire au Roi de Portugal d'une maniere favorable aux deſſeins de l'Infant, du Duc & de la Ducheſſe de Bourbon, on pouvoit ſe flatter qu'une recommandation ſi puiſſante, produiroit les effets que nous deſirions.

C'eſt ainſi que je m'expliquois dans ma lettre. J'y raportois auſſi, que le Duc & la Ducheſſe de Bourbon m'avoient écrit de nouveau, qu'il étoit indiſpenſable, ſelon eux, avant que les choſes allaſſent plus loin, d'être aſſuré d'un entier conſentement de Sa Maj. Portugaiſe, & qu'Elle accorderoit au Prince ſon frere, en faveur de ſon établiſſement, un état convenable à ſa haute naiſſance.

Deux ou trois jours après avoir écrit à l'Infant Dom Emmanuel, je retournai chez l'Archevêque d'Amida. Il ſe douta bien, quand il me vit, que je venois pour ſavoir quel parti avoit pris la Reine; & ſans attendre que je lui fiſſe ſur cet article aucune queſtion, il me dit, après beaucoup de verbiage inutile, qu'il n'étoit point en état de me rendre une réponſe ſatisfaiſante ſur les intentions de

Sa

Sa Majeſté : qu'il n'avoit pu trouver le moment de lui rappeller le ſouvenir de la lettre que l'Infant de Portugal lui avoit écrite : qu'il voyoit ſeulement peu d'apparence, que cette Princeſſe pût, dans la conjoncture préſente, entrer plus facilement dans les vues de ce Prince que pendant notre ſejour à St. *Ildephonſe*.

Ce diſcours de l'Archevêque me fit penſer, que la Reine, inſtruite des ſentimens du Roi de Portugal, ne jugeoit pas à propos de les combattre. Je ne laiſſai point ignorer mes reflexions à l'Infant Dom Emmanuel. Je crus devoir le préparer à n'être point ſurpris que leurs Maj. Cath. s'excuſaſſent d'embraſſer ouvertement ſes interets, & de favoriſer un établiſſement auquel ſa ſituation préſente ne lui permettoit pas encore de ſonger.

Je rendis compte au Duc & à la Ducheſſe de Bourbon des mêmes particularités, & des obſtacles preſque inſurmontables que j'entrevoyois à la réuſſite de l'affaire dont leurs Alteſſes m'avoient chargé.

Mes conjectures, ſur les raiſons qui empechoient la Reine d'Eſpagne d'écrire au Roi de Portugal, ſe trouverent juſtes. Je reçus une lettre de l'Archevêque d'Amida au commencement du mois de Fevrier, où il me prioit d'informer l'Infant

fant Dom Emmanuel, que leurs Maj. étoient veritablement mortifiées de ne pouvoir ſeconder auprès du Roi de Portugal le deſſein qu'il avoit de ſe marier: que S. A. R. en ſavoit les raiſons; mais qu'à cela près, le Roi & la Reine ſouhaittoient ſincerement que ſon mariage avec Mademoiſelle de Sens pût réuſſir.

Le Prélat me chargeoit d'écrire à peu près la même choſe au Duc & à la Ducheſſe de Bourbon. Il entroit ſeulement dans un détail un peu plus circonſtancié des motifs qui ne permettoient point au Roi & à la Reine de faire les démarches que Leurs Alteſſes deſiroient, afin d'éloigner par là tout ſoupçon contraire à l'amitié que Leurs Maj. avoient pour Elles.

Je rendis compte à l'Infant (1) de ce que le Confeſſeur de la Reine m'avoit écrit; & qu'il ne reſtoit plus d'autre reſſource à S. A. R. que celle de m'écrire, ſi elle le jugeoit à propos, d'une maniere qui manifeſtât ſon entiere déference aux volontés du Roi ſon frere, & en particulier la bienveuillance dont elle honoroit le Marquis d'Abrantes: afin, ajoutai-je, que cette derniere tentative por-

(1) Voyez ſa réponſe à la fin de ce Volume *Pieces Juſtificatives N°. XIV.*

tat Sa Maj. Portugaiſe à conſentir au mariage ; & le Marquis d'Abrantes à faire valoir auprès de ce Monarque la maniere de penſer du Prince ſon frere.

J'avertis en même tems le Duc & la Ducheſſe de Bourbon du conſeil que je donnois à l'Infant. Ce Prince le ſuivit ; & s'il ne produiſit pas tout l'effet que nous ſouhaittions, il ne laiſſa pas de ſervir à faire connoître au Roi de Portugal l'attachement & la ſoumiſſion que l'Infant conſervoit pour lui. Ces ſentimens ſont trop d'honneur au bon cœur de Son A. R., pour les paſſer ſous ſilence : c'eſt ce qui m'engage à les rapporter ici. Au reſte s'il ne fut pas poſſible, par le concours de diverſes circonſtances qui ſurvinrent dans ce tems-là, de faire reuſſir la commiſſion qu'on m'avoit confiée, & ſi les ſoins que je pris pour ce ſujet pendant près de cinq mois furent inutiles, j'eus au moins la ſatisfaction de ſavoir l'Infant Dom Emmanuel (2), la Reine Douairiere d'Eſpagne, le Duc & la Ducheſſe de Bourbon, & le Marquis d'Abrantes également contens de mon zele & de mes démarches. Le ſecret avoit extrêmement été recommandé. Je le gardai ſi exactement, que ſans ce que je

(2) *Pieces Juſtificatives N°. XV.*

je rapporte dans ces Memoires, on ignoreroit encore les particularités qu'on vient de lire. Le peu qui en tranſpira par la mauvaiſe foi de l'Archevêque d'Amida, ne fut enviſagé que comme une ſuite des vues ambitieuſes que les creatures du Cardinal de Fleury m'imputoient (1). Selon eux je ne cherchois qu'un prétexte d'aller en Portugal, pour y menager la reconciliation des deux Cours de Rome & de Lisbonne. Ce fut là l'unique objet de leurs inquietudes & de leur curioſité; ils ſe tranquilliſerent, dès qu'ils ſurent que mon voyage ne pouvoit s'exécuter, & ne s'occuperent qu'à découvrir ce que je ſubſtituerois à ce projet, afin de le traverſer.

L'obſtination de ces gens à me rendre inutile, ne m'empêcha pas de former (2) le deſſein de faire revenir le Roi

(1) *Mihi quidem pacifice loquebantur; & in iracundia terræ loquentes, dolos cogitabant.* Pſalm. XIV.

(2) *Qui operâ, id eſt virtute & induſtria beneficî & liberales erunt, primum, quo pluribus profuerint, eo plures ad benigne faciendum adjutores habebunt; deinde conſuetudine beneficentiæ paratiores erunt, & tamquam exercitatiores, ad bene de multis promerendum.* Cicero lib. II. de Offic.

Roi d'Eſpagne des injuſtes préventions qu'on lui avoit données contre le Duc de NOAILLES. J'honorois ce Seigneur autant qu'il merite de l'être. Les ſervices qu'il avoit rendus à diverſes perſonnes de ma famille, & les bontés qu'il m'avoit marquées, m'obligeoient à une juſte reconnoiſſance; & je me faiſois un devoir de répondre de mon mieux à la confiance avec laquelle il m'avoit parlé.

La premiere tentative que je fis à ce ſujet, fut à l'*Eſcurial*, quand j'eus l'honneur de parler au Roi & à la Reine d'Eſpagne; & quoiqu'elle n'eût pas le ſuccès que je ſouhaittois, je ne me rebuttai point. J'employai l'Archevêque d'Amida pendant quelques jours, pour ſoutenir ce que j'avois commencé; & quand ce Prélat me devint ſuſpect, ce fut au Marquis de la Paz que je m'adreſſai, afin qu'il ſuppleât à ce que je croyois deſormais neceſſaire de cacher à l'autre.

Ce Miniſtre ſeconda efficacement mes intentions. Il fit valoir en tems & lieu les lettres que je lui écrivis, & le Memoire en faveur du Duc de NOAILLES que je le priois de préſenter à leurs Majeſtés.

Quand j'entrevis que mes operations prenoient un bon train, j'informai ce der-

dernier de celles qu'il devoit faire de ſon côté, pour me mettre à même de le mieux ſervir; & je lui appris (1) pendant le voyage du *Pardo*, que la maladie du Roi ſuſpendroit un peu les effets de mon zele.

Lorſque ce Monarque fut rétabli, je renouvellai mes repreſentations & mes inſtances. Ce ne fut point en vain. Leurs Maj. me permirent d'informer le Duc de Noailles (2) qu'Elles recevroient avec plaiſir les aſſurances de ſon attachement & de ſon reſpect. Quand il me les eut adreſſées, le Marquis de la Paz, par les mains duquel elles parvinrent au Roi & à la Reine, lui répondit de la part de ce Prince & de cette Princeſſe, pour confirmer ce que je lui avois annoncé.

C'étoit à Mr. d'ADONCOURT (3), ancien ſerviteur du Duc de Noailles, à qui j'adreſſois mes lettres. Cette précaution me parut néceſſaire, pour éviter qu'elles ne fuſſent interceptées par le Car-

 dinal

(1) On trouvera ſa réponſe à la fin de ce volume *Pieces Juſtificatives N°. XVI.*

(2) Voyez ſa réponſe à la fin de ce volume *Pieces Juſtificatives N°. XVII.*

(3) On peut voir à la fin de ce volume *Pieces Juſtificatives N°. XVIII. & XIX.* les Extraits de deux Lettres de Mr. d'ADONCOURT, qui prouveront la verité du fait que j'avance.

dinal de Fleury, & qu'il ne fût tenté de traverſer mon ouvrage, ou de ſavoir mauvais gré au Duc de Noailles d'avoir pour moi quelque eſtime ou quelque amitié. J'ai lieu de me flatter que ce Seigneur n'a point eu ſujet de s'en repentir; & qu'il ne doit pas moins être ſatisfait de l'attention conſtante que j'ai eue de ne rien exiger de ſa reconnoiſſance, pendant toutes les differentes mortifications qu'on m'a fait eſſuyer. Je ſuis perſuadé qu'il ne m'auroit point refuſé d'aider à les adoucir; mais je l'étois encore plus, que ce que ſa généroſité lui auroit fait entreprendre, n'auroit ſervi qu'à aigrir contre lui un Miniſtre auſſi vindicatif que puiſſant, ſans aucune utilité pour moi.

Cette conſideration m'a toujours empêché, dans les circonſtances critiques où je me ſuis trouvé, de recourir (1) aux bons offices de ceux à qui la divine providence a permis que je fuſſe utile; ou ſi je l'ai fait quelquefois, ç'a été avec tous

(1) *Quis eſt qui inopis & optimi viri cauſæ non anteponat in opera danda gratiam fortunati & potentis? A quo enim expeditior & celerior remuneratio fore videtur, in eum fere eſt voluntas noſtra propenſior.* Cicero Lib. II. de Officiis.

tous les menagemens poſſibles. Accoutumé à ſouffrir (1), & très inſtruit de la fragilité des appuis humains (2), je me ſuis contenté de repréſenter ce qui m'a paru conforme à la juſtice & fondé ſur la verité. Quand on a refuſé d'écouter ce langage, j'ai gardé le ſilence. Les reſſources pueriles & riſib'es de quelque feinte infirmité, & de l'intemperie d'un air dont ſouvent on eſt ſeul à ſe plaindre, lieux communs des petits eſprits qui ſont dans la diſgrace, & auxquels ils ont recours pour ſe rapprocher d'un lieu hors

(1) *Defecit in dolore vita mea, & anni mei in gemitibus. . . . ſuper omnes inimicos meos factus ſum opprobrium, & vicinis meis valde & timor notis meis. Qui videbant me foras fugerunt à me: oblivioni datus ſum tamquam mortuus à corde.* Pſalm. 30.

(2) *Maledictus homo qui confidit in homine, & ponit carnem brachium ſuum, & à Domino recedit cor ejus. Erit enim quaſi myricæ in deſerto, & non videbit cum venerit bonum: ſed habitabit in ſiccitate, in deſerto, in terra ſalſuginis, & inhabitabili. Benedictus vir qui confidit in Domino, & erit Dominus fiducia ejus: & erit quaſi lignum quod tranſplantatur ſuper aquas, quod ad humorem mittit radices ſuas: & non timebit cum venerit æſtus, & erit folium ejus viride, & in tempore ſiccitatis non erit ſollicitum, nec aliquando deſinet facere fructum.* Jerem. c. XVII.

hors duquel ils ne ſont que languir; ces reſſources, dis-je, m'ont toujours paru l'effet d'une inquietude & d'une foibleſſe, qui ne ſert à coup ſûr qu'à rejoüir un ennemi. Je n'ai pas procuré cet amuſement aux miens. Tous les airs, tous les climats & tous les pays, m'ont ſemblé également favorables à la patience & à la fermeté. D'ailleurs je ſerois bien faché, & bien honteux même, d'être redevable d'un ſort plus heureux aux conſultations des Medecins, ou à l'avis de quelque Apoticaire.

Nous avons rapporté (1) le tour que le Comte de Rottembourg avoit pris, pour reparer la faute que ſa complaiſance pour la Cour d'Eſpagne lui avoit fait commettre. Les Alliés d'Hanover, ſpecialement le Roi d'Angleterre ayant enfin obtenu ce qu'ils deſiroient, & leurs Maj. Cath. ayant admis l'addition qu'on avoit faite au projet envoyé à Londres, il ne fut plus queſtion que de conſommer une negociation, qui traînoit depuis ſi longtems. Les Miniſtres de l'Empereur, de France, d'Angleterre & d'Hollande eurent à ce ſujet pluſieurs conferences enſemble à *Madrid*, & avec le Marquis DE LA PAZ au *Pardo*. Ils reglerent entre

(1) Ci-deſſus page 36.

tre eux, qu'on dreſſeroit une nouvelle convention, & qu'on procéderoit enſuite à l'échange des ratifications des Préliminaires, immediatement après que Mrs. KEENE & VAN DER MEER auroient reçu les Pleins-pouvoirs néceſſaires. Ils arriverent le 28. Fevrier 1728, par un Courier dépêché exprès pour les porter, & le 6. Mars on ſigna au *Pardo* l'Acte ſuivant.

ACTE

Pour l'exécution des Préliminaires de la Paix.

Comme il eſt ſurvenu quelque difficulté ſur l'exécution des Articles préliminaires, qui furent ſignés à Paris le 31. *May* 1727, *& enſuite à Vienne le* 13. *Juin de la même année, par les Miniſtres reſpectifs munis des pleins-pouvoirs néceſſaires; & ces difficultés ayant été heureuſement terminées par la Déclaration du Comte de* ROTTEMBOURG, *faite du conſentement de toutes les parties, & approuvée par elles; laquelle Déclaration, de même que ſon acceptation par Sa Maj. Cath., telle qu'elle a été exhibée & ſignée par ſes ordres & en ſon nom par Mr. le Marquis* DE LA PAZ, *ſont de la teneur ſuivante.*

D'autant que depuis la ſignature des Préliminaires il s'étoit levé certaines difficultés entre les Parties contractantes, par rapport à la reſtitution des priſes qui ont été faites de part & d'autre, & nommément celle du vaiſſeau le Prince Frederic *& ſa cargaiſon, appartenant à la Compagnie du* Sud, *ſaiſi & arrêté par les Eſpagnols à la* Vera Cruz, *leſquelles difficultés auroient arrêté l'exécution des Préliminaires, l'échange des Ratifications avec l'Eſpagne, & l'ouverture du Congrès, Sa Maj. Brittannique, pour faciliter autant qu'il lui eſt poſſible les choſes, & pour lever tous les obſtacles qui s'oppoſent à une pacification générale, a déclaré & donné ſa parole Royale au Roi Très-Chrêtien, qu'Elle enverroit ſans délai ſes ordres aux Amiraux* WAGGER & HOSIER, *ou à ceux qui commanderoient à leur place, de ſe retirer des mers des Indes & d'Eſpagne, & qu'Elle conſent que l'on diſcute & décide dans le Congrès les contrebandes & autres ſujets de plaintes que les Eſpagnols peuvent avoir par rapport au Vaiſſeau* le Prince Frederic; *que toutes les prétentions reſpectives de part & d'autre ſoyent produites, débattues, & décidées au même Congrès; que l'on y diſcute & décide pareillement, ſi les priſes qui ont été faites de part & d'autre en*

mer

mer doivent être reſtituées ; & que Sa Maj. Britt. ſe tiendra à ce qui ſera réglé dans le Congrès ſur tout cela.

De mon côté je donne parole au nom du Roi mon Maître, en vertu des ordres & des Pleins pouvoirs que j'ai reçus ſur cet effet, que cette diſcuſſion à faire dans le Congrès s'exécutera fidélement, que l'échange des Ratifications ſe fera ſans délai, & que le Congrès s'aſſemblera infailliblement, & le plutôt qu'il ſera poſſible, ſelon que les Miniſtres des Parties contractantes, qui ſe trouveront à Paris, en conviendront, ſi Sa Maj. Catholique veut donner ſa parole Royale.

I. De lever inceſſamment le Blocus devant Gibraltar, *en renvoyant les troupes dans leur quartier, en faiſant retirer le canon, combler les tranchées, & détruire les ouvrages faits à l'occaſion de ce Siege, & en remettant le tout de part & d'autre conformément au Traité d'*Utrecht.

II. D'envoyer ſans retard ſes ordres clairs & précis, pour remettre auſſitôt le vaiſſeau le Prince Frederic & ſa cargaiſon aux Agents de la Compagnie du Sud, qui ſont à la Vera Cruz, *pour qu'à leur volonté ils le faſſent paſſer en Europe, & pour remettre le Commerce de la Nation Angloiſe aux Indes ſelon ce qui eſt ſtipulé par le*

Traité de l'Aſſiento, & convenu par les Articles deux & trois des Préliminaires.

III. De faire remettre inceſſamment les effets de la Flotille aux interreſſés, & ceux des Gallions, quand ils reviendront, comme en tems libre & de pleine paix, conformément à l'article V. des Préliminaires.

IV. Que Sa M. Cath. s'engage, de la même maniere que Sa Maj. Britt. s'eſt engagée ci-deſſus, à ſe tenir à tout ce qui ſera réglé par la ſuſdite diſcution & déciſion du Congrès. Fait au Pardo *le* 4. *Mars* 1728.

Signé ROTTEMBOURG.

Je ſouſſigné, Marquis DE LA PAZ, *déclare par ordre exprès au nom du Roi Catholique mon Maître, & en vertu du Plein pouvoir que j'ai reçu, que Sa Majeſté, par le deſir conſtant qu'Elle a toujours témoigné, de faciliter les negociations pour une pacification générale & durable, a reſolu d'accepter, comme effectivement Elle admet & accepte, la propoſition faite en dernier lieu par Mr. le Comte de Rottembourg, Miniſtre Plenipotentiaire de ſa Maj. Très-Chrétienne, ſelon qu'elle a été inſerée ci deſſus. En foi dequoi j'ai ſigné la préſente Déclaration, & y ai mis le Sceau de mes Armes. Fait au* Pardo *le* 5. Mars 1728.

Signé *le Marquis* DE LA PAZ.

Nous

Nous ſouſſignés, Miniſtres Plenipotentiaires munis de Pleins pouvoirs, pour donner force & vigueur à la Déclaration & Acceptation inſerée ci-deſſus, avons ſigné cet Acte ſpecial de conſentement & de confirmation, au nom & par ordre de nos Seigneurs & Maîtres, & y avons appoſé le Sceau de nos Armes. Fait au Pardo *le 6.* Mars 1728.

Signé

KÖNIKSEGG. KEENE.
ROTTEMBOURG. *le Marquis* DE LA
VAN DER MEER. PAZ.

Comme le Comte de Könikſegg n'avoit point reçu de Plein-pouvoir particulier pour la ſignature de la Déclaration & acceptation que l'on vient de lire, il s'engagea par un Acte obligatoire ſéparé, de repréſenter ce Plein-pouvoir dans trois mois aux Miniſtres contractans.

La Cour Imperiale depuis la ſignature des Préliminaires & la reconciliation des deux Couronnes, cherchoit peu à peu à reprendre l'ancien ſyſtême de ſon union avec les Puiſſances maritimes, comme celui, qui, à tous égards, convenoit le mieux à ſes interêts. C'eſt dans cette vue que le Comte de Könikſegg avoit favoriſé à Madrid les démarches de l'Angleterre

gleterre & de la Hollande, pour l'entiere exécution de ce qui s'étoit réglé à Paris.

La ſituation de l'Empereur, depuis cet événement, devenoit délicate. D'un côté il ſe trouvoit engagé, par la ſignature & la ratification des Préliminaires, à tenir aux Alliés d'Hanover ce qu'il avoit promis; & de l'autre il falloit garder de grands menagemens pour l'Eſpagne, qui, malgré l'acceptation qu'elle avoit faite de ces mêmes Préliminaires, cherchoit à éluder leur exécution, en faiſant naître difficultés ſur difficultés. Sa Maj. Imperiale ne pouvoit ſe déclarer contre leurs Maj. Cath., ni déſapprouver non plus les inſtances que faiſoient les Puiſſances maritimes, pour ſortir de l'incertitude où on les tenoit depuis longtems. Il étoit difficile de garder un juſte milieu entre des partis ſi oppoſés, & qui ſe méfioient également des vues de l'Empereur. La confiance que ce Prince affecta de temoigner au Cardinal de FLEURY, le tira fort heureuſement de cet embarras.

Ce Miniſtre, comme je l'ai rapporté (1) paroiſſoit rechercher avec empreſſement l'eſtime d'un ſi grand Monarque. Je

(1) Dome IV. page 432. 438.

Je m'en apperçus en differentes occaſions, & principalement lors que je lui rendis compte de ce que le Duc de BOURNONVILLE avoit écrit à leurs Maj. Catholiques: „ que l'Empereur conſen-„ toit que l'on continuât à travailler à „ la reconciliation des deux Couronnes, „ pourvu que l'affaire fut dirigée par le „ Cardinal de Fleury. "

Les relations de ce Miniſtre avec l'Empereur devinrent depuis ce tems-là plus fréquentes. Il s'employa avec beaucoup de zele à calmer le reſſentiment & l'animoſité qui ſubſiſtoient entre ce Monarque & l'Angleterre, & à diſſiper les ſoupçons que cette Puiſſance & les Etats Généraux avoient conçus, que les intentions de l'Empereur ſur l'abolition ſi deſirée de la Compagnie d'*Oſtende* n'étoient pas ſinceres.

Sa Majeſté Imperiale ſecónda de ſon côté les mouvemens que ſe donnoit le Cardinal, en ſollicitant la Cour d'Eſpagne à moderer ſes prétentions, & à exécuter les Préliminaires.

La reconnoiſſance (1) eſt rarement le motif des reſolutions que prennent les Princes, & je crois qu'elle n'influoit que foi-

(1) *In Principe rarum eſt ut ſe putet obligatum, aut ſi putet, amet.* Paneg. Trajan.

foiblement dans la conduite que tenoit l'Empereur avec le Cardinal. Il vouloit manifeſter à quel point il avoit à cœur la tranquillité publique, & faire remarquer aux Puiſſances maritimes, par l'entremiſe du miniſtre de France, ſa fidelité à tenir les engagemens qu'il avoit pris. De là il devoit reſulter un renouvellement d'intelligence entre l'Angleterre, la Hollande, & ce Monarque, qui produiroit des fruits bien plus ſolides, que ceux que lui pouvoit procurer l'amitié paſſagere de l'Eſpagne. C'eſt ainſi qu'il mit à profit les éloges de ſa bonne foi, que le Cardinal de Fleury prodigua chez les Alliés d'Hanover. Sa Maj. Imp. ſe les attira à peu de fraix, il ne lui en couta que l'équivalent. La ſageſſe & la prudence du Cardinal furent prônées: on goûta fort le Panegyrique, & l'on ne négligea rien pour le meriter.

La politique de l'Empereur dans cette circonſtance étoit d'autant mieux entendue, que le Traité de Vienne avoit allarmé & réuni contre lui les principales Puiſſances de l'Europe, & qu'il étoit de ſon interêt de leur faire appercevoir, que c'étoit une pure illuſion de la part de l'Eſpagne qui cauſoit leur inquiétude. Mais ce n'étoit pas le ſeul avantage que

Sa

Sa Maj. Imperiale comptoit de retirer de ſes attentions pour le Miniſtre François.

La paix (1) venoit de ſe conclurre entre le Grand Seigneur & le Sultan ASZRAFF (2) uſurpateur du Royaume de Perſe. Cet événement pouvoit avoir des ſuites. Il paroiſſoit aſſez vraiſemblable qu'Aſzraff, pour ſe concilier l'eſtime de ſes nouveaux ſujets, tenteroit de chaſſer les Ruſſiens des Provinces qu'ils avoient conquiſes ſur la Perſe; & que le Grand Seigneur, à qui l'accroiſſement de la puiſſance Ruſſienne faiſoit ombrage, favoriſeroit ce deſſein. La guerre en ce cas-là pouvoit facilement s'allumer entre l'Empereur de Ruſſie, le grand Seigneur & l'Uſurpateur du Royaume de Perſe. L'Empereur des Romains ne pouvoit alors ſe diſpenſer de remplir les conditions du Traité qu'il avoit fait avec le premier, & d'attaquer les Turcs.

Ce Monarque, pour détourner l'orage dont il étoit menacé, tant en Europe qu'en Aſie, prévint habilement les réſolutions que pouvoit prendre la France

(1) Ceux qui ſeront curieux d'en ſavoir le détail, trouveront de quoi ſe ſatisfaire à la fin de ce volume *Pieces Juſtificatives N°. XX, & XXI.*

(2) Les Anglois prononcent *Eſchreff.*

ce en remettant en quelque façon le ſoin de ſes interêts au Cardinal de Fleury. Il ſut auſſi amuſer le Roi de Pruſſe par beaucoup d'eſperances & de promeſſes, dont il comptoit bien qu'il ne lui ſeroit pas difficile d'éluder l'accompliſſement en tems & lieu. Enfin il eut une attention particuliere à éviter de donner aucun ſujet de méfiance à la Porte; & pour tâcher de la rēndre ſuſpecte aux Perſans, il offrit au Grand Seigneur ſa mediation pour terminer les differends qu'il avoit avec l'Empire de Ruſſie.

Malgré l'importance des négociations auxquelles ces diferens objets donnoient lieu, la Cour Imperiale ne perdoit point de vue le projet de fermer pour toujours, s'il étoit poſſible, l'entrée de l'Italie à l'Infant *Dom*-CARLOS: & comme rien n'étoit plus propre à le faire réuſſir, & à fruſtrer pour toujours ce Prince de la ſucceſſion des Duchés de *Parme* & de *Plaiſance*, que l'accompliſſement du mariage du nouveau Duc *Antoine* FARNESE avec la Princeſſe de *Modene*, on preſſa ce Souverain de n'en point retarder la concluſion. Son interêt & la conſervation de ſa Maiſon s'accordant parfaitement avec les conſeils de l'Empereur, il partit le 7. Fevrier 1728. pour aller recevoir

voir ſa future Epouſe. Leur premiere entrevue ſe fit à la Riviere d'*Enſa*, ſur la Frontiere des deux Etats, où la Cour de Modene avoit accompagné la Princeſſe. Ils vinrent enſuite à *Parme*, où ſe fit la célébration de leur mariage, ſuivie de divertiſſemens & de fêtes qui durerent pluſieurs jours.

La Cour d'Eſpagne prenoit une mediocre part à la joye qui regnoit à Parme. On n'avoit pu faire accepter le Traité de la Quadruple-Alliance à Leurs Maj. Cath., que par la promeſſe d'aſſurer à l'Infant Dom Carlos la poſſeſſion des Etats qu'on lui deſtinoit en Italie. Le mariage du Duc de Parme anéantiſſoit en partie ce projet. Ce qui concernoit la *Toſcane* ne paroiſſoit guere plus aſſuré. Le Grand-Duc voyoit avec une ſenſible peine qu'on diſpoſât de ſes Etats pendant ſa vie, & qu'on le privât du droit de choiſir ſon ſucceſſeur. Une loi ſi dure lui fit entamer differentes negociations, qui s'accordoient auſſi peu avec les deſſeins de la Cour d'Eſpagne, qu'elles étoient favorables aux vues de l'Empereur. L'étroite amitié que le Traité de Vienne avoit formée entre ce Monarque & leurs Maj. Cath., s'affoibliſſoit à meſure que les vaſtes eſperances qui l'avoient

fait

fait naître s'évanouissoient. On découvroit chaque jour à Madrid combien elles étoient frivoles, & l'on se repentit de les avoir trop facilement adoptées. On se promettoit, quoi-qu'un peu tard, de n'être plus desormais si crédule, & de profiter des changemens de système que le prochain Congrès produiroit, pour procurer aux projets dont on étoit occupé, un succès qui ne dépendit plus du bon plaisir de l'Empereur.

Ce Prince, de son côté qui prévoyoit bien que son union avec l'Espagne tendoit à sa fin, se proposoit de tirer de la même assemblée l'avantage de se réunir à ses anciens Alliés, & de les rendre garants de l'ordre qu'il avoit établi dans sa succession. Il comptoit aussi de reveiller leur inquietude & leur crainte sur l'accroissement de la Maison de Bourbon, & de les porter à concerter avec lui les moyens de la traverser.

Les précautions qu'on vouloit prendre à Vienne & à Madrid, pour préparer de loin les changemens qu'on desiroit, restoient cachés sous une profonde dissimulation. La prudence la dictoit, jusqu'à-ce que les conjonctures permissent de montrer à découvert la mefiance où l'on étoit de part & d'autre. Des deux

côtés

côtés on la croyoit fondée ſur de juſtes motifs, qui ſe multiplioient à proportion du ſoin qu'on ſe donnoit pour les connoître.

Leurs Maj. Cath., pour mieux découvrir les ſentimens de l'Empereur ſur ce qui les intereſſoit alors le plus ſenſiblement, avoient envoyé le Marquis de MONTELEON en Italie avec le double caractere de leur Ambaſſadeur auprès de la Republique de *Veniſe*, & de leur Plenipotentiaire auprès des Princes d'Italie. Ce Miniſtre, qui avoit deja été employé en diverſes Cours, étoit très propre à s'aquitter de toutes ſortes de commiſſions. Son caractere ouvert & enjoué rendoit ſa ſocieté amuſante. Il aimoit tout ce qui ſert à connoître les hommes tels qu'ils ſont, la table, la converſation & la liberté. Il m'a paru joindre à ces qualités une juſte idée du petit merite qu'il y a d'affecter un air occupé, & de la pedanteſque repreſentation dans laquelle certains hommes en place croyent devoir toujours être enchaſſés.

Les inſtructions qu'on avoit données au Marquis de Monteleon, lui enjoignoient de ne rien negliger, pour découvrir ce qui ſe paſſoit entre l'Empereur & le grand-Duc de *Toſcane* au ſujet

de la ſucceſſion des Etats de ce Souverain, & les meſures ſecrettes qu'ils prendroient, ou qu'ils avoient deja priſes, pour en fruſtrer l'Infant Dom Carlos. Il devoit auſſi obſerver les démarches que feroit la Cour Imperiale pour gagner le Roi de *Sardaigne*, le nouveau Duc de *Parme* & les autres Puiſſances d'Italie; travailler à les mettre dans les interêts de l'Eſpagne; démêler juſqu'où l'on pouvoit compter ſur eux dans certaines conjonctures; & leur faire craindre que l'Empereur n'eût pris la reſolution en ſecret, de réunir après l'extinction de la Maiſon de Medicis, le Grand-Duché de Toſcane à ſes autres Etats comme un fief de l'Empire, dans la vue de parvenir à ſoumettre entierement l'Italie, ſelon le projet que la Maiſon d'Autriche avoit formé depuis longtems.

Le Marquis de Monteleon arriva à Turin le 16. Décembre 1727. VICTOR AMEDE'E, qui étoit alors ſur le Trône, ſans rejetter les offres de la Cour d'Eſpagne, ni celles qui venoient de Vienne, ſe menageoit entre les deux partis, afin de ſe donner le tems de voir quelle reſolution prendroient les autres Puiſſances, & profiter de la conjoncture pour ſe procurer quelque nouvel

avan-

avantage. Ce Monarque écouta les propoſitions du Marquis de Monteleon, comme celles des Comte d'HARRACH (1) & de DAUN (2). Il fit entendre au Miniſtre d'Eſpagne, que l'Ambaſſadeur qu'il devoit envoyer inceſſamment à Madrid, ſeroit chargé d'expliquer ſes intentions ſur les projets dont il étoit queſtion. Ses réponſes aux autres étoient moins générales, & ſans prendre aucun engagement il laiſſoit entrevoir, qu'il n'étoit pas éloigné, à certaines conditions, de concerter avec l'Empereur les moyens d'empêcher l'établiſſement d'une branche de la Maiſon de Bourbon en Italie. Nous aurons peut-être occaſion de rapporter l'embarras où la politique trop raffinée de ce Prince le jetta, & les ſuites ſingulieres qu'elle eut.

Le Marquis de Monteleon comprit que les circonſtances n'étoient point favorables à obtenir une réponſe poſitive du Roi de Sardaigne. Il ſe contenta de faire appercevoir pluſieurs fois à ce Monarque, ce qu'il pouvoit attendre de la reconnoiſſance de l'Eſpagne, s'il embraſſoit ſes interêts; & après avoir paſſé environ un mois à Turin, il ſe rendit à *Milan*.

Son

(1) Miniſtre de l'Empereur à *Turin*.
(2) Gouverneur du *Milanois*.

Son intention étoit d'y examiner de plus près ce qui intereſſoit les vues de Leurs Maj. Cath. dans les relations du Comte de Daun avec les Princes d'Italie; & pour la cacher il prit le pretexte de vouloir ſe repoſer quelques jours chez le Marquis *Dom Auguſtin* ORIGONE ſon gendre. Il ſuppoſoit d'ailleurs, qu'étant Ambaſſadeur d'une Puiſſance des plus unies avec l'Empereur, ce ſejour ne tireroit pas à conſéquence.

L'apparente cordialité du Marquis de Monteleon n'en impoſa point au Comte de DAUN. Il regarda le nouveau venu comme un ſurveillant un peu incommode. Mais cela ne l'empêcha pas d'avoir pour lui toutes les attentions que ſon merite perſonel & le caractere dont il étoit revêtu exigeoient. La ſituation de l'un & de l'autre étoit fort plaiſamment depeinte dans une lettre que le Marquis de Monteleon m'écrivit alors. Je regrette de ne pouvoir la faire ſervir ici à l'amuſement du Lecteur; mais elle a eu le ſort de preſque tous mes autres papiers.

Le Marquis de Monteleon ſéjourna quelques jours de plus à Milan qu'il n'avoit fait à Turin. En quittant cette Capitale il alla à *Parme*. On n'y parloit que de divertiſſemens. Il profita de tous ceux

ceux que les nôces Duc Antoine y faiſoient naître. Ce fut vraiſemblablement ſa principale occupation. La circonſtance du tems ne permettoit gueres de propoſer à ce Souverain un ſucceſſeur : il ſe flattoit ſans doute d'en avoir bientôt par ſon mariage. Neanmoins, comme cette eſperance paroiſſoit fort incertaine par differentes raiſons, le Marquis de Monteleon ne laiſſa pas de prendre en ſecret, contre les événemens qui pouvoient ſurvenir, les précautions que la prudence lui ſuggera.

La préſence d'un homme qui vient offrir un heritier, & veiller à la conſervation de ſes interêts, eſt preſque toujours importune. Perſonne, pour ſi vieux & ſi infirme qu'il ſoit, n'eſt tenté de mourir par civilité. On n'aime point voir les gens qui ſemblent exiger cette politeſſe. Le Grand-Duc de *Toſcane*, à la Cour du quel le Marquis de Monteleon paſſa en quittant celle de Parme, ſut diſſimuler ſes ſentimens. Il reçut ce Miniſtre avec toute la diſtinction qu'il pouvoit deſirer. Le Comte de PESENTI, Gentil-homme de Son A. R., alla au-devant de lui & le conduiſit au Palais *Salviati*, qu'on lui avoit préparé. Dès qu'il y fut arrivé, le Comte BERINGUCCI le complimenta de la part du Grand-Duc. Dans l'Audience qu'il en

eut enſuite, ce Prince & l'Electrice *Palatine* ſa Sœur, ne l'entretinrent que de leur attachement reſpectueux pour leurs Maj. Cath., & de leur ſatisfaction d'avoir l'Infant Dom Carlos pour ſucceſſeur. Ils attendoient, diſoient-ils, avec impatience, que le Congrès achevât d'applanir toutes les difficultés qui s'oppoſoient encore à l'exécution d'une diſpoſition ſi deſirée; &, en aſſurant que ce ne ſeroit jamais de leur part qu'elles viendroient; ils ne cherchoient qu'à les ſuſciter.

Le Marquis de Monteleon ſavoit à quoi s'en tenir; mais pour répondre aux bonnes intentions qu'on affectoit, il s'étendit beaucoup ſur l'entiere confiance que le Roi & la Reine d'Eſpagne avoient en leurs Alteſſes Royales & Electorale; ſur la conſtante reſolution où ils étoient de la leur marquer en toute occaſiou, & de veiller en même tems à la conſervation de leur autorité. La méfiance, des deux côtés, étoit cachée ſous l'apparence de la meilleure foi du monde.

Pendant le ſejour d'environ un mois que le Marquis de Monteleon fit à Florence, il eut de fréquentes conferences avec les Miniſtres du Grand-Duc. On ſe prêtoit en apparence à tout ce qu'il propoſoit; mais dans le fonds on ne cherchoit qu'à

qu'à éluder tout engagement contraire aux vues qu'on avoit, aux événemens qu'on attendoit, & aux eſperances que donnoit la Cour Imperiale, d'accorder l'inveſtiture immédiate de la Toſcane à l'Electrice Palatine. Le Comte de CAIMO, Miniſtre de l'Empereur, la promettoit en ſecret à cette Princeſſe, pendant qu'on s'étoit obligé, par des Traités ſolennels, de ne la donner qu'à Dom Carlos. On les trompoit l'un & l'autre; car on n'avoit pas envie (1) à Vienne d'en gratifier aucun des deux.

Le Marquis de Monteleon n'ignoroit point ce deſſein; mais il ne convenoit pas, dans la conjoncture où l'on étoit, de le faire remarquer, encore moins de paroître perſuadé que l'Empereur l'eût formé. La Cour d'Eſpagne n'avoit alors d'autre Allié que ce Prince. Son interêt l'obligeoit de le menager, juſqu'à ce que le Congrès

(1) Quelques jours après que le Comte de ZINZENDORF eut promis que l'Empereur conſentiroit que le Grand-Duc de Toſcane déclarât l'Electrice Palatine ſa Sœur habile à ſucceder, & que ce Monarque accorderoit à cette Princeſſe l'inverſtiture des Fiefs maſculins qu'il avoit coutume de donner aux Grands-Ducs, Sa Maj Imp. fit adreſſer un Reſcrit à l'Electrice, par lequel il lui étoit ordonné, dans les termes les plus forts, de ſe déſiſter de ſes prétentions.

eût donné une nouvelle face aux affaires. C'eſt ce que le Marquis de Monteleon alla attendre à Veniſe, où il arriva le 18. Avril.

Quoique l'Eſpagne, par le dernier Acte qui avoit été ſigné au *Pardo*, eût enfin conſenti à l'exécution des Préliminaires & à l'ouverture du Congrès, il reſta encore quelques obſtacles à lever, ſur les termes des ordres qui devoient être envoyés en *Amerique*, tant de la part de leurs Maj. Cath. que de celle du Roi d'Angleterre. Le Marquis DE LA PAZ & Mr. KEENE n'ayant pu s'accorder entr'eux ſur cet article, ni ſur quelques autres griefs qui concernoient la levée du Siege de *Gibraltar*, & le tems où commenceroit l'obligation de reſtituer les priſes; ils convinrent reciproquement de renvoyer la déciſion de ces differentes difficultés, aux Miniſtres des Puiſſances contractantes qui ſe trouvoient à Paris. Elle s'y fit, dans quelques conferences qu'ils eurent enſemble chez le Garde des Sceaux & le Baron de BENTENRIEDER (1). On y dreſſa un projet pour les ordres qui ſeroient expédiés aux Gouverneurs Eſpagnols aux *Indes*, & à l'Amiral HOPSON, qui y étoit allé

(1) Un des Plénipotentiaires de l'Empereur au Congrès de *Soiſſons*. Il arriva à Paris vers la fin de Janvier 1728.

lé prendre le Commmandement de l'Eſcadre Angloiſe, depuis la mort de l'Amiral HOZIER. On détermina que l'Eſpagne & l'Angleterre reſtitueroient les priſes faites l'une ſur l'autre du jour marqué dans les Préliminaires, & qu'on combleroit entierement tous les travaux & Lignes devant *Gibraltar*.

Leurs Maj. Cath. & Britt. ayant approuvé ce Reglement, on dépêcha des vaiſſeaux d'avis en Amerique, pour qu'il fût exécuté fidelement. On raſa les Ouvrages élevés devant *Gibraltar*. Les troupes Eſpagnoles ſe retirerent, à l'exception de trois ou quatre Bataillons commandés par le Brigadier *Dom André* BENITO, qui devoient reſter aux environs de cette Place pour empêcher la contrebande. Le Comte de PORTMORE retourna en Angleterre.

Soit que les Alliés d'Hanover vouluſſent faire voir, que les ſoins qu'ils s'étoient donnés pour hâter l'ouverture du Congrès ne procedoient que du deſir de conſerver la tranquillité publique, & nullement d'aucune crainte de la Ligue de Vienne; ſoit qu'en montrant les forces nombreuſes qu'ils pouvoient aſſembler, ils fuſſent bien aiſes d'aquerir par là une plus grande influence dans ce qui ſe traiteroit à Soiſſons; on répandit alors dans

le public un état (1) des troupes que la France, l'Angleterre, la Hollande, & les autres Puiſſances qui leur étoient unies, mettroient ſur pied en cas de guerre. Il étoit très capable de produire l'effet qu'on deſiroit, & de faire remarquer la ſuperiorité de l'Alliance d'Hanover ſur celle de l'Empereur, de la Ruſſie & de l'Eſpagne.

Quoique le futur Congrès attirât l'attention de toutes les Cours de l'Europe, elles ne laiſſoient pas d'en faire une particuliere au voyage que le Roi de Pruſſe fit à Dreſde au commencement de l'année, pour y voir le Roi de Pologne. Ce Monarque y ſéjourna près d'un mois, pendant lequel il ne fut queſtion, au moins en apparence, que de fêtes & de divertiſſemens. Ils ſe ſuccederent les uns aux autres, avec le goût, la magnificence & l'agrément que Sa Maj. Polonoiſe repandoit ſur ſes moindres actions.

---

(1) Le Voici.

La France	30000 hommes
L'Angleterre	24000 ——
La Suede	15000 ——
Le Dannemarc	30000 ——
Les Etats-Generaux	5000 ——
Le Duc de Wolfenbuttel	5000 ——
Total	109000 hommes.

Sans compter les Flottes d'Angleterre & d'Hollande.

On prétendoit pourtant que les deux Monarques n'étoient pas uniquement occupés de plaiſirs, & que leur entrevue cachoit des myſteres, où la Cour de Vienne prenoit, ou affectoit de prendre, quelque part. C'eſt ce que ceux qui écriront l'hiſtoire du tems approfondiront mieux que moi. Laiſſant donc à part les raiſonnemens politiques, je ne rapporterai des ſuites qu'eut l'arrivée du Roi de Pruſſe en Saxe, qu'un ſeul trait, qui, découvrant la bonté des deux Rois, & la généroſité en particulier de celui de Pologne, merite de n'être pas oublié. Les hommes apprennent toujours avec plaiſir, que ceux qu'ils ſe ſont donnés pour maîtres, ſavent connoître & ſentir, combien il eſt flatteur de faire du bien.

Sa Maj. Pruſſienne ayant voulu loger à *Dreſde* à l'Hôtel du Comte de WACKERBARTH, le feu y prit trois jours après; & malgré tous les ſoins des troupes & de la Bourgeoiſie, il n'y eut pas moyen d'éteindre les flammes. La maiſon, les meubles magnifiques qu'elle renfermoit, une belle & nombreuſe Bibliotheque, & une collection rare & précieuſe de deſſeins & de Manuſcripts, ramaſſés avec ſoin pendant près de quarante ans; tout fut conſumé.

Le Roi de Pruſſe, qui ſe retira chez le Comte de FLEMMING, parut extrêmement ſenſible à la perte que faiſoit le Comte Wackerbarth. Elle répandit de l'amertume ſur les plaiſirs qu'on chercha ce jour-là à lui procurer. Sa Maj. étant allé ſouper le ſoir chez une des principales Dames de la Cour, le Comte de Flemming y vint. La converſation ne manqua pas de tomber ſur le malheur du Comte de Wackerbarth. Une des perſonnes de la Compagnie fit remarquer qu'il étoit d'autant plus grand, que ce Seigneur ayant ſupplié le Roi de lui accorder une maiſon près de l'Arſenal pour y habiter, juſqu'à ce que la ſienne fût rebâtie, Sa Maj. n'avoit pas jugé à propos de lui accorder cette grace. Chacun fut étonné de ce refus, ſachant combien ce Monarque étoit bon & généreux. Le Roi de Pruſſe ne put pas non plus s'empêcher d'en marquer ſa ſurpriſe.

Le Comte de Flemming gardoit pendant ce tems-là le ſilence. Il ſavoit les intentions du Roi de Pologne; mais il avoit ordre de ne les faire connoître, qu'après que ſon apparente dureté pour le Comte de Wackebarth auroit fait bruit. Ce moment étant venu, & le Roi de Pruſ-

Pruſſe lui ayant demandé ſi ce qu'on venoit de dire étoit vrai, il répondit qu'oui: „ mais, „ ajouta-t-il, le Roi n'a pris cette reſolution „ que pour mieux loger Mr. de Wacker- „ barth ; car pour l'indemniſer, Sire, de „ la perte qu'il a faite, il lui a donné la „ maiſon où vos Majeſtés ſouperent hier, „ avec tous les meubles dont elle eſt ornée." Le préſent montoit, diſoit-on (1) à près de 100000. Ecus.

Un bienfait aſſaiſonné de tant de graces charma toute l'Aſſemblée. Il cauſa en particulier au Roi de Pruſſe une joye ſi vive & ſi naturelle, qu'il ſe leva de ſa chaiſe & fit l'honneur d'embraſſer, à diverſes repriſes le Comte de Flemming, en le priant d'aller remercier de ſa part le Roi de Pologne du magnifique dédommagement qu'il accordoit au Comte de Wackerbarth. Ce n'eſt (2), dans un Souverain, ni s'abaiſſer ni s'avilir que de manifeſter ces ſentimens d'humanité ; au contraire, c'eſt montrer qu'on eſt digne

(1) Ce détail étoit contenu dans une lettre écrite à Mr. de la COMBRIE Colonel au ſervice d'Eſpagne, & frere de Mr. de BROSSE Miniſtre de Pologne à La Haye

(2) *Mater fecunda obſequiorum eſt æqua regiminis adminiſtratio, & multa principis erga ſuas humanitas.* Le Bleu in David illuſtr. p. 226.

du repect & des hommages de tous les hommes.

Toutes les affaires pour leſquelles on avoit envoyé le Comte de ROTTEMBOURG en Eſpagne étant terminées, par l'Acte qui avoit été ſigné au *Pardo*, rien ne l'empêchoit plus de retourner en France. Il affectoit de temoigner un empreſſement ſi grand de profiter de cette liberté, que perſonne, à l'exception de ſes partiſans, n'eut la complaiſance de le croire ſincere. On ſavoit depuis longtems à quoi s'en tenir ſur cet article. Les moyens qu'on employe dans les Cours pour eſquiver la mortification d'un projet manqué, n'en impoſent à perſonne. D'ailleurs on ne voyoit pas, que rien attendît le Comte de Rottembourg à Verſailles, qui dût lui cauſer une ſi forte impatience d'y arriver.

Nous portons en nous-mêmes un Juge (1) de nos actions, que nous ne pouvons ſeduire. On s'efforce en vain de ne point écouter les arrêts qu'il prononce.

Il

(1) *Prima & maxima peccantium eſt pœna peccaſſe; nec ullum ſcelus, licet illud fortuna exornet muneribus ſuis, licet tueatur ac vindicet, impunitum eſt: quoniam ſceleris in ſcelere ſupplicium eſt. Sed nihilominus & hæc & illa ſecundæ pœnæ premunt ac ſequuntur: timore ſemper & expaveſcere, & ſecuritati diffidere.* Seneca Epiſt. 97.

Il ſaiſit malgré nous prendre les momens de ſe faire entendre, & de nous convaincre qu'il faut être d'accord avec lui pour être heureux. Le procedé du Comte de Rottembourg à mon égard ne ſouffroit guerre d'excuſe. Je m'étois fait un plaiſir de prevenir leurs Maj. Cath. en ſa faveur : il avoit mis tout en uſage pour me priver de leur bienveuillance. Il ne pouvoit pas m'accuſer d'avoir traverſé ſes négociations, ni manqué d'égards pour lui : j'étois en droit de lui reprocher de ne s'être appliqué en ſecret qu'à me nuire, & de n'avoir eu de certaines attention pour moi, qu'afin de me trahir avec plus de facilité & d'aſſurance. En un mot, la certitude de s'attirer la protection du Cardinal de Fleury en me deſſervant, lui avoit fait adopter toute l'animoſité de cette Eminence contre moi.

On ne ſert point impunément le miniſtre d'une paſſion injuſte. Le ſuccès qui accompagne quelquefois une pareille foibleſſe eſt, je l'avoue, un eſpece de voile, qui cache ſa difformité aux yeux du public ; mais ſi par hazard ce ſuccès vient à manquer, le remord (1) qu'on ne peut

 ſéparer

(1) *Proprium nocentium eſt, trepidare. Hic conſentiamus omnes, mala facinora conſcientia flagellar,*

ſéparer d'une complaiſance ſervile, le dépit de l'avoir eue inutilement, & la crainte qu'elle ne ſoit connue, ne laiſſent aſſurement point l'eſprit dans une aſſiette tranquille.

J'ai lieu de croire que le Comte de Rottembourg ſe trouvoit dans cette ſituation, & que, pour m'ôter tout droit de me plaindre de lui, il fut bien aiſe de faire ceſſer avant ſon départ la froideur qui duroit depuis quelque tems entre nous. Une telle démarche prévenoit effectivement le public en faveur de ſa moderation; & elle autoriſoit ce Miniſtre, ſi je rejettois ſes avances, à me reprocher de ſuivre un reſſentiment auſſi indécent que mal fondé. On tâche toujours, dans les Cours, d'ajuſter la pratique de la vertu (1) avec quelque avantage; ſans cette aſſociation elle à peu de ſectateurs.

Il falloit que le Comte de Rottembourg choi-

lavi, & plurimum illi tormentorum eſſe, eo quod perpetua illam ſolicitudo urget ac verberat, quod ſponſoribus ſecuritatis ſuæ non poteſt credere. Seneca epiſt. 97.

(1) *Qui virtutes hoc modo exiſtimat, quod divitias, ſervitia, aliaſque vulgares fortunas & externa bona producant, quis virtutum ſatis mihi videntur plane ignoraſſe.* Ariſt. Lib. I. Ethic.

Nec facile invenies multis e millibus unum
Virtutem pretium qui putet eſſe ſui.
Poëta Latinus.

choiſit quelqu'un pour l'exécution de ſon projet, qui pût, ſans affectation, me laiſſer entrevoir ſes ſentimens & ſonder les miens. Il chargea le Comte de MARCILLAC de ce ſoin. Celui-ci quoique étroitement lié avec tous ceux qui m'étoient contraires & en particulier avec le Comte de Rottembourg, ne m'en voyoit pas moins ſouvent. Ses viſites, toujours accompagnées de conſeils, ou de propos qui me ſervoient merveilleuſement à découvrir les deſſeins de mes ennemis, ne m'importunoient par-là même jamais. Marcillac ſe voyant ſi bien reçu chez moi, s'applaudiſſoit de ſavoir ſe menager avec tant de prudence entre le Miniſtre de France & moi. En effet ſon zele s'exerçoit au profit des deux partis; mais depuis qu'il avoit été initié dans les myſteres de la Ducheſſe de St. Pierre & du Cardinal de Fleury, j'en aurois été bientôt la victime, ſi je n'en avois moderé l'ardeur.

Le prochain départ du Comte de Rottembourg étant repandu dans le public, le Comte de Marcillac m'en parla à diverſes repriſes; mais je me gardai bien de laiſſer échaper aucune expreſſion qui lui fit connoître que je priſſe quelqu'interêt à la nouvelle. Cette indifference ne cadrant point avec ſes deſſeins, il me de-

man-

manda ſi je ne comptois pas de voir le Miniſtre de France avant qu'il partît? Je répondis qu'ayant ceſſé depuis près de trois mois d'aller chez lui, il me paroiſſoit peu convenable de n'y paroître que pour lui ſouhaitter un heureux voyage: que ce ſeroit, à mon avis, lui donner lieu de penſer que je m'aquittois de ce devoir avec un peu trop de goût. Mais, ajoutai-je en riant, aidez-moi à le remplir, & dites-lui de ma part, ſi vous voulez, ce vers du Prologue d'une Comedie (1)

Adieu, juſqu'au revoir; ſur tout vivons en paix.

„ Le Compliment eſt laconique, repartit Marcillac; il ne faudra ni beaucoup de tems ni beaucoup de peine pour „ m'en aquitter. Mais trouvez bon que „ je vous diſe, comme votre ami & votre „ ſerviteur, que vous avez pris un travers contre le Comte de Rottembourg „ très mal fondé, & que vous vous êtes „ trop facilement laiſſé aller à croire les „ contes faux & malins qu'on vous a faits „ ſur ſon ſujet. Il y a ici certains fripons, „ qui ne cherchent qu'à brouiller tout le „ monde. Si le Comte de Rottembourg, „ ſoit dit ſans vous déplaire, avoit été „ auſſi credule que vous, peut-être au-

„ roit-

(1) Les Folies amoureuſes de *Regnard*.

„ roit-il pu à ſon tour vous regarder com-
„ me ſon ennemi. Il s'eſt garanti de pren-
„ dre des préventions ſi injuſtes, en ban-
„ niſſant de chez lui ces ſortes de gens-
„ là. Soyez certain, j'en parle ſavam-
„ ment, qu'il a pour vous toute ſorte
„ d'eſtime : il ne tient qu'à vous de vous
„ en convaincre."

Le diſcours du Comte de Macillac tendant à me perſuader que j'étois toujours prêt adopter des chimeres, & à me faire regarder au contraire le Comte de Rottembourg comme rempli de prudence & de moderation, je ne jugeai pas à propos de ſouſcrire tout-à-fait à cette déciſion; & pour lui faire voir que j'étois mieux inſtruit qu'il ne le penſoit, j'entamai un détail circonſtancié, de tout ce qui s'étoit paſſé entre le Miniſtre de France & moi depuis ſon arrivée en Eſpagne, & des particularités qui prouvoient ſans replique la mauvaiſe foi du Comte de Rottembourg. Mon homme en fut embarraſſé & interdit. Il avoit remarqué, à meſure que je m'expliquois, que j'avois la mine de ne pas ignorer à quel prix il étoit devenu le confident du Miniſtre de France, & de ſavoir par conſequent à quoi m'en tenir ſur ſes conſeils. La reflexion ne contribua pas à le mettre à ſon aiſe.

Il

Il parloit beaucoup, & ne disoit rien. Il poussoit des éclats de rire forcés, sur mes prétendues erreurs. Il convenoit de certains faits indifferents. Il protestoit, avec de grandes exclamations, que je me trompois, dans ceux qui tiroient à conséquence. Il se levoit & s'assoyoit à tout moment; enfin tous ces mouvemens & ce verbiage se reduisoient à me repeter sans cesse, qu'on m'en avoit imposé.

La scene me divertit pendant quelques instans. Mais pour éviter qu'elle ne devînt à la fin serieuse ou piquante, " N'au-
„ riez-vous point, dis-je au Comte de
„ Marcillac, lu la Comedie du *Legatai-*
„ *re universel?* "

Je l'ai vue représenter, me repondit-il; elle m'a fort amusé. Où prétendez-vous me conduire par cette question?

„ A vous montrer, repliquai-je, que
„ vous me traitez depuis une heure com-
„ me le bon Mr. *Geronte.* Vous savez que,
„ pour lui faire approuver un testament,
„ qu'il n'a pas fait, on lui repete, à cha-
„ que article qu'il conteste, qu'un long
„ assoupissement lui a fait oublier ce qu'il
„ avoit dicté. Vous me tenez, mon cher
„ Marcillac, precisément le même lan-
„ gage. Je ne vous dis pas une parole,
„ que vous ne me repartiez, comme les

„ Acteurs

„ Acteurs de la Piece : *c'eſt votre Letargie.*
„ Quoiqu'il en ſoit, & pour être Mr. *Geronte* juſqu'au bout, j'en paſſerai par où il
„ vous plaira. A quoi prétendez-vous à préſent que ma complaiſance vous ſerve ? "

La plaiſanterie fit ceſſer les criailleries du Comte de Marcillac. Il ſe mit à rire de mon imagination, & me propoſa de me donner à dîner avec le Comte de Rottembourg. J'acceptai l'ofre ſur le champ ;
„ à condition cependant, continuai-je,
„ qu'on ne me parle plus de léthargie.
„ J'ai pour ce mot autant de repugnance
„ que *Dom Japhet d'Armenie* (1) pour
„ le *Renifleur*. "

Le Comte de Marcillac admit la clauſe galamment. Il m'aſſura, en me quittant, qu'il ſe faiſoit fort d'obtenir du Comte de Rottembourg la ratification de notre Traité.

Deux ou trois jours après j'allai chez le Comte de Rottembourg : il étoit ſorti. Dès le même ſoir il vint me rendre la viſite, & eut le même ſort : j'étois allé en faire quelques-unes dans la ville. Le renouvellement d'intelligence entre nous deux, que ces démarches annonçoient, devint bien-tôt la nouvelle du jour. Le Com-

(1) Comedie de *Scarron*.

Comte de Marcillac s'attribuoit toute la gloire de l'avoir ménagé.

On étoit alors dans la ſemaine ſainte. Le tems autoriſoit les devoirs que nous nous rendions le Comte de Rottembourg & moi ; mais il n'étoit pas également favorable au dîner que Marcillac vouloit nous donner. La partie fut remiſe après les Fêtes de Pâques, & le jour pris pour le 1. d'Avril.

La maiſon du Comte de MONTEREY, que le Comte de Marcillac louoit, avoit un Jardin, au bout du quel étoit une aſſez grande galerie, dont les fenêtres donnoient ſur le *Paſſeo viejo*. C'eſt où je le trouvai en arrivant chez lui. Il ſe promenoit dans cette Piece avec le Comte de Rottembourg. Les autres conviés, en petit nombre, étoient reſtés dans la maiſon.

L'arrangement me parut prémedité. Nous ne nous étions point parlé le Comte de Rottembourg & moi, depuis le jour où il s'étoit aviſé de me lire la lettre du Cardinal de Fleury. Cette époque, peu honorable à ſa bonne foi, n'étoit pas, ſelon les apparences, éfacée de ſa memoire. Il étoit naturel, qu'il ne la crût pas mieux bannie de la mienne ; puiſque c'étoit auſſi celle de notre meſintelligence.

Notre

Notre abord ne ſe reſſentit pourtant point de ce ſouvenir. Il fut poli & naturel. La converſation n'eut rien de gêné ; point de ces complimens froids & étudiés, qui n'engendrent que l'ennui ou l'aigreur. Il paroiſſoit que nous voulions également éviter de faire mention du paſſé. C'eſt toujours en pareil cas le meilleur parti à prendre.

Après le dîner, qui dura aſſez longtems, on deſcendit dans le Jardin. Inſenſiblement nous nous trouvames ſeuls le Comte de Rottembourg & moi. Certains propos qu'il me tient, me firent juger qu'il tournoit, comme on dit, autour du pot, pour s'attirer quelque explication de ma part ou quelque eſpece d'excuſe. Je touchai legerement le premier point ; quant au dernier, il n'en fut pas queſtion. Il s'exprima avec beaucoup de vivacité contre les tracaſſiers, dont, ſelon lui, la Cour d'Eſpagne étoit remplie, & en particulier contre mon ami le Sr. Stalpart. Je vis bien où l'épithete & la déclamation pouvoient nous conduire, & je crus devoir prévenir les ſuites de ſon humeur mordicante & chagrine.

„ Laiſſons, lui dis-je, tripoter tout à
„ leur aiſe les gens que vous déſignez.
„ Si leur malignité ou leur imprudence

„ ne

„ ne ſervoit pas plus à certaines gens, „ qu'à vous & à moi, nous n'auroins pas „ éprouvé l'hyver dernier le refroidiſſement „ de la ſaiſon. Mais ceux qui mettent en „ mouvement les marionettes, ont leurs „ vues en les faiſant parler. Croyez-moi, „ Monſieur le Comte, ajoutai-je en ſou- „ riant, *hoc fecit inimicus homo.* Sans „ lui nous ne nous plaindrions de per- „ ſonne. Ne penſons plus aux ſombres „ nuages de l'hyver. Votre amitié m'a „ toujours été précieuſe : accordez-la moi „ aujourdhui, & pour toute la vie ; & „ comptez ſur le retour le plus verita- „ ble & le plus fidele de ma part. "

Le Comte de Rottembourg reçut le compliment de fort bonne grace. Il me proteſta qu'il n'avoit pas ceſſé un moment de m'honorer & de m'eſtimer ; & que, ſans les fripons, qui ne s'étoient occupés qu'à m'en impoſer, & auxquels j'avois trop facilement prêté l'oreille, je n'aurois jamais douté de la conſtance de ſes ſentimens.

Je ne conteſtai plus ſur la juſteſſe de cette reflexion. Le ſacrifice (1) de je ne ſai

(1) *Ei qui vult tecum judicio contendere, & tunicam tuam tollere, dimitte & pallium ; & quicumque te angariaverit mille paſſus, vade cum eo & alia duo.* Math. c. V.

Qui pacis ineunt conſilia, ſequitur eos gaudium. Prov. c. XII.

ſai quel retour d'amour propre, peut-il coutèr quelque choſe à un cœur chrêtien, quand il tend à rétablir le calme dans celui des autres?

Le Comte de Rottembourg & moi rejoignimes en cauſant le Comte de Marcillac, & les autres perſonnes qui étoient avec lui. On propoſa d'aller faire un tour en caroſſe au *Paſſeo*. J'offris au Comte de Rottembourg, qui n'en avoit qu'un de louage, de le mener dans le mien. Il y conſentit. Marcillac vint avec nous: le trio fut bien remarqué. Ce dernier, pour s'afficher notre mediateur, ſembloit chargé, par toutes ſes reverences à la portiere, de faire les honneurs de la promenade. Nous nous ſeparames tous contens.

La veille (1) du départ du Comte de Rottembourg, je fus prendre congé de lui. Il me dit que le lendemain le Comte de Marcillac devoit lui donner à déjeuner avant de partir. Je me rendis chez celui-ci avant que le Comte de Rottembourg montât en chaiſe. Il parut ſenſible à cette attention; &, après m'avoir offert avec empreſſement de ſe charger de mes commiſſions pour Paris, il me pria de lui donner de tems en tems de mes nouvelles, & de trouver

(1) Le 4. Avril 1728.

trouver bon qu'il ſe rappellât de ſon côté dans mon ſouvenir.

Nous nous promimes de part & d'autre d'entretenir ce commerce. Il dura juſqu'au retour à peu près du Comte de Rottembourg en Eſpagne. Il ne tint pas à lui de me perſuader qu'il ſoutenoit mes interêts en France avec chaleur. Je n'exigeois pas tant de lui : un tel changement me parut trop affecté & trop ſubit, pour être ſincere. Il m'avoit cité la Comteſſe de SAILLANT (1) pour temoin de ſa façon de penſer à mon égard. Cette Dame ne deſapprouva point les petits ſcrupules que je ne pouvois vaincre, pour ajouter foi à de ſi flatteuſes aſſurances. Elles n'avoient effectivement, comme toute la conduite de ce Comte avec moi, que l'apparence de la bonne foi. Je n'apperçus aucun veſtige de ce prétendu zele quand ce Miniſtre reparut à la Cour de leurs Maj. Cath. Je remarquai, au contraire, un deſſein formé de me déſſervir. Le Cardinal de Fleury ne l'y eût point renvoyé s'il eût reconnu en lui plus de délicateſſe.

La reſiſtance à l'iniquité va juſqu'à l'heroïſme, quand elle ſert à l'élevation. Vient-elle à la contrarier ? Elle dégénere bientôt

(1) Veuve du Comte de SAILLANT Gouverneur des trois Evêchés.

tôt en une foibleſſe, juſtifiée par l'interêt. Trop de gens ſe ſont bien trouvés de cette pratique, pour qu'on puiſſe eſperer de la voir ceſſer.

Le commerce de lettres aſſez réglé que j'entretenois avec Mr. D'ADONCOURT Commandant à *Bayonne*, m'avoit quelquefois induit à l'inſtruire de ce qui s'étoit paſſé entre le Comte de Rottembourg & moi pendant l'hyver. En apprenant au même qu'il verroit bientôt ce Miniſtre, je lui parlai auſſi de la maniere dont nous nous étions ſéparés. Je ne rappelle l'article (1) de la réponſe qu'il me fit, que parce qu'il ſert de preuves de pluſieurs particularités que j'ai rapportées. Les odieuſes impreſſions que le Cardinal de Fleury a données de mon caractere, me preſcrivent une exactitude dans ces Memoires, qui ſembleroit humiliante, ſi elle ne m'aidoit à les diſſiper en manifeſtant la verité.

Le Comte de Rottembourg n'eut pas lieu d'être fort content de la reception qu'on lui fit à Verſailles. Il y rendit compte de ſa commiſſion; on l'écouta; on tira de lui les éclairciſſemens qu'on ſouhaittoit: après quoi on l'oublia ſi parfaitement, qu'il perdit l'Ambaſſade de *Berlin* qu'il rem-

(1) Voyez à la fin de ce Volume *Pieces Juſtificatives N°. XXII.*

rempliſſoit, comme celle d'Eſpagne qu'il avoit deſirée. Piqué & mécontent, il prit le parti d'aller philoſopher tout à ſon aiſe dans une Terre qu'il avoit en *Alſace*. J'aurai dans peu occaſion de rapporter une lettre qu'il m'écrivit de ſon Château, où il me vantoit ſa felicité imaginaire. C'eſt là preſque toujours le langage de ceux que les Princes ne jugent plus à propos d'employer. Par malheur ils ne peuvent perſuader au public, ni à eux-mêmes, qu'il ſoit ſincere.

Quoique la maladie du Roi d'Eſpagne ſe fût diſſipée, il reſtoit à ce Monarque une foibleſſe & une melancholie, qui le retinrent au *Pardo* juſques au 12. d'Avril. 1728. Le Pape avoit fait le 26. de Novembre précedent une promotion de Cardinaux pour les Couronnes, dans laquelle l'Archevêque de (1) *Tolede* fut compris. Quand l'Abbé

(1) Il s'appelloit *Dom Diego d'* ASTORGA *y* CESPEDES. Il avoit ſuccédé à *Dom Franciſco* VALERO *y* LOZA, mort à Tolede le 23. Avril 1720. Celui-ci avoit été ſimple Curé de *Villa-nueva de la Xara*, lieu de ſa naiſſance; & par l'utilité, qu'on retira de ſon zele, ſoit pour le ſervice du Roi pendant les troubles ſurvenus en Eſpagne à l'avénement de Philippe V, ſoit pour avoit contenu les peuples dans le devoir, ſoit enfin pour avoir ſecouru les ſoldats & les pauvres, Sa Maj. Cath. le nomma à l'Evéché de

l'Abbé BENTIVOGLIO (1) vint lui porter la Barrette, Sa Maj. Cath. ne se trouva point en état de la lui donner : le Cardinal BORGIA en fit la cérémonie.

C'étoit

de *Badajoz*, & ensuite à l'Archevéché de Tolede. Il conserva, dans ce premier siege des Eglises d'Espagne, la même humilité, la même charité & le même desintéressement, qu'il avoit pratiqués dans son ancien état ; préchant, catéchisant, comme il faisoit étant Curé, & vivant avec la frugalité & la modestie d'un simple Prêtre. Un si saint usage de la grandeur & des richesses semble être attaché en Espagne à l'Episcopat. On ne voit rien de plus édifiant que la vie de ceux qui y parviennent.

(1) Le nouveau Cardinal fit présent à cet Abbé d'un grand Bassin d'argent dans lequel étoit une bourse contenant 1000. pistoles d'Espagne ; deux bagues estimées 1000 pistoles, deux montres d'or, deux tabatieres de même metal, & une croix de Diamans de 500. pistoles, avec les provisions d'un Canonicat dans l'Eglise de Tolede. Il lui remit aussi, pour le Cardinal Bentivoglio son Oncle, trois grands Bassins remplis de differentes galanteries, comme mouchoirs & bas de Soye, mousselines & autres étoffes précieuses des Indes ou d'Espagne, une grande caisse de chocolat, quatre vases d'argent remplis de tabac d'Espagne, un service de table de la plus fine porcelaine, & un autre d'argent. On peut juger si le Neveu dut être content de se voir dédommagé de la sorte des peines & de la dépense du voyage, & l'Oncle satisfait de la recompense de ses bons offices.

C'étoit avec juſte raiſon que le Roi d'Eſpagne avoit accordé ſa nomination à ce Prélat. On ne pouvoit le connoître ſans concevoir pour lui une veritable vénération. Ennemi du faſte, on ne voyoit rien dans ſon Palais, dans ſes équipages & dans tout ſon extérieur, qui ne fût conforme à la modeſtie dont il devoit donner l'exemple. Ses grands Revenus étoient employés à ſoulager les pauvres, à l'éducation d'un grand nombre de jeunes Eccléſiaſtiques, & à l'ornement des Egliſes. L'Autel, entr'autres, où repoſe le très ſaint Sacrement dans celle de Tolede, eſt un monument de ſa pieté & de ſa magnificence. On travailloit à le conſtruire quand je fus voir cette ancienne ville.

La conſtante bienveuillance dont ce vertueux Cardinal m'a honoré, & les obligations que je lui ai, me rendront toujours ſa memoire auſſi chere que reſpectable. C'eſt par mon canal qu'il fit part (1) aux Cardinaux de ROHAN & de NOAILLES de la dignité où il venoit d'être élevé. Je ne ſai qui avoit pu donner lieu aux ſoupçons dont le premier me parloit dans ſa

(1) On en trouvera la preuve dans les réponſes que me firent ces deux Eminences, à la fin de ce Volume *Pieces Juſtificatives N°. XXIII. & XXIV.*

ſa lettre. Le Cardinal d'ASTORGA, comme tous les Evêques d'Eſpagne, étoit très éloigné de favoriſer aucun ſentiment contraire à la ſoumiſſion qu'on doit avoir pour les déciſions de l'Egliſe.

Le départ du Comte de Rottembourg, & la prochaine arrivée du Marquis de BRANCAS (1) mettoient beaucoup d'agitation dans les eſprits à la Cour d'Eſpagne. Les partiſans du premier, après tous les mouvemens qu'ils s'étoient donnés pour le retenir en Eſpagne, voyant leurs eſperances évanouïes, craignoient que ſon ſucceſſeur ne les fit repentir d'avoir voulu traverſer ſes deſſeins. Les amis du Marquis de Brancas ſe flattoient, que le zele qu'ils montroient en toute occaſion pour ſes interêts, leur concilieroit ſon amitié & ſa confiance.

Le public, témoin d'une partie de ce qui s'étoit paſſé entre le Comte de Rottembourg & moi, me mettoit dans le nombre de ceux à qui l'arrivée d'un nouveau Miniſtre de France ne déplairoit pas. Cette idée avoit quelque fondement. La probité & la vertu du Marquis de Brancas, que je connoiſſois depuis longtems, paroiſſoient de ſurs garants, qu'il ne ſuivroit pas les maximes du Comte de Rottembourg, &

(1) A préſent Marechal de France.

que je ne devois pas craindre, par conſéquent, qu'il adoptât avec la même facilité les ſentimens du Cardinal de Fleury contre moi. Fatigué & ennuyé à l'excès de toutes les tracaſſeries auxquelles j'avois été expoſé, je comptois d'en voir arriver la fin avec l'Ambaſſadeur de France. Quelqu'un qui paroit pouvoir nous tirer d'une ſituation embarraſſante eſt toujours le très bien venu.

Ce n'eſt pas que je doutaſſe un inſtant, que le Cardinal de Fleury n'eût eu grand ſoin de prévenir le Marquis de Brancas contre moi; mais j'avois alors tant de moyens de faire appercevoir à celui-ci combien la paſſion de cette Eminence étoit injuſte, que je n'étois pas en peine de ce côté-là.

Le Marquis de NAVA MARCUENDE, qui ſavoit une bonne partie des déſagrémens qu'on avoit cherché à m'attirer, me confirmoit encore dans ces ſentimens. Il informoit ſoigneuſement le Marquis de Brancas des brigues qui ſe faiſoient pour arrêter le Comte de Rottembourg en Eſpagne; & pour que ſes avis (me dit-il un jour) fiſſent plus d'impreſſion, il me preſſa de les autoriſer quand j'écrirois au Marquis de Brancas. Je ſuivis ſon inten-

tention ; mais en même tems je conſeillai (1) à cet Ambaſſadeur, de ne point donner à connoître, quand il ſeroit à Madrid, que ces ſortes de maneges, ſi ordinaires dans les Cours, meritaſſent la moindre attention.

C'étoit le pur deſir de lui marquer l'eſtime particuliere que j'avois pour ſa droiture qui m'avoit engagé à lui parler avec cette confiance. Je ne comptois pas alors qu'il me trouvât en Eſpagne. Bien loin de là, j'étois perſuadé que je ferois parti pour aller à Lisbonne ou à Turin, avant qu'il quittât Paris. Cette circonſtance ſervoit à lui prouver, que mon interêt particulier n'entroit en rien dans l'avis que je lui donnois.

Le deſſein que leurs Maj. Cath. avoient eu de m'envoyer en Portugal ayant changé, & leurs promeſſes de me nommer à quelque Ambaſſade reſtant toujours ſuſpendue, je n'en fus que plus empreſſé d'attirer à leur Cour le Marquis de Brancas. Nous agiſſions pour cet effet de concert le Marquis de NAVA MARCUENDE (2)

(1) Voyez la Réponſe du Marquis de BRANCAS à la fin de ce Volume *Pieces Juſtificatives N°. XXV.*

(2) On trouvera dans les mêmes *Pieces Juſtificatives N°. XXVI.* une lettre de ce Marquis. Il y en a pluſieurs autres du même mêlées avec les papiers qui m'ont été enlevés.

& moi. Je ne cachois point à cet égard ma maniere de penſer & ma conduite, qui ſembloient me promettre une juſte reconnoiſſance de la part du Marquis de Brancas.

L'Archevêque d'Amida & la Ducheſſe de St. Pierre ne virent pas avec indifference qu'il pût y avoir quelque union entre l'Ambaſſadeur de France & moi. Ils craignoient qu'il ne fût prévenu contre eux, & que connoiſſant leur partialité pour le Comte de Rottembourg, ils ne puſſent l'engager à leur accorder ſa confiance. Leur inquietude auroit été bien autrement vive, s'ils avoient appréhendé qu'il me la donnât préferablement à eux. Heureuſement une ſemblable démarche leur paroiſſoit incompatible avec les ſentimens du Cardinal de Fleury ſur mon ſujet; & dans l'eſpece de certitude où ils étoient que cette Eminence ne les auroit pas laiſſé ignorer au Marquis de Brancas, ils eſperoient que cette conſideration obligeroit bientôt ce dernier à s'unir à eux, & à confondre ſes interêts avec ceux du Cardinal & les leurs.

La ſocieté d'un Miniſtre puiſſant étoit ſéduiſante; mais ce qui devoit en former le nœud ne l'étoit guere. Au contraire, il étoit tout naturel que le Marquis de Brancas

cas ſe fit quelques ſcrupules de reconnoître ſi mal l'attachement que je lui marquois. Il étoit donc queſtion de trouver dans la morale de l'Archevêque d'Amida un moyen de les diſſiper, & de ſe donner le tems de préparer le proſelite, à recevoir avec docilité l'inſtruction charitable du Docteur.

Pour ne point bruſquer la bonne œuvre, & la mitonner au contraire d'une maniere qui ne me donnât pas ſujet de l'empêcher, on jugea qu'il convenoit, en attendant que le Cardinal de Fleury la conduiſit à ſa perfection, de ſuivre avec moi les traces du Comte de Rottembourg: de m'amuſer par de feints éclairciſſemens & de vains témoignages d'amitié, afin de me perſuader qu'on n'avoit jamais ſongé à traverſer mes deſſeins, & que c'étoit ſur des préventions injuſtes & mal fondées que j'avois pris l'allarme. Par cette maniere d'agir, on prétendoit ſe procurer tout le merite & toute la gloire d'avoir envers moi autant de moderation que de bonne foi, m'ôter l'envie de donner certaines lumieres au Marquis de Brancas, ou, ſi je l'entreprenois, s'autoriſer à m'imputer une malignité, qui rendît ſuſpect à ce Miniſtre tout ce qui pourroit venir de ma part.

Le Comte de MARCILLAC avoit ſi bien ſû faire valoir à tous les partiſans du Comte de Rottembourg, la dextérité avec laquelle il nous avoit réunis, qu'on crut devoir encore l'employer à me tirer de mes prétendues erreurs ſur les ſentimens de l'Archevêque d'Amida & de la Ducheſſe de St. Pierre à mon égard. Neanmoins, comme l'operation paroiſſoit un peu difficile, on lui donna pour Conſeiller & pour adjoint le Pere l'AUBRUSSEL.

Tous les deux s'aquittoient (1) avec zele de leur commiſſion dans les occaſions qui ſe préſentoient. Ils applaudiſſoient au procedé que j'avois eu avec le Comte de Rottembourg, pour trouver dans mes réponſes matiere à répandre dans le public, que je convenois de mes torts avec ce Miniſtre & ſes partiſans. Mais ni les effuſions de cœur du Comte de Marcillac, ni l'adreſſe de ſon Collegue, ne purent m'induire à un pareil aveu. Je paroiſſois ſenſible à l'eſtime du Comte de Rottembourg, & ſouhaitter de cultiver ſon amitié, mais j'en demeurois là: & lorſqu'il s'agiſſoit de me faire convenir que j'avois trop legerement douté de la ſincerité

(1) *In labiis ſuis indulcat inimicus: & in corde ſuo inſidiatur, ut ſubvertat te in foveam.* Eccleſ. c XII.

rité de ſes ſentimens, auſſitôt quelque plaiſanterie ſur l'ennui & les vapeurs que cauſoient les vieilles hiſtoires, ou un certain ſourire, propre à faire entendre que je ſavois à quoi m'en tenir là deſſus, ne laiſſoient aucune priſe ſur moi. Je remarquai même qu'on me diſpenſoit obligeamment de tout détail, le jugeant apparemment dangereux, ou tout au moins ſuperflu.

Ferme dans mon retranchement, on ne pouvoit venir à bout de m'y forcer; & pour éloigner les attaques, je badinois quelquefois ſur les motifs qu'on avoit de vouloir m'obliger à capituler. Le Pere l'Aubruſſel vit bien qu'il ne m'y forceroit pas; il leva le ſiege. Le Comte de Marcillac s'obſtina, en militaire opiniâtre, à le continuer, & à penetrer dans la place à quelque prix que ce fût.

Pendant que tout ce manege duroit, j'allois de tems en tems au *Pardo* chez l'Archevêque d'Amida & chez la Ducheſſe de St. Pierre. J'y fus bien accueilli, & n'exigeant rien de plus, je me comportois avec eux comme ſi j'euſſe ignoré tout le paſſé. Le Prélat s'y trompa, juſques-là qu'il ſembloit dans certaines occaſions vouloir reveiller notre ancienne confiance. Je n'avois garde de l'en détourner.

Un jour que nous nous entretenions aſſez

cordialement, il s'aviſa de me rappeller le ſouvenir d'un petit (1) Memoire que je lui avois préſenté au Pardo, lorſqu'il avoit été queſtion de mon voyage à Lisbonne, qui cauſa tant d'allarmes à la caballe du Comte de Rottembourg. „ Etes vous „ toujours perſuadé, me demanda-t-il en „ riant, de l'exiſtence de la Ligue que „ vous diſiez dans ce Memoire s'être for„ mée contre vous? "

Depuis le Congrès (répondis-je en ſoutenant la plaiſanterie), qui s'eſt tenu dernierement chez le Comte de Marcillac, je la crois détruite, & j'ai oublié les articles de cette alliance; il me reſte ſeulement quelque idée confuſe qu'ils étoient preſque tous ſecrets. Peut-être qu'en fouillant un peu dans mes papiers je pourrois les retrouver; mais qu'en pourrois-je faire à préſent? Je n'ai pas deſſein de les préſenter à l'Aſſemblée de *Soiſſons*; celui qui y préſidera, les ſupprimeroit bien vite.

Cette façon de m'expliquer n'ayant rien qui reſſentit la récrimination ou la méfiance, la converſation ſe prolongea d'une maniere libre & naturelle. Je le remarquois avec plaiſir; & pour tirer quelque fruit de cette ſerenité, j'écartai toute eſpe-

ce

(1) Il ſe trouvera dans les *Pieces Juſtificatives No. XXVII.*

ce de nuage qui eût put m'empêcher d'obſerver la conſtellation.

Mon attention me réuſſit: car ce fut dans cette occaſion que l'Archevêque m'apprit ce que j'ai rapporté plus haut (1), de l'extrême vivacité avec laquelle le Cardinal avoit écrit contre moi à leurs Maj., ou, pour parler plus juſte, de l'eſpece de libelle diffamatoire qu'il leur avoit envoyé. Le Prélat en étoit ſcandaliſé: *Dentibus ſuis*, me dit-il, *fremet.*

Que n'achevez-vous, Monſeigneur, le reſte du verſet, repartis-je; *& tabeſcat, deſiderium peccatorum peribit?* Vous m'apprendriez là une fort bonne nouvelle. Au reſte je ne ſuis point ſurpris que Mr. le Cardinal de Fleury s'explique avec tant d'aigreur ſur mon ſujet: c'eſt une ſuite de la connoiſſance qu'il fait que j'ai donnée à quelques perſonnes de mes amis, ſoit ici, ſoit en France, de ſes bonnes intentions. Il n'eſt pas toujours avantageux pour lui qu'elles ſoient connues; & je ne m'attendois pas qu'il me ſût gré d'en avoir donné une juſte idée. Il faut pourtant convenir, qu'il fait un ſingulier uſage du commerce de lettres que j'ai formé entre leurs Maj. & lui.

(1) *Page* 131. de ce *Tome VI.*

L'Archevêque intereſſé à ne point trop approfondir cette matiere, paſſa à d'autres plus indifferentes. Il me demanda s'il s'agiſſoit encore du mariage de l'Infant *Dom* EMMANUEL avec Madelle. de *Sens*, & s'il étoit vrai que la Reine Douairiere d'Eſpagne m'eût ecrit de continuer à ménager cette alliance ?

Je répondis au premier article, qu'il me paroiſſoit que l'Infant Dom Emmanuel ne ſongeoit plus du tout à ſe marier ; qu'au moins Son A. R. voyoit bien, qu'elle ne pouvoit ſuivre ce projet qu'après être rentré dans les bonnes graces du Roi ſon frere : Qu'à l'égard de la Reine Douairiere, Sa Maj. s'étoit contentée, ſans cependant jamais s'expliquer ſur l'établiſſement en queſtion, d'ordonner à Mr. d'ADONCOURT de m'informer, qu'elle approuvoit fort les conſeils que je prenois la liberté de donner au Prince ſon neveu : Qu'elle m'avoit effectivement fait l'honneur de m'écrire (1) au commencement de l'année ; mais que ſa lettre ne contenoit que de ſimples aſſurances de ſa bienveuillance, comme il pourroit le voir, s'il en avoit la moindre curioſité.

L'Archevêque me remercia poliment de cette

(1) V. *Pieces Juſtificatives N°. XXVIII.*

cette attention. Nous continuames exterieurement, à garder entre nous les bienféances. De cette diſpoſition à la froideur il n'y a qu'un pas.

Le Comte MARCILLAC, qui vouloit abſolument réuſſir dans la commiſſion qu'on lui avoit donnée, revenoit ſansceſſe à la charge, pour me convaincre que rien ne pouvoit m'être plus avantageux que de donner ma confiance à la Ducheſſe de St. Pierre, & d'avoir un éclairciſſement final avec elle, ſur mes ſoupçons à ſon ſujet, qui les diſſipât entierement. Le premier conſeil me paroiſſoit dangereux, & l'autre inutile. Ainſi je perſiſtai toujours à repondre à Marcillac; que, depuis ce qui s'étoit paſſé entre Mr. de Rottembourg & moi avant ſon départ, il falloit regarder tout ce qui concernoit la part que pouvoit avoir eu la Ducheſſe de St. Pierre dans ſes projets comme non avenu: que c'étoit là mon intention, auſſi bien que d'avoir deſormais pour cette Dame tous les égards que ſon rang & ſon merite perſonnel exigeoient.

„ Vous voulez trop mettre de délica-
„ teſſe dans le commerce, ajoutai-je. Il
„ me ſemble qu'il ſuffit, dans certaines
„ circonſtances, de connoître la bonne
„ intention des gens; & qu'il eſt toujours

„ bon

„ bon de fuir les ſcrupules ſur cet article
„ Si vous ne m'en croyez pas, deman-
„ dez-le au bon Pere *Guillaume* : (1) c'eſt
„ votre Confeſſeur : je ſuis aſſuré qu'il ſe-
„ ra de mon avis. Au ſurplus, pour vous
„ faire voir que j'aime à ſuivre les vôtres,
„ je vous promets, ſans en venir à un
„ examen de conſcience qui nous fatigue-
„ roit tous deux, de ne rien negliger pour
„ prouver à Mad. la Ducheſſe le cas par-
„ ticulier que je fais de l'honneur de ſon
„ amitié. "

Je tins parole au Comte de Marcillac; car depuis le retour de la Cour à Madrid il ne ſe paſſoit preſque pas de jour que je n'allaſſe chez la Ducheſſe de St. Pierre. Il s'y raſſembloit fort bonne compagnie. Elle l'attiroit par ſa politeſſe, autant que par la conſideration que lui acqueroit l'idée où l'on étoit de ſa faveur. Un jour que nous nous trouvames ſeuls, elle entama un eſpece d'éclairciſſement, ſur les ſoupçons injuſtes qu'elle avoit, diſoit-elle, eſſuyés de ma part; & pour me convaincre combien ils meritoient ce titre, elle m'apprit que le Cardinal de Fleury ayant ſouvent écrit au Comte de Rottembourg contre moi, mais entr'autres dans une occaſion

(1) Il demeuroit au College des Ecoſſois à Madrid.

caſion d'une maniere forte & preſſante, ce Miniſtre lui avoit montré la lettre ; mais qu'elle l'avoit fort exhorté à ne pas ſuivre la paſſion de cette Eminence, & de ne point communiquer à leurs Maj. ce que la lettre contenoit à mon déſavantage.

Je ne fus pas faché de ſavoir l'anecdote. Elle achevoit de dévoiler le peu de ſolidité qu'il y avoit dans les proteſtations que le Comte de Rottembourg m'avoit faites, que le Cardinal ne lui parloit jamais de moi. Je me gardai bien de faire part de la reflexion à la Ducheſſe. Je me bornai à recevoir avec reconnoiſſance tout ce qu'elle me dit d'obligeant, à ne conteſter que ce qu'une complaiſance trop générale auroit fait tourner à mon déſavantage, & à laiſſer tomber entierement le reſte. Après quoi je lui repetai pluſieurs fois, que je connoiſſois tout le prix de ſon amitié, que perſonne ne ſouhaittoit plus que moi de la meriter, & n'étoit en même tems plus porté à lui donner en toute occaſion des marques de mon attachement & de mon reſpect. Elle temoigna recevoir ces aſſurances avec plaiſir ; & ce retour d'intelligence entre elle & moi parut ſincere. Il ne tint point à l'Archevêque d'Amida que je ne le cruſſe tel de la part de cette Dame. Elle, de ſon côté, me vantoit

ſou-

ſouvent la bonne volonté du Prélat à mon égard. Que n'ont-il ſoutenû l'opinion qu'ils cherchoient à me donner ? J'aurois autant de joye de faire l'éloge de leur bonne foi, qu'il m'en coute de la rendre ſuſpecte.

Quoiqu'après tous les aſſauts que j'avois ſoutenus pendant l'hyver, je viſſe avec plaiſir la ſuſpenſion d'armes qui s'établiſſoit entre les émiſſaires du Cardinal de Fleury & moi, je ne me flattois guere qu'elle fût de longue durée. Les raiſonnemens du Comte de Marcillac & des autres agens de ce parti, pour me vanter la droiture des intentions de ceux qui le compoſoient, me prouvoient ſeulement, qu'ils n'avoient pas exécuté tout ce qu'on les preſſoit d'entreprendre contre moi; ou que, fatigués de voir leurs efforts inutiles & leurs intrigues déconcertées, ils cherchoient à ſe faire un merite auprès de moi, de la ceſſation d'une perſécution, qui ne leur procuroit ni avantage ni gloire. De mon côté, auſſi las de repouſſer, qu'on paroiſſoit l'être de m'attaquer, j'évitois de faire paroître le moindre doute, qui excitât de nouveaux troubles. Je ne ſongeois qu'à profiter de l'armiſtice, pour obſerver de plus près les deſſeins de mes ennemis; & à employer à la reuſſite des miens, le prétendu zele qu'ils me témoignoient.

Les

Les moyens dont on s'étoit ſervi pour me compromettre avec leurs Maj. & le public, m'avoient fait comprendre de plus en plus, de quelle importance il étoit de m'aſſurer une place, qui me mît à l'abri des événemens, & de recouvrer, pour ma ſureté, les lettres originales du Cardinal de Fleury, que j'avois préſentées au Roi & à la Reine en arrivant à St. Ildephonſe.

Je parlai ſur ces deux points à l'Archevêque d'Amida; mais ne comptant que foiblement ſur lui, je m'adreſſai auſſi au Marquis de la Paz. Leur réponſe ſur le premier article fut la même. Ils s'accorderent à m'aſſurer, qu'à la fin du Congrès je ſerois infailliblement nommé à une Ambaſſade. A l'égard du recouvrement des lettres du Cardinal de Fleury, le Prélat me promit de ſupplier leurs Maj. de me rendre ce dépot, s'il ceſſoit de leur être néceſſaire. Il trouva les raiſons que j'avois de le deſirer bien fondées. Le Marquis de la Paz fut du même avis: mais il s'excuſa de parler à leurs Maj. de la reſtitution de ces lettres, ſur ce que les négociations qu'elles contenoient n'étant connues, me dit-il, que de l'Archevêque d'Amida, le Roi & la Reine pourroient trouver mauvais, qu'il

qu'il cherchât indirectement à les découvrir. Sa reflexion me parut juſte.

Le terme où l'on remettoit l'accompliſſement des promeſſes qu'on m'avoit faites de m'employer, me paroiſſoit bien éloigné, & mes eſperances, par conſéquent, fort incertaines. Je ſubſiſtois d'ailleurs ſans appointement réglé, & il n'y avoit aucune proportion entre mes Revenus & la dépenſe que la bienſéance exigeoit que je fiſſe. Quand on eſt reduit à repréſenter ſouvent ſes beſoins on devient bientôt à charge. Ces circonſtances me laiſſoient entrevoir beaucoup de déſagrémens, & d'embarras à eſſuyer, avant que de ſortir de la ſituation équivoque où j'étois.

Il eſt vrai que la nation Eſpagnole me marquoit une bonté, qui ne s'éfacera jamais de ma memoire; mais à la Cour ce ſuffrage m'étoit plus contraire qu'utile. On y ſuppoſoit que je ne travaillois à me l'attirer, que pour en faire le fondement & l'appuy de l'élévation où je me propoſois de parvenir. Rien ne pouvoit bannir cette idée de l'eſprit de ceux à qui je faiſois ombrage. C'eſt ce qui me faiſoit deſirer avec encore plus d'empreſſement, qu'en décidant de mon ſort on me mît en état de m'éloigner d'un lieu, où, ſans dignité ni richeſſe,

richeſſe, je n'étois pas moins l'objet de l'envie de certains Courtiſans.

L'honneur de ſervir les Rois & d'avoir quelque part dans leurs confiance, eſt ſans contredit très flatteur ; mais s'il en coutoit à tous autant qu'à moi pour l'aquerir, & qu'il fût ordinairement ſuivi des mêmes peines, on le verroit avec plus d'indifference poſſeder par d'autres.

Je m'appercevois ſouvent, que l'Archevêque d'Amida & la Ducheſſe de St. Pierre ne manquoient pas de venir l'un chez l'autre aux heures où je m'y trouvois, & affectoient en ma préſence de ſe parler en particulier. Ce manege me parut concerté, pour me perſuader que leur union, fondée ſur le même credit auprès de la Reine, exigeoit que je les menageaſſe également. Il m'importoit très peu d'approfondir leurs prétendus myſteres ; & comme je voyois qu'en paroiſſant les croire d'une grande conſéquence, j'entretenois le Prélat & cette Dame dans l'idée que je menagerois vraiſemblablement avec ſoin leur faveur, il m'en couta peu, de me procurer, par une ſi legere complaiſance, l'avantage de ne les point rendre de nouveau contraires à mes interêts.

On trouve nombre de gens à la ſuite des Princes, qui, à l'aide de quelque relation

lation avec le Maître ou ſes Miniſtres, ont une eſpece de replétion d'affaires d'Etat, dont il faut néceſſairement qu'ils ſe ſoulagent, en ſe communiquant mutuellement, & en revelant même à d'autres, les événemens qui, ſelon eux, vont arriver. Cette effuſion ſe fait à l'écart, d'un air important & empreſſé; ou avec un ſaint effroi; ſelon que ce qu'on annonce eſt agréable ou triſte. Ceux qui écoutent, flattés d'être diſtingués du vulgaire par le dépot des ſecrets importans qui leur ſont confiés, entrent de part dans le religieux ſilence qu'ils impoſent. Un tiers mieux inſtruit ou indifferent, qui examine la ſcene ſans prévention, n'apperçoit dans tout ce jeu que foibleſſe ou puerilité.

Pour ôter à la Ducheſſe de St. Pierre tout ſujet de penſer que je doutaſſe encore de ſa bonne volonté, je l'entretenois de tems en tems, quoique ſobrement, de ce qui me concernoit. Je la priai dans une de ces occaſions, de preſſer ſon ami l'Arch. d'Amida, pour qu'il engageât leurs Maj. à me rendre les lettres du Cardinal de Fleury. Elle me le promit, & quelques jours après elle me fit eſperer que la reſtitution ne tarderoit pas. On verra dans la ſuite une demande ſi juſte fréquemment renouvellée, mais toujours éludée, & quel

juge-

jugement on doit porter de ce qui s'eſt paſſé à cet égard.

Pendant que des jours plus ſereins faiſoient diſparoître à Madrid, pour quelque tems, l'orage qui m'avoit menacé pendant l'hiver, le Cardinal de Fleury travailloit ſourdement à en former un autre. Peu ſatisfait apparemment du zele & de la capacité de ſes partiſans, il voulut ſeul entrer en lice. Le combat entre nous étoit bien inégal; c'étoit un ciron, qu'un éléphant ſe propoſoit d'écraſer, & qu'un ſouffle devoit anéantir. Heureuſement pour moi, ce futur arbitre du ſort de toute l'Europe fut ſi peut maître d'arrêter ſa paſſion, qu'elle l'entraîna à faire une démarche qui me ſervit à en mettre au jour toute la violence.

Le Chevalier de MONTGON, relegué par ordre de la Cour de France en Auvergne, y ſoufroit impatiemment ſon exil. L'indiſcretion qu'il avoit commiſe d'écrire peu reſpectueuſement à Mr. LE BLANC, ne lui permettoit point d'implorer la protection de ce Miniſtre pour obtenir ſon rappel; & ne ſachant comment ſurmonter les obſtacles qu'il trouvoit de toutes parts à ſon avancement, il ſe détermina à prier le Cardinal de Fleury, de lui permettre de revenir à Paris

ou

ou d'aller chercher de l'emploi dans les pays étrangers. Une pareille alternative, propoſée ſi cruement, n'étoit pas le moyen de s'attirer l'approbation d'un premier Miniſtre; & le Chevalier de Montgon s'expoſoit à rendre ſa ſituation encore plus triſte. Mais ſa propoſition paroiſſant propre à m'embarraſſer, le Cardinal, qui en cherchoit l'occaſion, l'admit ſans difficulté, en la reſtreignant d'une maniere à produire l'effet qu'il ſouhaittoit. Voici la réponſe qu'il fit au Chevalier.

à *Verſailles* le 22. Avril 1728.

JE *crois, Monſieur, que s'il vous étoit libre de revenir à Paris, vous auriez encore plus de peine à vous y ſoutenir, qu'où vous êtes. Mais ſi vous êtes déterminé à quitter le Royaume; & que vous croyez pouvoir faire quelque choſe d'avantageux pour vous chez l'étranger, le Roi vous accordera la permiſſion de paſſer en Eſpagne, & non ailleurs. Soyez toujours perſuadé, Monſieur, de la conſideration que j'ai pour vous.*

Signé *le Cardinal de* FLEURY.

La condition fut acceptée avec joye. Le Chevalier, bien loin de la trouver dure, jugea qu'elle ne pouvoit que ſervir à ſon

ſon avancement ; & ſur l'idée qu'il s'étoit faite de mon crédit à la Cour d'Eſpagne, il le regardoit comme aſſuré, ſe félicitant d'avance du ſalutaire conſeil que lui donnoit le Cardinal. Il n'en appercevoit pas la malignité.

J'appris d'abord par ſon moyen les circonſtances que je rapporte ; car en m'envoyant copie de la lettre du Cardinal, il m'annonçoit ſon prochain départ. Je connoiſſois trop le terrain & la circonſtance délicate où j'étois, pour ſoufrir que le Chevalier s'approchât de moi ; ſon caractere vif & inquiet ne compâtiſſoit point avec la prudence & la retenue qu'il convenoit de montrer en Eſpagne. Je l'expoſois & moi auſſi, en adhérant à ſes ſentimens, à des déſagrémens infinis. Pour nous les épargner, je lui écrivis les juſtes raiſons que j'avois de le détourner d'un projet qui ne lui ofroit que de vaines eſperances ; & je lui fis part en même tems des moyens que je me propoſois de prendre, pour lui procurer un ſecours en France, plus promt & plus certain que celui qu'il venoit chercher à Madrid.

Au reſte, ne comptant pas trop ſur la déference du Chevalier de Montgon pour mes conſeils, je jugeai devoir prévenir la promptitude de ſes réſolutions, & en arrêter

rêter l'effet, tant en Eſpagne qu'en France.

Je ne parlai point à l'Archeveque d'Amida de mon deſſein ; il eût été en de mauvaiſes mains. Ce fut au Marquis DE LA PAZ à qui je m'adreſſai, pour obtenir un ordre aux Gouverneurs des frontieres, de ne point laiſſer paſſer le Chevalier de Montgon. Ce Miniſtre qui connoiſſoit peut-être encore mieux que moi les ſentimens du Cardinal de Fleury, n'eut pas grande peine à comprendre pourquoi il interdiſoit tous les pays étrangers au Chevalier de Montgon, à l'exception de l'Eſpagne. Il me dit que je n'avois qu'à lui remettre un Memoire pour leurs Maj., qui contint les raiſons que j'avois, & qu'il trouvoit bien fondées, de m'oppoſer au voyage de mon Couſin. Je le lui portai le lendemain. En voici la Copie.

SIRE,

MR. *le Cardinal de* FLEURY, *toujours attentif à me prouver l'interêt qu'il prend à ce qui me concerne, vient de preſcrire à un de mes parens, qui lui demandoit la permiſſion d'aller chercher de l'employ hors du Royaume de France, de paſſer ſeulement dans celui de Vos Majeſtés. Si cette préference,* SIRE, *étoit une ſuite de l'opinion qu'a ce Miniſtre, que tout ce qui porte mon*

nom

nom doit tâcher de meriter votre auguſte protection & celle de la Reine, il rendroit juſtice à mes ſentimens : mais certaines particularités, que je ſuis obligé, quoiqu'à regret, de prendre la liberté d'expoſer ici à Vos Maj., ne me permettent point d'interpréter ſi favorablement les intentions de M. le Cardinal de Fleury : il ne m'a pas accoutumé, SIRE, *à croire qu'elles tendent à juſtifier les miennes, ni à donner quelque prix à mon zele pour le ſervice de Vos Majeſtés.*

La jeuneſſe n'eſt pas toujours exempte, SIRE, *de certains égaremens, & en les puniſſant pour maintenir le bon ordre, on ne laiſſe pas d'avoir quelque indulgence pour ceux en qui on les remarque, ſur tout quand ils n'en ſont coupables que par trop de vivacité, ou par un manque de prudence & d'experience, qu'on n'exige pas ordinairement des jeunes gens. C'eſt la circonſtance,* SIRE, *où ſe trouve le Chevalier de Montgon. Il lui a échapé de commettre quelques fautes, qui lui ont attiré un ordre de ſe retirer dans une Province, & de ne point approcher plus près que de 50. lieues de la Cour du Roi votre neveu. Mr. le Cardinal de Fleury, qui veut cependant aujourd'hui que mon Couſin vienne à la vôtre, eſt ſi bien inſtruit de ce fait, que Vos*

Maj. en verront la preuve par la Copie cy-jointe des deux lettres (1) *qu'il m'a écrites ſur ſon ſujet. Il paroîtra ſingulier, après ce que j'ai l'honneur,* SIRE, *de vous dire, que cette Eminence interdiſe au Chevalier de Montgon de retourner à Paris, & que ce ſoit uniquement ici qu'il lui enjoigne de ſe rendre. Mais la ſuperiorité des lumieres de Vos Majeſtés leur feront bientôt diſcerner le veritable motif d'une permiſſion ſi extraordinaire : la relation qu'elle a viſiblement avec la maniere de penſer de M. le Cardinal de Fleury à mon égard, ne me permêt ſimplement que de l'expoſer.*

Sans que le Chevalier de Montgon ſoit obligé, SIRE, *de ſortir actuellement de ſa patrie, j'eſpere trouver un moyen de lui procurer un ſecours, qui ſervira à le faire ſubſiſter convenablement à ſa ſituation préſente. Que ſi dans la ſuite il ſe rend digne de l'auguſte protection de Vos Majeſtés, & qu'en ce cas-là M. le Cardinal de Fleury perſiſte à conſentir qu'il vienne, je ſerai alors le premier à demander à Vos Maj. de l'agréer. Pour aujourd'hui, que la bienſéance ne lui permet pas de faire cette démarche, ni encore moins à moi de l'autoriſer,*

(1) On en a vu une au *Tome III. page* 175, & l'autre au *Tome V. page* 216.

toriſer, j'oſe ſupplier très humblement Vos Majeſtés, d'ordonner à Mr. le Marquis DE LA PAZ *d'écrire aux Gouverneurs des Places frontieres, de ne point laiſſer entrer,* SIRE, *le Chevalier de Montgon dans vos Etats.*

Lorſque je fus chez le Marquis DE LA PAZ ſavoir l'effet de mon Memoire, il me dit que leurs Maj. avoient accordé ſur le champ ce que je demandois, & qu'Elles avoient paru auſſi ſurpriſes que peu édifiées, de ce que M. le Cardinal de Fleury envoyoit dans leurs Etats ceux à qui il refuſoit des graces, ou qu'il excluoit de la Cour du Roi Très Chrètien.

Vous n'auriez point cette imprudence à lui reprocher, répondis-je, ſi je n'étois pas ici; mais n'ayant apparemment d'autre reſſource pour me cauſer de l'inquietude & de l'embarras, que celle de m'envoyer le Chevalier de Montgon, il n'a pas voulu la laiſſer échaper. Tout ſert en menage, comme dit un proverbe François, & la moderation d'un ſi grand Miniſtre a échoué contre un ſi petit profit. Jugez ce qu'une pareille œconomie m'annonce, & ſi c'étoit legerement ou à tort, comme certaines gens le répandoient ici, que je tâchois de pa-

rer les coups que l'on meditoit de me porter. Aidez-moi à les éviter, en obtenant de leurs Maj. de décider à quoi je puis leur être utile. Si votre Excel. ne me rend ce bon office, M. le Cardinal de Fleury eſt homme à m'envoyer ici quelque recrue d'importans, que toute ma vigilance, ſoutenue des bontés de leurs Maj. ne pourront arrêter.

Quelques jours après j'allai chez l'Archevêque d'Amida. Il me parla de ce qui s'étoit paſſé. Peut-être l'avoit-il appris de la Reine, ou du Marquis de la Paz. Comme je craignis que le ſilence que j'avois gardé avec lui ſur cet article, ne lui parût un ſigne certain du peu de confiance que j'avois en lui, j'affectai de regarder avec aſſez d'indifference le procedé du Cardinal. J'ajoutai ſeulement, qu'ayant beſoin d'un ordre pour les Gouverneurs des Places frontieres, afin d'empêcher le Chevalier de Montgon d'entrer en Eſpagne, je m'étois adreſſé au Marquis de la Paz ſelon l'uſage ordinaire.

Nous en demeurames là de part & d'autre. Le Prélat ne me demanda aucun éclairciſſement. Il avoit ſes raiſons d'en uſer ainſi, & moi les miennes de ne point chercher à en donner: ils reſultoient

toient assez des vues du Cardinal, des mesures que je venois de prendre pour les rendre inutiles, & du succès qu'elles avoient eu.

Tout ce que je rapporte fut bientôt connu du public. On se rappella alors les diverses intrigues qu'on avoit employées pendant le Ministere du Comte de Rottembourg pour me rendre suspect à leurs Majestés, ou pour me faire passer pour un homme inquiet & méfiant, qui adoptoit facilement toutes sortes de chimeres. Les mesures que l'on m'avoit vu prendre pour me mettre à couvert de pareilles imputations, parurent d'autant plus sages, qu'on remarquoit avec quelle vivacité le Cardinal de Fleury saisissoit les occasions qui se présentoient de me harceller. On n'approuvoit pas moins celles que je continuois de prendre sans bruit, avec toute la circonspection & le sens froid requis, pour faire échouer les desseins de ce Ministre contre moi.

Mais, selon ce qui arrive presque toujours en pareil cas, les applaudissemens des uns excitoient contre moi l'envie & le ressentiment des autres. Dans ce dernier nombre se trouvoient les partisans du Cardinal de Fleury. Il me revint que, pour continuer à interpréter malignement

mes actions, ils débitoient ſourdement, qu'uniquement occupé de mon élévation je ne voulois pas même la partager avec mes parens.

Une imputation ſi mal fondée fit peu d'impreſſion. On ne me voyoit en Eſpagne ni établiſſement ni employ, ni d'autre revenu certain pour ſubſiſter, que celui que je m'étois reſervé en prenant l'Etat Eccleſiaſtique. Il eſt vrai qu'on me croyoit au moment de remplir des places conſiderables; mais ce moment ne venoit point: toute la faveur apparente qu'on m'attribuoit, ne me procuroit que la peine très réelle d'être ſans ceſſe expoſé aux traits de la jalouſie. Cela étant, il étoit aiſé de comprendre, que c'étoit non ſeulement prudence, mais de plus néceſſité à moi, d'éviter de partager avec quelqu'un une ſituation ſi incertaine. Auſſi les raiſonnemens des émiſſaires du Cardinal de Fleury tomberent bientôt. Mon état préſent prouvoit ſuffiſamment combien ils étoient faux & injuſtes.

Quoiqu'après les précautions que j'avois priſes en Eſpagne, je ne craigniſſe plus de tomber dans l'embarras où le Cardinal avoit tâché de me jetter, je ne laiſſai pas de croire néceſſaire qu'il vît que j'avois pénétré ſon deſſein. D'ailleurs

je

je voulois procurer au Chevalier de Montgon de quoi ſubſiſter avec plus d'aiſance. Il n'étoit gueres poſſible de toucher le premier article, ſans y mêler quelque reflexion où il pouvoit entrer de la vivacité; & ce n'étoit pas le moyen de faire réuſſir l'autre: ſans compter qu'il étoit preſque certain que le Cardinal ne répondroit à rien.

Cette conſideration me détermina à m'adreſſer au Garde des Sceaux, duquel je me flatois avec plus de raiſon d'avoir une réponſe. Ce Magiſtrat, à ce qu'on diſoit, poſſedoit alors toute la confiance du Cardinal; & j'étois perſuadé que ce que je dirois à l'un ſeroit d'abord communiqué à l'autre. Sur cette aſſurance j'écrivis la lettre ſuivante.

à *Madrid* le 31. May 1728.

MONSEIGNEUR,

AYANT *reçu par le dernier Courier de France deux lettres, l'une d'un de mes Oncles, qui eſt Commandeur de* Dole, & *l'autre d'un de mes parens, qui s'appelle le Chevalier de* MONTGON, *qui toutes deux m'apprennent que M. le Cardinal de* FLEURY, *ſur la priere que ce dernier lui a faite de paſſer dans les pays étrangers, ne lui accorde cette permiſſion qu'à*

condition de venir en Eſpagne ; je crois ne pouvoir me diſpenſer, Monſeigneur, *de vous repréſenter, par l'interêt qu'il eſt naturel que je prenne au ſort d'un homme qui porte mon nom, combien la démarche qu'il voudroit faire dans la conjoncture préſente lui ſeroit peu profitable ; & de vous ſuggerer en même tems un moyen de lui procurer un petit ſecours, qui le mettra en état de vivre dans ſa patrie.*

Avant d'avoir l'honneur de vous expliquer, Monſeigneur, *en quoi conſiſte la grace que je vous ſupplie d'obtenir du Roi pour Mr. le Chevalier de Montgon, je crois ne vous devoir point cacher la cauſe de ſon exil, & du projet qu'il a formé de paſſer dans les pays étrangers, pour l'exécution duquel il demande actuellement fort à propos un paſſe port.*

Ici je rapportois au Garde des Sceaux ce qui s'étoit paſſé l'hyver précédent entre M. le Cardinal de ROHAN, M. le Prince de ROHAN, M. le Cardinal de FLEURY, M. LE BLANC & moi, au ſujet du Chevalier de Montgon, & dont j'ai deja fait mention dans les Tomes précedens. Après quoi je continuois ainſi.

Je n'entrerai point dans l'examen, Monſeigneur, *du motif qui détermine M. le Cardinal de Fleury à preſcrire à Mr. le Chevalier de Montgon de paſſer ſeulement en*

en Eſpagne. J'évite les récriminations, & d'ailleurs la choſe ſe fait aiſement ſentir. Je me contente de vous repréſenter, que pour remplir également ce que je dois à ce jeune homme & à moi-même, le moyen le plus facile & le plus convenable que je puiſſe propoſer pour l'aider à ſubſiſter, eſt qu'il vous plaiſe, Monſeigneur, *en l'honnorant de votre protection auprès du Roi, faire diſtraire de la penſion que le* Roi LOUIS XIV. *m'avoit accordée, & qui eſt la moitié de celle dont jouïſſoit feue ma mere comme Dame du Palais de Madame la Dauphine, la ſomme de mille Livres, qu'on pourra enſuite accorder comme une nouvelle penſion à M. le Chevalier de Montgon: & par là*, Monſeigneur, *ſans ſortir de chez lui, ſans venir en Eſpagne jouer le rolle indécent d'avanturier, & ſans s'expoſer à de nouveaux chagrins, il aura de quoi vivre un peu plus abondamment, en attendant que ſa bonne conduite & les circonſtances du tems le mettent à portée de meriter quelque ſecours plus conſiderable de la bonté du Roi.*

J'eſpere, Monſeigneur, *que vous voudrez bien entrer dans ce que je prens la liberté de vous repréſenter, & conſiderer la juſtice des raiſons, qui m'engagent à détourner un jeune homme, encore livré à*

beaucoup de legereté & d'idées ſingulieres, de venir en cette Cour. Je me flatte auſſi que M. le Cardinal de Fleury, ſe ſouvenant de ce qu'il m'a écrit dans deux differentes lettres au ſujet de Mr. le Chevalier de Montgon, m'épargnera le chagrin d'être obligé de faire encore voir à Leurs Maj., que c'eſt cependant dans leurs Etats & à leur Cour ſeulement qu'il lui permet aujourd'hui de paſſer; & qu'enfin, Monſeigneur, *ſi la ſouſtraction du mediocre-Revenu que je me ſuis reſervé, & que j'offre de ſouffrir avec plaiſir en faveur de mon Couſin, ne peut avoir lieu, elle vous paroîtra au moins une preuve de mon deſintereſſement, de l'amitié que j'ai pour ceux qui m'appartiennent, & de mon profond reſpect pour Leurs Maj., qui ne me permettra jamais de conſentir, qu'un jeune homme de mes parens, dont la conduite n'eſt point encore auſſi ſage & auſſi meſurée qu'il ſeroit à ſouhaitter, profite de la permiſſion que M. le Cardinal de Fleury veut lui donner de paroître à leur Cour, dans le même tems qu'il ne juge pas à propos qu'il approche de Paris plus près que de 50. lieues.*

Dans d'autres tems, Monſeigneur, *j'aurois pu ce me ſemble, être en droit, ſans ſortir des bornes de la modeſtie, de vous*

prier,

prier, en faveur des longs ſervices de mon pere, & du zele avec lequel il a tâché, auſſi bien que toute ma maiſon, de meriter les graces du Roi, de vouloir bien obtenir une petite penſion pour Mr. le Chevalier de Montgon, ſans rien retrancher de mon Revenu. Mais je ſai que mes repréſentations ſur cet article ſeroient inutiles pour le préſent; & j'ai trop d'égards pour vous, Monſeigneur, *pour exiger de votre juſtice, de l'amitié dont je vous ai vu autrefois honorer mon pere, & qui s'étendoit alors juſqu'à moi, de faire dans la conjoncture préſente une attention à ce qui me regarde, que votre bon cœur vous ſuggereroit ſans doute, mais qui vous jetteroit en même tems, ſuivant les apparences, dans un embarras que je dois & veux vous épargner. Ces mêmes repréſentations pourront, j'eſpere, être aux yeux de Leurs Maj. Cath. plus efficaces: Elles ſon trop remplies de bonté, pour ne pas approuver les raiſons qui me déterminent à regarder comme une faveur, la diminution du bien modique que je poſſede actuellement, uniquement afin d'éviter que perſonne de ma famille ne vienne à leur Cour, qui ne me paroiſſe digne de meriter leur auguſte protection & leurs bien-faits.*

Le plus précieux que vous puiſſiez m'ac-

corder, eſt d'être perſuadé, Monſeigneur, *qu'on ne peut deſirer plus que je le fais, de meriter l'honneur de votre eſtime & de votre amitié. C'eſt avec ces ſentimens & tout le reſpect poſſible que je ſuis &c.*

La diſpoſition la plus legere, je ne dis pas à m'obliger, mais à ne me point faire de mal, qu'auroit eu le Cardinal de Fleury, ſuffiſoit pour l'engager à procurer quelque ſecours au Chevalier de Montgon, ſans rien prendre ſur mon neceſſaire. Une pareille démarche juſtifioit même la prétendue bienveillance qu'il lui marquoit, auſſi bien que la proteſtation qu'il ajoutoit, qu'il n'avoit aucune envie qu'elle me devînt à charge. Ces conſiderations néanmoins n'eurent aucune force vis à vis des ſentimens du Cardinal contre moi. Ce Miniſtre, en prudent œconome des Finances du Roi, retrancha, comme je le demandois, mille Livres de ma penſion, qui paſſerent ſur la tête du Chevalier de Montgon. C'eſt le ſecond aſſaut qu'elle ſouffrit; & Son Eminence, ſans avoir certainement deſſein de me faire plaiſir, m'accorda en cela une grace ordinairement difficile à obtenir : mon credit auprès d'Elle étoit plus honorable que lucratif. Voici la réponſe que je reçus du Garde des Sceaux.

J'AI

J'AI *rendu compte à M. le Cardinal de* FLEURY *de la lettre que vous m'avez fait l'honneur*, Monſieur, *de m'écrire au ſujet de Mr. le Chevalier de* MONTGON. *Son voyage en Eſpagne n'avoit été permis, que parce qu'étant ſous vos yeux, & pour ainſi dire ſous votre direction, il y avoit lieu d'eſperer & de croire qu'il ſeroit plus retenu. Dès que vous y trouvez de l'inconvenient, Son Em. me charge de vous mander, qu'il ne lui ſera pas expédié de paſſeport pour ſortir du Royaume.*

A l'égard de la penſion, ſur le compte que Son Em. a rendu au Roi du changement que vous demandiez, Sa Maj. a bien voulu déferer à ce que vous ſouhaittez; & l'on fera paſſer mille Livres de la penſion qui vous étoit payée, ſur la tête de Mr. le Chevalier de Montgon. Je ſerai toujours charmé de profiter de toutes les occaſions que vous me procurerez de vous temoigner, Monſieur, *que perſonne ne vous honore plus parfaitement.*

Ce 13. Juin 1728.

ſigné CHAUVELIN.

Content d'avoir obtenu ce que je demandois, je fus peu touché de me voir reduit, après les ſervices que j'avois rendus aux deux Couronnes, & en particulier

culier au Cardinal de Fleury, à regarder comme une grace le retranchement de près de la moitié de ma penſion. Cependant la ſingularité du fait m'engagea à le faire obſerver à l'Archevêque d'Amida & au Marquis de la Paz, en leur rendant compte de ce que m'avoit écrit le Garde des Sceaux.

Le premier fit à cette occaſion de grandes exclamations ſur l'injuſtice des hommes, qui ne ſignifioient pas grand choſe. Les reflexions morales ſont d'une grande utilité à gens d'un certain état, pour ſe tirer pieuſement d'une converſation qui peut les conduire plus loin qu'ils ne voudroient. Ces ſortes de diſcours ſont inſipides, quand ils ne ſont accompagnés d'aucune diſpoſition à ſe rendre utile; le credit de celui qui les profere, quelque grand qu'il ſoit, ne ſauroit en relever le merite : mais ils deviennent touchans & conſolans, l'orſqu'on voit qu'ils partent d'un cœur généreux, qui ſoufre également & de nos maux, & de ſon impuiſſance à ne pouvoir y porter remede. Je comptois ſi peu ſur la ſincerité de l'Archevêque d'Amida, qu'à peine fis-je attention à ce qu'il me diſoit. Quant au Marquis de la Paz, il me parla dans cette occaſion d'une maniere

à

à me perſuader, que je pouvois compter ſur ſon amitié.

Lorſque je croyois pouvoir attendre tranquillement les graces qu'on me promettoit, j'appris une circonſtance, qui me fit comprendre ſans peine, que ce calme n'étoit qu'apparent, & ne tendoit qu'à m'empêcher de prendre quelque précaution contre l'orage qui me menaçoit.

Dans la converſation que j'avois eue avec le Duc & la Ducheſſe de BOURBON à *Chantilli*, ce Prince m'avoit chargé de repréſenter à Leurs Maj. Cath., qu'il étoit à propos de lui envoyer les Plein-pouvoirs & les lettres qui devoient l'autoriſer à agir en leur nom, au cas que le Roi vînt à mourir ſans heritier. Je m'acquittai de cette commiſſion en arrivant à St. *Ildephonſe*; & je préſentai au Roi & à la Reine le modele des Pieces que le Duc de Bourbon demandoit, dreſſé par un Magiſtrat.

La bonne ſanté du Roi Très-Chrêtien, ſa jeuneſſe, & la fécondité de la Reine, qui venoit de donner deux Princeſſes, faiſant apparemment juger que rien ne preſſoit par rapport aux précautions qu'il étoit queſtion de prendre; Leurs Maj. m'ordonnerent de garder ces papiers, afin de les rapporter quand on les croi-

roit

roit néceſſaires. Il ſe paſſa pluſieurs mois ſans que j'entendiſſe parler de rien.

J'informai le Duc & la Ducheſſe de Bourbon de la longue maladie du Roi d'Eſpagne. Quand ils furent, vers la fin de Mars 1728. que ce Monarque ſe rétabliſſoit, ils revinrent à la charge pour que je le fiſſe ſouvenir de les mettre en état de le ſervir utilement en tems & lieu; ajoutant que la choſe ne tiroit pas à conſéquence; qu'au contraire il pouvoit en reſulter de facheuſes ſi on negligeoit leurs avis.

Le Roi d'Eſpagne ne ſortant point encore de ſa chambre quand je reçus les lettres de leurs Alteſſes, je rendis compte de leur contenu à l'Archevêque d'Amida. La reflexion parut juſte. Le Prélat me dit de la part du Roi & de la Reine de remettre les modeles que j'avois au Marquis DE LA ROCHE Secretaire du Cabinet, pour qu'il copiât & qu'il fît ſigner à Sa Maj. ces differens écrits, qu'on ne vouloit point qui fuſſent connus d'aucun Miniſtre. J'éxécutai ce qui m'étoit preſcrit; & l'on envoya le tout au Duc de Bourbon ſans m'en rien communiquer.

Ce Prince qui ſavoit que l'affaire délicate que ces papiers regardoient, avoit en-

entierement paſſé par mes mains, ne ſoupçonnant point qu'on m'eût fait un miſtere en Eſpagne de l'envoi qu'on lui en avoit fait, m'écrivit tout naturellement pour m'accuſer la reception des pieces qu'on lui avoit adreſſées, & me remercier du ſuccès de mes ſollicitations. J'ouvris alors les yeux ſur l'eſpece d'indifference & même de méfiance qu'on me marquoit; & je ne doutai plus, qu'à l'exemple du Cardinal de Fleury, on ne viſât à détourner inſenſiblement ceux avec qui j'entretenois quelque relation en France pour le ſervice de Leurs Maj., de continuer un commerce qui ne paroiſſoit plus autoriſé.

Un pareil deſſein ne préſageant que de nouvelles mortifications, je m'appliquai à démêler qui pouvoit l'avoir formé, & s'il étoit approuvé de Leurs Maj., ou ſeulement une ſuite des intrigues de mes ennemis. Je fus longtems à cet égard dans une grande obſcurité, & ſans appercevoir que foiblement d'où procedoit le refroidiſſement que j'éprouvois peu à peu de la part de pluſieurs perſonnes. Je parvins enfin à connoître, que les ſoins qu'on prenoit de me priver de la bienveuillance de la Reine n'étoient point ſans effet; qu'à meſure du progrès qu'on faiſoit

caractere artificieux, qui non contens d'écarter du trône l'aimable verité, en empruntent les ſpecieuſes apparences pour n'y faire recevoir que le menſonge & les faux préjugés (1). C'eſt-ce dont je commençois à faire une triſte experience. On verra réuſſir quelques fois les efforts que je faiſois pour diſſiper tant de préventions: mais le moyen de ne pas ſuccomber à la fin, malgré une longue reſiſtance aux aſſauts continuels que j'avois à ſoutenir? Le combat étoit trop inégal entre mes adverſaires & moi, pour qu'il ſe terminât autrement. Mes forces ne ſuffiſoient pas pour reſiſter tout à la fois au Cardinal de Fleury en France, au Confeſſeur de la Reine en Eſpagne, & à un eſſain (2) d'agens ſubalternes qui les ſervoient, & qui, ſemblables à des guepes importunes, rodoient ſans ceſſe autour de moi pour me faire quelque piquure.

Au bout du compte quel eſt l'objet que

(1) *Duæ ſunt cæcitatis ſpecies, ut qui non videant quæ ſunt, & qui videre videantur quæ non ſunt*, Tertul. Apol. c. 10.

(2) *In nobis quidem non eſt tanta fortitudo, ut poſſimus huic multitudini reſiſtere quæ irruit ſuper nos; ſed cum ignoremus quid agere debeamus, hoc ſolum habemus reſidui, ut oculos noſtros dirigamus ad te.* Paralip. lib. II. c. 20.

le Cardinal de Fleury & l'Archevêque d'Amida pourſuivoient avec tant d'acharnement? Un homme qui avoit contribué à faciliter l'élevation du premier à la dignité qu'il poſſédoit, qui vouloit la procurer à l'autre par la protection d'un grand Roi, & qui avoit ſervi avec zele & ſuccès les deux Couronnes de France & d'Eſpagne. Ce n'étoit point là, ce me ſemble, matiere à tant d'aigreur.

Mais peut-être m'étois je démenti dans la ſuite, par quelque manque de reſpect envers les Souverains qui m'avoient employé? Nullement. Toute la mauvaiſe volonté des deux Prélats, auſſi animés que puiſſans, n'a pu tirer des lettres & autres papiers qu'on m'a enlevés, une ſeule ſyllabe qui les autoriſât à me faire ce reproche. Ils ont été reduits à ſe ſervir d'autres armes pour m'attaquer, & à recourir perpetuellement à des déclamations (1) vagues contre une ambition (2) que mes ſervices pouvoient excu-

(1) *Circumſteterunt eum qui ab Jeroſolyma deſcenderunt, multas & graves cauſas objicientes, quas non poterant probare.* Act. Apoſt. c. 25.

(2) Le Maréchal de VILLEROY, qui me connoiſſoit depuis mon enfance, ne la croyoit pas ſi étendue. On peut voir dans une de ſes lettres (à la fin de ce volume *Pieces Juſtificatives N°. XXIX.*) ce qu'il penſoit à cet égard.

excuſer, & que mes démarches ont conſtamment démentie ; ou à des portraits odieux de mon caractere, de mes ſentimens & de ma conduite, qui devenoient auſſitôt publics, par la protection qui étoit accordée à ceux qui prenoient ſoin de les répandre (1) Une illuſion rendue vraiſemblable, n'opere que trop ſouvent le même effet que la verité.

Quoique la ſituation du Comte de MORVILLE ne nous permît plus d'avoir

Le témoignage d'un Seigneur vénérable par tant de differens endroits, & à qui j'avois parlé ſouvent avec une entiere confiance, peut bien contrebalancer celui de deux Prélats, & de leurs créatures, qui ne jugeoient de mes ſentimens que ſelon leur paſſion. C'eſt afin de faire mieux remarquer combien elle étoit mal fondée, que je rapporte une lettre que Mr. MONGIN, Précepteur de M. le Duc de BOURBON & enſuite Evêque de *Bazas*, m'écrivit en m'envoyant un Ouvrage qu'il avoit donné au public. Je ne meritois point, je l'avoue, ce qu'il me dit d'obligeant ; mais en donnant quelque choſe à ſa politeſſe, on doit, ce me ſemble, à ce Prélat, la juſtice de penſer, qu'il ſe ſeroit abſtenu de me parler comme il faiſoit, s'il m'eût cru auſſi peu digne d'eſtime que le Cardinal de FLEURY ſouhaittoit de le perſuader. On trouvera cette lettre dans les mêmes *Pieces Juſtificatives N°. XXX.*

(1) *Extenderunt linguam ſuam quaſi arcum mendacii, & non veritatis.* Jerem c. 9.

voir une relation ſuivie, je n'oublioís point l'amitié qu'il m'avoit témoignée; & de ſon côté il paroiſſoit toujours s'intereſſer à ce qui me regardoit. C'étoit par des amis communs que nous nous rappellions de tems en tems le ſouvenir l'un de l'autre: toute autre voye auroit pu nous rendre ſuſpect à celui que nous devions craindre également.

Cette reflexion ne l'empêcha pourtant point de profiter de l'occaſion d'un Courier, qui venoit en Eſpagne, & par lequel le Préſident HAYNAULT m'écrivit, pour me donner dans la même lettre une nouvelle preuve de la conſtance de ſon amitié. Je n'en faiſois pas moins de cas dans la circonſtance où il ſe trouvoit alors, que dans celle où je l'avois vu. Voici ce qu'il m'écrivit.

à *Paris* ce 2. May 1728.

QUOIQUE *je me ſois fait une loi*, Monſieur, *de n'avoir aucun commerce de lettres en pays étranger, même avec les gens avec qui je deſirerois le plus d'en entretenir; je ne puis cependant me refuſer au plaiſir d'ajouter deux mots à la lettre du Préſident, pour vous renouveller les aſſurances des ſentimens que je vous ay conſervés pour le reſte de ma vie, & vous*

prier

prier de m'honorer toujours de la continuation d'une amitié, que je ſuis plus jaloux de meriter que perſonne au monde.

Je ſuis, Monſieur, *au-de-là de toutes les expreſions, votre très humble & très obeiſſant ſerviteur*,

ſigné *de* MORVILLE

Ce que me diſoit le Préſident HAYNAULT n'étoit pas moins obligeant. Il y a peut-être quelque amour propre & quelque indiſcretion à le rapporter; mais la neceſſité où je ſuis de diſſiper cette foule de préjugés qu'on a donnés contre moi, fera mon apologie. On ne doit pas trouver mauvais, que je faſſe un peu valoir, en faveur de ma cauſe, le ſuffrage d'un homme qui s'eſt fait voir à moi, comme à tous ſes autres amis, d'une ſocieté auſſi aimable que ſure, & qui ſait répandre tant de goût & d'agrémens dans tout ce qu'il écrit. Voici un extrait de ſa lettre.

JE *ne puis voir partir quelqu'un pour Madrid*, Monſieur, *ſans en profiter pour la choſe du monde que je deſire le plus, qui eſt de vous renouveller les aſſurances tendres & reſpectueuſes de mon attachement. On ne ſe livre point à moi impunément; & la confiance dont vous m'avez honoré,*

vous

vous a aquis pour la vie un homme dont vous ne vous déferez plus, & dont l'amitié vous poursuivra au bout du monde. Je ne vous dirai rien de ce pays ici..... Notre ami (1) jouït chaque jour du repos qu'on lui a procuré..... Le Courier eſt botté & n'attend plus que cette lettre, que j'aurois faite plus longue ſi j'avois prévu ſon départ. Adieu donc, Monſieur; *n'oubliez pas, je vous en conjure, le plus fidele & le plus reſpectueux de vos ſerviteurs &c.*

Les perſonnes que je viens de citer n'étoient pas les ſeules qui conſervaſſent pour moi de l'amitié. Grand nombre d'autres me donnerent des marques de la leur. Les papiers qu'on m'a enlevés en feront foi. J'y renvoye ceux qui ſeront à portée de les conſulter. Parmi ceux qui me ſont reſtés, j'ai trouvé par hazard une lettre du Marêchal de VILLARS, qui peut ſervir à faire connoître que je ne parle point legerement: & ce n'eſt encore que pour ma juſtification que je la place ici. Bientôt on verra ce crépuſcule de l'eſtime & de la confiance que m'avoient attiré les affaires

(1) Le Comte de MORVILLE. Il avoit eu deſſein de procurer l'Ambaſſade d'Hollande au Préſident HAYNAULT.

res que j'avois menagées, ſe perdre dans une nuit obſcure, où l'on avoit interêt de me tenir oublié, de laquelle certaines gens me font preſque un crime de vouloir enfin ſortir.

à *Verſailles* le 18. May 1728.

J'AI *reçu*, Monſieur, *avec un ſenſible plaiſir, la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire du 3. May, & parce qu'elle me confirme les bonnes nouvelles que nous avons de la ſanté de Sa Maj. Cath., & par les marques que vous voulez bien me donner de la continuation de votre amitié, de laquelle je fais tout le cas qu'elle merite.*

Mr. de ROTTEMBOURG *m'avoit aſſuré, qu'il avoit laiſſé le Roi d'Eſpagne en très bonne ſanté, mais je vois par votre lettre qu'il engraiſſe, & qu'il ſe porte mieux que jamais: ce qui donne une joye bien vive à tous ceux qui s'y intereſſent autant que moi, & comme bon Francois, & par la juſte reconnoiſſance de toutes les graces dont ce grand Roi m'a honoré.*

J'ai pris la liberté de lui écrire, & d'adreſſer ma letttre à M. le Marquis DE LA PAZ. *Je vous ſupplie de me mettre aux pieds de leurs Maj., & de vouloir bien leur renou-*

veller mes ſentimens & ma joye ſur le rétabliſſement d'une ſanté ſi précieuſe.

Je reviens de mon Château, où le Roi m'avoit permis d'aller paſſer dix jours. Nous nous préparons pour le voyage de Compiegne *le 4. du mois prochain.*

Honorez-moi toujours de vos bonnes graces, & ſoyez bien perſuadé que je les merite, par tous les ſentimens d'eſtime avec leſquels je ſuis, Monſieur, *votre très humble & très obeiſſant ſerviteur.*

Signé le Marèchal Duc de VILLARS.

Le retour du Roi d'Eſpagne à Madrid & ſa convaleſcence furent celebrés par beaucoup de feux d'artifices, d'illuminations & d'autres marques de rejouïſſance publique. Le long ſejour que ce Monarque avoit fait au *Pardo*, ſans ſortir de ſon lit ou de ſa chambre, avoit allarmé ſes ſujets, & donné lieu de croire qu'il tomboit dans une langueur dont on ne le verroit plus revenir. L'état different où il reparut, calma l'inquiétude que cette idée avoit cauſée.

Environ trois ſemaines avant que leurs Maj. Cath. quittaſſent le *Pardo*, le Duc de LIRIA, qu'elles avoient envoyé à la Cour

Cour (1) de Ruſſie, leur dépécha un Courier. Son arrivée, & quelques conferences qu'eut enſuite le Prince SCHERBUTOFF, Miniſtre du jeune Empereur, avec ceux d'Eſpagne, firent naître le bruit que les deux Couronnes ſongeoient à faire entr'elles un Traité de Commerce. Peut-être avoit-on eu effectivement ce deſſein quand le Duc de Liria partit de Madrid, auſſi bien que de tirer de la Ruſſie des bois propres à la conſtruction des Vaiſſeaux, dont on manque en Eſpagne. L'acceſſion de l'Imperatrice Catherine à l'Alliance de Vienne le favoriſoit.

Quoi qu'il en ſoit, il ne parut pas qu'on ſuivît ces projets avec chaleur, ni qu'ils ayent abouti à rien. Les circonſtances changeant, elles entrainoient la même variation dans la maniere de penſer. Les vues de la Cour d'Eſpagne, depuis la ſignature des Préliminaires, étoient bien differentes de celles qu'elle avoit lors de la concluſion du Traité de Vienne. L'union avec la Ruſſie étoit une ſuite de celles-ci; & comme elles tendoient à leur fin, on ne l'entretenoit plus que par pure bienſéance. C'étoit deſormais de la France, de l'Angleterre & de la Hollande dont on

(1) Il arriva à *Petersbourg* le 23. Novemb. 1727.

avoit beſoin. Les attentions ſe dirigent tout naturellement du côté de l'interêt & des eſperances. On regarde le reſte indifferemment.

Le peu d'occaſion qu'eut le Duc de Liria de faire briller ſes talens en Ruſſie, n'empêcha pas qu'il ne s'y attirât de la conſideration & de l'eſtime. Le jeune Empereur PIERRE II. lui donna l'Ordre de St. *André* le 28. Mars 1728. lorſqu'il fit part à Sa Maj. Imp. du double mariage des Princes & Princeſſes d'Eſpagne & de Portugal. Son ſejour à *Moſcou* fut court. Il alla relever à *Vienne* le Duc de BOURNONVILLE, que leurs Maj. Cath. avoient nommé leur premier Plenipotentiaire au Congrès de *Soiſſons*.

Quoique le Parlement d'Angleterre continuât de montrer une entiere condeſcendance aux volontés de la Cour, le parti oppoſé ne laiſſoit pas de tems en tems de ſuſciter des obſtacles, qui donnoient de l'inquietude & de l'occupation au Roi & à ſes Miniſtres. Ce n'avoit pas été ſans peine, comme je l'ai dit plus haut, qu'on étoit parvenu à faire ſentir à cette Aſſemblée, la neceſſité où l'on ſe trouvoit d'entretenir le même nombre de troupes nationales & étrangeres, & à obtenir qu'on reglât des fonds pour les payer. Ceux qui con-

condannoient cette complaiſance, ou qui la croyoient dangereuſe, profiterent avec empreſſement d'une occaſion qui ſe préſenta bientôt après, pour faire entrer la Nation dans leur ſentiment.

La Chambre des Communes ayant préſenté une Adreſſe au Roi, pour le ſupplier de lui faire communiquer un compte ſpécifique de la ſomme de 250000. Livres Sterling, qui n'avoit été délivré juſqu'alors qu'en termes généraux, & ſans marquer aſſez clairement l'uſage qu'on en avoit fait, le Tréſorier rapporta à la Chambre, que Sa Maj. lui avoit ordonné de lui dire, que le feu Roi ayant reçu en ſemblable circonſtance du dernier Parlement les temoignages les plus ſinceres de reconnoiſſance, au ſujet des ſoins pleins de ſageſſe & de prudence qu'il prenoit pour maintenir la paix en Europe, avec un plein-pouvoir de ſe ſervir de pareilles ſommes pour les engagemens qu'il jugeroit néceſſaires, Sa Maj. avoit diſtribué en conſéquence une partie des 250000. Livres dont il s'agiſſoit, & employé de de la même façon le reſte, ſoit pour affermir certaines Alliances, ſoit pour faire réuſſir des affaires de la derniere importance, & qui demandoient le plus grand ſecret. Le Tréſorier ajouta, que

le Roi eſperoit, que la Chambre auroit en lui la même confiance, & ſeroit perſuadée que les 250000. Livres avoient été dépenſées d'une maniere auſſi utile que neceſſaire, & qu'on ne pouvoit actuellement déclarer ſans un préjudice manifeſte du public.

La réponſe du Roi excita des débats aſſez vifs dans la Chambre. Les ennemis du Gouvernement ſe recrierent beaucoup contre une façon de rendre compte des deniers publics ſi vague & ſi générale. Ils cenſurerent également ceux qui en avoient l'adminiſtration, & ceux qui autoriſoient lâchement leur conduite, dont les conſéquences pouvoient devenir ſi funeſtes. C'étoit, ſelon eux, ſacrifier les droits les plus inconteſtables de la Chambre, & le bonheur de la Nation, aux interêts ou à l'ambition de quelques particuliers, & ſe reduire à être deſormais obligés de regarder la malverſation la plus manifeſte, comme une ſage diſpenſation des finances. Abus d'autant plus pernicieux, qu'il donnoit une entiere liberté aux Miniſtres qui viendroient dans la ſuite, de cacher leur cupidité ſous des voiles myſterieux & ſacrés.

Le raiſonnement n'étoit peut-être pas trop mal fondé. Cependant le Chevalier *Robert* WALPOLE entreprit de le combattre.

battre. Il s'attacha principalement à juſtifier l'uſage que le feu Roi avoit fait de la confiance que le Parlement lui avoit témoignée, & à montrer la néceſſité indiſpenſable qu'il y avoit quelquefois, & en particulier dans la conjoncture préſente, de laiſſer à Sa Maj. le même pouvoir qu'au Roi ſon Pere.

Ce ſentiment fut auſſitôt contredit par un membre du parti contraire. Il repliqua au Chevalier Walpole, que la Chambre, en mettant avec juſte raiſon ſa confiance au Roi, ne devoit pourtant pas ſe dépouiller du privilege qu'elle avoit de s'informer de la maniere dont on diſpoſoit des ſubſides. Il accompagna ſon diſcours de quelques traits un peu malins, ſur l'interêt perſonnel qu'avoit le Chevalier Walpole à faire approuver ſa propoſition; & il conclut par dire, que la Chambre devoit inſiſter à ſupplier le Roi, d'ordonner qu'on rendît compte de l'uſage auquel avoient été employés les 250000. Livres ſterling.

L'avis, quoique ſoutenu, ne prévalut pas. La fermeté, qui rarement ſert à obtenir des graces, n'a gueres plus de ſectateurs en Angleterre qu'ailleurs. Le grand nombre eſt toujours enclin à une complaiſance utile. Cette maniere de penſer rendant le parti de la Cour bien ſupérieur à

l'autre, la Chambre ſe contenta de la réponſe du Roi ; & de plus elle autoriſa Sa Maj. à faire les dépenſes extraordinaires qu'elle jugeroit à propos.

Ce Monarque reconnut cette confiance par une déference qui coutoit peu. Il chargea le Chevalier METHWEN de remettre à la Chambre, des copies de pluſieurs Conventions, Alliances, Articles ſéparés & autres Traités faits anciennement avec l'Eſpagne & la France, & plus récemment avec la Suede, le Dannemarc & le Duc de *Brunſwick Wolfenbuttel* ; à quoi l'on joignit encore les Articles préliminaires ſignés à Paris le 31. May de l'année précédente 1727, & les differens Actes auxquels ils avoient donné lieu.

Cette eſpece d'effuſion de confiance ne ſe marquoit pas ſans deſſein. On vouloit que la lecture des pieces qu'on préſentoit, ſervît à convaincre la Nation, qu'il ne s'étoit rien paſſé entre l'Eſpagne & la France qui tendît, comme on le ſoupçonnoit, à rendre *Gibraltar* & *Port-Mahon*, ou qui fût préjudiciable au Commerce ; & que, d'un autre côté, l'avantage qui reſultoit des Alliances qu'on venoit de menager dans le Nord & en Allemagne, déterminât plus facilement les Communes à accorder les fonds qu'on s'étoit engagé

de

de payer. La facilité avec laquelle ils furent reglés, & la ceſſation des bruits qui ſe répandoient ſur la reſtitution prochaine de *Gibraltar*, donnerent ſujet au Gouvernement d'Angleterre de s'applaudir du ſuccès des meſures qu'il avoit priſes.

L'article de l'examen des dettes nationales, qu'on mit preſqu'en même tems ſur le tapis, ne ſe paſſa pas ſi tranquillement. La Chambre (1) des Communes ayant ordonné qu'on remît devant elle un état de ces dettes, contractées depuis le 25. Décembre 1716, les Commis de l'Echiquier & de la Tréſorerie le préſenterent. La Chambre s'étant là-deſſus formée en grand Comité, pour déliberer ſur cet état, on commença par travailler à connoître, s'il paroiſſoit que les ſommes débourſées & employées à l'aquit des dettes montaſſent à 6648762. Livres Sterling, y compris celles de 220435. Livres Sterling qu'on devoit livrer le 5. Avril de la préſente année. L'affirmative l'emporta. On propoſa tout de ſuite la queſtion, ſi le Préſident du Comité quitteroit la chaire; mais les partiſans de la Cour trouverent le moyen de la faire rejetter, & l'on remit à

(1) Celle des Seigneurs préſenta une adreſſe au Roi pour le même ſujet.

trois jours après, la continuation de l'examen qu'on avoit commencé.

On débuta ce jour-là (1) par agiter, s'il convenoit de faire cet examen en grand Comité, ou dans la Chambre. Le premier fut resolu, comme les émissaires de la Cour le souhaittoient : la facilité qu'il leur donnoit de repliquer, étoit un avantage qu'ils craignoient de perdre. Le Chevalier Robert Walpole, leur oracle, fit alors un détail fort circonstancié de l'accroissement & de l'amortissement des dettes de la Nation. Le discours dura longtems, & la Chambre en parut assez satisfaite, sur tout après qu'on eut examiné deux ou trois Secretaires de la trésorerie & de l'Echiquier, sur les divers articles qu'on venoit d'exposer. Un des Membres du parti contraire ne laissa pas de se recrier fortement, sur ce qu'on faisoit monter à 600726. Livres Sterling ce qui avoit été payé des dettes contractées avant 1716, quoiqu'il se trouvât selon lui une erreur dans ce calcul de 220435. Livres Sterling ; & ses observations furent appuyées par plusieurs personnes de son parti.

Le Chevalier Walpole soutint courageusement l'attaque. Il repliqua avec précision

(1) Le 15. Mars 1728.

ciſion & netteté à ce qu'on objectoit; & les partiſans de la Cour, après une ſéance auſſi longue que vive, propoſerent d'approuver les comptes en queſtion. Leurs adverſaires, pour éviter qu'on ne prît cette reſolution, eſſayerent de la faire remettre à une autre fois. La négative l'emporta.

Cette diſcuſſion occupa la Chambre pluſieurs jours. Elle devenoit de plus en plus intereſſante, par l'idée aſſez juſte qu'elle donnoit au public de l'accroiſſement & des variations des dettes nationales, & par la vivacité qu'elle excitoit entre les deux partis.

Le Chevalier Walpole s'étant étendu dans une occaſion ſur les bons effets des arragemens qu'on avoit pris, & principalement ſur le projet du fonds d'amortiſſement qu'il avoit établi en 1717, auquel il prétendoit qu'on étoit redevable de la liquidation de plus de 6000000. de dettes; un de ſes antagoniſtes repliqua auſſitôt, qu'il étoit preſqu'impoſſible de le ſuivre dans la complication des faits & des calculs qu'il rapportoit, & que néanmoins, en les examinant de près & plus à loiſir, on trouveroit qu'une partie des dettes qu'il mettoit en ligne de compte comme payées, n'avoient fait que changer de nature & de dénomination: & pour prouver ce qu'il annonçoit, il apporta des exemples. Quel-

ques autres prétendirent démontrer, que ſix ou ſept ans auparavant, les dettes nationales alloient à 5000000, & qu'actuellement, bien loin d'être diminuées, elles montoient plus haut.

Ces traits lancés contre le Chevalier Walpole ne le déconcerterent pas. Il fit voir que les dettes dont on parloit ne pouvoient être appellées nationales, vu qu'on avoit pourvu à les aquitter; & que ſi d'un côté l'on avoit contracté environ trois millions & demi de dettes, on en avoit payé de l'autre ſix millions.

Les divers débats que cette affaire avoit produits, ſe terminerent enfin par le rapport que le Chevalier TOURNER fit à la Chambre, des Réſolutions priſes en grand Comité: ſavoir 1°. Que les ſommes payées pour la liquidation des dettes contractées avant Noel 1716, y compris la ſomme de 220435 Livres Sterling, qui ſeroit payée le 16. Mars à compte des dites dettes, montoient à 6640762 Livres. 2°. Que les dettes nationales, y compris celles de la marine juſqu'à Noel 1727, contractées depuis Noel 1716, juſqu'au 19. du préſent mois de Mars 1728, pour les beſoins de l'Etat, n'alloient qu'à 2605545. Livres Sterling. 3°. Que les dettes nationales, par rapport à la ſomme

avan-

avancée ou prêtée par la Compagnie du Sud, & appliquée à l'augmentation du fonds d'amortiſſement, compoſoient celle de 328673 Livres Sterling. 4°. Que les dettes nationales contractées depuis Noel 1716, pour faire bon les non-valeurs du fonds général juſqu'à la St. Michel 1726, & dont le ſurplus étoit deſtiné au fonds d'amortiſſement, formoient celle de 70347 Livres Sterling.

Ces quatre Reſolutions furent lues deux fois; après quoi l'on mit ſéparément en queſtion ſi on les approuveroit. Les conteſtations ſur la *premiere* furent pouſſées très loin: les oppoſans propoſerent de la remettre en Comité; mais le parti de la Cour, par ſa ſuperiorité, fit rejetter leur avis, & la reſolution paſſa. La *troiſieme* ſouffrit peu de difficulté. Quant à la *deuxieme* & à la *quatrieme*, elles occaſionnerent des diſcours de part & d'autre, qui prolongerent la ſéance juſqu'à 8. heures du ſoir, qu'elles furent approuvées à la pluralité d'environ 200 voix contre 100. Après quoi la Chambre détermina, qu'on feroit une très-humble repréſentation au Roi, conforme aux quatre reſolutions qu'on vient de lire, & qu'on remettroit à Sa Maj. un état du fonds d'amor-

mortiſſement, du credit public & des dettes nationales.

Selon ce que je rapporte ſur les Ecrits qui ſe repandirent alors, il paroiſſoit que la Nation Angloiſe ne devoit dans ce tems-là que 51022665 Livres Sterling, & qu'au moyen du projet d'amortiſſement qu'on ſuivoit, on eſperoit de parvenir en 25 ans à liquider toutes ces dettes. Les conjonctures qui ſont ſurvenues n'ont gueres permis d'exécuter ce plan. Au contraire les dettes ſe ſont extrêmement accumulées: elles ſont à préſent, comme on a vu depuis peu, un objet bien different de celui dont il étoit queſtion.

Quelques jours après la détermination de la Chambre des Communes, elle fut informée que, dans l'état des dettes publiques qu'un des Officiers de l'Echiquier lui avoit préſenté, on avoit omis un article touchant certains droits ſur les matieres d'or & d'argent. La Chambre ordonna qu'on retireroit cet état, & qu'on en donneroit un plus exact juſqu'à Noel 1727. Les ennemis du Miniſtere prirent auſſitôt occaſion de faire remarquer la négligence avec laquelle on dreſſoit les comptes publics, & de propoſer, pour y mettre ordre d'obliger l'Auditeur de l'Echiquier, ou ſes ſubdélegués, de ſigner

les

les comptes. Mais malgré leurs efforts pour que cette Reſolution paſſât, la negative l'emporta; & Mr. CHOCQUE, Officier de l'Echiquier, remit à la Chambre un état complet des dettes nationales, avec celui de l'interêt annuel qu'elles portoient.

La Repréſentation (1) qu'on devoit communiquer au Roi, ne ſouffrit pas moins de contradiction, que l'examen des dettes en avoit excité; & lorſque le Chevalier Guillaume YONGE informa la Chambre des Reſolutions du Grand-Comité touchant cette Repréſentation, les débats recommencerent entre les differens partis. Pluſieurs Seigneurs de la Chambre haute ſe rendirent dans les Galeries de celle des Communes pour les entendre. Ils parurent auſſi animés & auſſi forts qu'auparavant, & ils ſe prolongerent juſqu'à 10. heures du ſoir, que la Repréſentation, après avoir été lue deux fois, fut approuvée à la pluralité de 243. voix contre 77. La Chambre alla (2) enſuite en Corps la préſenter au Roi. Voici la Réponſe que fit ce Monarque.

MES-

(1) On en trouvera un précis dans les *Pieces Juſtificatives N°. XXXI.*

(2) Le 21. Avril 1728.

MESSIEURS,

JE ne puis qu'être très satisfait de cette Représentation, qui doit donner une satisfaction générale à tout mon peuple, en dissipant ces jalousies & ces craintes mal fondées qui ont été semées & dispersées par tout le Royaume. Les heureux effets de l'Etat florissant du credit public se font sentir & voir trop sensiblement, pour n'être pas reconnus & avoués de tout le monde; & la provision faite pour aquitter peu à peu les dettes nationales, est présentement devenue si certaine & si considerable, qu'il n'y a rien, que quelque événement imprévu, qui puisse l'alterer ou diminuer: ce qui Nous donne la plus belle apparence de voir les vieilles dettes aquittées, sans aucune néceſſité d'en contracter de nouvelles; & vous prouvez vous assurer que ce sera mon soin particulier & mon application, de maintenir & conserver le credit public, d'augmenter le fonds d'amortissement, & d'éviter toutes les occasions d'imposer de nouvelles charges sur mon peuple.

Le reste de la séance du Parlement se passa assez paisiblement. Un message cependant que porta le Chevalier METHWEN, Trésorier de la maison du Roi, à la Chambre des Communes, donna lieu

lieu à quelque agitation. Il contenoit ce qui ſuit.

SA *Majeſté étant dans des engagemens faits & concertés de l'avis & du conſentement du dernier Parlement, pour aſſurer le commerce & la navigation de ce Royaume, & pour rétablir & conſerver la paix de l'Europe, & ayant été autoriſée à en payer & défrayer les dépenſes, autant qu'elles ſont devenues dues & payables; & manquant encore une ſomme, qui n'eſt pas fort conſiderable, pour perfectionner & remplir ces obligations, Sa Maj. comptant ſur le zele & l'affection de ſes Communes, eſpere qu'elles la mettront en état d'aquitter les engagemens qui reſteront encore à ſatisfaire ſur cet article du ſervice.*

L'Orateur de la Chambre ayant fait la lecture de ce meſſage, le parti oppoſé au Miniſtere affecta de paroître auſſi ſurpris que la Cour voulût encore de nouveaux ſubſides après tous ceux qu'on avoit déja accordés, que de la maniere de les demander, ſans en ſpecifier ni l'uſage ni la deſtination. Il la traita de tout-à-fait irréguliere, & s'attacha en même tems à montrer, qu'elle tendoit à rendre les Parlemens inutiles, & à mettre les malverſations des Miniſtres, & leur di-

ver-

vertiſſement à couvert des recherches & de la punition.

Le Chevalier Walpole fut encore celui qui répondit aux objections qu'on venoit de faire. Son diſcours tendit à perſuader, que la nature des uſages pour leſquels on demandoit un ſurcroit de ſubſide, ne permettoit pas qu'on les divulguât, & à montrer que ſous les deux Regnes précédens, la même choſe qu'on cenſuroit s'étoit pratiquée; que les meſures pour l'accompliſſement deſquelles le Roi demandoit un ſubſide, avoient deja été approuvées par le Parlement, & que d'ailleurs la ſomme dont Sa Maj. avoit beſoin, étoit ſi peu conſiderable, qu'il lui paroiſſoit convenable à tous égards de l'accorder de bonne grace. Sa concluſion fut de préſenter une adreſſe au Roi qui renfermât ce conſentement. L'avis fut ſuivi; & Sa Maj. Britt., ſatisfaite, avec juſte raiſon, de la déference entiere que le Parlement avoit eu pour ſes volontés, termina le 8. Juin les ſéances de cette aſſemblée par la Harangue ſuivante.

MILORDS ET MESSIEURS,

LA *diligence que vous avez apportée à l'expedition des affaires publiques, & la ſaiſon avancée, m'ont fait juger qu'il étoit*

à

à propos de mettre fin à cette ſéance. Le zele & l'union que vous avez fait paroitre dans toutes vos procedures, par rapport au veritable interêt de votre patrie, & pour le ſoutien de la cauſe commune, ont pleinement répondu à mon attente, & ne manqueront pas, à ce que j'eſpere, de donner une ſatisfaction générale au dedans, & d'avoir leur juſte influence au dehors.

J'attens d'apprendre bientôt, qu'on aura fait l'ouverture du Congrès. Les Articles Préliminaires ayant jetté de ſi bons fondemens pour une pacification générale, j'eſpere que toutes les parties apporteront des diſpoſitions ſi favorables pour finir & perfectionner un ouvrage ſi deſirable, que nous verrons bientôt une heureuſe concluſion de cette affaire importante, avec la ſatisfaction que moi & mes Alliés pouvons raiſonnablement attendre de la juſtice de notre cauſe, & de la confiance mutuelle qui eſt établie entre nous.

MESSIEURS DE LA CHAMBRE DES COMMUNES,

JE *vous remercie des ſubſides efficaces que vous avez levés pour le ſervice de l'année. L'application ſage que vous avez faite du produit du fonds d'amortiſſement, contribuera au ſoutien du credit public; & le pou-*

pouvoir que vous m'avez donné d'emprunter 500000. *Livres Sterling pour aquitter les gages des matelots, ne peut qu'être universellement approuvé.*

MILORDS ET MESSIEURS,

IL *n'eſt pas néceſſaire que je recommande d'une maniere particuliere à vos ſoins, la conſervation de la paix publique dans vos divers employs & dans vos provinces. Votre propre inclination vous portera naturellement à avancer, dans toutes les occaſions, le ſalut & la proſperité de mon peuple, par une juſte exécution des loix, & par une fidele adminiſtration de la juſtice.*

Ce n'étoit pas ſans deſſein que le Roi d'Angleterre annonçoit dans ſa Harangue la prochaine ouverture du Congrès. Il ſavoit que la Nation Angloiſe l'attendoit avec impatience, & qu'elle ſe flattoit qu'on s'y attacheroit à donner un nouveau degré de ſolidité à la poſſeſſion où elle étoit de *Gibraltar* & de *Port-Mahon*, à rétablir & aſſurer ſon commerce avec l'Eſpagne aux Indes & en Europe, & à détruire entierement celui de la Compagnie d'Oſtende. Les eſperances que Sa Maj. donnoit, de voir bientôt les deſirs de ſes ſujets entierement ſatisfaits; contribuoient à lui en attirer l'affection.

Tou-

Toutes les Puiſſances de l'Europe paroiſſoient ſouhaitter, autant que l'Angleterre, de voir commencer le Congrès de *Soiſſons*. Il ſembloit qu'il dût fixer leur deſtinée, & rétablir par-tout la juſtice & la paix. Cependant, quelque ſincere que fût leur intention de concourir à l'accompliſſement d'un ouvrage ſi ſalutaire, l'attente étoit plus flatteuſe que facile à remplir.

La Cour de Vienne, à qui celle d'Eſpagne, dans le tems-même de leur union la plus intime, avoit toujours caché ſon (1) deſſein d'introduire 6000. Eſpagnols dans les Duchés de *Parme* & de *Toſcane*, au lieu du même nombre de Suiſſes, la Cour de Vienne, dis-je, voyoit ce changement avec beaucoup de peine. Elle ſe propoſoit de détourner les Puiſſances maritimes de l'approuver ; elle vouloit les ramener au ſiſtème qu'elles avoient ſuivi précédemment, les porter à s'oppoſer plus que jamais à l'aggrandiſſement de la maiſon de Bourbon, & principalement

(1) Il n'étoit pas nouveau, & les Puiſſances de la quadruple-Alliance s'étoient engagées par un Article ſecret à le favoriſer. L'Empereur s'en étoit toujours douté ; mais il ne le connut clairement qu'en 1728.

ment à ſe rendre garantes (1) de la pragmatique ſanction, que l'Empereur avoit établie.

Les principales maiſons (2) de l'Empire avoient des droits, les unes ſur la ſucceſſion de l'Empereur, les autres (3) ſur les Duchés de *Bergue* & de *Juliers*, & ſur celui de (4) *Saxe Lawenbourg*, qui donnoient lieu à differentes négociations, & à des meſures ſecrettes que chacun prenoit pour faire valoir ſes prétentions en tems & lieu.

Les diverſes Communions qui partagent l'Empire, le rempliſſoient d'animoſité & d'aigreur (5). Un zele imprudent & amer ſe remarquoit dans les plaintes qu'elles faiſoient les unes des autres, & ſous

(1) Il paroiſſoit par les lettres du Vicomte de TOWNSHEND, Secretaire d'Etat d'Angleterre, du 13. & du 24. Octobre 1725, écrites au Comte de STARHEMBERG, Ambaſſadeur de l'Empereur à *Londres*, que la Cour Brittannique refuſoit cette garantie. Elles ſe trouvent dans les papiers qu'on m'a enlevés.

(2) *Saxe*, *Baviere*.

(3) *Brandebourg*, *Saxe*, *Palatin de Sultzbach*.

(4) *Brunſwick-Lunebourg*, *Anhalt*.

(5) Elles éclatterent ſur tout au ſujet de la Baronie de *Zwingenberg*, ſituée ſur les frontieres du Duché de *Wirtemberg*, que l'Electeur Palatin, en qualité de Seigneur féodal, avoit don-

ſous prétexte de défendre la pureté du culte de Dieu & de ſoutenir la verité ou la juſtice, elles détruiſoient la charité, qui eſt le caractere diſtinctif du Chriſtianiſme, & qui contribue ſi efficacément à bannir l'erreur du cœur & de l'eſprit des hommes par la douceur de la perſuaſion.

Les troubles excités dans le Duché de *Mecklembourg*, & la relation qu'ils avoient avec

donnée anciennement au Comte WIESER, après l'extinction du dernier heritier en ligne directe des Barons GOLERS de RAVENSBERG, qui la poſſedoient. Un collateral cependant de ceux-ci, & du même nom, ſe porta alors pour heritier, & s'adreſſa au Conſeil aulique, pour obtenir la caſſation de la diſpoſition de l'Electeur. Il pouſſa l'affaire avec vigueur, & obtint un Décret, qui le rétabliſſoit dans la poſſeſſion du bien de ſes ancêtres. Mais le Comte WIESER trouva moyen, par ſon credit & la protection de l'Electeur Palatin, d'éluder l'effet de cette ſentence; & les GROLERS furent reduits, pendant près d'un ſiecle, à maintenir leurs droits par la voye des proteſtations. Enfin, dans le tems dont je parle, le Baron GOLER trouvant plus d'amis que ſes prédéceſſeurs à la Cour Imperiale, obtint non ſeulement la confirmation de la premiere Sentence du Conſeil aulique; mais encore la nomination d'une Commiſſion pour la faire exécuter, fut remiſe au Duc de *Wirtemberg* & à l'Evêque de *Conſtance* en qualité de Di-

avec les interêts ou les vues de certaines Puiſſances du Nord & de l'Allemagne, ne pouvoient être regardés indifferemment.

La diviſion (1) qui regnoit entre le Prince (2) d'*Ooſtfriſe* & ſes ſujets, les reſolutions qu'elle avoit donné lieu de prendre à l'Empereur & à la République d'Hollande, ne meritoient pas moins une ſerieuſe attention.

A meſure que les vaſtes eſperances dont la Cour Imperiale avoit flatté celle d'Eſpagne

Directeurs du Cercle de *Suabe*. Le Comte WIESER, pour faire differer l'effet de cette Commiſſion, appella de la Sentence du Conſeil Aulique à la Diete de l'Empire. Il étoit Catholique, & le Corps des Electeurs & des Princes de ſa Communion prirent fait & cauſe pour lui. Les Princes de la Confeſſion d'Augsbourg ſe déclarerent pour le Baron GOLER, qui la ſuivoit. Cette affaire devint un grief de Religion. Elle s'envenima à un tel point, qu'elle cauſa une ſciſſion dans la Diete & la tint longtems dans l'inaction. On parvint enfin à la regler en partie, & le Baron GOLER fut mis en poſſeſſion du Château de *Zwingenberg* & de ſes dépendances. On renvoya aux Subdélegués de l'Empereur à régler les prétentions des deux partis ſur les fruits perdus & ſur les reparations & ameliorations. Cette diſcuſſion s'eſt renouvellée, & dure encore.

(1) On en peut voir l'origine dans l'Hiſtoire d'*Ooſtfriſe* du Chacelier BRENNENISEN.

(2) GEORGE ALBRECHT.

pagne s'évanouiſſoient, le refroidiſſement & la méfiance s'introduiſoient entre elles. On cherchoit à Madrid à ſe dédommager en Italie de ce qu'on avoit vainement compté d'obtenir de l'Empereur: on étoit occupé à Vienne à rendre ce projet inutile.

De cette diſpoſition des deux Cours naiſſoient, quoique pour des fins bien contraires, les égards qu'elles affectoient d'avoir pour l'Angleterre & la Hollande; & pendant qu'à Vienne on ſe faiſoit un merite auprès de ces deux Puiſſances de ſacrifier la Comp. d'*Oſtende*, on adouciſſoit à Madrid les plaintes qu'on y avoit ſi ſouvent renouvellées, du commerce illicite & frauduleux des Anglois aux Indes: on offroit d'examiner leurs griefs & de rendre une exacte juſtice.

Les Miniſtres Eſpagnols tenoient le même langage à Mr. VAN DER MEER, au ſujet de differens Memoires qu'il avoit préſentés au nom des Etats-Généraux, pour ſe plaindre de certaines infractions faites ſelon eux de la part de l'Eſpagne à pluſieurs Articles des précedens Traités de Commerce.

L'Angleterre, qui prévoyoit le beſoin qu'on auroit d'elle, ſe propoſoit d'en tirer parti pour la réuſſite des vues que je viens de rapporter. La prétendue confian-

ce qu'elle témoignoit au Cardinal de Fleury, ne tendoit qu'à l'engager à continuer de soutenir ses interêts auprès de l'Empereur, & à ne les point traverser du côté de l'Espagne. Il est assez vraisemblable aussi, que le Roi d'Angleterre se flattoit, que son union avec la France contribueroit à retenir le Roi de Prusse dans l'Alliance d'Hanover, de laquelle il se détachoit de plus en plus; & qu'elle suspendroit l'exécution des projets, que l'étroite liaison de ce Monarque avec le Roi de Pologne faisoit soupçonner à Sa Maj. Brit. qu'il formoit contre elle.

La destrution de la Comp. d'*Ostende* n'interessoit pas moins la République d'Hollande, que la conservation du droit qu'elle avoit, & dont elle étoit en possession depuis plus d'un siecle, de mettre une Garnison dans la ville d'*Embden*. Leurs Hautes Puissances prétendoient aussi, que la Commission (1) chargée de faire exécuter les Décrets de l'Empereur en *Oostfrise*, ne toucheroit point aux anciennes conventions passées entre le Prince d'Oostfrise & ses sujets, dont elles étoient garantes, & que la même Commission ne causeroit aucun préjudice à l'hypotheque qu'elles

(1) Elle fut déferée à l'Electeur de *Saxe* & au Duc de *Brunswik Wolfenbuttel*.

les avoient sur les biens des habitans d'*Embden*.

Quoique tous ces divers objets fussent suffisans pour occuper longtems le Congrès, il s'en présentoit encore plusieurs autres qui ne meritoient pas moins l'attention de cette Assemblée. Tels étoient certains bruits sourds d'une Ligue entre les Rois de Prusse & de Pologne, dans laquelle les deux Empereurs d'Allemagne & de Russie paroissoient disposés, disoit-on, à intervenir; la restitution du Duché de *Sleswik* au Duc d'*Holstein*, que cette Ligue devoit favoriser; les droits du même Duc d'Holstein sur la Couronne de Suede, & ceux du jeune Prince (1) son fils sur la Russie; les démêlés du Roi de Dannemarc avec les villes d'*Hambourg* & de *Lubec*; l'érection d'une nouvelle (2) Compagnie de Commerce à *Altena*; les Armemens qu'on faisoit en Suede & en Russie; les mouvemens qu'excitoient la succession du

(1) Né le 21. Fevrier 1728. *Anne Petrowna* sa mere, Princesse Imperiale de Russie, mourut le 15. May suivant.

(2) *Josias van Asperen*, Marchand d'*Amsterdam*, étoit l'Auteur de cette entreprise. On vouloit faire entendre, qu'elle n'étoit que le rétablissement de l'ancienne Compagnie des *Indes* ou de *Tranquebar*, établie à *Coppenhague* en 1616.

Duché de *Courlande*, & l'élection que les Etats avoient faite du Comte Maurice de Saxe ; enfin, la paix qui venoit de ſe conclurre entre la *Porte* & *Aſzraf* Uſurpateur du Royaume de Perſe, & les ſuites qu'elle pouvoit avoir, eu égard aux conquêtes de la Ruſſie ſur la mer *Caſpienne*, & à l'Alliance de cette Puiſſance avec l'Empereur CHARLES VI.

C'étoit à la ſageſſe du Cardinal de Fleury que le ſoin d'examiner, de concilier & de regler tant d'interêts importans étoit remis ; & l'Europe entiere ſembloit attendre de ſa prudence un eſpece de renouvellement propre à affermir pour toujours ſon repos. Ce Miniſtre, flatté qu'on eût de lui cette idée, n'eut pas beaucoup de peine à ſe perſuader, que ſa capacité ſuffiſoit à remplir une ſi grande attente. Il ſe donnoit pour le reſtaurateur de la bonne foi, & il ne s'agiſſoit que de mettre à profit les moyens que la ſienne alloit développer pour rétablir par tout l'union & la confiance. A force de tenir ce langage, il parvint à faire croire qu'il étoit vrai & bien fondé. Mais bientôt la prévention ſe diſſipa, & tous les Plenipotentiaires que le Cardinal promenoit à ſa ſuite, de *Soiſſons* à *Compiegne*, & de là à *Verſailles* & à *Fontainebleau*, ſe ſéparerent

rent enfin & retournerent chacun chez eux, ſans qu'il reſultât de leurs conferences, de leurs voyages, & des leçons de leur oracle, la moindre détermination, ou la déciſion d'un ſeul article.

Avant de parler de l'ouverture du Congrès qui les réuniſſoit, il eſt bon de rapporter certaines particularités qui la précederent en Eſpagne, & qui contribuerent à rendre les operations de cette Aſſemblée languiſſantes & infructueuſes.

Leurs Maj. Cath., après avoir ſéjourné à Madrid environ trois ſemaines, partirent pour en aller paſſer à peu près autant à *Aranjuez*. Le Marquis de BRANCAS n'étoit point encore arrivé. C'étoit Mr. DU JEANNEL, que le Garde des Sceaux avoit envoyé au Comte de ROTTEMBOURG lorſque le Sr. *de la Carriere* mourut, qui ſe trouvoit chargé des affaires de France. Il n'ignoroit pas ce qui s'étoit paſſé ſur mon ſujet l'hyver paſſé; & l'occaſion s'étant préſentée un jour chez Mr. HERSAN, où je logeois à *Aranjuez*, de lui en dire quelque choſe, il me répondit avec autant de politeſſe que de prudence. Sa conduite ne démentit point la droiture qu'il me manifeſta; & je ſus, que ſans condanner ni approuver les démarches qu'on avoit faites pour

me nuire, il montra qu'il n'avoit aucune envie de ſe mêler de ce qui me regardoit. C'eſt le ſeul de ceux que la Cour de France a envoyés en Eſpagne, pendant que j'y ai demeuré, qui ait eu cette délicateſſe. Elle n'empêcha point Mr. DU JEANNEL de remplir le Poſte de Secretaire du Congrès de *Soiſſons*. J'eſpere qu'elle ne le privera pas non plus des autres emplois, qu'il eſt digne de remplir.

Le lendemain du retour de leurs Maj. Cath. à Madrid, M. le Prince des *Aſturies* (1) fut attaqué de la petite verrole. Dès qu'elle fut déclarée, le Roi, la Reine & les Infants quitterent le Palais du *Buen Retiro*, pour venir occuper celui qui eſt à l'autre extremité de la ville. La maladie du Prince, qui, pendant trois ou quatre jours, fut aſſez dangereuſe, répandit beaucoup de conſternation dans *Madrid*. Son Alteſſe y étoit aimée. C'étoit le ſeul qui reſtât des enfans de la feue Reine *Marie Louiſe Gabrielle de Savoye*. La vénération que la nation Eſpagnole conſerve avec juſte raiſon pour la memoire d'une ſi grande Princeſſe, redoubloit l'attachement qu'on avoit pour lui, & les vœux qu'on faiſoit pour ſa conſervation. Ils furent

(1) Aujourd'hui Roi d'Eſpagne.

rent exaucés. La petite verole ſortit heureuſement, & le Prince fut bientôt hors de danger. Il s'habilla pour la premiere fois, & reçut (1) les complimens ſur ſa convaleſcence le jour de St. *Ferdinand*, dont il porte le nom. Enfin le 6. Juin 1728. il fut à notre Dame d'*Atocha*, rendre grace à Dieu de ſon parfait rétabliſſement.

Je partageai ſincerement la joye qu'il cauſa à tout le monde, & en particulier au Comte de SALAZAR. Pendant que ce Seigneur étoit enfermé avec le Prince, j'avois envoyé tous les jours ſavoir de ſes nouvelles, & de celles de la ſanté de S. Alteſſe. Ceux qui ne ſongeoient qu'à rendre ſuſpect de partialité mon reſpect pour Elle, & mon attachement pour ſon Gouverneur, ne manquerent pas de faire des commentaires ſur cette attention de ma part.

Le Pere L'AUBRUSSEL, entr'autres, m'ayant rencontré un matin au Palais dans le commencement de la maladie du Prince, m'aborda avec un air d'étonnement affecté, & me dit qu'il m'avoit cru au *Buen-Retiro*. Ce diſcours, tenu devant quelques perſonnes qui pouvoient le répandre auſſi bien que ma réponſe,

(1) 31. May.

ne produiſit point ſur moi l'embarras auquel s'attendoit le Pere l'Aubruſſel. Je l'écoutai avec indifference, & regardant ſimplement celui qui le tenoît, & puis les auditeurs d'une maniere à leur faire appercevoir que je comprenois parfaitement le ſens de ce qu'on venoit de me dire; je repartis au R. P., que je ne ſavois ce qui lui avoit donné lieu de me croire enfermé au *Buen-Retiro*, puiſque je n'avois aucun emploi auprès du Prince, qui m'obligeât d'avoir l'honneur de le ſervir. Je repris enſuite la converſation avec ceux à qui je parlois, & le Pere l'Aubruſſel nous quitta, ſans autre profit que celui de m'avoir fourni un moyen de faire remarquer la malignité de ſa queſtion.

Quelques jours avant que M. le Prince des *Aſturies* dut revenir du *Buen-Retiro* au Palais, le Roi d'Eſpagne prit une reſolution, qui auroit vraiſemblablement entraîné de grands changemens dans ſon Royaume & ailleurs, s'il l'eût exécutée.

Ce Monarque, quoique jaloux de ſon autorité, ne laiſſoit pas d'en trouver l'uſage fatiguant; & ſoit par principe de dévotion, ſoit qu'il craignît le travail inſeparable du Gouvernement d'une vaſte Monarchie, ſoit enfin par le ſcrupule de

ne

ne pas remplir tous les devoirs qu'impoſe la Royauté ; le goût qu'il avoit déja montré pour une vie particuliere & privée, ſe reveilloit aſſez ſouvent en lui, & pouvoit facilement l'engager à la reprendre, ſi la Reine, par des raiſons également ſages & importantes, ne l'eût conſtament combattu.

La déference que le Roi avoit pour les conſeils de cette Princeſſe, ne pouvoit être plus juſte ni plus entiere. Elle ne fut pourtant pas capable d'arrêter, dans l'occaſion dont je vais parler, la reſolution qu'il forma ſans la communiquer à la Reine, d'abdiquer une ſeconde fois la Couronne.

Leurs Maj. Cath. étant preſque toujours enſemble, il étoit difficile au Roi de cacher ce qu'il méditoit. C'étoit néanmoins ſon intention ; & afin qu'aucune repreſentation de la Reine ne la traverſât, il ſaiſit un moment où cette Princeſſe étoit allée ſe repoſer dans ſon appartement, pour écrire de ſa main un Décret, par lequel il notifioit au Tribunal du Conſeil de Caſtille, qu'il abdiquoit de nouveau la Couronne. Il ordonnoit enſuite à ce premier Tribunal de la Monarchie Eſpagnole, de reconnoître le

Prince ſon fils pour Roi, & de le faire proclamer en cette qualité dans Madrid.

Ce fut au Sr. *Martinet*, François de nation & premier valet de Chambre de Sa Maj., à qui elle confia ce Décret, en lui enjoignant de le remettre de ſa part à l'Archevêque de *Valence*, qui faiſoit alors la fonction de Gouverneur du Conſeil.

Il ſe paſſa quelque tems avant que la Reine rejoignît le Roi; & malgré ſa brieveté, ce Prince, ne doutant point, quand elle reparut, que ſes ordres ne fuſſent déja exécutés, lui découvrit la reſolution qu'il avoit priſe & ce qui s'en étoit ſuivi. On peut juger combien cette nouvelle ſurprit & toucha la Reine, & ce qu'elle dut penſer en reflechiſſant, que le parti que prenoit le Roi renverſoit de fond en comble les vaſtes projets qu'elle méditoit, & qu'elle a fait du depuis glorieuſement réuſſir.

Le tems de déliberer ſur une affaire ſi délicate & de ſi grande importance étant auſſi court que précieux, elle ordonna au Marquis de LA ROCHE d'aller ſur le champ là où le Conſeil étoit aſſemblé, & , ſi rien n'avoit encore éclatté, de retirer des mains de l'Archevêque de Valence le Décret du Roi, de le rapporter, & d'ordonner à ce Prélat de garder

&

& d'impoſer (au cas que le tems n'en fût point paſſé) le plus profond ſilence ſur tout ce qui venoit d'arriver. Le Marquis de la Roche ſe rendit avec toute la diligence poſſible au lieu où le Conſeil ſe tenoit.

Heureuſement, pour la réuſſite des ſages précautions de la Reine, l'Archevêque de *Valence*, fort attaché à Sa Majeſté, s'étoit douté qu'elle n'avoit aucune connoiſſance de la démarche que le Roi faiſoit; & comme s'il ſe fût attendu qu'en ce cas-là elle ne ſe ſoutiendroit point, il avoit, pour ſe donner le tems d'éclaircir ſes doutes, traîné en longueur les déliberations ſur les formalités qu'il falloit obſerver en allant au *Buen-Ritero* rendre hommage au Prince. Mais enfin elles finiſſoient, & le Conſeil, ayant réglé ce qui concernoit la proclamation du nouveau Roi, étoit au moment de ſe rendre en corps auprès de lui pour le reconnoître, lorſque le Marquis de la Roche arriva. Son meſſage changea en un inſtant la face des affaires. L'Archevêque de Valence rendit le Décret, le Marquis de la Roche le rapporta à la Reine. Il n'en fut plus queſtion.

La condeſcendance que le Roi eut pour elle dans cette occaſion, parut, par plu-

ſieurs circonſtances inutiles à rapporter, lui couter infiniment. Il ſe retira dans ſon appartement, & le chagrin l'y retint, juſqu'au tems que la petite verole qu'eut le Roi Très-Chrêtien, l'obligea de ſortir de cette ſolitude. Il ſe l'étoit menagée au milieu de ſa Cour. Elle étoit inacceſſible à toute autre perſonne qu'à la Reine, aux Miniſtres & aux Medecins dans certaines heures du jour. A l'égard du Sr. *Martinet*, il eut ordre de ne point paroître à la Cour.

Quoiqu'on ne pût rien ajouter, comme on a pu le remarquer, à l'empreſſement que j'avois de voir le Marquis de BRANCAS en Eſpagne, & aux marques que je lui en avois données, je voulus encore, quand je le ſus parti de Paris, lui renouveller les mêmes aſſurances; & dans cette vue j'adreſſai à Mr. d'ADONCOURT une lettre pour ce Miniſtre (1), pour lui être remiſe à ſon paſſage à *Bayonne*. Il arriva le 2. de Juin 1728. à Madrid.

Ce jour-là Mr. ERIZZO, Ambaſſadeur de Veniſe, donnoit un grand repas aux Miniſtres Eſpagnols & étrangers. Il avoit auſſi invité beaucoup d'autres perſonnes de la Cour, dans le nombre deſquelles

(1) On trouvera ſa réponſe à la fin de ce volume *Pieces Juſtificatives*. *N°. XXXII.*

quelles j'étois compris. Je ne m'engageai à profiter de la bonne compagnie, qu'à condition que le Marquis de Brancas, au devant duquel je voulois aller, ſeroit arrivé avant l'heure du diner. Je partis effectivement le 2. au matin, pour aller l'attendre ſur le chemin d'*Alcala*; & l'ayant recontré à la *Fuente Caſtillana*, notre entrevue ſe paſſa avec les temoignages les plus ſinceres de ma joye & de ſon amitié. Il monta dans mon Caroſſe avec le Comte de FORCALQUIER ſon fils, & je le conduiſis à l'Hôtel qu'ils devoient occuper. J'y reſtai encore quelques momens avec eux; après quoi je paſſai chez l'Ambaſſadeur de Veniſe, où il étoit encore tems d'aller dîner.

Au ſortir de la maiſon de ce Miniſtre, je retournai à l'Hôtel du Marquis de Brances, ſelon que j'en étois convenu avec lui. Il me pria de l'accompagner ce même ſoir chez le Marquis DE LA PAZ, à qui il devoit rendre viſite; & j'acquieſçai avec plaiſir à ſa propoſition.

Avant de nous rendre au Palais, j'eus une longue converſation avec lui ſur tout ce qui s'étoit paſſé pour traverſer ſon voyage en Eſpagne. Ce détail me conduiſit inſenſiblement à raconter les differens aſſauts, que j'avois eu à ſoutenir en mon par-

particulier ; comment ils s'étoient terminés ; & la veritable ſatisfation que me cauſoit l'eſperance, que ſon ſejour en Eſpagne m'y procureroit plus de tranquillité.

Ce Miniſtre parut m'écouter avec attention. Quand j'eus ceſſé de parler, il me remercia, dans les termes les plus obligeans, des preuves que je lui avois données de mon attachement. Il me dit enſuite, qu'il comptoit de ſe conduire d'une maniere ſi égale & ſi impartiale envers tout le monde, que perſonne n'eût ſujet de le croire prévenu à ſon déſavantage, ni s'attribuer le droit d'exiger de lui une confiance, qui l'entraînât malgré lui dans des tracaſſeries ſemblables à celles où ſon prédéceſſeur s'étoit imprudemment livré. Je l'exhortai fort à ſuivre une ſi ſage réſolution.

Le Marquis de Brancas paſſant enſuite à ce qui me regardoit, me pria d'être perſuadé des ſentimens remplis d'eſtime & d'amitié qu'il avoit pour moi. Il temoigna être auſſi ſurpris que peu édifié, de ce que Mr. de Rottembourg en eût manifeſté de ſi oppoſés, & il approuva beaucoup la facilité que j'avois montrée, à oublier la part que ce Miniſtre avoit eue

dans

dans les intrigues qu'on avoit faites pour me deſſervir auprès de leurs Maj. Cath.

» Je ſais, dis-je alors en l'interrompant, que je n'ai point à craindre que vous favoriſiez celles que l'on ne manquera pas de renouveller contre moi. Votre droiture & votre vertu ne me laiſſent aucune inquiétude à cet égard. Mais, ajoutai-je, je n'ai pas la même aſſurance de la maniere de penſer de M. le Cardinal de Fleury. Il s'en faut bien qu'elle ſoit à mon avantage, & après ce que j'ai éprouvé de ſa part l'hyver dernier, il ſeroit (je l'avoue franchement) très difficile de me faire croire, que c'eſt à tort que je me méfie de lui. Je n'ai pourtant pas l'indiſcrétion de vous demander des éclairciſſemens ſur cet article, que vous ne pouvez ni ne devez me donner dans la place que vous occupez. Je me borne à vous prier de me dire, ſi M. le Cardinal de Fleury ne vous a rien preſcrit, qui tende à vous oppoſer en ſecret à ce qui peut m'être avantageux en cette Cour. Vous venez d'apprendre que je fis la même queſtion à votre prédéceſſeur, qui chercha à m'en impoſer par une duplicité, pour ne rien dire de plus fort, très indécente; & que

» mal-

„ malgré cela il n'a pu parvenir à me ca-
„ cher ſes démarches. Faut-il que je lutte
„ perpétuellement contre l'artifice & la
„ mauvaiſe foi ? En verité l'occupation
„ eſt triſte & peinible, & je ne vois pas
„ qu'il en reſulte rien de fort glorieux
„ pour celui qui ne ſe laſſe point de me
„ l'apprêter. Je ſuis ſûr que votre bon
„ cœur vous portera à me l'épargner ;
„ mais vous pouvez, malgré vous, être
„ forcé d'obeïr : c'eſt ce que je ſouhait-
„ te de connoître, dans l'unique vue de
„ prévenir, que l'ignorance où vous me
„ laiſſeriez ne m'engageât à faire quelque
„ démarche que vous traverſeriez ; ce qui
„ n'aboutiroit qu'à détruire entierement
„ la confiance & les égards que je me
„ ſens porté naturellement à vous mar-
„ quer, & que je deſire de tout mon cœur
„ de conſerver toujours pour vous. ”

Le Marquis de Brancas reçut ces aſſu-rances d'une maniere également polie & ſatisfaiſante. Les temoignages d'amitié & d'eſtime qu'il me donna à ſon tour, furent accompagnés de la cordialité qui ſe fait aiſément appercevoir lorſqu'elle eſt dictée par la verité. Comme il étoit tems alors d'aller chez le Marquis de la Paz, nous remimes à une autre fois à traiter plus en détail la matiere que j'avois entamée,

&

& nous nous rendimes au Palais. Cette premiere viſite de cérémonie ſe paſſa d'une façon dont chacun parut content.

Le lendemain le Marquis de Brancas eut audience de leurs Majeſtés. Elles le reçurent très favorablement. Pendant pluſieurs jours, il fut occupé à recevoir ou rendre des viſites, où il me pria ſouvent de l'accompagner. Celle que nous avions faite chez le Marquis de la Paz, ne manqua pas d'être remarquée. Les ſentimens du Cardinal de Fleury ſur mon ſujet n'étoient plus un myſtere. On ſe perſuadoit, par ce qui en avoit éclatté pendant le ſejour du Comte de Rottembourg en Eſpagne, que l'Ambaſſadeur de France avoit des ordres plus précis d'avoir peu ou point de relation avec moi; & que mon empreſſement pour le voir paroître à Madrid étoit plus affecté que ſincere. Sa conduite & la mienne démentoient chaque jour cette opinion: mais comme on n'avoit pas une idée juſte de ce qui s'étoit paſſé en France entre le Cardinal de Fleury & moi, & qu'on ne connoiſſoit pas aſſez bien ſon caractere, on ne ſavoit comment allier les contradictions qu'on appercevoit dans ſa maniere d'agir avec moi.

Quand toutes les viſites que le Marquis de Brancas eſſuya à l'occaſion de ſa bienvenue

venue furent finies, & qu'il se trouva plus en liberté, je repris un jour avec lui la conversation que j'avois entamée le soir de son arrivée. Elle roula toute entiere sur ce qu'on a deja vu dans ces Memoires, & je lui fis le détail de ma conduite jusqu'au moment où je lui parlois. En finissant je repetai à ce Ministre, que j'éprouvois une joye sensible de ne plus trouver dans le successeur de Mr. de ROTTEMBOURG un ennemi secret, mais au contraire un ami rempli de sentimens dignes de sa naissance, & incapable de violer à mon égard les droits de l'amitié & de la justice.

Je parlois avec trop de verité & de bonne foi au Marquis de Brancas, pour qu'il pût se défendre de le remarquer. D'ailleurs il étoit instruit des services que je lui avois rendus, pour aider à l'attirer dans une Cour où il se proposoit d'obtenir la Grandesse; par conséquent la reconnoissance exigeoit qu'il répondît à la confiance que je lui marquois. Aussi le fit-il, & à la suite de beaucoup de protestations de son amitié, il me dit qu'il savoit déja une partie de ce que je venois de lui raconter; qu'il étoit veritablement mortifié, de ce que les préventions de M. le Cardinal de Fleury lui ôtassent la liberté de me don-

ner

ner dans ſa confiance, & dans les affaires qu'il devoit menager, la part qu'il deſiroit; mais qu'au ſurplus il pouvoit m'aſſurer poſitivement, qu'ayant demandé à ſon Eminence comment il devoit ſe comporter avec moi, elle ne lui avoit preſcrit autre choſe que de ne me rien communiquer de ce qu'il avoit à traiter en Eſpagne pendant le Cours de ſon Ambaſſade, ſans exiger de lui de s'abſtenir de me voir, & encore moins de s'oppoſer aux graces que l'on jugeroit à propos de m'accorder. » Comptez, ajouta-t-il, ſur l'exacte ve-» rité de ce que je vous rapporte. Je ſui-» vrai l'inſtruction que j'ai reçue, & je » ſuis ravi de ce qu'elle ne renferme au-» cun article, qui me force à rendre de » mauvais offices à un homme que j'eſti-» me autant que vous. C'eſt une com-» miſſion dont ma ſeule obeïſſance aux » volontés du Roi pourroit me faire aquit-» ter. Vous ne devez point craindre, » après les ſervices que vous avez ren-» dus, qu'on m'en charge jamais; & vous » êtes trop ſage pour les démentir ici par » une conduite, qui la rendît juſte ou » néceſſaire. »

Cette converſation produiſit une intelligence ſincere entre le Marquis de Brancas & moi. J'éprouvai de ſa part, juſ-

juſqu'aux circonſtances dont j'aurai bientôt occaſion de parler, les attentions les plus obligeantes, & cette liberté dans le Commerce que l'eſtime entraîne toujours après elle. De mon côté je lui parlois avec une confiance entiere. Je paſſois ordinairement une partie des journées chez lui quand je n'y dînois pas : en un mot, je n'avois rien plus à cœur que de cultiver ſon amitié.

Ces ſoins, & la maniere dont ils étoient reçus, déplaiſoient ſouverainement à la cabale qui m'étoit contraire. Ceux qui la compoſoient étoient bien aſſurés que les ſentimens du Cardinal de Fleury ſur mon ſujet n'avoient pas changé, & que par conſéquent il étoit impoſſible que le Marquis de Brancas les ignorât : mais ils n'étoient pas également certains que ce Miniſtre, qui ſavoit tout ce qu'ils avoient mis en œuvre pour retenir le Comte de Rottembourg en Eſpagne, ne conſervât contre eux un reſſentiment, qui l'éloignât de s'intereſſer à l'exécution de leurs projets, & qui leur ôtât, avec la connoiſſance des ſiens, l'eſperance de jouer un rolle. Ce n'étoit pas là leur compte. Ils vouloient abſolument devenir neceſſaires à cet Ambaſſadeur, comme à ſon prédéceſſeur ; pour cet effet il falloit qu'il

pût remarquer, qu'étant déja au fait des intentions qu'avoit le Cardinal de me traverſer, il devoit au moins les conſulter à cet égard, & les employer par préference à tous autres.

Ma vigilance à les obſerver, qui leur avoit été fort importune pendant le ſejour du Comte de Rottembourg, ne l'étoit pas moins dans la conjoncture préſente. Les principaux acteurs de cette cabale, depuis le départ de ce Miniſtre, avoient affecté en public de rechercher mon amitié. Aucun d'eux n'avoit trouvé la moindre répugnance de ma part à croire ce retour ſincere, & à contribuer à le rendre permanent. Comment dementir ſi promptement toutes les aſſurances qu'ils m'avoient données à ce ſujet? C'eût été me procurer l'avantage de les faire paſſer pour des gens ſans prudence & ſans bonne foi; ce qui n'étoit pas un bon moyen d'aquerir la confiance de l'Ambaſſadeur de France. Ces reflexions ſe préſentoient naturellement. Elles étoient embarraſſantes. On s'occupoit continuellement à trouver quelqu'expédient, qui favoriſât l'opinion qu'on vouloit que je conſervaſſe de la bonne volonté qu'on avoit pour moi, & qui facilitât en même tems les liaiſons qu'on mé-

méditoit de former avec le Marquis de Brancas.

La Ducheſſe de St. Pierre étoit toujours celle qui tenoit le premier rang dans ce parti, qui continuoit à la faire regarder comme la confidente de la Reine & du Cadinal, & à vouloir perſuader, que ſon credit étoit utile dans l'un & l'autre Royaume. On ſemoit avec ſoin ce bruit chez Mr. de Brancas; & pour qu'il fît plus d'impreſſion, on ne manquoit pas de parler de l'étroite union qui régnoit entre cette Dame & l'Archevêque d'Amida, du deſir qu'ils avoient tous deux de concourir à celle des deux Couronnes, & du plaiſir qu'ils ſe feroient par conſéquent de ſeconder les operations de Mr. l'Ambaſſadeur.

Dans le même tems le Comte de Marcillac ne ceſſoit de m'entretenir du zele que ces deux perſonnes montroient pour me rendre ſervice, de tout le bien que le Comte de Rottembourg diſoit de moi en France, & du tort que j'avois eu de le regarder comme mon ennemi.

Ce langage, repeté ſi ſouvent, ne faiſoit plus d'effet ſur moi. Je l'écoutois comme celui des perroquets, qui rediſent perpetuellement la même leçon. Je ſavois à quoi m'en tenir, & je n'approuvois ni

ne

ne condannois les avis & les reflexions du Comte de Marcillac. Il ne les employoit pourtant point ſans deſſein ; je ne fus pas longtems à m'appercevoir que c'étoit par cette raiſon qu'il me preſſa d'écrire au Comte de Rottembourg, d'une maniere à lui faire connoître combien j'étois ſenſible à ſon amitié, & déſabuſé des faux préjugés qu'on m'avoit donnés ſur ſon ſujet.

La propoſition fut admiſe ſans peine. Je n'en aurois jamais à prévenir, par toute ſorte d'attentions, ceux dont j'ai eu les plus juſtes ſujets de me plaindre. Mais ce devoir, que la Religion impoſe, ne s'étendant pas juſqu'à m'aveugler au point de croire, que ce que j'avois vu & lu n'exiſtoit point, je crus pouvoir ne pas adherer tout-à-fait au ſentiment du Comte de Marcillac, & me contenter d'employer, en écrivant au Comte de Rottembourg, les mêmes expreſſions dont je m'étois ſervi en lui parlant avant ſon départ, ſans recourir à des explications capables de détruire plutôt que d'entretenir les favorables diſpoſitions où je le ſuppoſois pour moi.

Quoique le ſtile de ma lettre ne fût pas tout-à-fait conforme aux conſeils de Marcillac, il ne laiſſa pas d'en paroître con-

tent

tent, & de m'assurer de la satisfaction qu'elle causeroit à Mr. de Rottembourg. J'acceptai l'augure avec plaisir ; & en remettant cette lettre (1) au Comte de Marcillac, je le priai de faire valoir à celui à qui elle s'adressoit, la sincerité des expressions qu'elle contenoit.

Son zele alla bien au-de-là de ce que j'en avois exigé : car non seulement il m'accorda la legere grace que je lui demandois, mais il prit même la peine de répandre, sous le prétexte obligeant de faire connoître ma droiture, que j'étois convenu qu'on avoit cherché à m'en imposer au sujet de mes prétendus griefs contre le Comte de Rottembourg, & que j'avois avoué de bonne foi mon erreur à cet égard.

Un pareil éloge n'eut pas dequoi me flatter. D'ailleurs il me parut suspect, & je ne tardai pas à en découvrir le but.

Les partisans de la Ducheſſe de St. Pierre, (le Comte de Marcillac en étoit un des plus zélés) desiroient d'affermir son credit auprès de la Reine, pour se le rendre utile ; & leur intention étoit de former pour cet effet entre cette Dame & l'Ambassadeur de France une intime cor-

res-

(1) On en trouvera la réponse à la fin de ce volume *Pieces Justificatives N°. XXXIII.*

reſpondance. Pour faire reuſſir ce projet, ces perſonnes ſe propoſoient de commencer par éfacer entierement les préventions où le Marquis de Brancas devoit être, ſur ce que la Ducheſſe de St. Pierre pouvoit avoir fait pour retenir le Comte de Rottembourg en Eſpagne, & ſur l'envie ſimulée que celui-ci avoit temoignée de retourner en France. Perſuadées que j'avois beaucoup contribué à découvrir au Marquis de Brancas les myſteres qui s'étoient paſſés, ces mêmes perſonnes vouloient ſe comporter ſi adroitement, que le remede vînt par celui qui avoit cauſé le mal; & que ma prétendue retractation de l'erreur où j'avois été pendant tout l'hyver, que le Comte de Rottembourg & la Ducheſſe de St. Pierre travailloient de concert à me rendre de mauvais offices, ſervit à donner lieu au Marquis de Brancas de remarquer, que j'ajoutois facilement foi à des chimeres, que je les débitois comme des verités inconteſtables, que je m'embarraſſois peu enſuite de convenir de mes illuſions, & qu'il y avoit par conſéquent de l'imprudence, & même du danger, de s'en rapporter à mes ſuppoſitions.

C'eſt en ſuivant cette route qu'on eſperoit de conduire l'Ambaſſadeur de France à ſe guerir lui-même de ſes préjugés, &

à concevoir, des vues & de la maniere d'agir de la Ducheſſe de St. Pierre, une idée abſolument contraire à celle que j'avois tenté de lui en donner. En un mot on ſe promettoit que ce Miniſtre ne tarderoit pas d'appercevoir de quelle utilité pouvoit lui être l'amitié de cette Dame, & qu'il s'empreſſeroit à la rechercher.

Après tous les artifices que j'avois eu à démêler de la part de mes adverſaires, il ne me fut pas difficile de comprendre, que le plan dont je viens de parler étoit une ſuite naturelle de ce que certaines perſonnes diſoient à l'avantage de ma bonne foi. Mais la prudence, &, j'oſe le dire, mon inclination, me dictant de ne point aigrir les eſprits, je fis ſemblant de ne m'appercevoir de rien; me contentant de communiquer mes obſervations au Marquis de Brancas, & de le prévenir ſur les divers moyens que j'étois ſûr qu'on employeroit pour nous déſunir. Il entra avec amitié dans ce que je lui dis. Les aſſauts qu'on commença à donner pour me rendre ſuſpect ne produiſirent pas alors ſur lui l'effet qu'on deſiroit. J'eus au moins lieu de le croire, par la maniere dont il écrivit en France ſur mon ſujet; & les extraits de quelques lettres qui me furent adreſ-

adreſſées, & que je rapporterai, en ſerviront de preuves.

Interrompons pour quelque tems le détail de l'opiniâtreté & de l'animoſité avec laquelle on continuoit de m'attaquer, & paſſons à l'ouverture du Congrès de *Soiſſons*, qui arriva dans le tems dont je parle.

On a pu remarquer, par la legere expoſition que j'ai faite de la ſituation où ſe trouvoient les principales Puiſſances de l'Europe, combien d'interêts, de vues, de prétentions & de droits, il alloit être queſtion d'examiner, de moderer & de regler à *Soiſſons*. Les divers Plenipotentiaires auquel ce ſoin devoit être remis y étant arrivés ſucceſſivement, & tout ce qui concernoit l'ouverture du Congrès étant réglé, le Cardinal de FLEURY, qui l'attendoit avec une vive impatience, vint le 13. Juin 1728. au matin à Soiſſons (1), & logea chez l'Evêque de cette ville (2). Après s'être repoſé quelques momens il donna part de ſon arrivée aux Plenipotentiaires, qui auſſi-tôt lui firent leur viſite; & dès le ſoir du même jour il la leur rendit.

Le lendemain, vers les onze heures du matin, ce premier Miniſtre & ceux des

 prin-

(1) La Cour de France étoit alors à *Compiegne*.

(2) Mr. RICHER D'AUBE.

principales Puiſſances des deux Alliances de Vienne & d'Hanover, allerent en grand cortege au Château, que le Roi Très-Chrêtien avoit fait préparer pour les Aſſemblées. Le Comte de ZINZENDORF & le Baron PENTENRIEDER parurent les derniers. Ils furent reçus au bas de l'Eſcalier par l'Intendant de Soiſſons, & en-haut par les Plenipotentiaires de France.

Dès qu'ils furent entrés dans la piece où la premiere conference devoit ſe tenir, & que chacun ſe fut placé indifferemment dans des fauteuils autour d'une table, le Comte de ZINZENDORF entama la ſéance par un Diſcours, qui portoit en ſubſtance : Qu'entr'autres marques du deſir ſincere qu'avoit l'Empereur ſon maître de procurer la continuation de la tranquillité & de la paix de l'Europe, c'en étoit une principale que Sa Maj. Imp. eût conſenti à la tenue du Congrès : qu'Elle étoit très ſatisfaite des ſoins employés par M. le Cardinal de Fleury pour accelerer un ouvrage ſi ſalutaire ; & que l'Empereur eſperoit, que le Roi Très-Chrêtien concourroit à y cooperer. Son Excellence ajouta, qu'on ne pouvoit mieux faire que de s'en rapporter aux avis d'un mediateur, dont la ſincerité & les bonnes intentions étoient ſi univerſellement connues : qu'il y avoit eu certaines conſide-

rations qui auroient pu faire balancer l'Empereur ; mais que le desir de voir éclore une paix générale l'avoit emporté sur toutes les autres vues & considerations : Enfin que Sa Maj. Imp. ayant remarqué les mêmes sentimens favorables dans toutes les autres Puissances, Elle vouloit montrer à toute l'Europe que les siens ne l'étoient pas moins.

Le Comte de Zinzendorf ayant cessé de parler, le Cardinal de FLEURY prit la parole. Il commença par temoigner sa gratitude à Mrs. les Plenipotentiaires, de leur condescendance à se rendre à Soissons pour y tenir le Congrès. Après quoi il leur dit, qu'on ne s'assembloit que pour accommoder les interêts contestés, & pour éloigner tout ce qui pouvoit tendre à une rupture ou division : Qu'il n'étoit pas question, pour le présent, de reduire dans des limites plus étroites les domaines trop étendus des quelques Puissances, mais seulement de pacifier des troubles causés par jalousie, ou par une défiance qui s'étoit emparée de presque toutes les Cours de l'Europe : Qu'il ne seroit par difficile d'y remedier, en y travaillant avec des sentimens de justice, d'équité & de sincerité, sans s'arrêter à un faux point d'honneur pour ne ceder en rien, & sans pré-

ferer un petit interêt au bien public. Son Eminence ajoûta, qu'Elle étoit temoin, que tous les Miniſtres Plenipotentiaires avec leſquels Elle avoit conferé, faiſoient paroître tant de moderation, & tant de zele pour ce ſalutaire ouvrage, qu'on avoit lieu d'eſperer une heureuſe iſſue du Congrès: Qu'ils avoient donné d'avance des marques de leur ſageſſe & de leur facilité, en éloignant les diſputes pour le rang & le cerémonial, & en banniſſant toute émulation de vaine oſtentation & de luxe ſuperflu; choſes, qui, quoique peu importantes en elles-mêmes, pourroient néanmoins entraîner des ſuites très facheuſes: Qu'on devoit à préſent propoſer, avec le même eſprit de moderation, les griefs reciproques, pour être traités & accommodés au Congrès: Qu'on étoit convenu, que les demandes que l'on devoit faire d'une part, ſeroient communiquées aux Miniſtres des Puiſſances contre leſquelles ces prétentions ſeroient formées, pour y répondre par des raiſons que les Miniſtres reſpectifs auroient à alleguer: mais qu'au cas que l'on ne pût terminer, par des négociations à l'amiable, les differens par rapport à ces demandes, les Miniſtres des Puiſſances qui n'y auroient aucun interêt directement, employeroient leurs

leurs bons offices, conjoitément avec leurs alliés, pour éloigner tout ſujet d'animoſité, & pour porter les parties à un accommodement. Enfin le Cardinal termina ſon diſcours par avertir, que les réponſes qu'on feroit ſur chaque matiere, ſeroient délivrées de part & d'autre au nom de tous les Alliés.

Cette premiere Conference ſe paſſa en complimens, & en diſcours généraux ſur les affaires de la conjoncture préſente : on n'entra dans aucun détail particulier.

Au ſortir de là, le Cardinal de FLEURY donna un grand dîner à tous les Plenipotentiaires. Le lendemain le Comte de ZINZENDORF en fit autant ; & après lui le Duc de BOURNONVILLE. Il fut peu queſtion de politique pendant ces premiers jours : on ne parloit que de bonne chere. Le Comte de Zinzendorf traitoit cette matiere à fond.

Pour éviter néanmoins qu'un Congrès annoncé depuis ſi longtems ne parût occupé qu'à raiſonner ſur de ragoûts, on dreſſa, dans l'intervalle de la premiere à la ſeconde Conference, un beau Reglement de Police. C'eſt le ſeul monument qui ſubſiſte d'une ſi fameuſe Aſſemblée. Au bout de quatre Conferences, tenues le 17,

le 28, le 29, & le 30. Juin 1728. (1), elle tomba dans une langueur dont elle ne ſe releva plus. L'Oracle qu'elle conſultoit, flatté de la déference, étoit cependant embarraſſé d'être obligé ſi ſouvent & ſi publiquement de répondre aux queſtions qu'on lui faiſoit, ou de reſoudre les difficultés qu'on lui propoſoit. Il appercevoit bien qu'il n'étoit pas en état d'éclairer ſuffiſamment une ſphere ſi étendue ; que la lumiere qu'il pouvoit répandre étoit examinée de trop près & trop attentivement ; & qu'en la renfermant dans les bornes de ſon cabinet, il la menageroit plus aiſément & avec moins de riſque. C'eſt auſſi le parti qu'il prit. D'un côté il rendit ſes apparitions à Soiſſons courtes & rares : de l'autre, afin d'entretenir les Miniſtres qu'il y avoit attirés dans l'opinion des reſſources qu'il préparoit pour concilier tous les partis, il promenoit à ſa ſuite, par tout où la Cour de France alloit, quelques-uns des principaux Plenipotentiaires, ſous le prétexte de traiter avec eux, plus à loiſir & plus ſurement, les differentes affaires qu'on ſoumettoit à ſon jugement : & il ne laiſſoit paſſer

(1) On trouvera le Protocole de cette derniere Conference à la fin de ce Volume *Pieces Juſtificatives N°. XXXIV.*

paſſer aux autres que quelques legers écoulemens de ſa prudence.

Ce manege, auquel je ne ſai quelle vaine apparence de miſtere donnoit du relief, ſe ſoutint pendant quelques mois: mais au bout de cet intervalle chacun ſe demanda à l'oreille, & enſuite plus ouvertement, ce qui reſultoit de leurs courſes & de leurs conferences particulieres avec le Cardinal? Comme on remarqua alors qu'elles n'avoient abouti qu'à jetter par tout une plus grande obſcurité, plus d'embarras & d'incertitude, le Chapelet défila peu à peu, & les Plenipotentiaires (1) retournerent auprès de leurs Sou-

ve-

(1) En voici la Liſte.

De la part de l'*Empereur.*

Philippe Louïs Comte de Zinzendorff,
Jean Chriſtophle Baron de Pentenrieder,
& après ſa mort
Le Baron de Fonſeca,

De la part de la *France.*

Le Cadinal de Fleury,
Le Marquis de Fenelon,
Le Comte de Brancas Cereſt,

De la part de l'*Eſpagne.*

Le Duc de Bournonville,

verains, ſans preſque avoir eu d'autre occupation, que celle d'ordonner des repas ou de louer des maiſons des Campagne.

Les Miniſtres d'*Angleterre*, d'*Hollande* & du Duc d'*Holſtein* furent les ſeuls qui pré-

---

Dom *Alvaro de Navia Oſorio* Marquez de Sta. Cruz de Marcenado,
Dom *Joachim* Barnachea,

De la part de la *Grande Bretagne*

Mr. *Guillaume* Stanhope,
Mr. *Horace* Walpole,
Mr. *Eſtienne* Pointz,

De la part des *Etats-Généraux*

Mr. *Corneille* Hop,
Mr. *Sicco de* Goslinga,
Mr. *Eſtienne* Hurregronje,

De la part de la *Suede.*

Le Baron de Sparre,
Mr. Chedda,

De la part de la *Ruſſie.*

Le Comte de Golofkin,

De la part du *Dannemarc.*

Mr. Scheſtedt,

De la part de la *Pologne.*

Le Comte Hoyms,

préſenterent quelques Memoires (1) au Congrès. Il y fut auſſi queſtion, à diverſes repriſes, des griefs (2) qu'avoient le Prince d'Ooſtfriſe contre ſes ſujets, & ceux ci contre leur Prince, auxquels les Etats-Généraux s'intereſſoient d'une maniere

---

Envoyés au Congrès

De la part de l'Electeur de *Baviere.*

Le Comte de Königsfeldt,

De la part du Duc de *Lorraine.*

Le Baron de Steinville,

De la part du Duc de *Modene.*

Le Marquis Rangoni,

De la part de l'Electeur *Palatin.*

Le Baron Franken,

De la part du Due d'*Holſtein.*

Le Comte de Baſſewitz,

Députés de la Compagnie d'*Oſtende.*

Mrs. Patyn & Proly.

(1) On les trouvera à la fin de ce volume *Pieces Juſtificatives N°. XXXV. XXXVI. XXXVII. XXXVIII. XXXIX. XL. XLI.*

(1) Cette affaire traîna longtems, & penſa devenir ſerieuſe. Il faudroit un volume entier pour rapporter les Ecrits qu'elle occaſionna. On les

niere particuliere, comme je l'ai dit plus haut.

Les autres matieres plus importantes ne ſe traitoient que dans le Cabinet du Cardinal. Il trouvoit ſon avantage à ſuivre cette methode. Les grands objets l'embarraſſoient ou l'intimidoient; & rapportant tout à la conſervation de ſon autorité & de ſa gloire, il aimoit le particulier, qui aſſuroit l'une & l'autre, en lui faiſant éviter les objections vives & imprévues des conferences publiques, & les engagemens qu'elles pouvoient lui faire prendre.

Pour remplir cependant le perſonnage impartial de Mediateur, qu'il avoit deſiré ſi ardemment de repreſenter, il imagina de propoſer une treve, qui tînt les Puiſſances de l'Europe pendant quatorze ans dans la ſituation pacifique où les avoient miſes les Préliminaires, & qui remediât ainſi à l'impoſſibilité que trouvoit ſon Eminence à la concluſion d'un Traité de paix générale. Voici ce qui contenoit ce projet.

Tou-

trouvera dans les *Tomes IV. & V.* du Recueil hiſtorique d'Actes de Mr. Rouſſet. Elle fut enfin terminée par un Décret de l'Empereur du 30. Aouſt 1730.

Toutes les Puiſſances qui ont ſigné les Préliminaires à Paris *le* 31. *May* 1727, *& à* Vienne *le* 13. *Juin de la même année, ayant envoyé leurs Miniſtres reſpectifs à* Soiſſons, *pour travailler à l'affermiſſement de la paix, & chercher les moyens les plus courts & les plus utiles pour y parvenir, les dits Miniſtres ſont convenus des Articles ſuivans.*

I. Il y aura, en conſéquence du préſent Traité de Treve, une bonne intelligence, une ſincere amitié, & une tranquillité parfaite entre toutes les parties contractantes.

*II. Les Traités d'*Utrecht, *de* Raſtadt, *&* Bade; *le Traité de La Haye de* 1717, *la Quadruple Alliance, tous les Traités & Conventions anterieures de l'année* 1725, *auſſi bien que les Articles & les Conventions ſignées au Pardo le* 6. *Mars de la preſente année* 1728, *ſeront la baze & le fondement du préſent Traité; & toutes les parties contractantes déclareront, qu'elles les confirment chacune pour autant que cela la regarde, & en tout ce qui n'y eſt dérogé dans le préſent Traité, comme s'ils étoient répétés ici mot-à-mot: promettant de ne rien faire, ni ſouffrir qu'il ſoit rien fait, qui puiſſe y être contraire, directement ou indirectement.*

III. Sa Maj. Imperiale, portée par les mêmes motifs qui l'engagerent à ſuſpendre, par

par le premier Article des Préliminaires, l'Octroy & le Commerce d'Ostende & des Pays-Bas aux Indes pour l'espace de 7. ans; & voulant donner une nouvelle marque de son amour pour la paix, & de son amitié pour la République des Provinces-Unies des Pays-Bas, proroge & continue la dite suspension pendant l'espace de..... années en sus des 7. portées deja par les dits Préliminaires: pendant lequel tems en travaillera, dans les Cours respectives des parties contractantes, à convenir pour toujours des moyens de lever tous les obstacles qui pourroient troubler la bonne intelligence & la bonne harmonie entre Sa Maj. Imperiale & les Seigneurs Etats-Généraux des Provinces-Unies des Pays-Bas.

IV. Toutes les parties contractantes ayant fait de serieuses reflexions sur la nécessité de maintenir la tranquillité dans le Nord & dans la Basse-Allemagne; & ayant reconnu que cette partie de l'Europe ne jouïroit jamais d'un calme parfait, tant qu'on ne régleroit pas des plaintes & des prétentions, qui, pouvant être protégées par des Puissances considerables, pourroient un jour servir de prétexte pour couvrir de plus grandes vues: elles ont estimé qu'il étoit d'une conséquence extrême, d'examiner dans ces principes les differens qui sont entre le Roi de

Dan-

Dannemarc & *le Duc d'*Holſtein *par rapport au Duché de* Sleſwick. *Pour cet effet il eſt convenu par le préſent Article, qu'il ſera nommé des Commiſſaires de la part de toutes les parties intereſſées, pour examiner & décider amiablement de ces affaires; leſquels Commiſſaires, pour cet effet, s'aſſembleront à Hambourg dans trois mois au plus tard; & tous les Alliés reſpectifs ſe joindront, en cas qu'il ſoit néceſſaire, pour conſerver la tranquillité du Nord, & pour prévenir & empêcher toutes les voyes de fait.*

V. Les Miniſtres de Sa Maj. Très-Chrêt., de Sa Maj. Britt., & des Seigneurs Etats-Généraux ayant prétendu, que dans le Traité de Commerce conclu à Vienne *le* 1. *May* 1725. *il y avoit pluſieurs clauſes qui donnoient atteinte aux Articles des differens Traités de Commerce anteriers à l'année* 1727, *& par conſéquent confirmés ci-deſſus, en vertu deſquelles clauſes les ſujets de Sa Maj. Imp. pourront prétendre être mieux & plus favorablement traités que ne le ſont les ſujets de Sa Maj. Très-Chrêt., ceux du Roi de la Grande-Bretagne, & ceux des Seigneurs Etats-Généraux; les Miniſtres de Sa Maj. Cath. ont déclaré, comme ils déclarent par le préſent article, que le Roi d'Eſpagne n'a jamais entendu accorder, par le dit Traité de* Vienne, *aucun privilêge contraire aux*

Trai-

Traités ci-dessus confirmés, ni donner aux sujets de l'Empereur de plus grands avantages que ceux dont jouïssent les autres nations dans leur Commerce; Sa Maj. Imp. adoptant pour ses sujets la déclaration ci-dessus faite au nom de Sa Maj. Cath.

VI. Il est convenu pareillement entre Sa Maj. Imp. d'une part, & les Seigneurs Etats-Généraux d'autre part, qu'en conséquence de ce qui est porté par le Traité de la Barriere, on conviendra incessamment d'un Tarif entre les habitans des Pays-Bas Autrichiens & les sujets de la Grande-Bretagne, aussi bien que ceux des pays soumis à la République; & qu'il sera nommé, sans retardement, des Commissaires pour regler le susdit Tarif, lesquels s'assembleront à Bruxelles dans le tems qui sera réglé: & sont convenues les susdites parties, de fixer le terme de 2. ans, pour parvenir au dit Reglement pour le dit Tarif.

VII. A l'égard des abus, que l'on suppose qui se commettent journellement dans le Commerce aux Indes & ailleurs, au préjudice, tant des Traités généraux de Commerce faits entre l'Angleterre & l'Espagne, que des differens privileges spéciaux; il a été estimé que cet examen emporteroit un tems trop considerable, par la nécessité de faire des recherches & des verifications,

qui

qui prolongeroient trop la durée du Congrès: & en conſéquence on eſt convenu, qu'il ſeroit nommé de part & d'autre des Commiſſaires, dans l'eſpace de trois mois, à compter du jour de la ſignature du préſent Traité; leſquels Commiſſaires, aſſemblés à....., examineront à l'amiable & de bonne foi, & travailleront à remettre, s'il y avoit été dérogé, les affaires du Commerce, tant aux Indes qu'en Europe, ſur le pied des Traités anterieurs qui ont réglé le dit Commerce. Les dits Commiſſaires regleront pareillement ce qui concerne les priſes faites reſpectivement en mer entre l'Eſpagne & l'Angleterre.

VIII. Il ſera pareillement nommé de la part de Sa Maj. Très-Chrêt., de Sa Maj. Cath., & des Etats-Généraux, des Commiſſaires qui examineront généralement tous les griefs quelconques, que toutes les dites parties intereſſées auront à former reſpectivement ſoit pour la reſtitution des bâtimens ſaiſis ou enlevés, ſoit par rapport au Commerce; & l'examen, tant de ce qui eſt porté par le préſent article, que par le précédent, ne pourra excéder le terme de deux ans.

IX. Et ſi, au préjudice du préſent Traité, il étoit rien fait ou commis, ſous quelque prétexte que ce ſoit, pendant le tems de....., qui pût cauſer quelques troubles

bles & hoſtilités, ou interrompre la jouïſſance & l'exercice du Commerce de toutes les parties contractantes ſur le pied des Traités & Conventions anterieurs à l'année 1725, *& confirmés ci-deſſus, même pendant l'examen qui ſera fait en conſéquence des Articles VII, & VIII. du préſent Traité; toutes les dites parties contractantes ſe joindront, pour arrêter de concert toutes les voyes de fait, & réparer les dommages commis.*

X. En ce traité ſeront compriſes toutes les parties contractantes ou invitées; nommément les Rois de Suede *&* Dannemarc, *le Roi de* Pruſſe, *le* Czar, *le Duc d'*Holſtein, *le Landgrave de* Heſſe-Caſſel, *& la maiſon de* Baviere & Palatine: *les parties contractantes ſe reſervant la liberté d'y comprendre dans la ſuite d'autres Princes & Etats, ſelon qu'elles en conviendront entr'elles.*

Ce projet trouva peu d'approbateurs. L'Empereur faiſoit beaucoup de difficultés d'admettre le II. & le III. Article dans toute leur étendue. C'étoit cependant ce que les Puiſſances maritimes exigeoient, & ſurtout l'abolition entiere de la Compagnie d'Oſtende.

L'Eſpagne prétendoit que ce même projet étoit à certains égards trop vaſte & trop

trop indéterminé, & qu'il falloit changer pluſieurs choſes aux Articles II. VII. & VIII. Elle vouloit auſſi qu'il y en eût un particulier, par lequel elle pût introduire des troupes Eſpagnoles dans les Places des Etats de *Toſcane* & de *Parme*.

Cette demande étoit rejettée par les Plenipotentiaires Imperiaux. Ils alleguoient qu'elle étoit contraire à l'Article V. de la *Quadruple-Alliance*.

L'Eſpagne en appelloit alors au Traité-même que l'on citoit; elle montroit que la France & la Grande-Bretagne étoient convenues, par un Article ſecret, de conſentir à ce changement.

Le Comte de ZINZENDORF & le Baron de FONSECA (1) Son Collegue, ſollicités preſſamment par les miniſtres de ces deux Couronnes de ne point s'obſtiner à le refuſer, ne s'éloignoient pas abſolument de le propoſer à l'Empereur; mais en même tems ils donnoient peu d'eſperances, que leur repreſentation produiſît aucun effet.

Cet article étoit ſouvent la ſource de beaucoup d'altercations, d'additions au projet, & d'éclairciſſemens qu'il falloit de

(1) Il avoit été nommé Plenipotentiaire, à la place du Baron de PENTENRIEDER, mort à *Soiſſons* le 20. Juillet.

demander à Madrid, & faire goûter enſuite à Vienne. L'entrepriſe y trouvoit des difficultés preſque inſurmontables. L'Empereur entrevoioit l'étendue des vues de la Reine d'Eſpagne, & les ſuites qu'elles pouvoient avoir en Italie. Il lui paroiſſoit auſſi imprudent que dangereux de les favoriſer. Ce Monarque repréſentoit, qu'on dévoit être content de la facilité avec laquelle il ſe prêtoit à tout ce qui pouvoit concourir au bien de la paix, ſans s'en prévaloir au point d'exiger de lui, qu'il conſentît à des innovations que la Cour d'Eſpagne vouloit introduire, contre ce qui avoit été la baze du Traité de la *Quadruple-Alliance* : que la conduite qu'elle tenoit étoit d'autant plus ſurprenante, qu'elle avoit fait remercier l'Empereur par le Duc de BOURNONVILLE, des precautions (1) qu'il avoit priſes de concert avec elle au

(1) Ces précautions conſiſtoient : 1. en un Plein-Pouvoir de l'Empereur pour la priſe de poſſeſſion de la *Toſcane*.

2. Un Reſcript de l'Empereur à l'Electrice Palatine Douairiere.

3. Un Mandement de l'Empereur aux ſujets du Grand-Duc, de reconnoître l'Infant *Dom* CARLOS pour leur futur Souverain.

4. Un Décret de l'Empereur au Senat de Florence, pour mettre Dom Carlos en poſſeſſion de la Toſcane.

5.

au mois d'Avril & de May précédens, pour assurer à l'Infant *Dom* CARLOS les Etats qu'on lui destinoit en Italie : qu'effectivement ces précautions remedioient à tous les inconveniens ou événemens qu'on pouvoit craindre en Espagne, & devoient convaincre entierement leurs Maj. Cath. des sinceres intentions de l'Empereur.

Quelqu'apparente que fussent les bonnes intentions de Sa Maj. Imp. & celles du Cardinal pour concilier les esprits, la Cour d'Espagne ne démordoit point du projet d'introduire les troupes Espagnoles en *Toscane*. Ce changement, disoit-elle, à ce que l'Article V. de la Quadruple-Alliance a déterminé, rend plus facile, ou plus difficile, l'engagement qu'a pris l'Empereur. Dans le Premier cas, ce Prince, s'il agit de bonne foi, doit être bien aise d'en donner cette nouvelle preuve. S'il voit au contraire avec peine une bran-

5. Les lettres du Conseil Aulique de guerre au Comte BORROME'E & au Comte de DHAUN Gouverneur du *Milanois*, pour prêter main-forte à l'Infant Dom Carlos, si cela étoit nécessaire.

On trouvera ces Pieces à la fin de ce volume *Pieces Justificatives* N°. *XLII. XLIII. XLIV. XLV. XLVI.*

branche de la maiſon de Bourbon s'établir en Italie, pourquoi rejette-t-il une propoſition, qui s'accorde avec ſes ſentimens ſecrets ?

Cet article n'étoit pas le ſeul qui embarraſſoit le Cardinal. Les ſollicitations du Comte de ZINZENDORF, pour obtenir du Roi Très-Chrêtien la garantie de la *pragmatique* Sanction, & les inſinuation oppoſées des maiſons de *Saxe* & de *Baviere*, ne lui cauſoient pas moins d'inquiétude. Il cherchoit à éluder les premieres, à préparer de loin l'uſage qu'on pouvoit faire des autres, & à cacher ſon deſſein au Comte de Zinzendorf, afin de ne point devenir ſuſpect à l'Empereur. Il craignoit qu'en travaillant à s'attirer la confiance de ce Prince, il ne perdit peu à peu celle que les Puiſſances maritimes lui marquoient, & qu'il ne reſultât de là un renouvellement d'intelligence entre elles & Sa Maj. Imp., qu'il vouloit détourner. D'un autre côté, pour éviter que l'interêt qu'affectoit de prendre l'Angleterre à la réuſſite des deſſeins de la Reine d'Eſpagne, n'unit trop étroitement cette Princeſſe à cette Couronne, il les flattoit également d'eſperances. Vouloit-on approfondir la matiere avec lui? On ne trouvoit rien de déciſif ou de réel.

Afin

Afin de ſoutenir le titre d'Arbitre de toutes les Puiſſances de l'Europe, il prétendoit qu'elles lui expoſaſſent leurs droits & leurs prétentions. On les ſoumettoit à ſon examen; on l'accabloit de Memoires; il les liſoit, & ne décidoit rien. Chaque Miniſtre ſortoit d'avec lui, perſuadé qu'il le laiſſoit convaincu de la juſtice de ſes demandes. S'agiſſoit il d'en venir à quelque explication finale? On ne ſavoit plus à quoi s'en tenir. Ses réponſes étoient ſouvent équivoques (1) ou démenties par d'autres. Il falloit preſque toujours qu'il les commentât, auſſi bien que ſes promeſſes & ſes lettres. Sans ce ſecours elles paroiſſoient ambigues, & même contradictoires. La reſolution ſinguliere qu'il ſembloit avoir priſe de contenter tous les partis, n'étoit pas accompagnée des reſſources qu'un genie vaſte & étendu peut offrir. Cette diſette le reduiſoit à recourir à

(1) On peut voir à la fin de ce volume Pieces Juſtificatives N°. XLVII. XLVIII. & XLIX, une lettre du Comte de ZINZENDORF au Comte de KÖNIKSEG-ERPS; une autre de Mr. HOP au Cardinal de FLEURY, & la réponſe de cette Eminence. On y remarquera l'embarras où Elle étoit, pour concilier ce qu'elle avoit dit au premier, avec les promeſſes qu'elle avoit faites aux Plenipotentiaires d'Hollande.

à des commiſſaires. Il en mettoit dans le Nord & dans le Sud, comme ou peut le remarquer dans ſon projet de Treve. C'étoit le remede à tous maux à peu près comme les pillules de la Comedie : & c'eſt ainſi que le Congrès ambulatoire de Soiſſons, n'aboutit qu'à former un eſpece de cahos, où tout reſta confondu & indécis.

La Cour d'Eſpagne, qu'on avoit ſi vivement preſſée de faciliter l'ouverture de cette Aſſemblée, voyoit avec beaucoup de peine l'inutilité de ſes operations. On écrivoit lettres ſur lettres au Cardinal pour s'en plaindre, & pour obtenir quelque déciſion conforme aux vues de la Reine & aux promeſſes de ce Miniſtre. Il n'envoyoit que des projets, qui ſe ſuccedoient continuellement les uns aux autres. On chargea le Duc de BOURNONVILLE de les reduire à quelque choſe de réel; mais l'entrepriſe étoit impoſſible. Celui-ci promettoit, à l'exemple du Cardinal, d'amples moyens de ſatisfaire entierement leurs Maj. Cath., & d'expliquer en quoi ils conſiſtoient. L'impatience de les connoître & d'en faire uſage, détermina le Roi & la Reine d'Eſpagne à lui ordonner de venir débrouiller lui-même ces myſteres; & pour hâter

hâter ſon arrivée, la route étoit remplie de relais de mules. Il vint, on l'écouta, & l'on n'en fut pas plus avancé. Sa diligence, & tout ce qu'elle devoit produire, n'aboutit qu'à reprendre auprès du Roi d'Eſpagne la fonction de ſa charge de Capitaine des Gardes du Corps.

Quelque tems avant l'ouverture du Congrès de *Soiſſons* M. LE BLANC, Miniſtre de la guerre, mourut à Verſailles. Une longue ſuite d'infirmités, cauſées par les chagrins qu'il avoit eſſuyés, ne lui laiſſoit goûter que bien imparfaitement la ſatisfaction de ſe voir rétabli dans le Miniſtere. Sa ſanté fut toujours languiſſante. Les malheurs avoient fait une impreſſion ſur lui, que tout l'éclat de ſon retour à la Cour ne put détruire. Je ne ſai ſi ſa mort, qu'on enviſageoit comme prochaine, ne lui épargna pas de nouveaux déſagrémens. On m'écrivit au moins dans ce tems-là, que le Cardinal de Fleury, ne trouvant pas en lui une entiere dépendance, en étoit mécontent & dégoûté. Cette diſpoſition dans un Miniſtre abſolu & puiſſant, lui préparoit ſans doute une ſeconde diſgrace. Mr. D'ANGERVILLIERS

LIERS (1), Intendant de Paris fut ſon ſucceſſeur. Je le connoiſſois depuis longtems, & j'appris avec plaiſir qu'il rempliſſoit une place ſi brillante.

A peine la Compagnie de commerce qui s'étoit formée à *Altena* avoit-elle paru, qu'elle excita l'attention & l'inquiétude des Puiſſances maritimes. Les Ecrits publics qui parurent à Londres & à La Haye, s'attacherent ſi fort à la décrier, que le Roy de Dannemarc, qui l'avoit approuvée & qui la protegeoit, chargea les Miniſtres qu'il avoit dans ces deux Cours de s'en plaindre. Ils s'aquitterent de cette Commiſſion; & on leur répondit aſſez froidement, qu'on travailleroit à reprimer cette licence. L'affaire en reſta là.

Cette Compagnie ayant établi un Comptoir à *Altena* pour recevoir les ſouſcriptions, le Roi d'Angleterre fit repandre dans *Hambourg* un avertiſſement, pour défendre à ſes ſujets d'Allemagne d'y prendre aucune part; & aſſez peu de tems après, le Lord GLENORCHI, Envoyé

(1) On trouvera à la fin de ce volume, *Pieces Juſtificatives N°. L.* la réponſe qu'il fit à la lettre que je lui avois écrite pour le feliciter d'avoir été nommé Secretaire d'Etat.

voyé extraordinaire de ce Prince à Coppenhague, & Mr. d'ASSENDELFT, Reſident des Etats-Généraux, préſenterent conjointément à Sa Maj. Danoiſe le Memoire, ſuivant.

SA *Majeſté le Roi de la Grande-Bretagne, & leurs Hautes-Puiſſances les Etats Généraux des Provinces-unies, prévoyant le tort que la translation de la Compagnie des Indes Orientales de* Coppenhague *à* Altena *fera au Commerce de leurs Sujets, & s'appercevant avec chagrin, que preſqu'au moment qu'ils ſe donnent tant d'efforts pour empecher le progrès de la Compagnie d'*Oſtende, *le Roi de* Dannemarc *leur bon Ami & Allié, en érige une autre également préjudiciable à leurs ſujets; ont ordonnés à leurs Souſſignés Miniſtres, d'en faire des repréſentations très-humbles à Sa Majeſté Danoiſe, eſperant de l'amitié de Sa Majeſté, qu'auſſitot qu'Elle ſera informée du déplaiſir que cette nouveauté leur cauſe, Elle retirera le privilege accordé en dernier lieu à cette Compagnie, & la laiſſera ſur l'ancien pié qu'elle a toujours ſubſiſté à* Coppenhague. *C'eſt de quoi les Souſſignés Miniſtres prient votre Excellence de faire rapport au Roi, & de leur*

procurer une réponſe favorable. Fait à Coppenhague *le* 31. *Juillet* 1728.

Signé GLENORCHI
& ASSENDELFT.

Ce Monarque, malgré ſes liaiſons avec Sa Maj. Brit. & leurs Hautes-Puiſſances, s'excuſa de conſentir à ce qu'on lui demandoit; il fit ſeulement remettre la déclaration ſuivante à leurs Miniſtres.

SA *Maj. le Roi de Dannemarc, de Norwege &c. s'étant fait rapporter ce qui a été repréſenté dans un Memoire du* 31. *du paſſé, ſigné par Milord* GLENORCHI *Envoyé extraordinaire du Roi de la Grande-Bretagne, & par Mr. d'*ASSENDELFT *Reſident de leurs Hautes-Puiſſances, au ſujet du prétendu tranſport de la Compagnie des Indes Orientales de* Coppenhague *à* Altena, *a ordonné de répondre au Lord* GLENORCHI, *que comme ſa Maj. a donné au Roi de la Grande-Bretagne toutes les marques imaginables de ſon amitié ſincere, & du deſir qu'elle a de contribuer de tout ſon pouvoir au bien & à l'avantage de Sa Maj. & de ſes ſujets; Elle eſpere auſſi que Sa Maj. Britt. en agira de-même à ſon égard, &*

ne

ne permettra pas qu'on lui impoſe des loix, dans une affaire qui regarde le Commerce de ſes ſujets, & qui ſera vue par Sa Maj. Britt. d'un tout autre œil, lorſqu'Elle apprendra par ſon Envoyé, que l'intention de Sa Maj. n'a jamais été de transferer la Compagnie dont il eſt queſtion dans Altena, *encore moins d'y en ériger une nouvelle, ſemblable à celle d'*Oſtende : *Qu'elle n'a accordé à cette Compagnie d'autres nouvelles conditions, que celles qui ſont fondées ſur l'ancien Octroy, & ſur le droit inconteſtable qu'Elle a de négocier aux Indes de la même maniere que d'autres nations le font : Que ce Commerce n'a pas commencé d'aujourd'hui ; & que l'on en eſt en poſſeſſion depuis plus d'un ſiecle, ſans y avoir jamais été troublé, & ſans que perſonne ſe ſoit donné des mouvemens pour s'y oppoſer : Qu'outre cela on ne ſauroit produire un ſeul Traité, conclu avec Sa Maj. ou avec ſes prédéceſſeurs de glorieuſe memoire, qui ſoit contraire ou qui porte défenſe à ce qui a toujours été accordé à cette Compagnie : Qu'ainſi ce qu'il eſt permis à d'autres Puiſſances de regler en fait de Commerce, le doit être auſſi à Sa Maj. pour le bien de ſes ſujets. De ſorte que l'on ne doute pas que Sa Maj. Britt., étant convaincu des raiſons que Sa Maj. a de*

regler dans ſes Etats le Commerce de ſes ſujets, & ſurtout celui de la Comp. des Indes dont il eſt queſtion, ſur le pied qu'il a toujours été & de la maniere qu'on jugera la plus avantageuſe pour cette Compagnie, ne quitte ſans peine le ſentiment contraire qu'on pourroit lui avoir fait concevoir de cette affaire, & qu'au lieu d'y apporter aucun empêchement, Elle ſoutiendra plutôt Sa Maj. dans ſes juſtes intentions, & dans les droits inconteſtables qu'Elle a eus depuis plus d'un ſiecle. C'eſt ſur quoi Mr. l'Envoyé extraordinaire eſt prié de faire toutes les repréſentations favorables à ſa Cour. Et Sa Maj. le fait au reſte aſſurer de ſa bienveuillance & protection Royale. Fait à Coppenhague le 17. Aouſt 1728.

Signé VON HAGEN.

Cette Déclaration ne ſatisfaiſant ni le Roi d'Angleterre ni les Etats-Généraux, ils prirent de concert la reſolution de faire de nouvelles inſtances au Roi de Dannemarc, pour l'engager à revoquer l'Octroy qu'il avoit accordé à la Compagnie nouvellement érigée à *Altena*. Dans cette vûe le Comte de CHESTERFIELD, alors Ambaſſadeur de Sa Maj. Britt. à *La-Haye*, remit à Mr. GREYS, qui y reſi-

reſidoit en qualité d'Envoyé de Dannemarc, un aſſez long Memoire au nom du Roi ſon maître & des Etats-Généraux, pour expliquer les raiſons que ce Prince & leurs Hautes-Puiſſances avoient de ſe plaindre, de ce que Sa Maj. Danoiſe autoriſoit un pareil établiſſement, & pour demander en même tems qu'il ceſſât, quelque nom qu'on pût lui donner pour eſſayer de le ſoutenir.

Cette Repréſentation fut la derniere que le Roi d'Angleterre & la République d'Hollande firent ſur cette affaire. Le bruit qui ſe repandit, que la Compagnie d'*Altena* tendoit uniquement à établir en Dannemarc un Commerce d'Actions ſemblable à celui du Miſſiſſipi en France, & de la mer du Sud en Angleterre, dont ces deux Royaumes s'étoient ſi mal trouvés; ce bruit, dis-je, dégoûta le public de prendre part à cet établiſſement; & le manque de ſouſcrivans le fit tomber, mieux que toutes les raiſons dont les Puiſſances maritimes ſe ſervoient pour arriver à ce but.

A cela près le Nord étoit aſſez tranquille. Il n'étoit plus queſtion en *Ruſſie* de ſuivre les vaſtes projets qu'on avoit attribués à l'Imperatrice CATHERINE

en faveur du Duc d'*Holſtein* (1) ſon gendre, ni de ſoutenir ceux que le Prince MENZIKOFF avoit formés de ſe faire élire Duc de *Courlande*. Le Comte d'OSTERMAN, Gouverneur du jeune Empereur PIERRE II, ne paroiſſoit occupé qu'à prévenir les factions, qui pouvoient, dans l'interieur de l'Empire, ébranler l'autorité que ſa place lui procuroit; qu'à entretenir une bonne intelligence avec les Puiſſances voiſines, principalement avec l'Empereur CHARLES VI.; & qu'à conſerver les conquêtes que la Ruſſie avoit faites ſur la Perſe.

La *Suede*, épuiſée par une longue & funeſte guerre, profitoit de la paix dont elle jouiſſoit, pour rétablir ſa marine, ſes finances & ſon commerce. Elle évitoit de donner le moindre ombrage aux Ruſſiens & aux Danois, qui lui avoient fré-

(1) Ce Prince, qui, depuis le mois de Mars 1721, avoit toujours reſidé à la Cour de Ruſſie, partit de *Petersbourg* le 5. Aouſt 1727, pour retourner dans ſes Etats avec la Princeſſe *Anne Petrowna* ſon Epouſe. Elle mourut à *Kiel* le 15. May ſuivant, agée de 19. ans & quelques mois. Elle étoit accouchée le 21. Fevrier précédent du Prince CHARLES PIERRE ULRICH, à préſent futur ſucceſſeur de l'Imperatrice de Ruſſie ſa Tante.

fréquemment appris de ne pas trop compter sur leur bonne volonté. Son union avec les Alliés d'Hanover, & l'amitié (2) de la Porte, qu'elle cultivoit, contribuoient à maintenir sa tranquillité.

Il eût été heureux pour la *Pologne* de suivre cet exemple. Mais elle étoit remplie de brigues, qui ne tendoient qu'à donner une extrême méfiance de l'intime correspondance de son Roi avec celui de *Prusse*. Le zele dont elle étoit animée contre les Evangeliques, fomentoit dans son sein l'aigreur & la division; &

(1) La Porte avoit envoyé un *Aga* à *Stockholm*, pour y regler & faire payer les Dettes que le Roi CHARLES XII. avoit faites en *Turquie*. On soupçonna à *Petersbourg* & à *Vienne*, qu'il étoit aussi chargé de quelqu'autre commission, & que depuis la paix que le Grand-Seigneur avoit faite avec le Sultan ASMRAFF, ces deux Princes cherchoient à déterminer la Suede d'attaquer la Russie. Le Baron de CRASSAU, Envoyé de la Suede auprès de l'Empereur CHARLES VI. assura à cet égard ce Monarque, que le sejour de l'Aga à *Stockholm* ne devoit causer aucun ombrage, & que Sa Maj. Suedoise ne feroit aucune démarche contraire aux Traités conclus entre l'Empereur la Russie & Elle.

& la reſolution (1) que la Diete de *Grodno* avoit priſe, de partager la Courlande en Staroſties & en Palatinats, après la mort du Duc FERDINAND, bleſſoit pluſieurs des Puiſſances voiſines. En un mot, la Nation Polonoiſe, quoique ſi digne d'eſtime, ſacrifioit, ſelon ſa coutume, ſes veritables interêts à je ne ſai quelle liberté qui n'enfante que des troubles.

Au reſte ce n'étoit pas ſeulement en Pologne où l'on ſoupçonnoit que les viſites que ſe rendoient les Rois de Pruſſe & de Pologne cachoient quelques myſteres; le Roi d'Angleterre, médiocrement uni avec Sa Maj. Pruſſienne, paroiſſoit prendre un interêt particulier à ce qui ſe paſſoit à Dreſde & à Berlin; & le public, peu accoutumé à voir des Rois former perſonnellement entre eux quelque relation, ſe perſuadoit que cette nouvelle maniere d'agir devoit avoir pour principe des affaires d'une grande impor-

(1) Ce fut en conſéquence de cette reſolution, que le Roi & la République de Pologne nommerent des Commiſſaires pour ſe tranſporter à MITTAU. L'Evêque d'*Ermeland* en étoit le Préſident. Ils firent leur entrée dans cette Capitale du Duché de Courlande le 26. Aouſt 1727.

importance. Je ne ſai ſi la reflexion étoit juſte. Quoi qu'il en ſoit, ce voyage des deux Souverains de Pologne (1) & de Pruſſe n'aboutit qu'à faire repandre des Journaux, où les fêtes & les amuſemens qu'on préparoit à Leurs Maj., étoient annoncés & ſpecifiés d'avance, avec autant d'exactitude, que les articles d'une Regle de Communauté.

Pendant qu'on ne paroiſſoit occupé à Berlin que de divertiſſemens, les négociations ſecrettes du Comte de SECKENDORF alloient leur train; & ce Miniſtre ne travailloit point inutilement à mettre le Roi de Pruſſe dans les interêts de l'Empereur. Les ſoins qu'il ſe donna à ce ſujet produiſirent un traité entre ces deux Monarques, qui fut ſigné vers la fin de l'année, & dont les deux principaux articles portoient, que Sa Maj. Pruſſienne s'engageoit à la garantie de la pragmatique Sanction, & que l'Empereur, de ſon côté, promettoit au Roi de le mettre en poſſeſſion du Duché de *Bergue* & de *Juillers*, après la mort de l'Electeur Palatin, en ſoutenant efficacé-

(1) Le Roi de Pologne & le Prince Royal ſon fils arriverent à Berlin le 26 May 1728. Ils y reſterent juſqu'au 12. Juin ſuivant

cacément ſes droits ſur cette ſucceſſion.

Les démarches de part & d'autre, qui avoient ſervi de préparation à cette Alliance, quoique tenues fort cachées, n'avoient pourtant pas entierement échapé à la connoiſſance des Alliés d'Hanover; & plus intereſſés que perſonne à obſerver ce qui ſe paſſoit entre les Cours de Vienne & de Berlin, ils s'étoient ſouvent plaints à cette derniere de ſon refroidiſſement pour eux, & des liaiſons qu'elle entretenoit avec l'Empereur. D'ailleurs la maniere dont le Roi de Pruſſe s'étoit excuſé de ſigner, à l'acceſſion des Etats-Généraux au Traité d'Hanover, avoit encore augmenté les ſoupçons des Cours de France & d'Angleterre. Ils regardoient ce Monarque comme un Allié, qui ne tenoit plus à eux que par pure bienſéance; & dans l'état critique où l'inutile Congrès de *Soiſſons* laiſſoit les affaires en Europe, on ne voyoit pas avec indifference le parti qu'un Prince ſi puiſſant méditoit d'embraſſer, & l'influence que ce parti pouvoit avoir ſur les réſolutions que prendroit l'Empereur & ſur les déliberations de l'Empire.

Pour prévenir ces divers inconveniens, on eſſaya de détourner Sa Maj. Pruſſienne de ſoutenir les interêts de la mai-

ſon

ſon d'Autriche, en offrant de lui procurer des avantages ſuperieurs à ceux qu'elle ſe flattoit d'obtenir de l'Empereur. Mais les ſollicitations furent inutiles. Celles qui venoient de Sa Maj. Britt. trouvoient dans le Roi de Pruſſe une oppoſition ſecrette à être écoutées, difficile à ſurmonter. Il croyoit, d'un autre côté, les promeſſes de la France frivoles ou ſuſpectes. Rien ne put le porter à changer de ſentiment.

Cette fermeté étant auſſi agréable qu'utile à l'Empereur, il en temoigna au Roi de Pruſſe une vive reconnoiſſance; & les aſſurances de tenir exactement les promeſſes qu'on lui avoit faites ne furent point épargnées. Cependant on s'eſt plaint (1), quelques années après, de leur peu de ſolidité. L'interêt préſent eſt preſque toujours ce qui les rend ſinceres. Exige t-il qu'on change de langage & de conduite? Il fournit bientôt le moyen de juſtifier la variation. Le *dictum* du bon Roi LOUIS XII., que *ſi la bonne foi ſe perdoit, on devroit la retrou-*

(1) Dans un Reſcript du Roi de *Pruſſe* aujourd'hui regnant, à ſon Miniſtre à la Diete de *Ratisbonne.*

retrouver dans la bouche des Souverains, paroit à preſent une maxime bien Gothique. On ſe contente d'en reverer l'ancienneté; mais on ne ſe fait pas beaucoup de ſcrupule (1) de ne pas la ſuivre.

C'étoit avec juſte raiſon que l'Empereur avoit travaillé à gagner le Roi de Pruſſe. La ſituation (2) incertaine des Turcs & des Perſans avec les Ruſſiens, lui faiſoit deſirer de tenir l'Occident tranquille. Pour cet effet il paroiſſoit néceſſaire d'enlever à la Ligue d'Hanover un Allié puiſſant. Les vues que Sa Maj. Imp. avoit, d'engager l'Empire à garantir la pragmatique Sanction, ne pouvoient gueres réuſſir, ſi le Roi de Pruſſe les contrarioit. On levoit cet obſtacle en s'uniſſant à lui; & indépendem-

(1) ——— *Fugêre pudor, verumque, fideſque:*
In quorum ſubiere locum fraudeſque, dolique,
Inſidiæque, & vis, & amor ſceleratus habendi.
Ovid Metam. Lib. I.

(2) On craignoit que la paix que ces deux Puiſſances de l'Orient avoient conclue entre elles, ne fût ſuivie d'une déclaration de guerre à la Ruſſie, auquel cas l'Empereur ne pouvoit ſe diſpenſer de ſoutenir cette derniere, conformement à l'article VI. du Traité ſigné à Vienne le 6. Aouſt. 1726, entre Sa M. Imp. & l'Imperatrice CATHERINE.

demment de ces avantages, on ôtoit au Parti Proteſtant à *Ratisbonne* ſon principal protecteur, & à divers Princes (1) d'Allemagne, qui ſe diſputoient avec aſſez de vivacité, tantôt quelque prérogative, & tantôt quelque droit, le moyen de s'attirer la protection de Sa Maj. Pruſſienne, & d'augmenter les diviſions qui partagoient alors l'Empire.

On auroit peine à croire, ſi des Actes publics ne le prouvoient, que celles qui cauſoient alors le plus d'embarras à l'Empereur,

(1) L'Electeur *Palatin* ſollicitoit la dignité d'Architreſorier, vacante par la mort du Roi d'Angleterre GEORGE I. Il prétendoit qu'elle devoit être réunie à ſon Electorat, en conſéquence de certaines reſerves & conventions.

L'Electeur de *Baviere* revendiquoit le titre d'Archieſcuyer tranchant, que le Roi GEORGE II. donnoit à l'Electeur Palatin. S. A. Elect. prétendoit, qu'il lui appartenoit depuis l'an 1623.

Le Baron de DEHN avoit préſenté un Memoire de la part du Duc de *Brunſwik-Wolfenbuttel* ſon maître, tendant à prouver, que ce Prince étant devenu le plus âgé de la maiſon de *Brunſwik-Lunébourg*, le droit de Condirection dans le Cercle de la Baſſe-Saxe, de concurrence dans la députation à la Diete, de préſéance ſur tous les Députés de ſa maiſon, de voter avant eux &c. lui appartenoit.

Le Prince de *Sultzbach* avoit fait diſtribuer

pereur, procedoient du zele, auſſi amer que mal entendu, des Catholiques & des Proteſtans, dont j'ai deja fait mention. Un coup de chapeau refuſé par hazard, ou autrement, à une image, devenoit pour les premiers un grief que rien ne pouvoit excuſer. Le paſſage d'une Proceſſion ſur un territoire Proteſtant, dix pas au-de-là des bornes qui étoient preſcrites, paroiſſoit aux autres une uſurpation intolerable. On ſe chicanoit perpétuel-

un Ecrit, pour prouver ſes droits à la ſucceſſion de *Bergue* & de *Juliers*; & le Comte *Palatin* de *Sultzbach*, pour être introduit dans la Diete.

Le Prince d'*Anhalt* avoit délivré une proteſtation au Directoire de *Mayence* contre le Roi de la Grande-Bretagne, au ſujet de la ſucceſſion du Duché de *Saxe-Lawenbourg*, qu'il prétendoit lui être dévolue de droit, ſuivant les Conſtitutions de l'Empire & la diſpoſition du droit féodal. Le même Prince ſe plaignoit auſſi, de ce que Sa Maj. Britt. eût pris ſéance & voix dans le College des Princes pour ce Duché.

On a deja fait mention de ce qui concernoit l'affaire de *Zwingenberg* & celle de *Meklenbourg*: il faudroit, comme on l'a dit, des volumes entiers pour rapporter toutes les pieces qui y ont rapport. On laiſſe ce détail à ceux qui écriront l'hiſtoire du tems.

tuellement ſur des bagatelles (1) qui meritoient plutôt la riſée que la moindre attention. On ſe faiſoit un merite d'une animoſité inexcuſable. En un mot, la Diete, autant que le Conſeil Aulique, ne pouvoit ſuffire, ni à écouter, à examiner & à regler les plaintes ou les repre-

(1) Les Proteſtans de *Vetzlar* ſe plaignoient de ce que les Proceſſions des Catholiques étoient devenues arbitraires. Le Corps des Evangeliques prit la reſolution de faire à ce ſujet une repreſentation à l'Empereur, &, d'engager en même tems le Landgrave de *Heſſe-Darmſtadt*, à envoyer en qualité de Colonel du Cercle quelques troupes à *Grunſtadt* pour remedier à cet abus.

Les Reformés du même lieu de *Grunſtadt* prétendoient, que les Lutheriens les chicanoient continuellement ſur le droit de ſepulture dans leur cimetiere: ils vouloient le maintenir, & les autres ſollicitoient pour qu'on le leur ôtât. Les premiers ne jugeoient point à propos que l'on ſonnât les cloches dans les enterremens: les Lutheriens étoient d'un avis contraire. Ils avoient enlevé un enfant des Reformés, que ſon pere avoit fait porter dans leur cimetiere: des injures on en étoit venu aux coups; & en ſigne de victoire on avoit enterré le corps au ſon des cloches. Les Reformés conſentoient d'abandonner leurs morts ſous proteſtation, & en attendant que l'Empereur y eût mis ordre. La ceſſion ſembloit, non ſans raiſon, fort à charge aux Lutheriens.

Les Proteſtans d'*Hildeſheim* avoient dreſſé

preſentations de quelques Moines, de quelques Eccleſiaſtiques, de quelques Miniſtres, ou même de quelques pedans maîtres d'école, ni à prévenir les ſuites dangereuſes qu'elles pouvoient entraîner.

Ne ſeroit-il pas plus aiſé d'éviter de part

un *factum* contre les Religieux du Couvent de St. *Godhard :* & d'autres Communautés Catholiques ſeculieres ou regulieres de diverſes villes de l'Empire accuſoient les Proteſtans, de refuſer, contre ce qui ſe pratiquoit & étoit ordonné, d'oter le Chapeau quand les Proceſſions paſſoient, & de joindre ſouvent à cette irreverence des paroles injurieuſes.

Le Conſiſtoire Reformé de *Heidelberg* repreſentoit, que les Lutheriens privoient ceux de ſa Communion du Bourg de *Rohrbach* du libre exercice de leur Religion, dont ils jouïſſoient paiſiblement depuis 1681 ; & qu'on pouſſoit la dureté à leur égard juſqu'à leur refuſer de faire batizer leurs enfans par un de leurs Miniſtres.

Ces divers griefs occupoient tellement le Prince de FURSTEMBERG principal Commiſſaire de l'Empereur à la Diete de *Ratisbonne*, & les autres Miniſtres des Princes de chaque Communion, qu'à peine pouvoient-ils vaquer à l'examen d'autres affaires. On ſe convaincra, en liſant les Ecrits qu'on publioit de part & d'autre dans ce tems-là, encore mieux que par ce que je rapporte, qu'un zele ſans prudence & ſans charité, dégenere preſque toujours en un fanatiſme ridicule & inſenſé.

part & d'autre de donner des ſcenes ſi peu édifiantes, en faiſant plus d'attention à ce que notre Seigneur répondit à ſes Diſciples, lorſqu'ils voulurent faire tomber le feu du Ciel ſur les Samaritains (1), qui refuſoient de le recevoir. Mais, par malheur, ce n'eſt que bien rarement que l'on s'attache à imiter cette douceur (2) inalterable. C'eſt elle pourtant qui gagne les cœurs; c'eſt elle qui attire la confiance, & qui contribue puiſſamment à faire recevoir la verité. Les mouvemens (3) impétueux & indiſcrets d'une humeur ſevere & farouche que l'on prétend

(4)

(1) *Jeſus faciem ſuam firmavit ut iret in Jeruſalem, & miſit nuntios ante conſpectum ſuum: & euntes intraverunt in civitatem Samaritanorum, ut pararent illi, & non receperunt eum..... Cum vidiſſent autem diſcipuli ejus Jacobus & Johannes, dixerunt: Domine vis dicamus ut ignis deſcendat de cœlo, & conſumat illos? Et converſus increpavit illos, dicens: Neſcitis cujus ſpiritus eſtis; filius hominis non venit animas perdere, ſed ſalvare.* Luc. c. IX.

(2) *Potentior omnino eſt oratio mitis, quam violenta.* Hom. 56. S. Chryſ. in Matth.

Non cogit Chriſtus, ſed hortatur indulgens nobis. Id ibid.

(3) *Ira vir. juſtitiam Dei non operatur.* Jac. c. I. v. 20.

(1) canoniſer, ou d'une pieté peu éclairée, rebuttent tous ceux qui les apperçoivent. On ne convainc perſonne, à moins d'un miracle de la grace, par la violence & par les tourmens. On reduit ſeulement les hommes à démentir interieurement, ce qu'ils ſont forcé de prononcer par la crainte ou par la douleur. Il paroit que c'eſt ainſi que penſoit un grand Pape (2), lorſqu'écrivant à l'Evêque de Conſtantinople, qui employoit les moyens dont je parle, pour convertir les Ariens; il lui diſoit: *Nova & inaudita eſt prædicatio, quæ verberibus exigit fidem.* L'agitation dans les Eſprits, qui ſe manifeſtoit à la Diete de Ratisbonne entre les differentes Communions, m'a conduit inſenſiblement à cette reflexion.

La mort de l'Evêque d'*Oſnabruk*, qui ſurvint pendant que cette agitation duroit, ne ſervit pas à la calmer, par les brigues qu'elle excita de la part de ceux qui ſouhaittoient de remplir ſa place. Ce Prince,

(1) *Quis ſapiens, & diſciplinatus inter vos? Oſtendat ex bona converſatione operationem ſuam in manſuetudine ſapientiæ; quod ſi zelum amarum habetis, nolite gloriari.* Jac. c III. v. 13, & 14.

(2) S. Greg. Pap. ad Epiſc. Conſtantinopolitanum.

Prince, le plus jeune des freres du Roi de la Grande-Bretagne, s'appelloit ERNEST AUGUSTE. Il portoit le titre de Duc d'*York*, & avoit été élu Evêque & Prince d'Oſnabruk en 1716, après la mort du Prince CHARLES JOSEPH de *Lorraine* Electeur de *Treves*. On ſait que cet Evêché, ſelon la paix de *Weſtphalie*, eſt alternatif entre un Catholique & un Lutherien. Ce fut le 14. d'Aouſt qu'il décéda, âgé de 54 ans. Il étoit charitable, & ne permettoit point qu'on fît de la peine à ſes ſujets, ni que l'on uſât de la moindre violence contre ceux qui n'étoient pas en état de payer les impots. L'éloge le plus veritable d'un Souverain ſera toujours fondé ſur de pareils ſentimens d'humanité. Le Chapitre d'Oſnabruk lui donna pour ſucceſſeur, environ deux mois après, le Prince CLEMENT AUGUSTE MARIE de *Baviere*, Electeur de *Cologne*. C'étoit le Comte de PLETTEMBERG que S. A. Electorale avoit chargé de menager ſon élection. Quand il revint d'Oſnabruk à *Renhaus*, où elle ſe trouvoit, elle lui fit préſent d'une tabatiere d'or enrichie de Diamans, & qui contenoit, avec le Portrait de ce Prince, une aſſignation de vingt-mille Ecus.

Pour interrompre un peu l'ennuyeux détail

détail des tracaſſeries interminables auxquelles j'étois expoſé, j'ai, ſelon l'ordre que je me ſuis preſcrit, rapporté ſommairement la ſituation où ſe trouvoient les principales Puiſſances de l'Europe avant & pendant le Congrès de Soiſſons. Je reviens à préſent à ce qui concernoit la mienne, c'eſt à dire à la ſuite de ce qui ſe paſſoit en Eſpagne à mon ſujet.

On a vu par ce que j'ai dit précédemment, que les tentatives que l'on commençoit à faire à Madrid pour prévenir le Marquis de Brancas contre moi, ou pour jetter entre nous quelque ſemence de diſcorde, avoient mal réuſſi, & que nous continuions à vivre dans une parfaite intelligence. Je prenois toutes les précautions que la prudence me dictoit pour la ſoutenir; mais j'avois à combattre des Ennemis opignâtres & ruſés. L'eſperance de s'attirer la protection du Cardinal en me deſſervant, & de jouer enſuite un rolle chacun à ſa façon, les rendoit peu ſcrupuleux ſur le choix des moyens qui devoient ſervir à la reuſſite de leur projet. Je ne le laiſſois point ignorer au Marquis de Brancas. Il continuoit à tenir bon contre les aſſauts qu'on lui donnoit pour le gagner; & comme il avoit riſqué d'être la victime des intrigues

trigues des principales perſonnes qui m'étoient contraires, il paroiſſoit toujours repugner à de s'en rendre l'aſſocié.

Depuis qu'à mon retour de France on m'avoit donné une gratification de cinq cent piſtoles, je n'avois rien reçu de la Cour d'Eſpagne. Ce ſecours n'avoit qu'aidé à l'achat d'un équipage & aux autres fraix d'un établiſſement. Ce n'étoit que de mon propre revenu que je ſubſiſtois à Madrid; & il ne pouvoit ſuffire à la dépenſe que j'étois obligé de faire, ſurtout depuis qu'une partie de ma penſion avoit été retranchée.

Cette ſituation, que l'on ne connoiſſoit qu'imparfaitement, me détermina à prendre quelques meſures pour éviter les embarras où elle pouvoit me jetter. Je crus devoir demander un peu plus preſſamment qu'on décidât de mon ſort; & afin qu'on ſe deſabuſât de l'opinion où l'on étoit peut-être, que j'étois en état d'attendre les graces qu'on m'avoit promiſes, & qu'il ne s'agiſſoit que d'un ſurcroit d'opulence, dont il m'étoit facile de me paſſer, j'expliquai dans un Memoire en quoi conſiſtoit le bien dont je jouïſſois alors. Quoiqu'il n'eût encore ſouffert que la ſouſtraction des mille Livres qu'on venoit de retrancher de ma

pen-

penſion, l'expoſé ne laiſſoit pas de me mettre à l'abri du ſoupçon de cupidité, dans la demande que je faiſois de quelque ſecours.

Mon Memoire s'adreſſoit au Roi: mais par malheur ce Prince ne ſortoit plus de ſa chambre; & ſans être malade, le chagrin, diſoit-on, de ne pouvoir abdiquer une ſeconde fois la Couronne & vivre dans la retraite, l'avoit porté de s'en menager une au milieu de ſon Palais inacceſſible aux Courtiſans. Cette circonſtance me mettoit dans l'impoſſibilité de lui parler, ni à la Reine, qui ne le quittoit point. Il falloit neceſſairement recourir à l'Archevêque d'*Amida*, ſur lequel il étoit inutile de compter; ou implorer les bons offices du Marquis DE LA PAZ, qui, quoique plus réel, craignoit de ſe compromettre avec le Cardinal en s'employant pour moi.

Ces divers inconveniens ne me rebuterent pourtant pas. Je priai le Prélat de preſenter mon Memoire à la Reine, & le Marquis de la Paz, de l'appuyer auprès de leurs Maj. quand l'occaſion s'en préſenteroit. Tous deux me promirent de s'intereſſer veritablement à me faire obtenir ce que je ſouhaittois. Cependant l'Archevêque me fit certaines objections, qui

qui me parurent tendre à gagner du tems, ſous le prétexte ſpecieux de ne pouvoir trouver le moment d'entretenir la Reine; & j'eus tout lieu de conjecturer, que s'agiſſant d'une grace qui devoit me rendre le ſejour de Madrid agréable, il lui coutoit de contribuer à me la procurer.

Ce qui, je crois, embarraſſoit le plus le Confeſſeur de la Reine, étoit, que je ſuppliois Leurs Maj. dans mon Memoire, de vouloir bien m'accorder une partie des appointemens dont jouiſſoient ceux qu'on deſtinoit à quelque Ambaſſade. Il comprenoit que cette maniere de m'expliquer, & de me regarder toujours comme compris dans ce nombre, rappelloit non ſeulement le ſouvenir des promeſſes qui m'avoient été faites, mais ſervoit de plus à m'aquerir un nouveau droit d'en demander l'entier accompliſſement.

C'eſt ſurtout ce que le parti qui m'étoit contraire, & qui travailloit à s'attirer la confiance du Cardinal, vouloit empêcher. Il faiſoit enviſager au Prélat comme un moyen infaillible d'obtenir cette confiance, celui d'empêcher que je ne fuſſe employé. Ce point de vue, qui favoriſoit l'extreme envie qu'il avoit d'être Cardinal, fixoit toute ſon attention;

& comme ni lui, ni ceux à qui il étoit livré, ne trouvoient rien dans ma conduite qui pût m'attirer une disgrace, ils se renfermoient à m'attaquer par une guerre de chicane, c'est-à-dire, à me faire essuyer assez de desagrémens particuliers, pour que, dégoûté & piqué, je quittasse de moi-même la partie, ou qu'au moins je ne pusse me soutenir faute de ressources.

Ce plan paroissant le seul qui pût conduire à se défaire de moi, les partisans du Cardinal se déterminerent à le suivre; mais afin d'en cacher la noirceur sous une apparence de justice, on convint de m'attirer une grace, qui fît juger au public qu'on n'avoit point rejetté une representation aussi juste que la mienne, mais qui dans le fonds ne servît qu'à me jetter dans un plus grand embarras par son inutilité, & par l'impossibilité où elle me reduiroit de me plaindre.

Soit que l'on crût en Espagne qu'il étoit au-dessus d'un aussi grand Monarque que le Roi d'Espagne d'accorder de petits bienfaits, ou que ce fût par une suite de la générosité naturelle à la nation Espagnole, on ne faisoit guere plus de difficulté, quand on vouloit donner une pension à quelqu'un, de le gratifier d'une de cinq cent pistoles, que d'une de cinq

cent

cent Livres. On alloit même assez volontiers au-de-là. Mais l'effet d'une telle largesse, quand il n'étoit point assigné sur des benefices, ou sur de certains fonds solides étoit de peu de durée. Il n'aboutissoit ordinairement qu'à faire jouïr du titre honorable de pensionnaire du Roi, & qu'à mettre en droit de representer souvent qu'il ne produisoit rien. Ce fut cette opulence imaginaire qu'on consentit de me procurer; & dans l'esperance que, l'acceptant avec joye, je tomberois infailliblement dans le piege qui m'étoit tendu, on me servit avec zele.

L'intention de Leurs Maj. étoit de me faire du bien, & d'une maniere efficace. L'Archevêque d'Amida, qui le savoit de reste, mais qui suivoit scrupuleusement les conseils de ceux qui pensoient differemment sur mon sujet, travailla à l'instigation de ces derniers, à persuader à la Reine, qu'une pension équivaloit à peu près à la grace que je souhaittois; & sur cet exposé Sa Majesté, qui ne pouvoit connoître les vues de celui qui lui parloit, parut déterminée à me l'accorder. Neanmoins comme ce n'étoit pas ce que je demandois dans mon Memoire, on s'avisa, heureusement pour moi, avant de déclarer la résolution de

la Reine, de me la faire connoître ; & ſon Confeſſeur, qui s'attendoit, s'il ſe chargeoit de ce ſoin, à des queſtions ſur le changement arrivé à ma propoſition, auxquelles il n'avoit pas envie de répondre, remit la Commiſſion au Duc de GIOVENASCO (1).

Celui-ci vint chez moi, & après m'avoir beaucoup fait valoir l'amitié avec laquelle l'Archevêque d'Amida ſoutenoit mes interêts, il me dit que ce Prélat ne s'étoit pas contenté de préſenter mon Memoire à Leurs Majeſtés, que de plus il l'avoit appuyé ſi efficacement par ſes bons offices, que je pouvois compter qu'on m'accorderoit une penſion de cinq cent piſtoles.

» Le bon & promt effet de votre Me-
» moire, ajouta le Duc de Giovenaſco,
» doit vous flatter.

Sans difficulté, repliquai-je. Je ſuis penétré de reconnoiſſance de ce que Leurs Maj. veulent faire pour moi, & de votre obligeante attention de venir me l'apprendre. Je vous avoue cependant que ma ſatisfaction ſeroit plus complette, ſi cette

(1) Il avoit été Ambaſſadeur d'Eſpagne en France, dans le tems de la Regence. Il portoit alors le nom de Prince de CELLAMARE.

cette penſion, que je ne demandois point, ſe convertiſſoit, comme je l'ai propoſé, en appointemens d'un emploi dans les Cours étrangeres, qu'on m'a promis, & que je deſire fort d'obtenir. Je crois auſſi que le bienfait ſeroit plus ſolide. Qu'en penſe Votre Excellence? Il me ſemble Lui avoir entendu dire quelquefois, qu'une penſion dans cette Cour formoit un revenu mal aſſuré. Je deſire ardemment, je ne le cache point, de n'être plus forcé d'employer aucune repreſentation ſur ce qui concerne ma ſubſiſtance en ce pays. Celles de l'eſpece en queſtion ſont ce me ſemble auſſi importunes à ceux qui les reçoivent, qu'humiliantes pour ceux qui les reïterent: & mon Memoire tendoit à éviter ce double inconvenient. Je ne ſai comment il a pu faire naître une idée differente. Eſt-ce de Leurs Maj. qu'elle part? Ou Mr. l'Archevêque d'Amida, appercevant peut-être qu'elles ne jugent plus à propos de m'employer, leur a-t-il ſuggeré de me donner une penſion?

Le Duc de Giovenaſco, qui s'étoit ſans doute attendu que je mordrois avec plus d'avidité à l'hameçon, parut un peu embarraſſé à ma queſtion. Je ne fis pas ſemblant de m'en appercevoir. Il feignoit d'être hors d'état d'éclaircir mes doutes,

& revenoit toujours à me vouloir perſuader, que la penſion que l'on ſe propoſoit de m'accorder, étoit au fonds la même grace que je demandois dans mon Memoire; & ſans oſer diſconvenir que l'un ne fût plus ſolide que l'autre, il ne tenoit pas à lui que je ne les regardaſſe du même œil.

Quand le Duc de Giovenaſco m'eût quitté, je fus longtems irreſolu ſur le parti que je devois prendre. J'étois moralement certain qu'en acceptant la penſion, je me trouverois en peu de tems dans un plus grand embarras par l'inutilité du bienfait. Je n'étois pas moins aſſuré, en refuſant cette grace, que mes ennemis ſaiſiroient cette occaſion pour me dépeindre aux yeux de Leurs Majeſtés comme un homme, dont l'ambition ne pouvoit être ſatisfaite que par la plus grande élevation, & qui regardoit fort au-deſſous de ſon merite la grace qu'elles vouloient m'accorder. Mes reflexions n'aboutiſſoient qu'à me montrer de toutes parts des écueils. Les moyens qu'elles me préſentoient de les fuir, me paroiſſoient foibles, ou plus favorables aux deſſeins de mes ennemis qu'aux miens. Le reſultat de ce conflict de differentes penſées fut enfin la reſolution que je pris,

de

de m'en tenir à demander une gratification, & d'attendre que l'on me nommât à quelque emploi, qui m'assurât un revenu stable & solide.

Il falloit nécessairement parler à l'Archevêque d'Amida pour l'exécution de mon projet. Je fus le soir chez lui, avant qu'il passât dans l'appartement de la Reine. L'air affairé qu'il prit en me recevant, joint à des politesses affectées, me fit juger que le Duc de Giovenasco l'avoit deja informé de notre conversation, & que selon les apparences elle ne cadroit pas avec ses vues. Accoutumé aux variations de la physionomie du bon homme, je ne laissai pas d'aller mon train.

Après lui avoir exposé les motifs qui m'engageoient à préferer une gratification à une pension, je le priai de les faire agréer à Leurs Majestés; & afin qu'ils ne fussent pas alterés, soit de sa part, soit de celle de ses Directeurs, je les lui remis par écrit, dans un petit Memoire (1) adressé au Roi & à la Reine. Le Prélat le prit, après m'avoir écouté, & ne me répondit pas grand chose.

(1) On le trouvera dans les pieces qui m'ont été enlevées.

Sa taciturnité me confirma dans l'opinion, que le refus de la penſion derangeoit bien des idées. Peu touché de cauſer ce deſordre, je voulus laiſſer l'Archevêque en liberté de le raccommoder comme il pourroit; & en me levant pour me retirer, je lui dis en riant, que quoiqu'on eût deja écorné ma penſion en France, je remettois à demander en Eſpagne un ſupplément qui reparât la breche, au tems où, devenu vieux & inutile, il ne s'agiroit plus que de finir à Madrid tranquillement mes jours.

Les repreſentations que contenoit le Memoire que je venois de donner à l'Archevêque d'Amida, étoient ſi ſoumiſes, & ſi pleines de confiance dans la bonté de Leurs Majeſtés, que je n'avois aucune crainte qu'elles les priſſent en mauvaiſe part. Ma ſeule crainte étoit que le Prélat ne le ſupprimât, afin d'être en liberté d'expliquer enſuite mes intentions ſelon le thême qu'on lui dicteroit. L'inconvenient étoit d'autant plus facheux, que je ne pouvois le parer. Leurs Majeſtés étoient inacceſſibles; & hors d'état, par conſéquent, de m'expliquer moi-même, il falloit neceſſairement recourir à un interlocuteur ſuſpect, pour empêcher au moins, autant qu'il m'étoit poſſi-

poſſible, que mon Memoire reſtât inconnu, ou que l'on ſuppleât à ce qu'il expoſoit, par une narration peu fidele.

Je rendis compte au Marquis DE LA PAZ de tout ce qui s'étoit paſſé; & je le priai, s'il appercevoit qu'on eût alteré la verité auprés de Leurs Majeſtés, de vouloir bien la leur faire connoître.

Ce Miniſtre ſe méfioit de l'Archevêque d'Amida, à cauſe de ſon étroite liaiſon avec *Dom Joſeph* PATINO. Cette diſpoſition, que je n'ignorois pas, m'aſſuroit, qu'il n'auroit aucune repugnance à me rendre le bon office que je lui demandois, & qu'au cas que le Prélat uſât de quelque reticence, il ſeroit bien aiſe, autant pour ſon avantage que pour le mien, de faire appercevoir au Roi & à la Reine, que *Sa Seigneurie* (1) *Illuſtriſſime* employoit quelquefois auprès d'Elles cette figure de Rhétorique.

Je laiſſai paſſer quelques jours avant de retourner chez l'Archevêque d'Amida. Quand j'y retournai, & que je le priai de m'apprendre le bon ou mauvais ſuccès de mon Memoire, il me répondit avec une froideur qui me parut étudiée,

(1) C'eſt le titre qu'on donne en Eſpagne aux Prélats.

qu'il avoit cherché en vain l'occaſion de le préſenter à la Reine, Sa Majeſté ayant à peine le tems de vaquer aux affaires principales de la Monarchie.

Cette réponſe laconique ne me ſatisfit gueres. Cependant je n'inſiſtai pas à demander un plus grand éclairciſſement. Au contraire, je pris la reſolution, malgré l'épuiſement de mes finances, & l'incertitude où j'étois, du tems que le Roi ſe tiendroit inviſible, d'attendre à lui parler, & de menager juſqu'alors ce qui pouvoit m'aider à ſoutenir ma ſituation, & les aſſauts de mes ennemis.

L'inutilité de ceux qu'ils avoient employés juſqu'alors pour me terraſſer, ne les rebuttoit point: au contraire elle les animoit davantage; & jugeant de ce qu'ils devoient craindre de mon reſſentiment, par les deſſeins qu'ils formoient contre moi, ils regardoient leur ſureté attachée à ma perte. On ne s'occupoit plus que d'en hâter le moment; & parmi les moyens d'y réuſſir, on en revenoit toujours à tâcher de m'attirer l'indignation de la Reine, comme à celui de tous, qui paroiſſoit le plus infaillible. On l'avoit déja employé en vain pendant le ſejour du Comte de Rottembourg: mais il étoit ſi déciſif, qu'on ne pouvoit ſe reſou-

reſoudre à y renoncer, avant que d'avoir fait quelques nouvelles tentatives pour en tirer un meilleur parti.

La conduite que je tenois, ne fourniſſoit pas plus d'occaſions qu'auparavant, de m'imputer la moindre faute contraire au reſpect & à l'attachement que je devois à la Reine. Et comme je ne croyois point faillir en marquant, comme je l'ai deja dit, les mêmes ſentimens pour M. le Prince des Aſturies, je les ſuivois ſans myſtere. Je n'en faiſois pas non plus de l'eſtime ſinguliere, & de la veneration que j'avois pour le Comte de Salazar. En un mot, je ne diviſois point ce qui me ſembloit devoir être toujours étroitement uni. Ma maniere de penſer ſimple & naturelle n'étoit pas à la mode. Nombre de petits eſprits, tracaſſiers, & curieux de ſe faire un merite de je ne ſai quel zele chimerique pour la Reine, vouloient, à quelque prix que ce fût, mettre une diſtinction réelle entre ſes interêts & ceux du Prince, & ſervant l'un auſſi mal que l'autre, ils ne s'occupoient qu'à rendre ſuſpects à Sa Maj. tous ceux qui ne ſe conduiſoient pas ſelon ces idées.

L'homme le plus ſuſceptible de préventions, & le moins capable de diſ-

cerner ſi elles étoient bien ou mal fondées, étoit ſans contredit l'Archevêque d'Amida. Il ſuffiſoit qu'on les revêtît de quelque vraiſemblance, pour qu'il les reçût; & ſi les connoiſſances bonnes ou mauvaiſes qu'elles lui procuroient, le rendant utile à la Reine, ſervoient à la conſervation de ſon credit, il n'y avoit aucun examen à eſperer de ſa part: le ſoupçon dans ſon eſprit ſe convertiſſoit en preuve. Avec tant de facilité à croire ce qu'on lui rapportoit, & ſi peu de lumieres pour juger ſainement des choſes, il n'avoit pu reſiſter longtems à ce que les partiſans du Cardinal de Fleury lui écrivoient & lui diſoient ſans ceſſe contre moi. Il croyoit à coup ſûr ne pouvoir errer, en portant de mon caractere le même jugement qu'un ſi grand Miniſtre. Diſons pourtant, que ſa déference à cet égard auroit peut-être été moins entiere, s'il ne l'eût regardée comme un acheminement à obtenir le chapeau de Cardinal. L'appaſt étoit puiſſant; & en m'attribuant une ambition exceſſive lorſque je me reduiſois à demander moins que ce qui m'avoit été offert & promis par ſon entremiſe, il ſe croyoit plein de moderation, quoiqu'il aſpirât à ce qu'il y avoit de plus relevé.

Quand

Quand on eſpere dans les Cours de ſe faire un merite en donnant certains avis, on examine peu s'ils ſont juſtes, où s'ils peuvent entraîner des conſéquences facheuſes. C'eſt le cas ou ſe trouvoit l'Archevêque d'Amida par rapport à moi. Il s'étoit laiſſé perſuader, que l'on devoit être autant en garde contre l'étendue de mes vues, que contre les moyens que je mettois en œuvre pour leur ſuccès. Ces idées l'avoient conduit à me deſſervir, malgré les obligations qu'il m'avoit. Il remarquoit que je l'avois penetré. Le dépit de ſe voir dévoilé, & l'envie de n'avoir rien à craindre de mon reſſentiment, le déterminoient à remplir l'eſprit de la Reine de la même méfiance qu'il avoit ſur mon compte; & tandis qu'il donnoit à ſes inſinuations tout le prix d'un veritable zele, elles n'étoient que l'effet de ſa politique, & de la néceſſité où ils ſe croyoit être de ſe débarraſſer de moi.

L'experience que ce Prélat & ſon parti avoient faite l'hyver précedent, que par le grand nombre de confidens il m'avoit été facile de déviner l'uſage auquel on les employoit, & de me prévaloir de cette connoiſſance pour ma défenſe; cette experience, dis-je, les porta à confier

fier deſormais à moins de perſonnes l'exécution de leur deſſein. Elles devoient recommencer à tenir ſur mon ſujet le même langage à la Reine, & concourir également à me priver de la bienveuillance de Sa Majeſté.

Il eſt preſque impoſſible que des avis uniformes, que l'on s'étudie à rendre vraiſemblables, que l'on place à propos, & qui viennent de gens que nous avons lieu de croire ſincerement attachés à nos interêts, ne faſſent peu à peu impreſſion. C'eſt auſſi ce que j'éprouvai, & que l'éclat qui environne le trône ne ſert pas toujours à mieux diſtinguer la verité.

Quelque ſuccès que l'on ſe promît des meſures qu'on prenoit pour préocuper la Reine à mon deſavantage, il paroiſſoit toujours neceſſaire de s'aſſurer de l'Ambaſſadeur de France, & de l'engager à ſoutenir les démarches qu'on méditoit de faire contre moi. L'amitié qu'il me temoignoit ne favoriſoit pas ce deſſein; mais on ne laiſſoit pas de le ſuivre.

Comme ce Miniſtre ne me donnoit encore aucun ſujet de me méfier de lui, je ne crus pas devoir lui cacher la propoſition qu'on m'avoit faite de m'accorder une penſion, & les raiſons que j'avois eues de ne la point accepter. Il les trou-

trouva juſtes, & même il écrivit ſur ce ton, & très obligeamment pour moi, à quelques perſonnes de mes amis en France, qui me l'apprirent (1). De mon côté je n'oubliois pas de faire ſouvent ſon éloge dans mes lettres. Mon attachement pour lui me le dictoit, autant que ma reconnoiſſance.

Ces preuves de notre mutuelle intelligence déplaiſoient ſouverainement à tout ce qui avoit cy-devant compoſé la cabale du Comte de Rottembourg. Ce parti ne pouvoit digerer, ni comprendre, qu'un homme que le Cardinal de Fleury avoit voulu abſolument envoyer en Eſpagne, pût m'y voir indifféremment. La reflexion portoit à croire qu'il n'étoit queſtion que de s'entendre, afin d'agir enſuite de concert. On ne negligeoit rien de la part de la Ducheſſe de St. Pierre pour menager un éclairciſſement, qui devoit cimenter l'union ſi deſirée entre l'Ambaſſadeur de France & elle. Ce que la prudence & la ſureté ne permettoit pas à cette Dame de faire par elle-même, étoit remis aux ſoins de certains confi-

(1) On peut voir à la fin de ce volume *Pieces Juſtificatives N°. LI. LII. LIII. les extraits de quelques unes de leurs Lettres.*

confidens. Ceux-ci commencerent par gagner ce qui entouroit le Marquis de Brancas & ſon fils, en excitant contre moi dans cette claſſe inferieure, les mouvemens de jalouſie & d'inquietude, dont cette eſpece de gens ſont plus ſuſceptibles, que d'autres.

Il eſt aiſé de comprendre, que cette vigilance à mettre tout à profit, prenoit une nouvelle activité quand l'occaſion ſe préſentoit de me rendre ſuſpect à la Reine. On employoit toute ſa ſoupleſſe & toute ſon éloquence à m'établir dans l'eſprit de Sa Majeſté, comme un homme qui murmuroit en ſecret contre ſon autorité, & qui s'erigeoit en cenſeur de tous ceux qu'elle honoroit de ſa confiance. Le tour n'étoit pas moins adroit que malin.

En me peignant ſous le caractere le plus odieux aux Souverains on étoit ſûr d'arracher juſqu'à la racine, la bienveuillance que la Reine pouvoit avoir pour moi, & tirer même du refus des graces qu'un tel ſoupçon pouvoit m'attirer de Sa Majeſté, l'avantage de la confirmer de plus en plus dans l'opinion qu'on lui auroit donnée.

Pour empêcher que je n'apperceuſſe ce deſſein autrement que par ſon effet, les

les perſonnes, qui, depuis le départ du Comte de Rottembourg, avoient fait les empreſſés autour de moi, continuerent à jouer la même comedie. Ceux en petit nombre qui étoient initiés dans le myſtere, manquoient rarement, chez moi, de placer dans la converſation quelque nouveau trait de leur bonne volonté, & de m'annoncer que j'en recueillirois bientôt les fruits. Ces aſſurances étoient ſoutenues par les principaux Acteurs; quand je me trouvois chez eux, ils les répétoient, en les accompagnant des expreſſions les plus obligeantes & les plus ſinceres en apparence. A la verité je n'étois pas la dupe de ce manege: cependant je me comportois comme ſi j'euſſe donné dedans, deſirant veritablement de ne laiſſer dans l'eſprit de ces perſonnes aucune trace des ſentimens, que les tracaſſeries de l'hyver dernier y avoient imprimés.

L'obſtination avec laquelle on s'étoit oppoſé à tout ce qui pouvoit m'être avantageux, ne m'avoit point perſuadé qu'on put nourrir perpetuellement dans ſon cœur le deſir (1) de nuire à quelqu'un

(1) *Hominem naturæ obedientem, homini nocere non poſſe.* Cic. L. III. de Offic. c. 5. *Si nocere homini contra naturam eſt, pro-*

qu'un, & malgré une experience du contraire pendant plus de 25 ans, je perſiſte encore à en douter.

Je veux croire que l'envie, ou la haine, ſont capables en certains momens de faire prendre une ſi étrange réſolution. Mais ne change-t-elle jamais? Et peut-elle tenir contre les reflexions que la Religion, l'humanité & le tems préſentent pour la détruire? C'eſt aux défenſeurs des maximes du Cardinal de Fleury à répondre à cette queſtion.

Je m'étois ſi ſouvent apperçu que ceux qui vouloient s'attirer la bienveuillance de ce Miniſtre, ne ceſſoient de repandre en France & en Eſpagne, que mes prétendues negociations n'étoient dans le vrai que quelques intrigues mal menagées; que je crus devoir de mon côté, ne point me laſſer de combattre un préjugé

deſſe igitur homini ſecundum naturam ſit neceſſe eſt; quod qui non facit, hominis ſe appellatione diſpoliat, quia humanitatis officium eſt, neceſſitati hominis, ac periculo ſubvenire. Quæro igitur ab iis, qui flecti, ac miſereri non putant eſſe ſapientis, ſi homo ab aliqua beſtia comprehenſus auxilium ſibi armati hominis imploret, utrumnè ſuccurendum putent, an minime? Non ſunt tam impudentes, ut negent fieri oportere quod flagitat, quod expoſcit humanitas. Lact.

jugé ſi faux, & ſi plein de malignité. La balance que tiennent les Courtiſans, eſt rarement juſte entre leurs mains: ils la font toujours pancher du côté de la faveur; & dès qu'on poſſede celle-ci, on eſt preſqu'aſſuré de leur ſuffrage. Ne me flattant pas d'échaper ſeul à leur partialité, à moins de les forcer par l'evidence & le poids de la verité à me rendre juſtice, je jugeai qu'il falloit eſſayer de tirer du Cardinal de Fleury un eſpece d'aveu tacite ou formel des faits en conteſte, qui put impoſer ſilence.

L'entrepriſe étoit difficile, & je comprenois parfaitement, que de remettre devant les yeux de cette Eminence ce qui s'étoit paſſé entr'Elle & moi pendant mon ſejour en France, c'étoit l'aigrir inutilement, ſans obtenir aucune réponſe. Auſſi ne fut-ce point le parti que je pris. Je m'adreſſai (1) au Garde des Seaux qui poſſedoit alors toute ſa confiance; & ſous pretexte de lui rendre compte

(1) Ma lettre à ce Miniſtre n'étant que l'abregé de ce que l'on a vu plus en détail dans ces Memoires, j'ai cru devoir me diſpenſer de la placer ici, où elle pourroit paroître une repetition ennuyeuſe. On la trouvera avec la réponſe qu'il me fit, à la fin de ce volume *Pieces Juſtificatives N°. LIV. LV.*

compte de ma conduite, & de lui demander quelques éclairciſſemens qui ſerviſſent à la regler, je tâchois de le conduire, auſſi bien que le Cardinal à convenir des faits que ma lettre contiendroit, ou s'ils entreprenoient de les combattre, à profiter en ce cas des contradictions où le dernier ne pouvoit manquer de tomber avec lui-même, & que j'étois en état de prouver par les lettres de ſa main, que j'avois préſentées à Leurs Majeſtés.

Le Cardinal eſquiva le piege, en refuſant d'entrer dans aucun détail: mais mon deſſein ne laiſſa pas d'avoir le ſuccès que j'eſperois. On remarqua ſuffiſamment par la réponſe du Garde des Sceaux, dont je donnai copie à quelques-uns de mes amis, auſſi bien que de ma lettre, que n'étant rien moins qu'en ſituation d'en impoſer à un Miniſtre tel que ce Cardinal, devant qui tout flechiſſoit, il falloit que ce que j'avois rapporté fut exactement vrai, puiſqu'autrement on n'auroit pas manqué de relever vivement la moindre faute qui m'auroit échapé ſur cet article.

Ce que Mr. Chauvelin ajoûtoit, qu'on n'avoit j'amais donné ordre à perſonne de s'oppoſer aux graces que Leurs Maj. au-

auroient deſſein de m'accorder, ne trouva pas la même créance. Les Miniſtres étrangers, & tout ce qu'il y avoit de gens un peu conſiderables à Madrid, n'avoient pas oublié, que le Comte de Rottembourg, avant de partir, & depuis ſon départ, ſes confidens avoient ouvertement aſſuré le contraire; & que ces derniers s'étoient même fait un merite auprès de moi, d'avoir ſouvent conſeillé au premier de ne pas ſuivre les ordres du Cardinal. Peut-être ignoroit-il leur indiſcretion: mais quand il l'auroit connue, cela ne l'auroit pas fait parler differemment. Dans la place qu'il rempliſſoit on ſe perſuade aiſément, qu'on eſt en droit d'entreprendre tout ce qu'on veut, & de faire croire tout ce qu'on dit.

La précaution que je venois de prendre pour invalider ce privilege ſur ce qui me concernoit, ne fut point ignorée en France. Le Cardinal & le Garde des Sceaux ſurent que je n'avois fait aucun myſtere de ce que j'avois écrit au dernier, & de ſa réponſe. Leurs interêts étoient alors les mêmes: ceux du Cardinal, ou plutôt ſes idées paroiſſant bleſſées par ma démarche elle leur déplut; & ſelon ce que *Dom Joachim*

BAR-

BARNACHEA (1) troiſieme Plenipotentiaire d'Eſpagne, me raconta quand il vint joindre la Cour à *Seville*, le Garde des Sceaux lui parla à diverſes repriſes contre moi, d'une maniere animée & preſſante.

Ce n'eſt nullement ſur le ton de récrimination que je m'exprime ainſi. Il étoit naturel que ce Miniſtre ſuivit le goût de celui dont il dépendoit. Il ne connoiſſoit guere alors ſon caractere; & je ſuis perſuadé que ſéduit par le portrait peu flatteur que le Cardinal lui aura fait de moi, il a cru de bonne foi la juſtice du côté de ce dernier. Le tems & les événemens auront rectifié ſes idées. Il faut ſe placer à une juſte diſtance des objets, pour les connoître. Quand on néglige cette regle, on s'expoſe à l'illuſion.

Au reſte, ce n'eſt pas dans cette ſeule occaſion qu'on a traité de temerité la juſte attention que j'avois, à faire retomber ſur mes adverſaires les traits qu'ils me lançoient ſans ceſſe. J'ai eu continuellement ce préjugé à combattre; &

(1) A préſent le Marquis DEL PUERTO, Ambaſſadeur d'Eſpagne auprès des Etats-Généraux.

& pendant qu'on ne ſe faiſoit aucun ſcrupule de ſoulever tout le monde contre moi, je commettois un crime irrémiſſible de traverſer un tel deſſein. N'eſt-ce pas viſiblement ſe ſervir de deux poids (1) & de deux meſures; forcer l'équité à plier en gemiſſant ſous la puiſſance; en un mot, vouloir proſcrire de la ſocieté humaine, le courage, & toute délicateſſe de ſentimens? il paroit difficile qu'un pareil projet trouve beaucoup d'approbateurs.

Je ne cachai point au Marquis de BRANCAS la lettre que j'avois écrite au Garde des Sceaux, ni la réponſe de ce Miniſtre; étant bien aiſe qu'il vît par ſes propres yeux, que la relation que je lui avois faite d'une partie des negociations dont la Cour d'Eſpagne m'avoit chargé en France, n'étoit pas chimerique, mais fondée en realité.

Le Marquis parut ſenſible à la confiance que je continuois de lui marquer; & ſuivant alors tout naturellement ce que ſa droiture lui dictoit, il me repeta, qu'il voyoit avec une veritable peine

(1) *Pondus, & pondus; menſura, & menſura: utrumque eſt abominabile apud Deum.* Prov. C. XX. v. 10.

ne le travers que le Cardinal avoit pris contre moi, & qu'il ſouhaittoit que je puſſe l'en faire revenir.

„ Mais, ajouta-t-il tout de ſuite, il „ eſt glorieux & vindicatif. Cela don- „ ne peu d'eſperance de voir arriver ce „ changement. "

Ce fut la derniere fois que cet Ambaſſadeur & moi nous parlames avec cordialité. Il changea bientôt après de ſentimens & de langage. Il étoit effectivement peu vraiſemblable, que dans les circonſtances où nous nous trouvions tous deux, il pût longtems reſiſter aux aſſauts qu'on lui livroit pour le faire penſer & agir differemment. C'eut été de ſa part un eſpece d'héroïſme en fait d'équité, que l'on rencontre rarement parmi les hommes, & que je crois inconnu dans les Cours.

Le Marquis de Brancas, à l'exemple de tous les Miniſtres de France d'une certaine diſtinction, qui étoient venus à Madrid, avoit en vue de retirer de ſon Ambaſſade la Grandeſſe d'Eſpagne; & toute autre affaire lui paroiſſoit, à coup ſûr, de petite importance en comparaiſon de celle-là. Perſonne ne doutoit de ſon intention à cet égard, & qu'en lui procurant les moyens d'obtenir une gra-

ce

ce ſi deſirée, on ne fût aſſuré d'acquerir ſon amitié. La Ducheſſe de St. Pierre & ſes partiſans, ſûrs de ne pouvoir y prétendre qu'à ce titre, & jugeans avec raiſon, qu'un homme de la naiſſance & de la vertu du Marquis de Brancas ne ſauroit prendre ſur lui de devenir ſans ſujet l'inſtrument de la paſſion du Cardinal de Fleury contre moi, conclurent que le ſeul expédient de diſſiper ce ſcrupule, étoit de faire ſentir à cet Ambaſſadeur, combien une pareille délicateſſe pouvoit nuire à ſes vues, puiſque leur ſuccès dépendoit principalement des bons offices, que les perſonnes honorées de la confiance de la Reine étoient en état de lui rendre.

Le Comte de MARCILLAC avoit joué un rolle ſi brillant, dans toutes les intrigues qui s'étoient paſſées pendant le ſejour du Comte de Rottembourg en Eſpagne, qu'il fut encore chargé de la conduite de celle-ci. Il accepta la commiſſion; &, afin que je ne me doutaſſe de rien, il continuoit à m'aſſurer (1) fréquemment, que le zele de la Ducheſſe de St. Pierre & de l'Archevêque d'Ami-

(1) *Lingua fallax non amat veritatem: & os lubricum operatur ruinas.* Prov. c. 26.

da pour mes interêts, bien loin de s'affoiblir, augmentoit chaque jour.

L'état où la nation Eſpagnole voyoit le Roi, afligeoit les uns, & excitoit quelque mécontentement parmi les autres. Tous les eſprits ne ſont pas également portés à l'obeiſſance: il y en a toujours d'inquiets, ou d'ambitieux, qui ſe figurent qu'un changement de gouvernement pourra ſervir à leurs vues, & qui le ſouhaittent bien moins pour le bien de l'Etat, que pour le leur particulier.

Il ſe trouvoit à Madrid comme je l'ai deja rapporté, nombre de gens de ce caractere, & qui confondant mal à propos leurs interets avec ceux de la France, avoient repandu certains bruits ſourds, avant & après l'arrivée du Marquis de Brancas, que ce Miniſtre ne traverſeroit point le deſſein que le Roi d'Eſpagne avoit d'abdiquer une ſeconde fois la Couronne; & même que la Cour de Verſailles & ſes Alliés verroient avec plaiſir, que la Reine, que l'on ſuppoſoit entierement dans les interêts de l'Empereur, n'eût plus de part au Gouvernement de la Monarchie Eſpagnole.

Ces bruits, favoriſés par les ſuites qu'avoit entraînées le Traité de Vienne, n'a-

n'avoient pas laiſſé de faire impreſſion, de cauſer quelque inquiétude à la Reine, & de faire obſerver les diſcours & les demarches du Marquis de Brancas. Le Comte de Marcillac profita de la conjoncture, & ſous le ſpécieux prétexte de ne point laiſſer ignorer à l'Ambaſſadeur de France les raiſonnemens du public, il travailla à l'engager, tant pour la réuſſite des affaires dont il étoit chargé, que pour ſon avantage particulier, à les faire entierement tomber, en ſe liant étroitement & ſans myſtere avec l'Arch. d'Amida & la Ducheſſe de St. Pierre, qui tenoient alors le premier rang dans le parti de la Reine, & qui l'avoient chargé de l'aſſurer, qu'ils deſiroient ſincerement ſon amitié, & ſeconderoient de leur mieux ſes bonnes intentions auprès de Leurs Majeſtés.

Marcillac inſiſtoit beaucoup ſur l'utilité que retireroit M. le Marquis de deux perſonnes, que le devoir & la faveur appelloient ſi près de la Reine. D'un autre côté il n'oublioit rien pour éfacer entierement de l'eſprit de cet Ambaſſadeur, le ſouvenir de ce qui s'étoit paſſé pour retenir en Eſpagne le Comte de Rottembourg. Rien n'étoit plus faux, ſelon lui, que les bruits que l'on avoit

affecté de répandre ſur le prétendu deſſein de ce Comte, de s'attirer l'Ambaſſade d'Eſpagne, & ſur les ſoins qu'on vouloit que l'Archevêque & la Ducheſſe ſe fuſſent donnés de concert pour le faire reuſſir. Le Marquis de Brancas devoit regarder les raiſonnemens qu'on avoit tenus à cet égard, comme de pures chimeres, inventées par des gens dont le Comte de Rottembourg avoit ſi bien dévoilé la malignité, que quoique j'euſſe été prévenu plus que perſonne par ces rapports contre lui, la Ducheſſe de St. Pierre & l'Arch. d'Amida, j'avois enfin été obligé de convenir qu'on m'en avoit impoſé, & de rendre juſtice à la droiture irréprochable de ces trois perſonnes.

On n'aura pas, je penſe, beaucoup de peine à croire, que le donneur d'avis égayoit un peu la ſcene en cet endroit à mes dépens, par les prétendues variations qu'il s'efforçoit de faire remarquer dans ma conduite; & en tournant ſon recit de façon, que le procedé du Comte de Rottembourg, de l'Arch. d'Amida, & de la Ducheſſe de St. Pierre avec moi, paroiſſant meriter un panegyrique, c'etoit aſſez que l'on me fût quelque gré d'avoir ſi bonnement confeſſé mes erreurs.

Cet

Cet article, que j'avois ſuffiſamment éclairci avec le Marquis de Brancas, & que celui-ci avoit approfondi tout à loiſir, pour ce qui lui étoit perſonnel, avant de venir en Eſpagne, n'auroit pas, ſuivant toute apparence, fait grande impreſſion ſur ſon eſprit: mais il voyoit bien qu'il ne convenoit pas à ſes deſſeins de paroître trop incredule; & flatté apparemment d'acquerir à la Cour le credit & la conſideration qu'on lui promettoit, il écouta les conſeils du Comte de Marcillac: enfin il les ſuivit.

Pour contribuer au ſuccès de l'entrepriſe, la Ducheſſe de St. Pierre avoit écrit au Cardinal de Fleury, pour ſe plaindre de la reſerve que Mr. de Brancas obſervoit à ſon égard; & la démangeaiſon qu'elle avoit de perſuader au public qu'elle poſſedoit la confiance de ce premier Miniſtre, ne lui permit pas de faire un myſtere de cette lettre, non plus que de la réponſe du Cardinal, entierement conforme, diſoit-elle, à ſes deſirs. Si cette Dame diſoit vrai, comme j'en ſuis perſuadé, il eſt hors de doute qu'une telle piece ſervit merveilleuſement à décider l'Ambaſſadeur de France, & par conſéquent à rendre la victoire complette.

Quand ces eſpeces de Préliminaires, pour s'entendre & agir de concert furent terminés, & les interêts devenus communs, on s'expliqua vraiſemblablement avec cordialité ſur ce qui concernoit les miens. Le Marquis de Brancas oublia alors, à l'exemple de ſon prédéceſſeur, qu'il m'avoit poſitivement aſſuré que le Cardinal ne lui avoit point preſcrit de me traverſer. La Ducheſſe de St. Pierre ne tint pas plus de compte des témoignages réïterés, qu'elle m'avoit donnés & fait donner, de la ſincerité de ſon amitié. L'intrigue de la Comedie tendoit à ſa fin. Il ne s'agiſſoit plus que d'empêcher, en gardant encore certaines bienſéances avec moi, que je n'apperçuſſe trop promptement la part que je devois avoir au dénouement.

Le Marquis de Brancas diſſimula d'abord le changement arrivé dans ſa maniere d'agir avec la Ducheſſe de St. Pierre. Cette Dame fut moins reſervée; Elle vouloit que ſon triomphe éclatât: pour cet effet elle affecta des converſations particulieres & des relations avec l'Ambaſſadeur de France, qui devinrent bientôt matiere d'obſervations. Ses partiſans donnerent à entendre que le Cardinal la regardoit comme une amie, ſur l'attachement

chement & la prudence de laquelle il avoit assuré M. de Brancas qu'il devoit compter.

Ce manege & ces discours ne m'engagerent point à me comporter differemment avec les chefs de la nouvelle alliance. A la verité il devoit paroître assez singulier, que le Ministre François eût pu se resoudre à accorder sa confiance à une Dame, qui, à coup sûr, n'avoit pas travaillé à l'attirer en Espague: mais ces sortes de variations sont si fréquentes dans les Cours, & les raisons qui les produisent si differentes, qu'il me sembla fort inutile de perdre le tems à démêler le principe de celle du Marquis de Brancas. Je crus seulement pouvoir en conclurre, qu'il suivroit dans peu les traces de son précurseur; & qu'il étoit bon, par conséquent, d'user d'un peu de circonspection avec lui.

J'aime à supposer, pour sauver l'honneur & la bonne foi du Marquis de Brancas, que lorsqu'il me dit, que le Cardinal ne lui avoit point ordonné de me désservir, il me parloit avec sincerité: & la conduite opposée à cette assurance, qu'il tint immédiatement après avoir accordé sa confiance à la Ducheſſe de St. Pierre, verifie ma conjecture. J'ai

tout lieu de croire que le Cardinal avoit informé cette Dame ſeule de ſes veritables intentions ſur mon ſujet ; & que celle-ci, après avoir révélé au Marquis les meſures qu'elle avoit priſes pour les ſuivre, elle ne lui cacha point qu'il falloit travailler de concert avec elle à la ſatisfaction de ſon Eminence.

Le monde eſt rempli de gens qui font l'éloge de la généroſité ; mais qui, dans les circonſtances où ils ne peuvent la concilier avec leurs interêts, en laiſſent la pratique à d'autres. C'eſt le parti que prirent alors l'Ambaſſadeur de France & la Ducheſſe de St. Pierre. Le premier avoit reçu de ma part toutes ſortes de marques d'attention & de déference : je n'avois jamais donné aucun juſte ſujet de plainte à l'autre. Cette conſideration auroit dû les détourner de ſervir la paſſion du Cardinal de Fleury contre moi : cependant il n'en fut rien. Ils ſe diſſimulerent ſans doute, combien il eſt difficile d'allier cette complaiſance avec la vertu dont ils font profeſſion. Les avantages, après tout, que preſente la faveur d'un Miniſtre puiſſant, permettent-ils d'examiner les moyens qu'on met en œuvre pour lui plaire ? L'ambition eſt un ſouverain remede contre les ſcrupules : elle les diſſipe tous. Dès

Dès mon premier voyage en Eſpagne le Cardinal n'avoit pas perdu de vue le deſſein d'empêcher que j'y obtinſſe aucun établiſſement, & de me reduire à l'impoſſibilité d'y ſubſiſter. On a vû les meſures qu'il avoit priſes pour la reuſſite de ce projet, après que le Duc de Bourbon fut éloigné du Miniſtere; les tentatives qu'il avoit faites à ce ſujet pendant mon ſejour en France, & les reſſorts qu'il avoit fait jouer depuis mon retour à Madrid, par l'entremiſe du Comte de Rottembourg. Celui-ci étant parti ſans avoir pû parvenir à ſatisfaire les deſirs de cette Eminence, le Marquis de Brancas ſe promit d'être plus heureux; & quoi qu'il eût ſouvent cenſuré la conduite de ſon prédéceſſeur, non ſeulement il là ſuivit, mais, qui plus eſt, il rencherit ſur toutes les tracaſſeries, les intrigues & les mortifications qu'on m'avoit deja ſuſcitées, pour ſe procurer la gloire de me forcer à quitter la partie.

Je veux croire que l'Ambaſſadeur de France ne donna pas dans ces écarts tout-à-coup. Sa complaiſance pour le Cardinal lui fit faire le premier pas dans une pourſuite ſi injuſte; les obſtacles que lui oppoſoit ma vigilance l'animerent,

& le dépit de ſe voir dévoilé fit le reſte. Mais il n'en eſt pas moins vrai qu'une querelle étrangere devint la ſienne, & qu'en épouſant les vues particulieres du premier Miniſtre de ſon Maître, il négligea mal à propos d'écouter ce que ſa probité & ſa vertu lui dictoient.

Il ſe paſſa pluſieurs jours avant que je m'apperçuſſe de ſon changement Il eſt vrai que ſur certains bruits qui me l'annonçoient, j'obſervois de plus près ſes diſcours & ſes démarches; mais l'opinion que j'avois de ſa droiture, rendoit l'examen leger, & ne me fit prendre de précautions que celles qu'une prudence ordinaire prépare à tout événement.

Le Roi continuoit à ſe tenir enfermé dans ſa chambre. Les chaleurs de l'Eté, & l'incommodité qu'elles devoient lui cauſer, ne purent le tirer de cette ſolitude: perſonne ne ſavoit quand il en ſortiroit. Cette langueur ſe répandoit ſur toutes les affaires de la Monarchie. Rien ne ſe décidoit, & chacun ſouffroit de perſeverer ſi longtems dans l'incertitude. Elle ne me paroiſſoit pas moins dure qu'aux autres, & mon état devenoit chaque jour plus facheux & plus inſupportable. Les partiſans du Cardinal le connoiſ-

noiſſoient auſſi bien que moi. Ils ne s'occuperent qu'à prévoir les moyens dont je pouvois m'aviſer pour le rendre meilleur, afin de les faire échouer, & ſurtout à me perdre dans l'eſprit de la Reine.

Les impreſſions ſe donnoient, ſans que je puſſe eſſayer de les éfacer. Comment l'aurois-je entrepris, puiſque c'étoit l'ouvrage d'un Confeſſeur, d'une Confidente, & de quelques autres perſonnes leurs Créatures, qui ſeules pouvoient aborder Sa Majeſté? Cette circonſtance auroit caché leurs mauvais offices dans des tenebres impenetrables, ſi les perſonnes en queſtion, reglant leur conduite à mon égard ſur le plus ou le moins de progrès des préventions qu'elles inſpiroient à la Reine, ne ſe fuſſent trahies elles-mêmes, & ne m'euſſent aidé, par leur imprudence à découvrir le principe de tant de variations.

Depuis que la Ducheſſe de St. PIERRE avoit initié le Marquis de BRANCAS dans les myſteres de ſa politique, & qu'il lui faiſoit part des ſiens, j'obſervois entre eux une conformité de langage & de façon d'agir avec moi, qui ſembloit m'avertir, qu'on étoit bien aiſe que je viſſe la déference qu'on avoit

l'un pour l'autre. Je ne contrariois point leur intention : je prenois garde ſeulement qu'elle ne ſervît de prélude à celle de me nuire. Mais ce que j'enviſageois comme un futur contingent, étoit déja arrivé ; & pendant que l'on continuoit à ſe comporter à mon égard comme on avoit fait depuis le départ du Comte de Rottembourg, on prenoit en ſecret des meſures pour me fruſtrer, & des emplois que je ſollicitois & de la gratification dont j'avois beſoin pour me ſoutenir en Eſpagne, en attendant que l'on m'en accordât un.

L'Archevêque d'Amida ſecondoit ce deſſein à merveille. Mon ſejour à Madrid lui déplaiſoit plus qu'à perſonne. La vue d'un homme à qui l'on a des obligations, & qu'on veut perdre, devient inſupportable. L'animoſité étouffe la reconnoiſſance ; & pour éviter les reproches & la confuſion, on ſe hâte d'écraſer & d'anéantir le ſujet de la part duquel on les craint.

Je liſois ces divers ſentimens dans le cœur du Confeſſeur de la Reine. Je n'eſperois gueres qu'ils changeaſſent ; & l'impoſſibilité ſeule de pouvoir parler à Leurs Majeſtés, m'avoit obligé de prier ce Prélat, de leur préſenter le Memoire dont j'ai

j'ai fait mention. Mon peu de confiance en lui, & mon attention à ne lui donner aucun prétexte de mal interpréter mes inſtances, furent cauſes que je les reïterai le moins qu'il me fut poſſible pour obtenir une réponſe ; & je ne ſongeai d'abord qu'à œconomiſer les foibles reſſources qui me reſtoient, en attendant qu'elles puſſent augmenter. Mais mes beſoins devenant toujours plus preſſans, le ſecours plus neceſſaire, & l'eſperance de voir le Roi, de qui ſeul je pouvois l'attendre, ſortir de ſa retraite, de plus en plus incertaine, je crus devoir inſiſter de nouveau, à demander que l'on eût égard à mes repréſentations ; & avant que de m'embarraſſer l'eſprit du but que pouvoit avoir l'union de l'Ambaſſadeur de France avec la Ducheſſe de St. Pierre, me mettre préallablement en état d'en juger à mon aiſe.

Quoique ce qui s'étoit paſſé lors du départ du Comte de Rottembourg, eût renouvellé en apparence les relations que j'avois eues avec l'Archevêque d'Amida, on concevra ſans peine, après ce que l'on vient de voir, que je les reduiſois dans des bornes fort étroites. Cependant la bienſéance, & la place qu'il occupoit, m'obligeant à l'entretenir quelque-

quefois de ce qui me concernoit, je lui rappellai un jour le ſouvenir du Memoire que je lui avois remis pour Leurs Majeſtés ; & je le ſuppliai de m'apprendre s'il avoit trouvé le moment de le faire lire à la Reine, & ſi je pouvois me flatter qu'il produiroit quelque effet ?

La queſtion embaraſſa le Prélat. Il ſe tira pourtant d'affaire en alleguant, que la Reine étoit ſans ceſſe avec le Roi, qu'elle ne pouvoit diſpoſer que de quelques inſtans pour lui parler, & qu'il ne convenoit point alors de parler d'affaires particulieres. „ Il faut, ajouta-t-il, „ attendre un tems plus favorable. Quand „ il ſe préſentera, je ne le laiſſerai pas „ échapper.

Il m'étoit impoſſible de détruire les raiſons que me débitoit l'Archevêque : il pouvoit m'en impoſer impunément, & concerter, dans le ſecret & dans le ſilence avec ſes alliés, les meſures qui reſtoient à prendre pour ſe débarraſſer entierement de moi. S'ils euſſent continué de les tenir cachées il m'auroit été auſſi difficile de les connoître, que d'en éviter les ſuites. Mais par bonheur ils s'ouvrirent à des confidens plus zélés que prudens, de l'eſperance qui les flattoit. Elle tranſpira par le moyen de

ceux-

ceux-ci à d'autres, & bientôt ce ne fut plus un myſtere pour moi.

La choſe ne me ſurprit point. Je m'attendois que l'intelligence qui s'étoit établie entre le M. de Brancas & la Ducheſſe de St. Pierre, aboutiroit à reproduire des intrigues toutes ſemblables à celles du Comte Rottembourg; & les circonſtances qu'on me rapporta, ne firent que confirmer la juſteſſe de l'augure. Il ne fut plus queſtion que d'obſerver les démarches de mes ennemis, comme j'avois fait précédemment, & de recevoir ce qu'ils me diſoient, ou faiſoient dire par leurs partiſans, de la même façon qu'on écoute les merveilles qu'un Operateur & ſes ſuppots annoncent de leurs remedes.

De tout ce qui me parvenoit à ce ſujet, j'eus lieu de conclure avec mes amis, que l'on s'attachoit toujours, & apparemment avec ſuccès, à me rendre ſuſpect à la Reine; & que, pour revêtir de quelque vraiſemblance ce qu'on lui inſinuoit contre moi, on ajoutoit, que je m'abſtenois d'avoir aucune liaiſon avec tous les veritables ſerviteurs de Sa Majeſté.

La repetition de ces malignes ſuppoſitions tirant à conſéquence, je m'appliquai de nouveau à les détruire, & afin d'y

d'y mieux parvenir ; je voulus que le remede vint de la part de ceux qui cherchoient à cauſer le mal, & qu'en ſollicitant avec plus de chaleur encore que je n'avois fait les bons offices de l'Archevêque, & même ceux de la Ducheſſe de St. Pierre, au ſujet des graces que je deſirois, la Reine pût appercevoir, ſans le ſecours de qui que ce fût, que je ne m'éloignois pas des perſonnes qui paroiſſoient honorées de ſa confiance, & juger en même tems de leurs bonnes ou mauvaiſes intentions à mon égard.

Je reſolus auſſi d'informer le Marquis DE LA PAZ des démarches que je ferois ; & cette précaution tendoit non ſeulement à me le rendre favorable, mais encore à m'aquerir le droit de le citer comme temoin de la confiance que j'avois marquée à l'Archevêque & à la Ducheſſe, au cas que l'un ou l'autre me taxaſſent de faire peu de cas de leur amitié.

Les liaiſons qui s'étoint formées entre le Marquis d'ABRANTES & moi, à l'occaſion des affaires dont l'Infant *Dom* EMMANUEL m'avoit chargé, ſe ſoutenoient toujours avec la même affection de part & d'autre. J'allois ſouvent chez lui ou chez le Pere *Dom Manuel* RIBERO : ils s'intereſſoient ſincerement à tout

ce

ce qui pouvoit contribuer à ma ſatisfaction. Sûr de leurs ſentimens & de leur diſcretion, je ne fis aucune difficulté, un ſoir que j'étois ſeul avec eux, de leur apprendre ce que l'on tramoit de nouveau contre moi, & le plan de conduite que je m'étois propoſé. Ils le trouverent ſingulier, ſans pourtant diſconvenir que ce ne fût le meilleur pour moi, puiſqu'il remedioit aux principaux inconveniens que j'avois à craindre.

„ S'il réuſſit, me dit le Pere Dom „ Manuel, vous ſerez fondé à vous ſer- „ vir de ces paroles de Zacharie (Luc. „ c. 1.): *Salutem ex inimicis noſtris, &* „ *de manu omnium, qui oderunt nos.* J'au- „ rois une veritable joye de vous les en- „ tendre reciter.

La converſation ſe continuant avec cette cordialité, fille d'une mutuelle confiance, je tombai inſenſiblement ſur l'embarras où j'étois pour me ſoutenir à Madrid; & je leur expliquai en quoi conſiſtoit mon revenu, la diminution qu'on avoit faite en France de près de la moitié de ma penſion, & qu'on ne m'avoit donné que quinze cent piſtoles de grantification, tant pour aller à Paris que pour revenir en Eſpagne & m'y établir. Ce détail

les

les ſurprit, ſur tout le Marquis d'Abrantes, qui accoutumé à l'abondance, comme tous ceux qui ſervent le Roi ſon maître, s'étoit imaginé qu'elle devoit auſſi régner chez moi. Inſtruit du contraire il offrit ſur le champ de me prêter cinq cent piſtoles, & même plus, ſi j'en avois beſoin.

Conſervez-moi, lui dis-je après l'avoir remercié, cette bonne volonté pour une autre occaſion. Je demande actuellement quelque ſecours à leurs Majeſtés: je dois l'eſperer; & je puis encore l'attendre. Si pourtant, continuai-je en plaiſantant, je m'apperçois avant qu'il vienne que les vivres ſont épuiſés, & que ceux qui travaillent à me les couper veulent me prendre à diſcrétion, alors je vous prierai de ravitailler la place, & de ne point laiſſer tomber celui qui la défend entre les mains des aſſiegeans.

„ S'il ne s'agit pour vous mettre en „ ſureté, repartit le Marquis d'Abran- „ tes, que de prendre cet engagement „ avec vous, le ſiege ſera levé à coup „ ſûr. Mais, plaiſanterie à part, je ne „ ſaurois penſer que l'on ait conçu en „ France le bizarre deſſein de vous avoir „ par famine. Et ſi tant eſt qu'il y ait „ quel-

„ quelqu'un ici qui voulût le favoriſer, „ qui oſeroit le propoſer à leurs Ma- „ jeſtés?

Plus d'une perſonne, repliquai-je, au moins ſi j'en dois croire ce que des gens bien inſtruits m'ont aſſuré. Elles ne le feront ſans doute pas directement: mais, ſous divers prétextes, dont elles ſauront ſe ſervir pour détourner leurs Maj. de m'accorder à préſent aucune grace, elles tâcheront de me conduire peu à peu à jouer le rolè de mécontent, & d'homme fort embarraſſé à ſubſiſter. Le premier rend deſagréable & ſuſpect, & l'autre (1) mépriſable. Depuis que je ſuis en cette Cour, le Cardinal de Fleury & ſes partiſans ont toujours viſé à me mettre dans ce cas, & moi à l'éviter. Cette guerre de chicane, que je croyois finie, va recommencer; & ſelon les avis qu'on m'a donnés, on a deja commis plus d'un acte d'hoſtilité. Je ne ſai où elle aboutira. Souvenez vous ſeulement, dis-je en riant au Marquis d'Abrantes, que vous venez de me promettre, que, s'il eſt néceſſaire, vous

(1) *Magnum paupertas opprobrium, jubet*
Quid vis, & facere, & pati,
Virtutiſque viam deſerit arduæ.
Horat. III. Od. 24.

vous introduirez quelque ſecours dans la citadelle.

Quoique je diſſimulaſſe l'inquietude que me cauſoit le nouvel orage qui s'apprêtoit contre moi, elle n'en étoit pas moins vive. Les reflexions que je faiſois ſur ma ſituation, m'annonçoient toutes que je deviendrois enfin la victime des menagemens que l'on ſeroit obligé d'avoir en Eſpagne pour le Cardinal de Fleury. Les ſervices que j'avois rendus, & les promeſſes qu'on m'avoit faites de les recompenſer, même au-de-là de mes deſirs, ne me raſſuroient pas: on n'oublie que trop vite ceux-là, & l'on n'élude que trop facilement celles-ci; & quand une fois des perſonnes en place ſe ſont livrées à des averſions injuſtes, une foule de flatteurs qui les environne, ſait leur faire trouver coupable ce qui leur déplait. Que faire dans de pareils cas? Reclamer contre l'injuſtice? Foible reſſource! Le public, qui eſt peu au fait des choſes, & qui les approfondit encore moins, juge ceux qu'il voit maltraités ſur l'etiquette du ſac, & les déclare ou dignes de l'être, ou gens ſans talens. Pouvois-je me flatter, qu'on eût pour moi plus de menagement? Ces conſiderations m'abbattoient en certains momens; mais je me relevois bientôt, reſolu

ſolu plus que jamais de ſoutenir l'adverſité plutôt que de l'eſquiver par des baſſeſſes. J'ai conſervé ces ſentimens juſqu'à préſent, ſoutenu par la divine providence, à travers les contradictions les plus violentes & les plus opiniâtres.

Je ne tardai pas d'avoir avec l'Archevêque d'Amida un long entretien, où je lui repreſentai d'abord, que depuis près d'un an que j'étois de retour en Eſpagne, bien loin qu'on m'eût accordé aucune des graces qui m'avoient été poſitivement promiſes, il paroiſſoit viſiblement, qu'on ne cherchoit qu'à m'amuſer par des eſperances, qui, n'aboutiſſant à rien de réel, ne ſervoient qu'à exciter contre moi l'envie, & qu'à me compromettre deſagréablement avec le public.

„ Cette maniere d'agir, *ajoutai-je*, ne „ peut avoir que deux principes : ou leurs „ Maj. de leur propre mouvement ne ju- „ gent plus à propos de me retenir à leur „ ſervice, ou, par conſideration pour le „ Cardinal de Fleury, Elles veulent lui „ épargner la mortification de voir ce „ qu'il a dit, & fait dire à mon deſavan- „ tage, démenti par leurs bienfaits. Dans „ le premier cas je dois reſpecter la vo- „ lonté de leurs Maj., & me retirer de „ leur Cour ; mais qu'il me ſoit au moins

„ per-

„ permis de les ſupplier par votre en-
„ tremiſe, que ce ſoit d'une façon dé-
„ cente, & qui ne porte aucune atteinte
„ te à ma réputation. Dans le ſecond
„ cas, ſoufrez que je vous demande, ſi
„ vous croyez de bonne foi, que le Roi
„ & la Reine doivent pouſſer les mena-
„ gemens envers le premier Miniſtre de
„ France, juſqu'à lui ſacrifier quelqu'un
„ dont ils ſont contens; & ſi les mo-
„ yens que vous ſavez mieux que moi
„ qu'il a mis en uſage pour me priver
„ de leur bienveuillance, exigent une at-
„ tention plus marquée de leur part,
„ que ceux que j'ai employé juſqu'à pre-
„ ſent pour la meriter? Vous répondrez
„ peut-être que la condeſcendance que l'on
„ marque à ce Cardinal, l'engagera à pren-
„ dre plus-à cœur les interêts de leurs
„ Majeſtés: mais ſans être aſſez temerai-
„ re pour oſer mettre les miens à côté
„ des leurs, vous êtes-vous apperçu,
„ depuis un an que cette condeſcendan-
„ ce dure, qu'elle vous ait été fort uti-
„ le; & ne vous plaignez-vous pas tous
„ les jours du peu de fruit que vous
„ retirez de la bonne volonté de M. de
„ Fleury? Je ne doute point qu'on ne
„ vous faſſe entendre, que leurs Maj.
„ remarqueront dans peu combien elle
„ eſt

„ eſt ſincere : mais ſavez-vous ſi ceux
„ qui vous font ces promeſſes, n'ont
„ pas des raiſons particulieres de vous
„ amuſer ; & êtes-vous bien ſûr qu'elles
„ s'accompliront, moyennant qu'on per-
„ ſiſte à rejetter ici toutes mes repré-
„ ſentations ? Je crois qu'il s'en faut beau-
„ coup que vous adoptiez une telle chi-
„ mere.

„ Ce n'eſt pas tout, continuai-je, on
„ fait tout ſon poſſible pour perſuader
„ à la Reine que je ſuis du nombre des
„ mécontens, & porté ſecrettement à mur-
„ murer contre ſon Gouvernement. Mais
„ par quel hazard les perſonnes qui m'at-
„ tribuent ces ſentimens les ont-ils dé-
„ couvert ? Nomment-elles quelqu'un à
„ qui j'en aye fait confidence ? On les
„ preſſeroit en vain de le déclarer. Vous
„ ſavez que j'ai deja eu à combattre cet-
„ te calomnie l'hyver dernier, & que
„ je l'ai détruite. A quel propos la reſſuſ-
„ cite-t-on aujourd'hui ? Eſt-ce qu'on s'i-
„ magine qu'à force de la renouveller
„ on la revêtira enfin de quelque vrai-
„ ſemblance ? En verité, on devroit être
„ las de m'attaquer par de ſemblables
„ ſuppoſitions ; & afin de prévenir une
„ bonne fois pour toutes, les impreſſions
„ qu'elles pourroient faire ſur l'Eſprit de

„ leurs

„ leurs Maj. & ſur le vôtre, ſoyez, s'il
„ vous plait, convaincu, que rien n'eſt
„ capable d'alterer ma ſoumiſſion aux
„ ordres du Roi & de la Reine, & ma
„ confiance en leurs bontés. Je ne ſai ce
„ que c'eſt que cabales, qu'intrigues
„ & que murmures: on ne me trouvera
„ jamais mêlé dans ce qui aura ce ca-
„ ractere. J'avoue que ma ſituation; &
„ le bien de mes affaires, m'obligent à de-
„ mander de tems en tems à leurs Maj.
„ de la fixer: mais c'eſt toujours, ce
„ me ſemble, ſans m'écarter du profond
„ reſpect que je leur dois; & certaine-
„ ment on ne citera aucune occaſion,
„ où je me ſois échapé à parler differem-
„ ment. Ce n'eſt point, avec la permiſ-
„ ſion de mes ennemis, bleſſer ce reſ-
„ pect, que d'expoſer les facheuſes con-
„ ſéquences qui reſultent pour moi de
„ l'incertitude où je ſuis, & de m'en
„ remettre enſuite à ce qu'il plaira à
„ leurs Maj. de déterminer. Il eſt natu-
„ rel & permis à tous les hommes, de
„ veiller à la conſervation de leur répu-
„ tation. Quelle idée auriez-vous de
„ quelqu'un, qui ne montreroit à cet
„ égard aucune ſenſibilité? Ce n'eſt ſans
„ doute pas vous, Monſeigneur, qui
„ deſapprouvez la mienne ſur cet arti-
„ cle:

„ cle : ce ſont certaines gens, que nous
„ connoiſſons tous d'eux, à qui elle dé-
„ plait. Ils me font parler comme ils vou-
„ droient que je penſaſſe ; & quoiqu'à
„ coup ſur ils ne ſoyent pas mes con-
„ fidens, ils ne laiſſent pas d'expliquer
„ mes intentions, & de me prêter un
„ langage dicté par le reſſentiment & le
„ dépit. Heureuſement pour moi, il eſt
„ difficile qu'ils vous en impoſent ; puiſ-
„ que c'eſt par vos mains qu'ont paſſé
„ les divers Memoires que j'ai pris la
„ liberté de préſenter à leurs Majeſtés : &
„ j'ai du moins la ſatisfaction de pou-
„ voir vous citer au Roi & à la Reine,
„ pour temoin de la moderation de mes
„ démarches.

Ce n'étoit pas ce que prétendoit le Prélat. L'uſage que je voulois faire de lui étoit contraire aux engagemens qu'il avoit pris, & peut-être deja remplis. Interdit de ce qu'il venoit d'entendre, plus embarraſſé encore à y répondre, le bon Prélat eut recours à ſa démangeaiſon aux jambes ; & il les frotta d'une maniere très capable de la faire paſſer. Mais voyant que j'attendois partiemment l'effet de cette friction, & que je ne me retirois pas, il me dit, àtravers beaucoup de complimens & de verbiages

inutiles, que je devois être tranquille; que leurs Maj. perſeveroient dans le deſſein de m'employer à leur ſervice dans une Cour étrangere, ainſi que je le deſirois; mais qu'il falloit patienter juſqu'à la fin du Congrès de *Soiſſons*, avant laquelle il étoit perſuadé qu'Elles ne ſe détermineroient pas à nommer aucun Ambaſſadeur.

„ Vous me montrez dans un grand „ éloignement, dis-je à l'Archevêque en „ l'interrompant, l'accompliſſement de „ mes eſperances. Le Congrès, dont vous „ parlez, prend le même train que celui de Combray; & ſuivant les apparences il ſe terminera de même, & „ laiſſera tout dans la confuſion. En ce „ cas, Monſeigneur, l'incertitude que „ je partage avec le public n'eſt pas prête „ à finir. Je ſai qu'il aura bientôt pris „ ſon parti, & qu'au moyen de quelques „ chanſons ſur Mrs. les Plenipotentiaires, „ il ne ſongera plus à l'inutilité de leurs „ operations: mais pour moi, je vous „ avoue que le plaiſir de les entendre chanter ne charmera pas l'ennui de ma ſituation; & je ſouhaitte fort que vous „ veuillez bien m'aider à la rendre plus „ agréable. Elle pourra le devenir ſans „ que je ſois Ambaſſadeur. Je n'ai ſouhaitté ce caractere, je vous le proteſte,

„ qu'a-

„ qu'afin de ceſſer, en m'éloignant d'ici,
„ d'être le ſujet éternel des tracaſſeries
„ des partiſans du Cardinal de Fleury;
„ & puiſqu'il n'eſt pas tems, dites-vous,
„ d'inſiſter pour obtenir cette grace, ne
„ puis-je point me flatter, qu'au moyen de vos bons offices, leurs Maj.
„ m'accordent celle de me nommer Conſeiller d'Etat? Vous ne ſauriez croire combien vous détruiriez ici d'intrigues & de menſonges, en les portant à prendre cette reſolution. Elle
„ pourra bien cauſer quelque déplaiſir à
„ Mr. le Cardinal de Fleury: mais cette raiſon ſuffit-elle pour l'arrêter; &
„ parce que ce Miniſtre veut abſolument
„ qu'une apparente diſgrace juſtifie ſa
„ paſſion contre moi, convient-il, je
„ le repete, que leur Maj. pouſſent la
„ complaiſance juſqu'à conniver à un tel
„ projet. Il me ſemble, la Religion même à part, qu'il y ſa plus de grandeur d'ame à ſoutenir l'innocence,
„ quand un homme puiſſant veut l'opprimer, qu'à partager ſon animoſité.
„ D'ailleurs, permettez-moi de le dire,
„ les procedés de Mr. le Cardinal de
„ Fleury ne meritent pas une ſi haute
„ protection. Car que voulez-vous qu'on
„ penſe de la facilité avec laquelle il nie

„ des faits prouvés dans les lettres qu'il „ m'a écrites? Comment ſe blanchira-t-il „ d'avoir fait ſervir la relation que j'ai „ menagée entre leur Maj. Cath. & lui, „ à leur envoyer de gayeté de cœur un „ eſpece de libelle diffamatoire contre „ moi, dont vous m'avez vous-même „ avoué que vous aviez été ſcandaliſé? „ Dans quel eſprit, enfin, employe-t-il „ les Miniſtres du Roi en cette Cour, „ tantôt à me ſuſciter des ennemis, „ tantôt à me rendre de mauvais offi- „ ces, pendant qu'il me fait aſſurer par „ par eux du contraire? Se joue-t-on „ ainſi impunément de la bonne foi? „ Quelle attention peut exiger un hom- „ me qui l'aſſujettit ſi manifeſtement à „ ſon caprice? "

Vous parlez en homme offenſé, me dit l'Archevêque. Je ne diſconviens pas que ſur certains articles, que vous venez de citer, vous n'ayiez ſujet de l'être: mais je ne ſaurois m'empêcher de vous dire, que vous imputez mal à propos à Mr. le Cardinal de Fleury, de ſe ſervir des Miniſtres de France pour vous traverſer ici. Je ſai que pendant un tems vous avez ſoupçonné Mr. De Rottembourg de vous être contraire; mais vous avez vu enſuite que c'étoit à tort.

„ Je

„ Je n'ay point vu cela, repliqua-je avec
„ vivacité. J'ai vu de mes deux yeux tout
„ l'oppoſé ; & j'ai même pris la liberté
„ d'expoſer le fait à leurs Majeſtés, dans
„ un Memoire qu'une Lettre de Mr. le
„ Cardinal de Fleury m'obligea de leur
„ préſenter. D'ailleurs, ce dernier eſt con-
„ venu avant ſon départ, que cette Emi-
„ nence le ſollicitoit ſouvent, de détour-
„ ner leurs Maj. de m'accorder aucun
„ emploi ; & Mad. la Ducheſſe de St. Pier-
„ re m'a aſſuré, qu'elle lui avoit pluſieurs
„ fois conſeillé de ne lui point obeïr. Mr.
„ de Rottembourg s'en eſt même fait un
„ merite dans certains éclairciſſemens que
„ nous avons eus enſemble ; & vous
„ pouvez verifier le fait avec Mr. de
„ Marcillac. Il eſt vrai que j'ai fait ſem-
„ blant de croire ce dont on vouloit me
„ perſuader, lorſque Mr. de Rottem-
„ bourg, cherchant à ſe raccommoder
„ avec moi, ſe juſtifia le mieux qu'il put
„ ſur le ſujet des tracaſſeries qui s'étoient
„ paſſées: mais avec votre permiſſion, cet-
„ te docilité n'eſt pas une preuve que je
„ me trompois ; vous n'en pouvez con-
„ clure autre choſe, ſinon qu'elle ne me
„ coute rien lorſque je la crois propre à me
„ concilier l'amitié de ceux, qui, ſans ſa-
„ voir pourquoi, me traitent en ennemi."

L'Archevêque n'avoit pas envie d'approfondir la matiere ; il n'y auroit pas trouvé ſon compte. Pour changer de ſujet, il me tint divers propos, qui me parurent tendre à découvrir ſi je me doutois de ce qui ſe paſſoit entre l'Ambaſſadeur de France, la Ducheſſe de St. Pierre & lui : mais je ne jugeai pas à propos de ſatisfaire cette curioſité. Le Prélat trompé par l'indifference que j'affectois, s'expliqua plus librement, & me dit en parlant du Marquis de Brancas : au moins vous conviendrez, que vous auriez tort de vous méfier de celui-ci, & qu'il eſt de vos amis ?

„ J'ai lieu de m'en flatter, repliquai-
„ je ; & je cultiverai avec ſoin ſon ami-
„ tié. Il m'a proteſté que Mr. le Cardi-
„ nal ne lui avoit point ordonné de con-
„ trecarer mes interêts en cette Cour.
„ Je compte ſur ſes aſſurances & les crois
„ plus ſinceres que celles de ſon prédé-
„ ceſſeur. Mais quoiqu'il en ſoit, aidez-
„ moi à prévenir quelque variation, en
„ ſuppliant leurs Maj. de me nommer
„ Conſeiller d'Etat. Quand une fois cette
„ grace ſera accordée, & que mon ſort
„ commercera à ſe décider, comptez que
„ l'orage ſe calmera. On ne l'a excité &
„ on ne l'entretient qu'afin de m'empé-

„ cher

„ cher d'arriver au port. Lorſqu'on m'y
„ verra, ceux qui travaillent actuelle-
„ ment à m'en fermer l'entrée, ſeront
„ peut-être les premiers à me faire valoir
„ les peines qu'ils ſe ſeront données pour
„ qu'on me l'ouvrît, & qu'on me tirât
„ du danger."

Ma propoſition n'étoit point du goût de l'Archevêque d'Amida. Il comprenoit à merveille, que me renfermant à demander un titre à la Cour, qui, quoique honorable, n'étoit pas ſuperieur à ceux qu'il m'avoit offerts de la part de leurs Majeſtés, j'allois au-devant de tous les prétextes que l'on pouvoit alleguer pour éluder de me l'accorder. Il lui parut donc plus convenable de me ramener à l'Ambaſſade que j'avois deſirée d'abord. Pour cet effet il releva beaucoup les agrémens de celle-ci, ſur ceux que me procureroit la charge de Conſeiller d'Etat; & oubliant qu'il m'avoit dit que le Roi & la Reine ne ſe détermineroient pas à nommer des Miniſtres dans les Cours étrangeres avant la fin du Congrès de *Soiſſons*, il voulut me faire entendre, qu'on pourroit prendre en ma faveur une reſolution plus prompte.

Sa Rhetorique ne me perſuada pas: & pour couper court à tous les ſubter-

fuges, dont il s'étoit ſervi juſqu'alors pour m'amuſer, je lui dis, que comme il ſavoit auſſi bien que moi qu'on ne jugeoit ordinairement du merite dans les Cours que par la proſperité, je lui laiſſois à penſer quelle idée le public, en France & en Eſpagne, pouvoit concevoir du mien & de mes ſervices, en voyant que depuis près d'un an que j'étois à Madrid, bien loin d'obtenir aucune grace, on n'entendoit parler que des obſtacles qu'on oppoſoit à toutes celles que je demandois : que cette ſeule circonſtance donnoit de la vraiſemblance aux bruits deſavantageux que Mr. le Cardinal de Fleury & ſes partiſans repandoient ſur mon ſujet ; & que l'unique moyen de les faire tomber, conſiſtant en ce qu'il plût à leurs Maj. de marquer par quelque grace, qu'Elles étoient ſatisfaites de ma conduite, on ne pouvoit deſapprouver les inſtances que je faiſois pour l'obtenir.

„ Le grade de Conſeiller d'Etat, ajou-
„ tai-je en finiſſant, remediera à tout. On
„ me verra au moins tenir par quelque
„ endroit au ſervice de leurs Majeſtés ; &
„ ſi dans la ſuite Elles jugent à propos
„ de m'employer hors de leurs Etats, le
„ titre dont Elles m'auront honoré, me
„ mettra à portée d'exécuter avec plus

„ de

„ de décence & de dignité les commiſ-
„ ſions qu'elles me confieront."

Mon raiſonnement n'étoit guere ſuſceptible d'objections; auſſi l'Archevêque ne m'en fit-il que de très legeres. D'ailleurs ce n'étoit pas par ſes diſcours qu'il meditoit de me rebuter de mon projet: il comptoit d'en trouver de plus ſûrs moyens dans les préventions qu'on devoit donner à la Reine contre moi; & en attendant qu'elles fiſſent leur effet, il vouloit par quelques temoignages (1) de bonne volonté conſerver la confiance que je lui marquois, afin de m'endormir pendant que l'Ambaſſadeur de France & la Ducheſſe de St. Pierre pouſſoient leur pointe. Ce fut dans cette intention qu'il me promit de rendre compte à leurs Majeſtés de notre entretien, & de tâcher de me rapporter une réponſe favorable. Au ſurplus nous ſavions chacun à quoi nous en tenir ſur cet article.

Quoique je ne préviſſe aſſurément pas alors les differentes peines qui m'étoient préparées, & les précautions que j'aurois à employer contre la malignité de mes ennemis, je ne laiſſois pas de deſirer

(1) *Ore ſua pacem amico loquitur, & occulte ponit inſidias.* Jerem. VII. 8.

que les lettres originales du Cardinal de Fleury, que j'avois préſentées au Roi & à la Reine, me fuſſent rendues; & comme on avoit eu tout le tems de les examiner, je priai l'Archevêque, en le quittant, de me menager cette reſtitution auprès de leurs Majeſtés. Il convint que j'avois raiſon de la ſouhaitter, & il m'aſſura qu'il ne manqueroit pas de le repreſenter à la Reine.

Quelques jours après, me trouvant avec la Ducheſſe de St. Pierre, je lui fis une apparente confidence d'une partie de l'entretien que j'avois eu avec l'Archevêque d'Amida. „ Il faut, lui dis-je enſuite, que „ je vous aye l'obligation de l'entretenir „ dans lintention où je le crois de me „ rendre ſervice. Il s'agit auſſi d'une af„ faire moins conſiderable, mais qui m'in„ tereſſe pourtant d'une certaine façon. „ J'ai prié votre vieux ami, de retirer „ quelques lettres de M. le Cardinal de „ Fleury, qui ſont entre les mains de leurs „ Majeſtés. Ne pourriez vous point, de „ votre côté, en dire un petit mot à la „ Reine. Elle ſe ſouviendra bien, que „ lorſque j'eus l'honneur de les lui don„ ner à St. *Ildephonſe*, Elle me promit, „ qu'auſſitôt après les avoir lues elle char„ geroit ſon Confeſſeur de me les reſtituer."

La

La Dame à qui je parlois me prêta favorable audience. Je remarquai par la maniere dont elle s'expliquoit, qu'elle étoit deja inſtruite de ce que je prétendois lui apprendre. Je ne m'en embarraſſois pas beaucoup : ce n'étoit pas l'eſperance de réuſſir par ſes bons offices qui me déterminoit à les lui demander. Je ne faiſois cette démarche que pour montrer à la Reine, que je n'avois aucune répugnance à m'adreſſer aux perſonnes qu'elle honoroit de ſa confiance ; & pour m'autoriſer, ſi elles abuſoient de la mienne, à manifeſter aux yeux de Sa Maj. le juſte ſujet que j'avois de me méfier de leurs ſentimens. Il ne tint pas à la Ducheſſe de St. Pierre que je ne la cruſſe ſincerement portée pour mes interêts ; elle s'en vanta du moins très fort, me fit encore quelques reproches de m'être méfié d'elle, & me promit de ſolliciter en ma faveur l'Archevêque d'Amida, & de chercher l'occaſion de rappeller à la Reine le ſouvenir des lettres du Cardinal de Fleury, que j'avois envie de recouvrir.

Tout ſembloit ſe tourner au gré des partiſans de ce premier Miniſtre. Je ne paroiſſois plus les craindre, puiſque je me livrois à ceux qui en étoient les chefs, & que j'attendois en quelque façon de

leurs bons offices l'accompliſſement de mes deſirs. Il ne s'agiſſoit deſormais que de m'entretenir dans une crédulité ſi propre à leurs deſſeins ; & l'on entrevoyoit avec joye, qu'en continuant de m'amuſer par de vaines promeſſes, on me rereduiroit infailliblement à devenir importun, bientôt après à charge, enfin à ne pouvoir ſubſiſter en Eſpagne, ni retourner en France avec quelque agrément. La victoire étoit alors complette.

Au reſte je ne trouvois point ſurprennant, que la Ducheſſe de St. Pierre, l'Archevêque d'Amida, le Comte de Marcillac & quelques autres tant Italiens que François, qui n'étoient certainement pas mes confidens, ſe flattaſſent d'une ſi agréable attente, & oſaſſent m'en impoſer ſi hardiment. Mais mon étonnement étoit, que l'Ambaſſadeur de France, à qui je n'avois point caché ce que je penſois des artifices de ceux que je viens de nommer, eût adopté leurs eſperances en entrant dans leurs vues. Je trouvois que l'envie de plaire au Cardinal, lui faiſoit oublier de conſulter la prudence & la bonne foi. Sans cela auroit-il imité la duplicité de ſon prédéceſſeur, qu'il avoit lui-même ſi ſouvent cenſurée? Auroit-il affecté de me marquer une amitié, qu'il démen-

mentoit entierement par ſa conduite? Si les avis qu'on me donnoit chaque jour de ce changement n'avoient pas ſuffi pour me le faire appercevoir, tout ce qui entouroit le Marquis de Brancas m'en auroit fourni des preuves.

J'ai obſervé pendant mes voyages en differentes Cours étrangeres, qu'il n'y a preſqu'aucun François paſſant, qui ne ſuccombe à la tentation de vouloir qu'on croye, que ſon arrivée a pour objet quelque négociation ſecrette. La France ſurtout fourmille de ces Miniſtres inconnus, qu'on pourroit nommer ſubſidiaires; & quoique ſouvent ils ne parviennent pas à perſuader les gens d'un certain ordre, qu'ils ſont effectivement revêtus du titre dont ils ſe décorent, cette incredulité ne les décourage point; ils tâchent de ſe dédommager du tort qu'elle leur fait, en eſcamottant au moins les égards des maîtres d'Auberge. Leurs valets, quand ils en menent, ont auſſi leur rolle; il conſiſte dans un certain air de ſuffiſance, ou de myſtere ſur les occupations du Seigneur qu'ils accompagnent, moyennant quoi ils partagent avec lui le relief paſſager que lui prête la ſimplicité de l'hôte & de ſes voiſins.

Ma-

Madrid, & en particulier l'hôtel du Marquis de Brancas étoient remplis de ces ſortes de perſonnages. Il n'y avoit pas un ſeul François qui ne ſe crût chargé de menager les interêts du Roi Très-Chrêtien. Ce ſoin avoit fort occupé ceux qui reſidoient depuis longtems en Eſpagne, tant que les brouilleries ſurvenues entre les deux Couronnes avoient duré : mais depuis qu'elles étoient finies, ils ſe trouvoient oiſifs. Cette inaction leur ſembloit indécente ; & faute de matiere importante pour faire briller leur capacité & leur zele, ils aimoient mieux ſe rabattre ſur des vetilles, que de ne point figurer du tout : encore celles-ci ne ſuffiſoient-elles pas pour occuper tout ce monde. Une telle diſette les menaçant de voir bientôt enſevelir leurs talens dans l'obſcurité, ils avoient habilement jugé, que le ſeul moyen d'éviter ce deſagrément, étoit de ſe rendre utiles au Cardinal de Fleury en me deſſervant ; & ſans autre motif ni examen, ma conduite, mes deſſeins, & tout ce qui me regardoit, devint le ſujet de leur cenſure.

Ce généreux procedé avoit commencé dès que ces François avoient ſu que le Comte de Rottembourg m'étoit contrai-

re :

re : ils ſe flattoient ſans doute de partager avec lui les effets de la reconnoiſſance du Cardinal. Appercevant enſuite que tout ce qu'il avoit tenté pour plaire à cette Eminence, n'avoit abouti qu'à le confiner dans ſon château en Alſace, ils imiterent l'exemple qu'il leur avoit donné avant ſon départ, de vouloir bien vivre avec moi. L'arrivée du Marquis de Brancas, & mes liaiſons avec lui, les continrent, tant qu'ils les virent ſubſiſter. Mais quand l'intelligence qui ſe forma entre ce Miniſtre & la Ducheſſe de St. Pierre devint publique, & que ces Meſſieurs entrevirent ce qu'elle me pronoſtiquoit, le goût pour l'intrigue leur revint. Je recommençai à être le ſujet de leurs plaiſanteries ; & comme elles étoient approuvées tacitement par l'Ambaſſadeur de France, par la Ducheſſe de St. Pierre, & par l'Archevêque d'Amida, ils les débitoient avec auſſi peu de diſcretion que de délicateſſe. Il me revint qu'elles rouloient principalement ſur l'inutilité des ſoins que je me donnois, pour arriver, diſoient-ils, à une grande élevation. Ils tachoient de faire conclurre de leurs raiſonnemens, qu'on connoiſſoit apparemment en Eſpagne, que ce n'étoit pas ſans raiſon que le

le Cardinal étoit mécontent de moi, & que les motifs qui l'avoient empeché de m'attirer aucun bienfait du Roi en France, avoient tout l'air de produire le même effet ſur l'eſprit de leurs Maj. Cath.

Le meilleur moyen de prouver que la reflexion n'étoit par juſte, étoit d'obtenir que le Roi & la Reine m'accordaſſent la grace que je demandois. J'y travaillai plus ſerieuſement que jamais; & ſollicitant toujours pour la forme les offices de l'Archevêque d'Amida, ce fut tout de bon que je m'adreſſai au Marquis de la Paz pour une déciſion favorable.

Quoique je n'euſſe pas des liaiſons particulieres avec ce Miniſtre, j'étois ſûr de n'avoir à craindre de ſa part que les ſuites de ſa timidité. Il n'étoit donc queſtion que de la menager de façon qu'il connût, que je ne ſongeois pas à rien exiger de lui qui pût le compromettre. Pour cet effet je débutai d'abord avec lui ſur le ton de lui demander conſeil, au ſujet des meſures que je devois prendre dans la conjoncture critique ou j'étois, dont je lui dépeignis tous les deſagrémens. Cette maniere de s'expliquer, qui ſemble être dictée par la confiance, l'attire inſenſiblement de celui qui écoute. On ſe trouve

tou-

toujours bien de ſe procurer cet avantage; & quand on doit menager quelque affaire intereſſante, la meilleure de toutes les fineſſes eſt de gagner le cœur de ceux dont on a beſoin.

Ce que j'exigeois du Marquis de la Paz ne parut point lui faire de la peine. Il ſouhaitta ſeulement que je le miſſe mieux au fait qu'il n'étoit, me dit-il, de ce qui s'étoit paſſé entre le Cardinal de Fleury & moi en France.

Je ſatisfis alors pleinement ſa curioſité; & à l'exception de ce que renfermoit de particulier l'inſtruction du Roi d'Eſpagne, je lui rendis un compte exact de tout ce qui concernoit la reconciliation des deux Couronnes, que j'avois été chargé de menager, & des mortifications de toute eſpece, que le premier Miniſtre du Roi Très-Chêtien me ſuſcitoit ſans ceſſe, & ſans aucun ſujet legitime. Le détail où ſes queſtions me donnerent lieu d'entrer, me conduiſit à lui faire remarquer la conduite ſinguliere que le Comte de Rottembourg avoit tenue avec moi; celle du Marquis de Brancas, qui commençoit à l'imiter, & par conſequent le juſte ſujet que j'avois de me méfier de la feinte amitié de cet Ambaſſadeur.

,, Com-

„ Comprenez-vous, ajoutai-je, la petiteſſe & la mauvaiſe foi, que ces deux „ Miniſtres, & le Cardinal de Fleury qui „ les fait agir, manifeſtent dans ce qui „ me concerne? Ils ne peuvent diſconvenir de la verité de tout ce que je viens „ de vous rapporter: mais comme elle „ prouve les ſervices que j'ai rendus, ils „ mettent tout en uſage pour l'obſcurcir, ou du moins pour donner l'odieux „ caractere d'intrigues à mes démarches. „ Ce n'eſt pas tout: ils veulent me perſuader qu'ils regardent avec une parfaite indifference ce qui peut m'être avantageux, pendant qu'ils ne ſont occupés que du ſoin de me nuire. En un „ mot, n'étant point fondés à employer „ ouvertement contre moi l'autorité que „ leur donne le caractere dont ils ſont „ revêtus, ils le font indécemment ſervir „ à m'attaquer par une guerre de ſouterrains & de chicane.

Le Marquis de la Paz ne releva ni ne contredit ce que je lui confiois. Il ne convenoit pas à la place qu'il rempliſſoit, de prendre le premier parti; & les preuves que je lui avois preſentées de la verité des differens faits que je venois de rapporter, n'admettoient aucune objection. Il

prit

prit le Memoire que je lui préſentai pour leurs Majeſtés, & il me promit obligeamment, de faire valoir auprès d'Elles les juſtes raiſons que j'avois pour les ſupplier de m'accorder une déciſion. A quoi il ajoûta, qu'il croyoit convenable que les relations que nous aurions enſemble ſur ce qui concernoit mes deſſeins, ſe paſſaſſent plûtôt par lettres que par entretiens, de peur que ces derniers, devenant matiere à ſpeculation, ne me fuſſent plus nuiſibles qu'utiles.

Je trouvai la reflexion juſte; & je l'adoptai avec d'autant plus de facilité & de plaiſir, qu'elle convenoit parfaitement aux vues que j'avois, de procurer une nouvelle autorité aux diverſes raiſons que j'employois pour ſoutenir mes interêts, & aux pieces qui étoient entre mes mains, par la maniere dont je tâcherois de faire expliquer ce Miniſtre ſur les unes & ſur les autres.

Avant de quitter le Marquis de la Paz, je le priai de m'apprendre s'il avoit trouvé le moment de parler à la Reine au ſujet de la gratification que je demandois? Il ne me répondit pas comme l'Archevêque d'Amida, que la choſe lui avoit été impoſſible: au contraire, il me dit qu'il s'étoit

toit aquitté de ma commiſſion en préſentant mon Memoire à Sa Majeſté, qui avoit paru le recevoir avec bonté, mais ſans rien décider ſur ce qu'il contenoit. „ Que „ cela ne vous décourage point, ajoûta-„ t-il. Attendez que le Roi ſorte, & que „ vous puiſſiez lui parler. Je ſuis perſua-„ dé que vous aurez alors ſatisfaction. „ Comptez qu'à preſent les affaires les plus „ importantes languiſſent. "

Il fallut me contenter de l'eſperance que le Marquis de la Paz me donnoit, malgré tout l'embarras où elle me laiſſoit pour ſubſiſter.

Une des principales occupations des partiſans du Cardinal de Fleury conſiſtoit à connoître ce qui ſe paſſoit chez moi, afin de juger par l'état de mes finances, ſi elles me permettoient de ſoutenir la dépenſe qu'une certaine bienſéance m'obligeoit de faire. Leur tranquillité ou leur inquietude dépendoit en quelque façon de leurs differentes obſervations à cet égard. Mais ce qui doit paroître encore plus ſingulier, c'eſt qu'ils ſe faiſoient un merite auprès du grand Miniſtre à qui ils vouloient plaire, par les avis qu'ils lui procuroient ſur cet article; que cet oracle de toute la France donnoit une

atten-

attention particuliere au plus ou au moins d'abondance qui regnoit dans ma maiſon.

Comme il falloit, pour faire ces découvertes, multiplier les queſtions, & que je ſus bientôt qu'elles partoient principalement de ceux qui compoſoient la Cour du Marquis de Brancas & de la Ducheſſe de St. Pierre, je m'étudiai à leur tenir tous les jours certains propos propres à les dévoiler. Tantôt je flattois leurs eſperances, & tantôt je les détruiſois. Appercevoient-ils dans les meſures d'œconomie que je feignois de tems en tems vouloir prendre, qu'il y avoit apparence que mes finances s'epuiſoient? Je les voyois auſſitôt ſe regarder furtivement, d'une maniere qui trahiſſoit la joye ſecrette que leur cauſoit cette découverte, & chercher, ſous le ſpecieux prétexte (1) de prendre à cœur mes interêts & de me donner des conſeils, à mieux approfondir ma ſituation. Changeois-je en quelqu'autre occaſion de langage; & ſembloit-il que je formaſſe des projets d'achetter de la vaiſſelle & des meubles, ou de prendre une maiſon plus grande? la ſerenité diſparoiſſoit de leur phyſiono-

(1) *Oſculabantur mihi manus quidam, & ore vipereo detrahebant, & dolebant labiis, corde gaudebant.* Hieron. ad Aſell.

ſionomie; on paroiſſoit diſtrait, & craindre de laiſſer échaper quelque marque de l'agitation que l'on reſſentoit. C'étoit en vain qu'ils ſe flattoient de m'en dérober la connoiſſance; j'éclairois de trop près leurs variations.

Mais quoique j'euſſe de plus en plus ſujet d'être convaincu de la juſteſſe de mes remarques, & par conſequent de la façon de penſer de ces perſonnes; je diſſimulai néanmoins la ſurpriſe & l'indignation qu'elle excitoit en moi. Le moindre éclat de ma part n'auroit ſervi qu'à augmenter leur animoſité; & c'eſt ce que je devois éviter. Le meilleur moyen de mortifier des gens capables de faire conſiſter leur ſatisfaction dans mes peines, étoit d'obtenir la place de Conſeiller d'Etat, ou la gratification que je demandois. Cette reflexion, & l'ennui de voir ma deſtinée ſi longtems en ſuſpens, fit que je redoublai mes ſollicitations auprès du Marquis de la Paz.

Il n'y a point de ſatisfaction qu'un homme à ſentimens elevés, deſire avec plus d'ardeur, que celle de reduire au ſilence la malice & l'envie, & d'anéantir les projets de ceux qui s'y livrent. Toutes mes démarches tendoient à remporter cette victoire

ctoire. Il me ſembloit que le moment où je la verrois certaine, me dédommageroit par ſa douceur, de toutes les amertumes & de toutes les contradictions que j'avois eſſuyées juſques alors.

Ce moment ſi ſouhaitté ne venoit point. Le parti de l'Ambaſſadeur de France travailloit avec autant d'ardeur à l'éloigner, que j'en avois à le faire naître. Mes repréſentations & mes inſtances échouoient contre celles qu'on faiſoit à la Reine, de ne point mortifier ſenſiblement un Miniſtre, dont l'attachement lui étoit néceſſaire dans la conjoncture préſente; & mon innocence ne put tenir contre les préventions qu'on lui donnoit, que mon ambition étoit ſans bornes, & qu'il ne convenoit pas à ſes interêts, ni en Eſpagne ni en France, de la contenter.

Le Marquis de la Paz voyoit de près l'effet que ces reflexions produiſoient ſur l'eſprit de cette Princeſſe. Incapable d'appuyer les ſiniſtres idées que l'on donnoit à Sa Maj. contre moi, il n'oſoit cependant par ſe hazarder à les détruire. Porté par la droiture & par la religion à me rendre toute ſortes de bons offices, il étoit retenu par la crainte bien fondée qu'il avoit, de s'attirer à dos le Cardinal de Fleury, l'Ambaſſa-

baſſadeur de France, leurs partiſans en Eſpagne, & ſurtout l'Archevêque d'Amida, en contrediſant devant la Reine les inſinuations de ce Prélat.

Pour concilier dans cette occaſion l'obligeante attention qu'il vouloit avoir pour moi, de me cacher la reſiſtance que trouvoient mes deſſeins, avec les juſtes précautions qu'il croyoit devoir prendre pour ne rien hazarder qui le compromît, il chercha à gagner du tems en prolongeant mes eſperances, & en adouciſſant autant qu'il pouvoit la peine que me cauſoient les délais. Tantôt il louoit ma moderation, de ce que je n'inſiſtois pas trop à demander les graces qui m'avoient été promiſes; tantôt mon zele pour les interêts de leurs Maj. en France, & la prudence avec la quelle j'avois ſu ou prévenir les ſuites de la mauvaiſe volonté de mes ennemis, ou la développer à travers tous les artifices qu'ils avoient employés pour la dérober à mes yeux. En un mot, les réponſes (1) qu'il me faiſoit, contenoient

(1) Ceux qui ſont dépoſitaires des papiers qui m'ont été enlevés, pourront ſe convaincre de la verité du fait, en parcourant plus de 40 Lettres de ce Miniſtre qui s'y trouvent. Ils y verront même pluſieurs circonſtances que j'ai oubliées,

noient en quelque façon l'éloge de mes ſentimens & de ma conduite.

Je ne pouvois qu'être flatté de cette approbation, qui ajoûtoit un nouveau degré d'évidence aux differens faits que j'avois rapportés à ce Miniſtre, & qui font la matiere de ces Memoires: mais j'aſpirois à quelque choſe de plus. Je voulois ſurmonter les obſtacles qui m'empêchoient d'arriver à mon but, & tirer, s'il étoit poſſible, du Marquis de la Paz, quelques éclairciſſemens ſur ce qui les concernoit, dont je puſſe me prévaloir. Je l'entreprenois vainement: il étoit continuellement ſur ſes gardes, & il n'y avoit pas moyen

bliées, faute de les notter dans ce qui m'a ſervi de canevas pour ces Memoires. J'oſe dire que j'en omets pluſieurs autres, par pure conſideration pour differentes perſonnes, qui, par trop de conſcendance pour les ſentimens du Cardinal, ont eu des procedés avec moi que je ne veux ni ne dois attribuer qu'à leur foibleſſe. Je ne prétens pas me faire ici un merite imaginaire, d'une moderation ſuppoſée. M. le Duc de SULLY, qui eſt vivant, qui m'a toujours conſtamment honoré de ſon amitié, & qui a lû il y a plus de 12. ans les papiers dont je parle, l'a remarqué dans ces Memoires, & me l'a dit dans une lettre qu'il m'a écrite depuis qu'ils commencent à paroître: il ne me refuſera pas de rendre temoignage à la verité.

yen de vaincre ſa diſcretion. Contraint de rendre juſtice aux raiſons d'une telle retenue, je ne lui en ſus pas mauvais gré.

Je ne ſupportois pas avec la même reſignation le peu d'égard que l'on avoit pour mes repreſentations. Lorſque je reflechiſſois ſur le peril où je m'étois expoſé en France, ſur l'embarras, l'inquiétude & les peines que m'avoit cauſé la commiſſion dont leurs Maj. m'avoient chargé; j'étois auſſi mécontent que peu édifié, que l'on me refuſât une grace inferieure à celles qui m'étoient d'abord décernées pour prix de mes ſervices; & que non content de cette dureté, on me fit encore languir inutilement après un ſecours, que j'avois en quelque façon démontré m'être abſolument neceſſaire. Les menagemens qu'on pouvoit ſe croire obligé d'avoir pour le Cardinal de Fleury, me paroiſſoient aller trop loin, au moins ſur ce dernier article; & ne pouvant par conſéquent me perſuader qu'ils euſſent ſeuls été capables d'empêcher la Reine de m'accorder ce que je lui demandois, je conclus que cette Priceſſe avoit enfin ajouté foi aux inſinuations de mes adverſaires.

Quand deux particuliers ſont prévenus l'un contre l'autre; & qu'également ſuſcepti-

ceptibles de bonne foi ils veulent ſe parler, rien ne leur eſt plus aiſé que de guerir de leurs ſoupçons : il n'eſt même pas rare, qu'un éclairciſſement ſincere reſſerre davantage les nœuds de leur amitié & de leur confiance.

Il n'en eſt pas de-même auprès des Souverains. Leur rang met une ſi grande diſtance entre eux & leurs ſujets, qu'elle exclut cette cordialité & cette liberté de s'expliquer, ſi propre à raſſurer & à perſuader. La crainte de troubler leurs occupations ou leurs plaiſirs, d'abuſer de leur patience, & de faire naître en eux quelques mouvemens d'ennui & d'humeur en les entretenant longtems : cette crainte, dis-je, oblige à renfermer en trop peu de paroles ce qu'on doit leur expoſer, pour qu'il leur ſoit poſſible de connoître la verité. D'ailleurs les Princes ſavent qu'ils ſont plus expoſés à être trompés que le reſte des humains ; ils ſe livrent par conſéquent avec plus de reſerve ; & lorſqu'ils manifeſtent quelque ſoupçon ſur leur viſage ou dans leurs diſcours, à peine le reſpect (1) permet-il de le combattre. Il faut menager leur goût pour l'infaillibilité : le ſilence qu'il impoſe contribue

(1) *Penes regem noli videri ſapiens.* Eccl. C. VII.

à l'accroître ; & c'eſt ainſi que ſouvent les intentions les plus pures, reſtent, en s'éloignant du trône, cachées dans le ſombre nuage, qu'on eſperoit de diſſiper en s'en approchant.

Je n'étois ni moins ſuſceptible que les autres hommes, de l'impreſſion que fait la majeſté royale, ni plus à l'abri qu'eux d'éprouver les mêmes inconveniens que je viens de relever, en demandant une audience particuliere à la Reine. Mais comme c'étoit la ſeule reſſource qui me reſtoit, pour connoître en quoi conſiſtoient les préjugés qu'on lui donnoit contre moi, & pour eſſayer de les diſſiper, je crus ne devoir plus tarder de l'employer.

Avant de travailler à l'obtenir, il me parut neceſſaire de forcer le Marquis de BRANCAS à m'avouer, qu'il m'avoit caché les ſentimens du Cardinal de Fleury ſur mon ſujet, ou qu'au moins ils avoient entierement changé depuis ce qu'il m'en avoit dit à ſon arrivée. Mon intention étoit, s'il convenoit de l'un ou de l'autre, de ne pas faire ſemblant que je connuſſe les moyens dont il ſe ſervoit pour me nuire, & de le dégouter ſeulement de la foibleſſe qu'il y avoit à partager la mauvaiſe foi du Cardinal de

Fleu-

Fleury. Mais s'il perſiſtoit à me la diſſimuler, j'étois réſolu de ne lui plus laiſſer ignorer les preuves journalieres que j'en avois, & de me prévaloir de tous les avantages que me procureroit ſon embarras à me répondre, ou le deſir de ſoutenir les interêts du Cardinal, pour montrer enſuite à la Reine, juſqu'où j'avois pouſſé la moderation & la patience : & combien les artifices qu'on inventoit pour me priver de ſa bienveuillance, devoient exciter ſon indignation.

Quoique bleſſé au vif du procedé du Marquis de Brancas, je n'avois rien changé à ma maniere d'agir avec lui. Je fréquentois ſa maiſon à mon ordinaire : il ne pouvoit juger de ma mefiance, que par un peu plus de reſerve que j'obſervois dans mes diſcours lorſque nous nous entretenions : il en uſoit de-même envers moi, ſans que je marquaſſe m'en appercevoir ; & peut-être me croyoit-il ou trop intimidé pour oſer me plaindre, ou dans une incertitude volontaire ſur ſes diſpoſitions à mon égard, que j'étois bien aiſe, pour mon repos, de ne pas trop approfondir.

Mon deſſein étant de le tirer de cette erreur, je fus chez lui un jour au ma-

tin, afin de n'y trouver perſonne. On alloit le raſer quand on m'annonça ; & ſoit qu'il crût que j'avois quelque choſe d'important à lui apprendre, ou qu'il ſoupçonnât que je venois lui faire confidence de mes reſolutions ſur ce qu'il ſavoit qui ſe paſſoit à mon ſujet, il voulut abſolument congédier ſes gens, & ſatisfaire ſa curioſité.

Quel motif, *me dit-il après que nous fumes ſeuls*, vous conduit ici de ſi bonne heure ? Vous avez apparemment quelque raiſon particuliere d'en uſer ainſi ?

„ Votre reflexion eſt juſte, *repondis-*
„ *je*, J'ai cru néceſſaire d'avoir un en-
„ tretien avec vous, qui puiſſe ſervir,
„ non ſeulement à éclaircir certains dou-
„ tes que j'ai, mais encore à diriger
„ ma conduite ; & comme vraiſembla-
„ blement vous n'auriez pas dans la
„ journée le tems de m'écouter, j'ai pris
„ ce moment-ci, où j'ai jugé que cela
„ vous ſeroit plus facile."

Après ce début je me plaignis à lui, avec autant de moderation que de menagement, de tout ce que je découvrois & apprenois qu'il faiſoit en ſecret, & de concert avec Made. de St. Pierre & l'Archevêque d'Amida, pour detourner leurs

Maj. Cath. de m'accorder les graces que je demandois. Je lui dis que j'étois d'autant plus étonné d'une telle façon d'agir, que je me ſouvenois parfaitement combien il avoit deſapprouvé celle du Comte de Rottembourg, quoique préciſément la même; & que je n'aurois jamais imaginé qu'il fût tenté de ſuivre ſon exemple. Je lui demandai, ce qu'étoient devenues les proteſtations d'amitié qu'il m'avoit fait, ſoit par ſes lettres, étant encore en France, ſoit de bouche à ſon arrivée; & comment je pouvois les allier avec les mauvais offices qu'il me rendoit, malgré les aſſurances poſitives & fréquentes qu'il m'avoit données de ne jamais mettre obſtacle à ce qui pouvoit m'être avantageux, & de n'avoir reçu aucun ordre là-deſſus en partant de Paris..

„ Vous eſt-il donc venu depuis peu „ cet ordre, *continuai je*? Sur quel mo- „ tif eſt-il fondé? Vous revient-il que „ je traverſe vos operations en cette „ Cour; & y fais-je, à votre avis, le „ perſonnage d'un ſujet infidele? En un „ mot, pardonnez ſi je vous demande, „ comme à votre prédéceſſeur, ſi c'eſt „ au nom du Roi que vous l'exécutez, „ ou ſimplement par déference pour M.

„ le Cardinal de Fleury. Votre réponſe „ décidera de la nature des ſentimens que „ je dois avoir, & de la maniere dont je „ dois me comporter. "

Le Marquis que je regardois attentivement en lui parlant, me paroiſſoit fort embarraſſé à concilier ce qu'il éprouvoit intérieurement, avec ce qu'il vouloit me dire. Il falloit cependant répondre quelque choſe, & faire en ſorte que ce quelque choſe ne le compromît en rien, ni celui par les impreſſions duquel il agiſſoit, ni les perſonnes qui cooperoient à l'intrigue.

Dans cette vue il me repliqua avec quelque vivacité, que s'il m'avoit écouté ſans m'interrompre, ce n'étoit pas que mon diſcours l'embarraſſât, mais uniquement pour mieux connoître ſur quoi rouloient mes prétendus griefs; & que, puiſque je ſouhaittois une explication, il croyoit devoir m'aſſurer, que mes plaintes étoient mal fondées: Qu'il n'avoit entendu raiſonner que confuſément des graces que je demandois: que ſa curioſité à cet égard étoit très petite, & qu'il n'étoit pas plus occupé de la ſatisfaire, que de mettre aucun obſtacle à mes deſirs. Il ajouta, que ſi j'avois des ennemis à la

Cour

Cour d'Eſpagne, je ne devois point confondre leurs mauvaiſes intentions avec celles de Mr. le Cardinal & les ſiennes, ni les mettre de part l'un & l'autre dans les mauvais offices qu'on me rendoit.

Ma maniere de penſer ſur votre compte, *pourſuivit le Marquis de Brancas d'un ton plus doux*, n'a point changé. Je fais profeſſion d'être votre ami, & votre ſerviteur; & c'eſt parce-que je le ſuis ſincerement, que je me crois obligé de vous avertir, que vous ajoutez trop facilement foi à je ne ſai combien d'hiſtoires qu'on vous débite. Elles ſont abſolument dépourvues de fondement, au moins pour ce qui eſt le ſujet de notre entretien. L'idée où vous êtes que M. le Cardinal de Fleury vous eſt contraire, vous le fait trouver dans tout ce qui s'oppoſe à vos deſſeins. J'avoue, comme je vous l'ai dit en arrivant ici, que je ne le crois pas porté à les favoriſer en France: mais pour en ce pays, comptez qu'il ne s'embarraſſe en aucune façon de ce qui vous regarde. Vous ſavez ce que Mr. le Garde des Sceaux vous a écrit ſur cet article. S'il faut, pour achever de vous convaincre que Son Em. n'entre en rien dans vos affaires, une preuve parlante de ce qu'il

penſe, je vais vous la preſenter dans l'inſtant : c'eſt une lettre qu'Elle m'a écrite il n'y a pas longtems. J'eſpere après cela, mon cher Abbé, que vous conviendrez, que j'ai raiſon de vous conſeiller un peu plus de circonſpection par rapport aux faux avis qu'on vous donne, & un peu moins d'activité à votre imagination à ſe remplir de chimeres, qui n'aboutiſſent qu'à vous tourmenter inutilement.

Le Marquis de Brancas ſe leva en prononçant ces mots ; & après avoir cherché, parmi pluſieurs lettres du Cardinal de Fleury, celle qui, ſelon lui, devoit me convaincre d'être un franc viſionaire, il revint me joindre avec un air d'aſſurance qui m'auroit preſque fait croire que je l'étois devenu, ſi le cœur ne m'avoit préſagé, que la piece que nous allions voir me fourniroit matiere à me défendre, & à reclamer contre le jugement que l'Ambaſſadeur de France portoit de moi.

La Lettre en queſtion, que ce Miniſtre me lut, paroiſſoit être une réponſe au détail qu'il avoit fait au Cardinal, de la maladie de M. le Prince des *Aſturies*, & des témoignages d'attachement que la nation Eſpagnole avoit donnés dans cette occa-

occaſion à ſon Alteſſe. Il falloit auſſi qu'il eût parlé de moi à ce ſujet dans ſa relation, & que de plus il y eût fait entrer les liaiſons d'amitié que j'entretenois avec le Comte de SALAZAR & *Dom Carlos* d'ARINAGA ſon neveu: car le Cardinal lui diſoit, qu'il n'étoit pas ſurpris de l'apprendre, attendu que je poſſedois l'art de menager toutes ſortes de partis, & d'employer pour cela (je cite ſes propres termes (1)) la ſcience des ſouterrains, que je poſſedois parfaitement. Il avouoit auſſi fort cruement, que puiſque leurs Maj. Cath. ne vouloient point s'en rapporter à ce qu'il leur avoit écrit ſur mon ſujet, il n'y avoit qu'à n'en plus parler, à propos de quoi il citoit au Marquis de Brancas le proverbe, *qui vult decipi decipiatur*; & pour le préſerver obligeamment de tomber dans le même inconvenient, il lui faiſoit un portrait de mon caractere très capable de le tenir en garde contre moi. Enfin il aſſuroit encore, qu'il regardoit avec une ſouveraine indifference ce qui me concernoit.

Le Marquis de Brancas me liſoit cette

(1) Autant que je puis m'en ſouvenir, la lettre étoit écrite entierement de la main du Cardital de FLEURY.

lettre avec la vivacité d'un homme, qui ſe flatte de reduire ſon auditeur à ne pouvoir repliquer. Il s'en falloit néanmoins beaucoup que je fuſſe dans le cas: mais jugeant plus utile à ma ſituation préſente de diſſimuler l'impreſſion que m'avoit fait ce que je venois d'entendre, que de m'attacher à conteſter avec l'Ambaſſadeur de France, je ne relevai l'amertume de la lettre du Cardinal, qu'autant que la choſe me parut néceſſaire, pour ne laiſſer aucun ſoupçon au Marquis de Brancas, que ma déference pour ſa maniere d'interprêter cette lettre fût plus artificieuſe que ſincere.

Ce fut dans ce ſens que lorſqu'il me demanda, après l'avoir fermée, ſi je perſiſtois à croire que le Cardinal voulût ſe mêler de mes affaires à la Cour d'Eſpagne; je lui repondis (non ſans me faire un peu de violence), que quoiqu'il me reſtât encore quelque leger ſcrupule à cet égard, j'eſperois de le diſſiper: que je le remerciois de la bonne intention qu'il avoit de m'en faciliter les moyens, en me communiquant la lettre qu'il venoit de me lire; & que, quoiqu'à parler naturellement elle ne me parût pas, autant qu'à lui, démontrer l'indifference

de

de M. le Cardinal ſur mon ſort, je voulois cependant m'en rapporter à la connoiſſance qu'il avoit, plus intime que moi, des ſentimens de ſon Eminence.

J'abregeai le reſte de l'entretien autant que la bienſeance me le permit, & le Marquis ne me parlant point de l'Archevêque d'Amida, ni de la Ducheſſe de St. Pierre, je n'ajoutai pas un mot au peu que je lui en avois dit au commencement de notre converſation. Un ſoin plus important s'empara de toute mon attention : il s'agiſſoit d'arrêter les ſaillies de vivacité qu'excitoit en moi l'idée bizarre de Mr. de Brancas, de pretendre me prouver que le Cardinal de Fleury m'avoit oublié, en produiſant une lettre, qui diſtilloit de toutes parts ſon animoſité ſur mon ſujet. Les differentes penſées qui naiſſoient ſucceſſivement dans mon eſprit, me cauſoient une diſtraction, dont je craignois à tous momens de n'être plus le maitre. Je hâtai ma retraite, ſous prétexte de laiſſer Mr. le Marquis en liberté de ſe faire raſer & habiller ; & en le quittant je pris la reſolution, que je ſuivis depuis fidélement, de ne lui jamais plus parler de rien qui eût rapport à mes interêts, & de me borner à lui rendre les de-

devoirs, que le caractere dont il étoit revêtu m'impoſoit.

Je rencontrai dans l'Antichambre le Comte de Marcillac. Il y avoit apparemment attendu quelque tems la fin de notre conference. Ah! Ah! *me dit-il en m'abordant*, Vous vous y prenez de bon matin pour faire vos viſites.

„ Et vous, *lui repliquai-je ſur le même* „ *ton*, ne les commencez pas plus tard „ ce me ſemble." A quoi un peu trop de legereté me fit ajouter en riant: „ Entrez à préſent chez Mr. l'Ambaſſadeur; „ j'ai fini ma confeſſion; faites, quand il „ vous plaira, la vôtre.

Ce mot embarraſſa le Comte de Marcillac; & il avoit tout l'air, en me quittant, d'un homme qui ne ſe ſentoit nulle envie d'être éclairé par moi ſur l'état de ſa conſcience.

Il n'étoit pas dix heures du matin, lorſque je ſortis de l'Hôtel de l'Ambaſſadeur de France. Comme je devois un remerciment au Prince de *Naſſau Siegen* (1), au

(1) Il prenoit auſſi à Madrid le titre de Prince d'*Orange*, en qualité d'héritier du Roi d'Angleterre GUILLAUME III. Et quoique ſon illuſtre naiſſance eût dû ſuffire pour lui attirer à la Cour d'Eſpagne toute la conſideration qu'elle meritoit, il avoit aſſez mal à propos

au ſujet d'un petit chat tacheté comme un tigre, que ſon Chancelier, qui m'étoit venu voir la veille, m'avoit apporté de ſa part; j'allai lui rendre viſite pour m'acquitter de ce devoir: ce fut inutilement, il étoit ſorti de chez lui.

L'Ambaſſadeur d'Hollande n'étant pas loin de là, je dis à mon cocher de mener à ſa porte. J'ai deja rapporté que ce Miniſtre étoit de mes amis, & qu'il m'en avoit donné pluſieurs marques eſſentielles. Sa femme partageoit les mêmes ſentimens. Je les voyois ſouvent, & familierement: de leur côté ils me recevoient avec

cru l'augmenter, en donnant à trois eſpeces de Gentilhommes, qui compoſoient tout ſon Cortege, à l'un le titre de ſon Chancelier, & aux autres celui de ſon Grand & premier Eſcuyer. Ces grandes charges étoient peu lucratives. Le Chancelier avoit beaucoup de peine à maintenir l'union entre les deux derniers. Il penſa même être la victime de leur meſintelligence. Car ſur ce qu'il la leur reprocha avec toute la gravité qu'exigeoit ſon emploi, ils l'attaquerent un ſoir dans ſa Chambre, dont il ſortit prudemment par la fenêtre, au riſque de ſe caſſer les jambes: ce qui heureuſement n'arriva pas. L'avanture fut bientôt ſue, & divertit le public pendant quelques jours, aux dépens des grands Officiers & de celui qui avoit voulu les porter à vivre d'une maniere convenable à leur dignité.

avec plaiſir. Je les trouvai ſeuls avec un Gentilhomme de leurs amis, qui demeuroit avec eux, & qui depuis paſſa, je crois, à la Cour de Pruſſe.

Dès que Made. VAN DER MEER m'apperçut, elle me dit : „ Vous me voyez avec mon grand tablier en bonne „ Hollandoiſe ; mais vous permettrez „ qu'on vous reçoive ainſi. Nous venons „ de prendre du thé ; voila encore tout „ l'équipage. En voulez-vous ? C'eſt, „ comme vous ſavez, un amuſement pour „ moi d'en faire. ”

J'acceptai l'ofre. L'Ambaſſadrice fit rapprocher le petit fourneau d'argent qui tenoit l'eau chaude. Elle & le Gentilhomme dont je viens de parler, prirent une taſſe de thé pour me tenir compagnie. Celui-ci s'étant retiré, nous reſtames tous trois à converſer pendant quelques momens de choſes indifferentes. La lettre du Cardinal, l'entretien que nous avions eu le Marquis de Brancas & moi, & l'uſage que je meditois d'en faire, me donnoient en certains momens un air ſerieux & diſtrait, dont l'Ambaſſadeur & ſa femme s'apperçurent.

Vous avez actuellement quelque choſe en tête qui vous occupe, me dit le premier.

mier. Vous ne nous montrez point votre gayeté ordinaire. De quoi s'agit-il ?

„ D'un petit chat répondis-je en riant, „ que le Chancellier de Mr. de Naſſau „ me porta hier. L'honneur que m'a „ fait ce Magiſtrat, me donne l'air un „ peu important que vous me repro- „ chez. Pardonnez-moi ce petit retour „ d'amour-propre.

Ah ! ah ! *me dit aſſez plaiſamment l'Ambaſſadeur*, Vous verrez que le bon Chancellier, faute d'occupation, va juger les chats ſur les goutieres, & qu'ils lui ont donné celui-là pour ſes épices. Mais avec votre permiſſion, & ſans prétendre vous preſſer indiſcrettement de nous dire votre penſée, ce n'eſt à coup ſûr ni aux chats ni aux rats du Juriſconſulte que vous ſongez à préſent.

„ J'en conviens, *repliquai-je* ; & ce „ qui peut à cet égard exiter votre cu- „ rioſité, n'eſt pas aſſez important pour „ ne la point ſatisfaire. Voici dequoi il „ eſt queſtion. Vous ſavez, & Mada- „ me l'Ambaſſadrice auſſi, combien il „ y a de tems que je demande ici à con- „ noître à quoi l'on me deſtine. Ennu- „ yé de la lenteur avec laquelle on me „ fait attendre une réponſe, j'ai depuis

„ peu

„ peu redoublé mes ſollicitations, afin
„ d'obtenir une déciſion; & lorſque j'a-
„ vois lieu de me flatter qu'on me l'ac-
„ corderoit, je trouve ſur mon chemin
„ l'Ambaſſadeur de France, en embuſca-
„ de avec toute la troupe des tracaſſiers
„ de ſon prédéceſſeur, qui font tous
„ leurs efforts pour m'arrêter. Piqué de
„ ce procedé, jai paſſé chez lui ce ma-
„ tin, pour m'en plaindre, & le prier
„ de m'expliquer par quel motif il en
„ uſe de la ſorte avec moi, ou de m'a-
„ vouer ingenuement ſi Mr. le Cardi-
„ nal de Fleury lui en avoit donné l'or-
„ dre. Sa réponſe a été, que quant à ce
„ qui lui eſt perſonnel, il eſt très éloi-
„ gné de mettre le moindre obſtacle aux
„ bienfaits qu'on voudra maccorder:
„ qu'à l'égard de M. le Cardinal de Fleu-
„ ry, il ne penſe abſolument plus à moi.
„ Après ces aſſurances, pour me déli-
„ vrer tout-à fait des terreurs paniques
„ que j'ai, ſelon lui, il m'eſt allé cher-
„ cher une lettre de cette Eminence,
„ qui lui mande, il eſt vrai, qu'il ne
„ veut plus parler de ce qui me regar-
„ de: mais, ne vous déplaiſe, il paroit
„ par la même lettre, qu'il ne prend
„ cette reſolution généreuſe & chrêtien-

„ ne,

„ ne, qu'après avoir fait tout ſon poſ-
„ ſible pour donner à leurs Maj. Cath.
„ les idées les plus odieuſes de mon ca-
„ ractere; & n'ayant pu réuſſir à les
„ convaincre que le portrait eſt tiré au
„ naturel, il déplore leur entêtement,
„ & le peu de confiance qu'elles ont ſur
„ cette article en ſes lumieres, en leur
„ appliquant le proverbe, *Qui vult deci-*
„ *pi decipiatur.* C'eſt ainſi que Mr. l'Am-
„ baſſadeur de France prétend diſſiper
„ mes doutes ſur ſon compte & ſur ce-
„ lui de Mr. le Cardinal de Fleury. Ne
„ trouvez-vous pas tous deux, qu'il fau-
„ droit que je fuſſe bien incrédule, ſi je
„ refuſois de me rendre à des temoigna-
„ ges auſſi clairs & auſſi précis que ceux-
„ là; & que j'en dois avoir toute la re-
„ connoiſſance poſſible.

Nous parlez-vous ſerieuſement, *me dit alors Made. Van der meer*, ou nous comptez-vous une hiſtoire faite à loiſir, pour vous divertir aux dépens de ceux dont vous parlez: car je ne vous diſſimule pas qu'elle me paroit extraordinaire au dernier point.

„ Je ne me rejouïs nullement de ce
„ que je vous raconte, *repondis je*; com-
„ ptez que c'eſt la pure verité; & pour
„ mieux

„ mieux vous en convaincre, voici en-
„ core une petite circonſtance que j'ou-
„ bliois. Elle me revient actuellement ;
„ & il eſt bon que vous la ſachiez : elle
„ aidera à vous donner une juſte idée
„ des perſonnages à qui j'ai à faire. Vous
„ vous ſouviendrez aiſément, que je
„ vous montrai il n'y a pas longtems
„ une lettre de Mr. le Garde des Sceaux,
„ dans laquelle il me diſoit, qu'on n'a-
„ voit jamais donné ordre à perſon-
„ ne de s'oppoſer aux graces qu'on vou-
„ droit m'accorder en cette Cour ;
„ & que Mr. le Cardinal de Fleury étoit
„ fort ſurpris que j'ajoutaſſe foi à de tels
„ diſcours. Qui n'auroit cru, après un
„ tel avis, que je n'avois qu'à mena-
„ ger ici tranquillement mes interêts ?
„ Mais point du tout. Ce que Mr. le
„ Garde des Sceaux m'aſſuroit, étoit
„ une pure chanſon : car pendant que
„ Mr. le Cardinal s'expliquoit ſi obli-
„ geamment, il avoue tout net à Mr. de
„ Brancas, qu'il a écrit ſi ſouvent à leurs
„ Maj. contre moi, qu'il en eſt las ; &
„ ſi fortement, qu'il n'a rien à ſe re-
„ procher ſur cet article : & que puiſque
„ le Roi & la Reine ne veulent pas s'en
„ rapporter à lui, il ne peut que leur di-
„ re, *qui vult decipi decipiatur.*

„ Eh

„ Eh bien! *continuai-je*, que penſez-
„ vous de cette petite contradiction où l'E-
„ minence tombe avec-même elle? Vous
„ paroit-il que la confuſion qu'elle attire-
„ roit à un particulier, ne ſauroit tom-
„ ber ſur un premier Miniſtre, Evêque
„ & Cardinal, & cenſé par là même
„ devoir tenir plus que perſonne le lan-
„ gage de la verité.

Vous n'oubliez rien, *me dit alors l'Ambaſſadeur d'Hollande en riant.* Si j'étois de votre Religion, je n'aimerois pas vous conſulter ſur l'examen de ma conſcience; vous tenez un compte trop exact de tout: vous me jetteriez infailliblement dans des ſcrupules. Je ne penſe pas que Mr. le Cardinal de Fleury vous appelle jamais, pour l'aider à diſſiper les ſiens. Dailleurs à la place où il eſt, on n'a pas beſoin d'éplucher les choſes de ſi près. Et de quoi auſſi allez-vous vous formaliſer? D'un leger défaut de memoire? Bon, bon! A l'âge où eſt parvenu Mr. le Cardinal, il compte ſurement que vous n'y prendrez pas garde.

„ Si c'eſt là ſon idée, *repartis-je*, elle
„ eſt mal fondée. Je ne m'accoutume
„ point à regarder comme une inadver-
„ tence, de parler d'une façon, & d'a-

„ gir

„ gir d'une autre. On ne dit pas dans
„ le même moment, ſur tout lorſqu'il s'a-
„ git d'un éclairciſſement, oui & non,
„ ſans s'en appercevoir. Si c'eſt par ha-
„ zard l'intention de Mr. le Cardinal d'é-
„ tablir cette mode, je crois avec vo-
„ tre permiſſion, qu'il ne laiſſera pas de
„ trouver (au moins hors de France)
„ quelque difficulté à la faire paſſer."

L'Ambaſſadeur d'Hollande, quoique naturellement ſerieux, étoit cependant d'un caractere mordicant. Il n'étoit deja pas trop ſatisfait du peu de communication que le Marquis de Brancas avoit avec lui; & il m'avoit aſſez clairement donné à entendre, qu'il le croyoit bien autant occupé du ſoin d'obtenir la Grandeſſe, que de celui de déterminer leurs Maj. Cath. à lever les difficultés qui tenoient le Congrès de Soiſſons dans l'inaction. Mon recit ne lui déplût donc pas; & ſoit qu'il cherchât à s'inſtruire toujours mieux ſur ce qu'il devoit penſer de Mr. de Brancas, ſoit qu'il voulût ſimplement s'amuſer à m'entendre parler des nouvelles tracaſſeries qui ſe paſſoient à mon ſujet, il prolongea tant qu'il put notre converſation. Enfin, avant de la terminer, il m'avoua qu'il lui étoit deja revenu, que l'Ambaſſa-

baſſadeur de France, & tout ce qui tenoit à lui, me traverſoient de tout leur pouvoir ; & qu'il me trouvoit fort à plaindre, d'être ſans ceſſe expoſé à leur pourſuite.

Je ſentois de plus en plus combien il m'étoit important de faire connoître à leurs Maj. la malignité de ces gens. L'entretien que je venois d'avoir avec le Marquis de Brancas m'en fourniſſoit des preuves inconteſtables : mais comment les faire parvenir au Roi & à la Reine, à moins d'obtenir une audience auprès de cette derniere ? Et comment l'obtenir, au milieu d'une nuée de ſurveillans, reduit à faire paſſer ma demande par la bouche du Marquis de la Paz, trop prudent pour l'expoſer à ſa Majeſté, ſans la communiquer à l'Archevêque d'Amida. Il falut cependant m'y reſoudre, quitte à cacher à l'un & à l'autre mon veritable deſſein, ſous celui de vouloir repréſenter moi-même à la Reine l'embarras & le chagrin que me cauſoit ma ſituation préſente, & la ſupplier de l'adoucir en m'accordant le titre de Conſeiller d'Etat ou une gratification. Ce fut dans ce ſens que j'écrivis au Miniſtre, & que je parlai au Confeſſeur.

Leurs

Leurs réponſes furent aſſez uniformes. Ils convinrent que j'avois juſte ſujet de chercher à terminer par moi-même l'incertitude où j'étois; qu'ils ſouhaitteroient que le moyen que je voulois employer pour cet effet, reuſſit; mais qu'ils ne me cachoient point, qu'il leur paroiſſoit fort difficile que la Reine put trouver le moment de m'écouter: que cependant ils le propoſeroient à Sa Majeſté.

Pendant que j'attendois, avec aſſez peu d'eſperance, d'apprendre le ſuccès de ma démarche, la Cour du Marquis de Brancas, à qui l'Archevêque d'Amida l'avoit découverte, s'agitoit à la rendre inutile. J'ignore ſi ce Miniſtre avoit fait part à d'autres de la converſation que nous avions eue enſemble, ou s'il s'étoit contenté de s'en ouvrir au ſeul Comte de Marſillac, qui étoit entré chez lui préciſément quand elle venoit de finir: quoiqu'il en ſoit je ne tardai pas à remarquer depuis ce moment là, parmi les creatures de ce Miniſtre, un empreſſement plus grand que jamais à penetrer mes deſſeins. De mon côté, démêlant ſans peine le principe & le but de cette curioſité, je n'eus beſoin ni d'afectation ni d'efforts pour éviter de la ſatisfaire. Il

leur

leur en coûtoit un peu d'avantage à me dérober la connoiſſance de leurs vues. L'agitation ou la tranquillité qu'ils montroient alternativement, n'étoient pas des ſignes équivoques du plus ou moins de facilité que j'avois à obtenir une audience.

Je n'étois pas alors accoutumé, comme aujourd'hui, à œconomiſer les reſſources de ma patience. L'épreuve où on la mettoit, ſympathiſoit mal avec ma jeuneſſe & ma vivacité; & m'ennuyant d'être reduit à ſpéculer continuellement ſur les phyſionomies, pour juger ſi l'on m'accorderoit ou non la grace que je demandois, je crus devoir prendre un moyen plus prompt pour ſortir d'une pareille incertitude: ce fut de m'expliquer avec l'Archevêque d'Amida, d'une maniere ſi préciſe & ſi claire, qu'il n'y eût plus de millieu entre les graces qu'on m'avoit fait eſperer, & une retraite honorable. Ce qui me détermina à m'adreſſer au Prélat plûtôt qu'au Marquis de la Paz, fut la reflexion que je fis, que quelque bonne intention qu'eût ce Miniſtre de me rendre ſervice, il ne pourroit prudemment s'hazarder à preſſer la Reine de m'écouter, ſans conſulter l'Archevêque; & que

la réponſe de celui-ci devant indubitablement regler la conduite de l'autre, il falloit ſurmonter dans cette occaſion la repugnance que javois de recourir à lui.

J'ètois bien moins en peine de ne pas plaider ma cauſe avec aſſez de force, que de tenir, dans les expreſſions que j'employerois, un juſte milieu entre ce que le reſpect dû à Leurs Majeſtés, & l'interêt de ma réputation me preſcrivoient; & comme j'allois entretenir l'homme du monde le plus capable d'étendre juſqu'à l'adoration le premier, & de rendre malignement ce que je dirois ſur le ſecond point; je dreſſai un eſpece de Memoire, contenant à peu près ce que je me propoſois d'expoſer. Mon intention étoit de le préſenter au Prélat, ſous prétexte de vouloir faciliter ſa memoire à ſe rappeller toutes les parties de notre entretien, quand il en rendroit compte à la Reine. Je gardai auſſi une copie de cette piece, pour la montrer au Marquis de la Paz. Cette déference me parut neceſſaire, pour le rendre temoin de ce que je confierois à l'Archevêque, & pour ôter ainſi à ce dernier la liberté d'alterer, ou de changer le ſens de mes paroles.

Lorſ-

Lorſque j'allai chez l'Archevêque d'Amida, differentes perſonnes étoient avec lui, entr'autres *Dom Domingo* GENSINO Sicilien, qui fréquentoit aſſidûment la maiſon de l'Ambaſſadeur de France. Le Prélat, après quelques propos indifferens, me dit d'un ton aſſez haut pour être entendu, quoiqu'il parut me parler en particulier: „ Je n'ai pu encore „ faire naître l'occaſion de demander à „ la Reine l'audience que vous ſouhaitez d'elle. Sa Majeſté eſt toujours ac„ cablée d'affaires. Comptez cependant „ que je n'oublie pas la commiſſion dont „ vous m'avez chargé. Je ſuis faché d'è„ tre hors d'état aujourdhui de vous an„ noncer quelque choſe de plus poſitif. "

Ce n'eſt, repondis-je, ni la curioſité, ni l'impatience d'en ſavoir d'avantage qui me conduit ici. Je ſuis très reconnoiſſant de votre bonne volonté; & dans le deſir ſincere que j'ai de n'en pas abuſer, je crois ne devoir pas inſiſter davantage à vous prier de me procurer une audience de la Reine. J'ai formé un autre projet, qui vous paroîtra plus facile à exécuter. J'aurai l'honneur de vous en rendre compte quand vous me le permettrez.

L'Archevêque, après avoir marmotté

quelques mots, que je n'entendis qu'imparfaitement, me remit au ſoir du même jour, avant qu'il allât chez la Reine. Je le remerciai & me retirai.

L'heure du rendez-vous venue, je retournai à ſon appartement. Je trouvai le bon homme aſſis ſur ſon lit. Je compris qu'il affichoit par cette attitude quelque incommodité, & qu'il falloit par conſéquent abreger la matiere. Pour le ſervir ſelon ſon goût, je lui dis, qu'ayant reflechi ſerieuſement & ſans paſſion depuis pluſieurs jours, ſur les difficultés que je rencontrois à ſoutenir ma ſituation en Eſpagne, & à y obtenir quelque diſtinction ou emploi, je venois le prier de faire agréer à Leurs Majeſtés que je me retiraſſe à Rome, & de joindre à cette permiſſion quelque legere marque de leur bienveuillance, qui pût ſervir de preuve au public qu'Elles étoient contentes de ma conduite, avec une lettre de leur part au Cardinal BENTIVOGLIO (1), afin que cette Eminence connût, quand j'arriverois dans la Capitale de la Chrêtienté, qu'Elles m'honoroient de leur protection.

L'ar-

(1) Il avoit été Nonce en France; & il étoit alors chargé des affaires de la Cour d'Eſpagne à Rome.

L'Archevêque parut étonné de ma propoſition, & plus embarraſſé encore d'y répondre. Il ne ſavoit s'il devoit l'accepter ou la combattre, ignorant quel ſeroit à cet égard le ſentiment de Leurs Majeſtés. Le premier parti, qui tendoit à le débarraſſer de moi, étant le plus conforme à ſon inclination, fit enfin pancher la balance. Après bien des ſoupirs ſur les traverſes que l'on eſſuyoit en ce monde, il me dit, que quoique mon éloignement lui fît de la peine, il avouoit que Rome étoit un ſejour fort convenable pour moi; & qu'il étoit naturel, vu les circonſtances où j'étois, que je le préferaſſe à tout autre: qu'au ſurplus il ne pouvoit s'empêcher de croire & de me dire, que Leurs Maj. ſeroient ſurpriſes de ma reſolution.

„ Voici, dis je au Prélat, un petit „ Memoire, qui contient les raiſons ſur „ leſquelles elle eſt fondée. J'ai été bien „ aiſe de les mettre par écrit, pour ne „ point abuſer de votre tems & de vo„ tre patience, & pour que vous puiſ„ ſiez plus facilement en rendre comp„ te à Leurs Majeſtés. "

En diſant ces mots je lui préſentai mon Memoire, & voulant enſuite me

retirer, il m'arrêta, & me fit raſſeoir auprès de lui.

Ce Memoire contenoit un détail exact & circonſtancié des intrigues que l'Ambaſſadeur de France renouvelloit contre moi, & des reſſorts que l'on faiſoit jouer pour me priver de la bienveuillance de la Reine, & me mettre par conſéquent hors de portée d'obtenir, ni même d'eſperer aucune grace.

Je n'avançois rien qui ne fût prouvé par la conduite qu'on avoit tenue avec moi depuis mon retour de France; & après quelques reflexions un peu vives, à dire vrai, ſur l'indifference avec laquelle on me livroit au reſſentiment & à la mauvaiſe volonté du Cardinal de Fleury, je concluois, qu'étant apparemment devenu inutile ou ſuſpect, il me ſembloit qu'on ne pouvoit condanner, que j'évitaſſe de jouer plus longtems un rolle ſi indécent, & que je ſongeaſſe à ne pas devenir à la fin l'objet de la riſée & du mépris du public.

Je remarquai que l'Archevêque liſoit le Memoire avec attention, & qu'il lui faiſoit impreſſion. Quand il l'eut parcouru, „ Vous voyez, j'eſpere, à pré-
„ ſent, lui dis-je, que ce n'eſt ni paſ-
„ ſion ni legereté qui me déterminent

„ à

„ à ſouhaitter de me retirer ; & qu'il
„ ne m'eſt pas plus poſſible de ſuffi-
„ re à la dépenſe qu'il faut que je faſ-
„ ſe ici, que de ſoutenir les aſſauts
„ continuels que j'y eſſuye. La medio-
„ crité du revenu que je me ſuis reſer-
„ vé en prenant l'Etat Eccleſiaſtique,
„ ne compâtit point avec la premiere,
„ ni mon état & mon caractere avec
„ cette eſpece de guerre continuelle. "

L'Archevêque, qui, par ce qu'il venoit de lire, avoit tout lieu de ſoupçonner, que je n'ignorois pas au moins une partie de ce qui ſe tramoit contre moi entre l'Ambaſſadeur de France, la Ducheſſe de St. Pierre & lui, ſe trouva préciſément dans la ſituation de ceux, qui, ſe ſentant coupables, fuyent les éclairciſſemens & les queſtions qui pourroient les mener trop loin. Il ſe repentoit alors à coup ſûr de m'avoir retenu. Mais la faute étoit faite ; & ſe voyant obligé de parler, il prit le parti de combattre d'une maniere vague & générale l'opinion où j'étois, qu'on me rendoit de mauvais offices auprès de la Reine, en m'aſſurant, qu'au moins il ne s'en étoit pas apperçu.

C'eſt à tort, ajouta-t-il, que vous vous imaginez qu'on ne veut plus vous em-

ployer. Je ſuis perſuadé que le Roi & la Reine ſont dans cette intention; & je ne ſache pas que M. le Cardinal de Fleury ſonge actuellement à la traverſer.

„ Vous placez à propos, repartis-je, „ le mot actuellement. Si vous datiez „ de plus loin, vous courriez riſque de „ vous tromper. Je ſerois en droit de „ vous contredire, & même, avec vo- „ tre permiſſion, de vous prouver, que „ vous ſeriez dans l'erreur. "

Si je vous preſſois préſentement, me dit l'Archevêque avec quelque vivacité, de tenir l'engagement que vous prenez, je crois que je vous embarraſſerois. Vous ajoutez trop facilement foi, trouvez bon que je vous le diſe encore, aux diſcours des gens, ici & en France, à qui vous vous confiez. Vous leur attribuez un caractere de verité qu'ils n'ont pas; & la prévention où vous êtes à cet egard vous empêche de voir, que l'on cherche uniquement à vous inquieter. Si vous voulez vous convaincre que ma reflexion eſt juſte, priez ceux dont vous eſtimez les avis ſi bien fondés, de vous donner quelque preuve de ce qu'ils avancent. Je ſuis perſuadé qu'il leur ſera impoſſible de le faire: & de votre côté, Monſieur, je le dis ſans vouloir vous offen-

offanſer, ni douter de votre bonne foi, d'où pourriez-vous les tirer ces preuves?
„ D'où, Monſeigneur, repondis-je à l'Ar-
„ chevêque en l'interrompant? Du Car-
„ dinal lui-même, & de l'Ambaſſadeur
„ de France, puiſque ce dernier m'a
„ montré, il n'y a que peu de jours,
„ une lettre du Cardinal de Fleury,
„ qui déclare nettement, qu'il eſt reſo-
„ lu de ne plus parler de moi à Leurs
„ Majeſtés, attendu qu'il s'apperçoit
„ que c'eſt inutilement, & qu'Elles ne
„ s'en rapportent pas à ce qu'il leur é-
„ crit. Verifiez vous-même quand il
„ vous plaira, avec Mr. de Brancas, ſi
„ cette lettre exiſte ou non. Je ne re-
„ fuſe pas, malgré tous les préjugés aux-
„ quels vous me reprochez que je me
„ livre, d'être préſent à l'explication.
„ J'offre même d'y porter une autre let-
„ tre de Mr. le Garde des Sceaux, que
„ je vous ai communiquée, & dans
„ laquelle celui-ci me tient de la part
„ de M. le Cardinal de Fleury un
„ langage diamétralement (1) oppoſé.
„ Nous tâcherons tous trois de l'accor-
„ der avec lui-même; & je m'y prê-
„ terai ſans peine, vu l'habitude ou je
„ ſuis d'interpréter benignement ces for-

 „ tes

(1) *Mentita eſt iniquitas ſibi.* Pſalm. 26.

„ tes de petits menſonges volatils de
„ Son Eminence.

„ Eh! bien, Monſeigneur, continuai-
„ je, il me ſemble qu'il ne m'eſt pas ſi
„ difficile que vous le penſiez il y a un
„ moment, de vous prouver, que les
„ ſentimens de Mr. le Cardinal de Fleu-
„ ry ſur ce qui m'intereſſe, ſont toujours
„ les mêmes, & que c'eſt le calme qu'on
„ m'annonce à cet égard qui eſt imagi-
„ naire, & nullement la juſte appréhen-
„ ſion que j'en ai. "

L'Archevêque, qui peut-être ne ſavoit pas que je fuſſe ſi bien inſtruit, n'entreprit point de conteſter un fait auſſi certain que celui que je citois; & ſans excuſer ni cenſurer le Cardinal de Fleury, il eut recours, pour terminer notre converſation, à des propos généraux, mêlés de temoignages d'une eſtime toute particuliere qu'il avoit pour moi, & de la part qu'il prenoit aux contradictions que j'eſſuyois: diſcours qui ne ſignifioient autre choſe que le deſir qu'il avoit de ne rien dire qui pût le compromettre avec perſonne, & de ſe menager le tems de conſulter, avant de me donner une réponſe poſitive, ceux dont il ſuivoit les conſeils. Il me pria ſeulement, avant que je le quittaſ-

ſe,

ſe, que nous puſſions nous revoir dans deux ou trois jours.

Comme je ne pouvois douter que tout le parti de l'Ambaſſadeur de France ne ſouhaittât ardemment de me voir éloigner, j'étois porté à croire qu'il ſe réuniroit, pour ſolliciter qu'on m'en accordât la permiſſion, & qu'une certaine bienſéance obligeroit Leurs Majeſtés à l'accompagner de quelque grace. C'étoit à quoi je bornois tous mes deſirs : il me ſuffiſoit de me retirer d'une maniere, qui ne reſſentît ni le chatiment, ni la diſgrace, & de me mettre à l'abri d'un orage qui duroit depuis ſi longtems. J'en enviſageois le moment avec joye ; & c'étoit ſans peine que je cedois le champ de bataille à mes ennemis. Mais quoiqu'ils duſſent être contens d'une telle victoire, ils ne la jugerent pas encore aſſez complette. En un ſens il étoit flatteur pour eux de m'obliger à quitter l'Eſpagne ; mais il falloit que ce fût ſans qu'on m'accordât ni protection ni bienfait : cette condition manquant, on trouvoit que l'avantage étoit plus de mon côté que du leur, & qu'honoré de la protection de Leurs Maj. à Rome, je trouverois bien le moyen de m'en ſervir pour y contenter mon ambition. Il

parut donc plus convenable de me tenir dans une ſituation, où je ne pouvois manquer d'être bientôt reduit à recevoir la loi qu'on voudroit m'impoſer, & qui d'ailleurs accoutumoit de plus en plus le public à croire, que l'oubli & l'obſcurité alloient être mon partage.

J'ignore l'uſage que l'Archevêque d'Amida fit de mon Memoire, & de ce que je lui avois repréſenté verbalement, ni comment la diſpoſition où j'ai dit qu'il m'avoit paru, d'approuver mon deſſein & de le favoriſer, changea. Quoiqu'il en ſoit, quand je retournai chez lui, il me dit, qu'il n'étoit pas à propos de ſonger à quitter l'Eſpagne, ni d'inſiſter à ce qu'on m'en accordât la permiſſion; & afin que je cruſſe l'avis bon, il ne m'entretint que de l'aſſurance certaine où je devois être, que Leurs Maj. me nommeroient inceſſamment à l'Ambaſſade de Turin.

Le Prélat ajouta, qu'on me fourniroit amplement de quoi la ſoutenir; & que je devois bannir de mon eſprit l'idée, que Leurs Maj. conſultaſſent Mr. le Cardinal de Fleury ſur l'uſage qu'Elles voudroient faire de moi dans leurs Etats ou ailleurs.

„ Une telle attention de leur part,

„ conti-

„ continua-t-il, ne pourroit tout au plus „ avoir lieu, que dans le cas que vous „ duſſiez retourner en France: & ce „ n'eſt pas où vous irez. "

Le Marquis de la Paz ne me parla pas moins affirmativement ſur le deſſein où l'on étoit de m'employer bientôt. Je ſuis perſuadé qu'il le croyoit réel: on le trompoit cependant, auſſi bien que moi; car on ne ſongeoit qu'à m'amuſer.

Au reſte pour m'empêcher d'appercevoir que l'on me jouoit, & rallentir mon ardeur à demander une déclaration ſur ma deſtinée, on eut recours à deux moyens, dont je ne pus démêler l'artifice que dans la ſuite. Le premier fut de communiquer au Marquis d'ARVILLARS, Ambaſſadeur de Sardaigne, arrivé depuis peu à Madrid, le prétendu choix que Leurs Maj. étoient diſpoſées de faire de moi, pour m'envoyer à la Cour du Roi ſon maître: & le ſecond, d'engager le Marquis de Brancas à me prier de le ſuivre à l'*Eſcurial*, où il méditoit d'aller paſſer quelques jours. On étoit bien aiſe que cette petite abſence me détournât de ſuivre mon projet avec une attention & une vivacité qui embarraſſoient.

Le Marquis d'Arvillars, de qui, pour mieux

mieux jouer la Comedie, on n'exigea point de garder le ſecret qu'on lui avoit confié, me parla à cet égard d'une maniere auſſi polie qu'obligeante; & j'avoue que ce qu'il me rapporta, diſſipa preſqu'entierement l'inquietude que m'avoit cauſée l'avis different & plus vrai qu'on me donna, que le parti qui ſe qualifioit d'être celui de la Reine, convertiſſoit en ſurcroit de preuves de ma partialité ſecrette pour M. le Prince des Aſturies, & de l'étendue de mes vues, l'empreſſement que je montrois d'aller à Turin, & que la méfiance qu'on inſpiroit à Sa Maj. ſur mon compte, faiſoit plus de progrès que je ne penſois.

Quant au voyage de l'Eſcurial, comme tout ce qui avoit rapport à mes deſſeins étoit communiqué au Marquis de Brancas, & que l'Archevêque ne lui laiſſa pas ignorer, que je me prévalois des prétendues marques de l'indifference du Cardinal de Fleury, qu'il m'avoit montrées, pour preſſer une déciſion, il embraſſa avec ardeur l'occaſion d'arrêter mes ſollicitations, & me preſſa ſi fort de le ſuivre, que je ne crus pas devoir m'opiniâtrer à refuſer ſa propoſition.

Malgré tout le ſoin qu'on prenoit à me perſuader, que je pouvois ſurement com-

compter ſur les promeſſes qu'on me prodiguoit, je ne laiſſois pas de veiller à mettre en ſureté les diverſes démarches que j'avois faites en France, en tâchant toujours de recouvrer les lettres originales du Cardinal de Fleury, que Leurs Maj. avoient entre leurs mains. Pour cet effet je renouvellai mes inſtances à l'Archevêque d'Amida & au Marquis de la Paz; & je fus exprès chez tous les deux, avant le petit voyage de l'Eſcurial, les prier, ſur tout le Prélat, de m'obtenir enfin cette reſtitution.

Celui-ci, des bons offices duquel elle dépendoit abſolument, me promit de repréſenter de nouveau à la Reine la juſtice de ma demande, & de retirer les lettres en queſtion. Il me tint parole: mais quand ce dépôt fut en ſa puiſſance, ce ne fut pas du ſoin de me le remettre qu'il s'occupa.

La neceſſité de débrouiller le cahos d'intrigues & d'artifices, qu'on ne ſe laſſoit point de mettre en œuvre contre moi en Eſpagne, m'a engagé à en conduire le recit ſans interruption, juſqu'au tems où l'on ſe croyoit aſſuré de me voir ſuccomber inceſſamment. Il eût peut-être été plus à propos d'épargner au public un détail ſi ennuyeux: mais en le retranchant, comment auroit-il pu appercevoir l'enchaine-

ment

ment insensible des circonstances, par lequel on préparoit ce qui devoit combler les desirs du Cardinal de Fleury ; je veux dire, ma sortie d'Espagne ? Je dois donc, ce me semble, paroître excusable, d'être descendu jusques dans les minucies, & d'avoir conduit le Lecteur, sans lui laisser le tems de prendre haleine, par les routes tortueuses & compliquées que s'étoient frayées mes ennemis, pour arriver au précipice où ils se proposoient de recueillir le fruit de ma chûte.

Au surplus, quelque justes qu'ils crussent les mesures qu'ils avoient prises pour hâter ma perte, on les verra tout à coup détruites. La confusion qu'ils m'apprêtoient se convertira en un espece de triomphe. Mais cette prosperité sera passagere : elle ne servira qu'à exciter une tempête encore plus violente, & qu'à me précipiter enfin dans un naufrage, d'où, privé de tout secours, on ne s'attendra plus que je puisse échaper. C'est desormais la matiere des Tomes suivans. Ce que contient celui-ci, après avoir fait autrefois le sujet de mes peines, est devenu présentement, à l'écrire, un espece d'amusement pour moi. Finissons-le, en souhaittant qu'il puisse également contribuer à celui du Lecteur.

Fin du Tome sixieme.

PIECES
JUSTIFICATIVES
Pour le TOME *VI.*
DES MEMOIRES
DE Mr. L'ABBÉ
DE MONTGON

N°. I, II, III, & IV.

LETTRE *de M. le Cardinal de* ROHAN *à M. l'Abbé de* MONTGON.

à Saverne *le* 25. *Août* 1727.

J'Ai été agréablement ſurpris, Mr., & très touché de recevoir de vos nouvelles. J'aurois bien deſiré pouvoir profiter davantage du ſejour que vous avez fait à Paris: mais vous avez vu par vous-même, que je n'étois pas le maître de faire ſur cela tout ce que j'aurois voulu. Je ſouhaitte Mr., que vous ſoyiez heureuſement arrivé en Eſpagne, & que vous puiſſiez y perfectionner l'ouvrage ſi deſiré de la reconciliation entre nos deux Rois. Vous n'ignorez pas quels ſont mes ſentimens. Mon attachement pour le feu Roi me rendra toujours la perſonne du Roi d'Eſpagne auſſi chere qu'elle eſt reſpectable. J'adreſſe cette Lettre au Pere de l'Aubruſſel, mon ancien ami; & je le prie de vous faire reſſouvenir de moi de tems en tems: c'eſt un Religieux de grand merite, & dont je ſais que vous faites cas. Perſonne ne vous honore Mr., plus parfaitement que moi, & n'a pour vous un plus parfait attachement que

le Cardinal de ROHAN.

LETTRE *de Mr.* CHAUVELIN, *Garde des Sceaux de France, Miniſtre & Secretaire d'Etât, à Mr. l'Abbé* de MONTGON.

AUSSI-TÔT que je reçus, Monſieur, la Lettre qui étoit adreſſée à Mr. le Duc de CHAULNES, je la lui envoyai. Je ne l'ai point vu depuis.

Il eût été bien à ſouhaitter que nous n'euſſions plus eu que des remercîmens à faire à Leurs Maj. Cath., de la bonté qu'Elles auroient montré pour la nation Françoiſe, en terminant les difficultés qui arrêtent l'ouverture du Congrès. Je ne deſire rien tant au monde, que la parfaite & indiſſoluble union des deux Couronnes, qui nous intéreſſent ſincerement; & le plus heureux jour de ma vie ſera celui où je la verrai conſolidée, ſelon mes vœux & mes deſirs les plus ardens. Je vous ſupplie Mr., d'en être auſſi perſuadé, que des ſentimens que j'ai pour vous: perſonne ne vous honore plus parfaitement que je fais

Ce 4. Decembre 1727.

Signé CHAUVELIN.

LET-

LETTRE *de Mr. le Maréchal* D'HUXELLES *à Mr. l'Abbé* de MONTGON.

à Verſailles *le* 6. *Decembre* 1727.

J'Ai reçu Mr., avec un veritable plaiſir, la Lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, & je n'en aurai pas moins d'apprendre, que vous avez en Eſpagne tous les agrémens que vous méritez. Si le public en eſt cru, vous êtes à portée de les obtenir bien-tôt; mais ſon ſuffrage, quoique bon, n'eſt pourtant pas toujours celui qui décide: ce que je puis vous aſſurer, c'eſt qu'il vous eſt favorable. Nous languiſſons après la déciſion finale du Roi d'Eſpagne; ſon intérêt, autant que celui de l'Europe, demande qu'il veuille bien ne la plus differer. Les raiſons qu'il a de l'accorder, deviennent de plus en plus importantes. Vous ſavez ce que je vous ai ſouvent dit ſur cet article: les réflexions que contient votre Lettre ne me font point changer de ſentiment. Je ſuis avec la plus ſincere eſtime &c.

LETTRE *de Mr. le Maréchal Duc de* VILLARS *à Mr. l'Abbé* de MONTGON.

à Verſailles *le* 8. *Decembre* 1727.

J'Ai reçu, Mr., la Lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 20. du mois dernier. Je vous rends mille graces de vos atten-

tions à faire ma cour à S. M. Cath. Il ſuffit qu'Elle ait connu ma parfaite joye de la réconciliation, par la Lettre que j'ai pris la liberté de lui écrire; & ce que vous voulez bien me dire de la juſtice qu'Elle rend à mes ſentimens, me tient lieu de la réponſe. J'ai entendu la lecture des dépêches qu'a rapportées le Courier *Banieres*; & je veux toujours eſperer le rétabliſſement de la tranquillité. Mrs. les Ambaſſadeurs d'Eſpagne m'ont fait l'honneur de manger chez moi; & la ſanté de L L. M M. a été célébrée avec autant de zele & d'ardeur par les François, qu'elle pouvoit l'être par les Eſpagnols. Je vous ſupplie de continuer à leur faire ma cour, & d'être bien perſuadé que l'on ne peut, Monſieur, vous honorer plus parfaitement que je le fais, ni vous être plus fidelement devoué.

Signé le Maréchal Duc *de* VILLARS.

N°. V.

EXTRAIT *du Traité entre le Roi de la* Grande-Bretagne *& le Duc de* Wolffenbuttel, *ſigné à* Weſtmunſter *le 6. Decembre* 1727.

Le Préambule porte:

QUE la Sereniſſime Maiſon de *Brunſwick-Lunebourg* ayant toujours tâché de conſerver & de cultiver une étroite amitié entre toutes ſes branches, ce qui a non-ſeulement contribué à la gloire & au bonheur de la dite Sereniſſime Maiſon; mais auſſi à l'avantage de la Religion Proteſtante, dont cette Maiſon a tou-

toujours eu les intérêts à cœur, Sa Maj. Brit. Electeur de Brunſwick-Lunebourg, & Son Alteſſe Seren. le Duc de Wolffenbuttel, jugeants qu'il eſt à propos, pour le bien de leur Maiſon & de la Religion Proteſtante, de ſerrer les nœuds de leur ancienne amitié, en ſe donnant une garantie reciproque pour leurs Etats, ſans cependant avoir aucun deſſein de porter aucun préjudice à l'Empereur & à l'Empire, ou à aucune autre Puiſſance, ont donné leurs Plein-pouvoirs à leurs Miniſtres ſouſſignés, qui ſont convenus des Articles ſuivans.

I. Il y aura une étroite amitié, & une ſincere, ferme & conſtante union entre le dit Roi & le dit Duc, qui ſeront fidelement obſervées de part & d'autre, enſorte que leurs intérêts ſeront les mêmes, & qu'ils s'oppoſeront à tout ce qui pourroit porter préjudice à l'un ou à l'autre, conformément aux Traités & Conventions qui ſubſiſtent entre les deux branches de leur Sereniſſime Maiſon.

II. Les Parties Contractantes s'engagent reciproquement de s'aſſiſter de leurs bons offices. Et comme le Roi de la Grande-Bretagne promet au Sereniſſime Duc la garantie de ſes Etats; le Duc promet au Sereniſſime Roi ſa garantie pour la défenſe de ſes Royaumes de la Grande-Bretagne & d'Irlande, & de ſes Etats en Allemagne: & le Sereniſſime Duc renouvelle l'engagement où il eſt par le Traité de Zell, de faire tout ſon poſſible pour conſerver la poſſeſſion de la Forteresſe de Brunſwick, & de ne la livrer jamais à qui que ce ſoit.

III. En cas que les Etats des Parties Contractantes ſoient en danger d'être attaqués ou envahis, alors elles concerteront enſemble les

moyens de repouſſer leurs ennemis; & régleront inceſſamment la proportion des ſecours qu'ils doivent ſe donner reciproquement; leſquels, de la part du Duc, ſeront tout au moins de cinq mille hommes.

IV. Le Sereniſſime Duc ayant repréſenté au Sereniſſime Roi; que pour ſe mettre & ſe maintenir en état de remplir tous les engagemens où il entre par ce Traité, il ſera obligé de faire de grandes dépenſes, le Seigneur Roi promet de payer au dit Duc la ſomme de vingt-cinq mille livres Sterling par an, pendant l'eſpace de quatre ans, de trois en trois mois, à compter du jour de la Ratification du preſent Traité.

V. En cas que, contre toute attente, en haine du preſent Traité, quelque Prince ou Etat voulût inſulter les Etats ou Villes du Sereniſſime Duc de Wolffenbuttel, ou lui faire quelque tort ou préjudice, Sa Maj. Brit. promet & s'engage de le garantir d'une telle inſulte.

VI. Ce Traité d'Alliance & d'amitié ſera ratifié; & les Ratifications échangées dans l'eſpace de ſix ſemaines. En foi de quoi &c.

Signés (*L. S.*) DEVONSHIRE. p.
(*L. S.*) *C.D.* COMTE de DEHN.
(*L. S.*) TOWNSHEND.

(*L. S.*) TREVOR. C. p. ſ.
(*L. S.*) HOLLES NEWKASTLE.
(*L. S.*) *R.* WALPOLE.

Article ſeparé.

Comme par le troiſieme Article du Traité ſigné aujourd'hui, le Sereniſſime Duc s'engage, le

le cas avenant, de fournir au Seigneur Roi un corps de cinq mille hommes : & Sa dite Alteſſe Sereniſſime ayant repréſenté le grand inconvénient que ce lui ſeroit, ſi le dit Corps de troupes étoit tranſporté dans la Grande-Bretagne ou en Irlande ; le Sereniſſime Roi conſent, que les dits cinq mille hommes ne ſoient pas obligés de paſſer dans les dits Royaumes de Sa Majeſté ; mais qu'ils ſoient employés à remplacer ceux qui ſeront tirés des Etats de S. M. en Allemagne, ou à ſervir de Garniſon aux Places des Etats Généraux, à la place des Troupes des dits Etats qui pourront paſſer dans les Royaumes de Sa dite Majeſté &c.

N°. VI. & VII.

ADRESSE *des Seigneurs au Roi de la Grande-Bretagne.*

NOus les très obéïſſans & très fideles Sujets de V. Maj., les Seigneurs Spirituels & Temporels, aſſemblés en Parlement, demandons permiſſion de remercier très humblement V. Maj. de ſon gracieux Diſcours émané du Trône, & de la féliciter des grandes eſperances qu'il lui a plu de nous communiquer, de voir bien-tôt la Paix & la tranquillité publique retablies.

Nous ſommes interieurement convaincus que ce ſont là les ſuites de la fermeté avec laquelle V. Maj., comme Souverain de ce Royaume, a ſoutenu ſes Droits ; fermeté qu'elle a ſû temperer par un noble renoncement à ſoi-même, en ſe privant

de tout le ſuccès & de la gloire que V. Maj. auroit pu ſe promettre de ſes armes dans une guerre juſte & néceſſaire, dans la ſeule vuë de procurer à vos Sujets le repos & la proſperité. C'eſt une diſpoſition d'eſprit véritablement grande dans un Prince tel que V. Maj. initié de ſi bonne heure dans l'Art de la guerre, & formé par la Nature pour les plus grands exploits militaires, d'aimer mieux procurer la paix à ſes Sujets, que de les conduire à la victoire; & de préferer d'illuſtrer ſon Regne par les acclamations de la ſincere reconnoiſſance d'un peuple heureux, plutôt que par la ſplendeur des triomphes.

Toujours animé d'un ſoin tendre pour la proſperité de ſon Royaume, V. Maj. nous a témoigné de la maniere la plus remplie de bonté & d'affection, combien elle a été touchée de la ſituation déſagréable où les affaires ont été depuis quelque tems: ce qu'on ne peut cependant imputer qu'à une néceſſité abſoluë, que toute la prudence humaine ne pouvoit prévenir. Mais quels que ſoient les inconvéniens qui en ſont arrivés, nous les trouvons legers lorſque nous voyons que V. Maj., en véritable Pere de ſes Etats, eſt ſenſible aux incommodités que ſouffrent ſes Sujets: Et comme V. Maj. a rejetté avec juſtice toutes les propoſitions injurieuſes à ſon honneur, & préjudiciables à l'intérêt de ſon Peuple, nous ne pouvons douter que les efforts que V. M. fera, conjointement avec ſes Alliés, pour mettre fin aux troubles & aux deſordres de l'Europe, ne ſoient bien-tôt ſuivis d'un ſuccès deſiré.

La nature de ces Négociations ne pouvoit pas manquer de les faire trainer dans cette longueur dont V. M. a la bonté de témoigner ſon regret:

regret : & la patience que V. Maj. a, en procedant uniquement d'un ardent desir de procurer à ses Sujets une paix sûre & honorable, doit être un motif de fidelité, d'obéissance & de gratitude, qui anime toute la Nation à faire éclater le zele le plus ferme & le plus constant, pour la défense de l'honneur de V. M. & des droits de la Couronne : si, contre toute attente, il arrivoit que la sûreté de son Peuple requit des remedes plus forts que ceux des Negociations, en ce cas là nous serions toujours très contens de nous reposer sur la bénédiction de Dieu, sur la valeur & la conduite de V. M.

C'est pourquoi nous concourons respectueusement avec V. Maj. dans le sentiment qu'il est absolument nécessaire de soutenir les Alliés, & de cultiver & augmenter la fidélité mutuelle que nous voyons avec tant de satisfaction s'observer entre V. Maj. & eux, en continuant les préparatifs qui nous ont amené à une vuë si prochaine de la paix, afin que V. Maj. ne soit pas hors d'état de défendre par la force, quoique contre son gré, ses droits, qui, comme nous sommes persuadés, seront maintenus par les voyes de la douceur.

Les assurances que V. M. nous donne du desir qu'elle a de diminuer la depense publique; & la pleine certitude où nous sommes, qu'elle le fera avec tout le soin & le ménagement possible, nous obligent de la maniere la plus forte, à faire tous nos efforts pour soutenir les mesures sages & nécessaires dans lesquelles V. Maj. persevere avec tant de fermeté, pour établir une paix solide & durable.

V. Maj. nous prévient au-delà de ce que nous pouvions raisonnablement attendre dans la con-

jonćture préfente, par la condeſcendance qu'elle a de vouloir bien informer ſon Parlement qu'elle nous fera remettre les Articles Preliminaires, & les Traités & Conventions qui pourront être rendus publics ſans un préjudice manifeſte.

V. Maj. nous donne une nouvelle preuve de ſon attention à ſuivre le véritable intérêt & l'avantage particulier de ce Royaume, en voulant bien avoir la bonté de nous recommander une choſe auſſi importante que l'eſt l'encouragement des Matelots. Le poids que les forces navales de la Grande-Bretagne ont eu ſi recemment & ſi viſiblement, pour la défenſe de l'honneur de la Couronne de V. Maj., & les droits & poſſeſſions de notre Patrie, fait une trop vive impreſſion ſur nos eſprits pour ne pas entrer avec empreſſement dans une déliberation ſi utile & ſi néceſſaire, afin d'engager les Mariniers à s'enroller d'une maniere plus convenable à l'humanité & à la clémence du Prince qu'ils doivent ſervir, & aux libertés dont ils doivent jouïr & qu'ils doivent défendre, au lieu des voyes de contrainte dont on s'eſt ſervi juſqu'à préſent.

Nous ne ſaurions donner des preuves plus fortes de notre obéïſſance envers V. M., & de notre amour pour la Patrie, qu'en expediant avec unanimité, zele & promptitude les affaires publiques. Et nous eſperons que le Parlement convaincra tout le monde, qu'aucuns de vos Sujets ne ſeront aſſez las de leur propre bonheur pour ſouhaitter de voir, par envie ou par malice, les affaires publiques embarraſſées, ou pour fomenter des difficultés au-dedans pour interrompre nos eſperances: nous regarderions ces perſonnes comme des incendiaires, indignes du nom

nom Breton; ils seroient detestés parmi nous, & même mepriſés chez l'etranger par ceux dont ils voudroient soutenir la cause. La juſte indignation qu'un caractere ſi denaturé exciteroit dans le cœur de vos fideles Sujets, les animeroit à redoubler leur zele pour le ſervice de V. Maj. & pour le ſoutien de ſon gouvernement, duquel dépend notre proſperité & l'eſperance d'une heureuſe paix. Comme nous ſentons vivement le bonheur dont nous jouïſſons ſous le meilleur des Gouvernemens, adminiſtré par le meilleur des Rois; nous ferons voir que nous connoiſſons tout le prix de ces grands biens, en n'ayant d'autres conteſtations parmi nous que celle de faire éclater à l'envi l'un de l'autre, notre zele pour les conſerver, pour acroître la félicité, & pour rendre le regne de V. M. auſſi doux & auſſi glorieux pour Elle, qu'il eſt heureux & avantageux à ſon Peuple.

ADRESSE *de la Chambre des Communes.*

NOus les très obéïſſans & fideles Sujets de Votre Majeſté, les Communes aſſemblées en Parlement, demandons permiſſion de remercier très humblement V. Maj. de ſon gracieux Diſcours émané du Trône, & de reconnoître de la maniere la plus reſpectueuſe, la part qu'il a plu à V. Maj. de prendre, avec tant de tendreſſe & d'affection, aux inconveniens qui ont paru depuis quelque tems, par la ſituation facheuſe & deſagréable des affaires de l'Europe.

Nous ſommes ſenſibles aux ſoins continuels & infatigables que V. M. a pris depuis que nous jouïſſons du bonheur de ſon Regne, pour terminer les diferents, & rétablir la tranquillité de l'Euro-

l'Europe; & au deſir que V. Maj. a témoigné d'affranchir ſon Peuple des charges cauſées par les approches d'une guerre, & de lui procurer les ſuites heureuſes d'une paix ſûre, honorable & ſolide. Nous croyons qu'il eſt auſſi impoſſible qu'aucune dificulté puiſſe ſurvenir, qui prévienne les bons effets que nous attendons de ſa prudence, comme il eſt impoſſible qu'aucun événement puiſſe nous faire oublier les marques que nous avons déja reçues de ſon affection.

Nous ne ſommes pas moins ſenſibles à la fermeté que V. Maj. a fait paroître, en refuſant abſolument d'admettre des explications des Préliminaires injurieuſes à ſon honneur, & préjudiciables à l'intérêt de cette Nation. Nous croyons que c'eſt également pour ſa gloire & pour notre bonheur, que V. M. a fait voir à tout le monde, qu'elle prefere le ſoin de ſon Peuple à toute autre conſideration; & que même celle de la paix de toute l'Europe, quelque importante qu'elle ſoit, n'eſt pas capable de la détourner de la reſolution qu'Elle a priſe de ne point ſe ſoumettre aux demandes qu'on lui fait, ou ceder aucun point par où nos poſſeſſions auroient pu être envahies, nos intérêts préjudiciés, ou nos privileges conteſtés.

Et puiſque, par ce retardement, que S. M. a jugé à propos auſſi juſte à Elle-même que néceſſaire à ſes Peuples, l'accommodement n'a pas été rompu; mais uniquement diferé pour notre avantage, nous demandons la permiſſion de féliciter V. M. des prochaines eſperances du ſuccès de ſes Négociations, qui ne peuvent remplir plus efficacement nos ſouhaits, comme garands de notre proſperité, qu'en repondant à l'attente que nous avons de la ſageſſe de V. Maj.

Mais,

Mais, au cas que V. Maj. vint à être fruſtrée de ſon attente, de voir bien-tôt la paix & la tranquillité publique retablies; & afin que Votre Peuple ne reſte plus longtems dans cette incertitude, dans laquelle la politique des autres tâche de nous maintenir; & que d'ailleurs nous puiſſions être en état de nous faire droit, ſi la néceſſité nous y oblige, nous ſommes reſolus, tant pour notre propre intérêt que pour nous acquitter de ce que nous devons à l'honneur de V. M., de la mettre efficacement en état de ſe faire rendre juſtice, & de maintenir les poſſeſſions, les avantages & les Privileges de ſon Peuple.

Vos Communes accorderont pour cet effet les ſubſides néceſſaires pour le ſervice de l'année courante, avec unanimité & la plus grande ſatisfaction; bien perſuadées que V. Maj. ne demandera aucun ſubſide à ſes Sujets qu'Elle ne jugera pas abſolument néceſſaire pour leur repos, intérêt & pour leur ſûreté. Et comme nous ſommes reſolus, quels que ſoient les ſubſides que nous leverons, d'avoir égard aux voyes les moins onereuſes à ſon Peuple, nous avons une pleine ſatisfaction, en conſiderant que nous pouvons entierement nous repoſer ſur la juſtice de V. M. & ſur ſa ſageſſe, que les ſubſides que nous accorderons ſeront conſtamment emploiés d'une maniere qui ſoit la plus avantageuſe à ſon Peuple. Nous n'avons jamais douté, même avant la gracieuſe promeſſe de V. M., que, conformement à ſa bonté paternelle envers ſon Peuple, qu'Elle ne profite de toutes les occaſions pour diminuer de tems en tems les dépenſes publiques, ainſi qu'il conviendra pour notre avantage, ſans mettre en danger notre ſûreté.

Les

Les assurances que V. M. nous a données, de la sincerité & de la constance avec laquelle Elle est persuadée que nos Alliés rempliront, en toute occurrence, leurs engagemens, & épouseront la cause commune, nous donne la plus grande satisfaction, quelques formidables ou nombreux que puissent être les dangers futurs & les difficultés qu'on ne peut prévoir: nous ne pouvons nous imaginer qu'il puisse en arriver, que la prudence de V. M., son habileté & son experience, jointe à l'assistance de son Parlement, à la fermeté de ses Alliés, & à la bravoure de son Peuple, ne surmonte avec facilité.

C'est le devoir indispensable de ceux qui ont un juste sentiment de l'importance du Commerce & de la Navigation de ce Royaume, de pourvoir à l'encouragement de nos Matelots; & la justice demande, que nous ayions un soin charitable pour ceux qui, en servant fidelement leur Patrie, sont devenus également incapables de continuer les mêmes services, & de pourvoir à leur subsistance: C'est pourquoi nous demandons permission d'assurer V. M., que nous prendrons cette matiere en consideration; & que, dans cette occasion, de même que dans toute autre, nous aurons les égards dûs à la très gracieuse recommandation de V. Maj.

S'il se trouve quelqu'un qui soit assez mal informé, d'avoir de vaines esperances de profiter des disputes ou diferens qui pourroient arriver parmi nous, nous sommes convenus, de concourir généralement dans toutes nos déliberations, avec zele & fermeté, à l'intérêt de V. M. & au bien public, afin de détruire avec efficace ces esperances si mal fondées. Nous sommes persuadés que nous ne pouvons donner de plus

fortes

fortes preuves des demonſtrations conſtantes de notre devoir envers le meilleur des Rois ; & comme nous ſommes convaincus, que les efforts de V. M. tendent toujours à nous rendre un peuple libre & heureux, nous nous croirions indignes des bienfaits & des benédictions de ſon regne, ſi, de notre côte, nous négligions dans la moindre partie, à le rendre auſſi grand, auſſi heureux & auſſi glorieux qu'aucun de vos auguſtes prédeceſſeurs.

N°. VIII, & IX.

LETTRES *de S. A. R. l'Infant de Portugal* Dom EMMANUEL, *à Mr. l'Abbé de* MONTGON.

De Bayonne *le* 15. *Decembre* 1727.

VOTRE derniere Lettre m'a fait tout le plaiſir poſſible, par l'eſperance qu'elle me donne du bon ſuccès de mes prétentions : tout ce que vous m'y mandez, m'oblige d'autant plus ſenſiblement, que, ſelon mes ſouhaits, tout ſe menage ſecrettement, & d'une façon que ma gloire, au cas d'un mauvais ſuccès, ne ſouffrira aucune atteinte : ainſi, mon cher ami, j'approuve votre ſolide reflexion, de ne point engager LL. MM. Cath. à écrire au Roi de Portugal, juſqu'à ce que nous ſoyons informés des derniers & poſitifs ſentimens de Madame la Ducheſſe & de Mr. le Duc. Lorſque j'en ſerai pleinement inſtruit, je vous adreſſerai mes lettres pour cet effet. Je crois

pourtant qu'il ſeroit bon, que me trouvant ici auprès de la Reine Douairiere d'Eſpagne ma tante, je lui fiſſe part de mon projet & des ſoins que vous vous donnez pour le faire réuſſir : c'eſt pourquoi faites-moi le plaiſir de communiquer à L L. M M. Cath., comme inceſſamment je vais faire l'ouverture de mon deſſein à ma chere tante ; car il ſemble que ce ſeroit manquer à ce que je lui dois, que d'attendre qu'elle fuſſe inſtruite par un autre que par moi, d'une négociation ſi importante pour moi.

Que ferai-je, mon très-cher ami, pour reconnoître tous les ſoins obligeans dont vous me prevenez : marquez-moi, je vous prie, ce que je puis faire pour votre ſervice ; car vous me trouverez toujours diſpoſé à vous obliger, comme étant, avec une ſinguliere affection,

Votre bon ami
Signé EMMANUEL.

De Bayonne *ce* 17. *Janvier* 1728.

L'ATTACHEMENT que vous me témoignez m'engage à vous renouveller ma reconnoiſſance J'eſpere que les bontés dont Madame la Ducheſſe m'a toujours comblé, me procureront une réponſe favorable & déciſive ſur la lettre que vous lui avez ecrite, perſuadé qu'elle renferme tout ce qu'il faut pour l'accompliſſement de mes deſirs.

Je ſuis & ſerai toute ma vie
Votre ſincere ami EMMANUEL.

N°. X.

EXTRAIT *d'une Lettre de Mr. d'*ADONCOURT, *Commandant pour le Roi à* Bayonne, *à Mr. l'Abbé de* MONTGON.

du 26. Avril. 1718.

MONSEIGNEUR le Prince de Portugal m'a envoyé chercher ce matin, pour me prier de vous faire des complimens de sa part, & de vous dire qu'il vous écriroit incessamment. On n'a appris que hier à notre bonne Reine, la mort de sa niece la Princesse de Sultzbach : Sa Maj. en est fort affligée. Elle me dit l'autre jour de vous prier d'écrire toujours au Prince sur le même ton que vous aviez fait, ayant une grande confiance en vos bons conseils. &c.

N°. XI.

LETTRE *du Pere de l'*AUBRUSSEL, *Precepteur de M. le Prince* des Asturies *& des Infans, à Mr. l'Abbé de* MONTGON.

MONSIEUR

NOUS étions tentés de nous croire laissés dans l'oubli, quand j'appris hier que

vous étiez arrivé assez tard, & que, par pure bonté, vous étiez monté jusqu'aux Capucins, pour nous honorer de votre visite. Mr. le Comte de Marcillac, que je rencontrai heureusement, m'apprit celà presque au moment que l'étude des Princes alloit commencer; ce qui ne me laissa pas le loisir de m'informer où l'on pourroit profiter de votre bien-venue; mais franchement, Mr., il n'y a pour cela qu'un moyen sûr, dont il me semble que nous étions convenus, & c'est de venir à l'heure dinatoire, & à prendre en patience un mauvais repas, pour nous donner une excellente compagnie. Choisissez un jour, & pour risquer moins ayez la bonté de nous le marquer. Le R. Pere de la Roche partagera avec vous, si vous le voulez, la mortification du jeune capucin: après cela, si le tems est praticable, nous vous promenerons par les bois, où vous verrez force Daims, Cerfs, & Sangliers. Comme la chasse est peu frequentée, ils jouïssent d'un repos qui les rend assez familiers, & se passent fort bien de l'honneur d'être tués par des mains Royales. Il est dificile que depuis tout le tems que nous n'avons eu l'honneur de vous entretenir, la conversation tarisse si tôt. Mes respects très-humbles à votre hôte illustre, Mr. le Comte de Marcillac, qui m'a paru d'une santé très-floriffante. Je suis, avec un très respectueux & inviolable attachement

Votre &c.
de l'AUBRUSSEL.

du Pardo *ce* 23. *Janvier* 1728.

N°. XII.

LETTRE *de Mr.* VAN-DER-MEER, *Ambaſſadeur d'Hollande, à M. l'Abbé de* MONTGON.

à Madrid *ce* 30. *Janvier* 1728.

VOUS ne me devez, Monſieur, aucun remerciment ſur ce que vous a dit Mr. Stalpart : tous ceux qui vous connoiſſent ne peuvent ſans injuſtice, vous refuſer le même témoignage au ſujet des bruits ridicules qu'on a fait courir. Je n'en connois point les Auteurs; mais quels qu'ils ſoient, je crois qu'ils font ſagement de ſe tenir cachés.

Ma femme vous fait mille complimens. Venez demain matin prendre du thé avec nous; elle vous promet de vous recevoir avec ſon grand tablier, & de vous regaler de beurre frais de la Caſa-del-Campo. Je vous envoye les dernieres Gazettes d'Hollande: il paroit par ce qu'elles raportent, que les divertiſſemens ſont grands à la Cour de Dresde.

On ne peut rien ajouter, Monſieur, aux ſentimens d'attachement avec leſquels je ſuis Votre &c.

N°. XIII.

LETTRE *de S. A. R. l'Infant de Portugal* Dom EMMANUEL, *à Mr. l'Abbé de* MONTGON.

à Bayonne *ce* 16. *Fevrier* 1728.

JE ne répondis point à votre penultieme lettre, parce que j'attendois celle que vous eſperiez être déciſive : cependant vous voyez qu'elle ne peut être telle que vous la ſouhaittiez & que je l'eſperois. Auſſitôt que j'aurai la réponſe de la Reine, je vous en ferai part. Quant à Mr. le Duc, & Mad. la Ducheſſe, ils auront bien compris, que vous & moi avons procedé de bonne foi, & perſiſtons dans les mêmes ſentimens : mais eu égard aux Préliminaires de leurs Alteſſes, je ne puis rien ajouter aux démarches que j'ai faites, ſans compromettre leur gloire, la mienne & la vôtre. Ainſi, mon cher ami, je ſuis perſuadé que leurs Alteſſes, au cas que l'affaire ne réuſſiſſe point, nous rendront toujours la juſtice due à notre ſincerité. Je vous prie de ſaluer de ma part Mr. l'Archevêque Confeſſeur de la Reine & Mr. le Marquis DE LA PAZ; & priez, s'il vous plait, Mr. l'Archevêque, de vous remettre la lettre que la Reine doit m'écrire ſur le ſujet dont il eſt queſtion. Je ſuis en attendant, du meilleur de mon cœur, *Monſieur*

Votre très ſincère ami,
EMMANUEL.

N°. XIV.

N°. XIV.

LETTRE *du même au même.*

à Bayonne *ce 29. Fevrier* 1728.

VOUS pouviez ſurement, *Monſieur*, en conſéquence de la lettre que je vous écrivis, en vous adreſſant celles que je vous priai de remettre au Roi & à la Reine d'Eſpagne, entrer en négociation avec le Marquis d'ABRANTES, ſans attendre une nouvelle commiſſion de ma part. Je m'attendois que L L. M M. Cath. feroient difficulté de s'emploier, dans les circonſtances préſentes, pour mon établiſſement avec Mad. de SENS: mais je devois cette démarche à la protection & à l'amitié dont elles m'honorent. Je prévoiois bien d'ailleurs, que perſonne au monde n'étoit plus propre que l'Ambaſſadeur du Roi mon frere, par la confiance bien fondée qu'a Sa Maj. dans cet habile Miniſtre, à travailler, conjointement avec vous, à la réuſſite de notre projet. Je conſens donc que vous en conferiez avez lui: c'eſt un des bons Serviteurs & Miniſtres qu'ait le Roi mon frere; & je ſuis convaincu qu'il ne négligera rien pour mon avantage. Je ne veux ni ne demande rien, qu'autant que mon frere & mon Roi l'approuvera: je laiſſe abſolument le maître, comme il eſt de mon devoir, Sa Majeſté, de régler les articles & conditions, tant du Contrat de mariage, que du lieu de mon habitation. Je vous repete, mon très-

cher ami, ce que je vous ai autrefois dit & écrit, que je crois que Dieu m'appelle à cet établiſſement. Je n'ai, grace à Dieu, aucune ambition; je ne penſe qu'à me fixer, pour travailler ſolidement à mon ſalut. Demandez bien à Dieu, que ſi c'eſt là ſa ſainte volonté, il rende le cœur de mon frere favorable à cet établiſſement. Concertez avec le Marquis d'ABRANTES les moyens les plus propres à réuſſir: je vous avouerai en tout, bien convaincu que l'un & l'autre ne chercherez que mes interêts, ſous le bon plaiſir du Roi mon frere; mais je vous prie, mon cher ami, que le tout ſe faſſe ſecrettement & le plutôt qu'il ſe pourra; car je ne puis pas demeurer long-tems dans la ſituation où je ſuis. Faites bien mes amitiés au Marquis; & aſſurez-le de ma part, que je n'oublierai jamais les ſervices qu'il me rendra dans cette occaſion, & qu'il trouvera toujours en moi un bon & ſolide ami.

Je ſuis avec beaucoup de reconnoiſſance Votre très ſincere ami, EMMANUEL.

N°. XV.

LETTRE du même au même.

à Bayonne *ce 22. Mars* 1728.

JE vous remercie, mon cher ami, de tous les ſoins & les mouvemens que vous vous êtes donnés pour m'obliger dans cette négociation. Vous voyez bien que j'avois raiſon de vous dire, que le ſuccès devant dépendre des

des Préliminaires, l'affaire échoueroit. Je ſuis convaincu que le Marquis d'ABRANTES auroit voulu me ſervir, s'il avoit vu jour à réuſſir auprès du Roi mon frere. Priez le Seigneur pour moi, afin qu'il m'inſpire ce qui me convient pour mon ſalut : je vous ferai part du parti auquel je me déterminerai avec la grace de Dieu.

Je ferai toute ma vie, du meilleur de mon cœur,

Votre ſincere ami
EMMANUEL.

N°. XVI.

LETTRE *de Mr. le Duc * de* NOAILLES, *à Mr. l'Abbé de* MONTGON.

à Verſailles *le* 27. *Fevrier* 1728.

JE reçois avec reconnoiſſance, *Monſieur*, la continuation de votre attention & de votre amitié pour moi. J'approuve infiniment le parti que vous avez pris, de ſuſpendre l'exécution de l'affaire dont je vous avois prié, juſqu'à ce que vous trouviez les diſpoſitions favorables, & que la perſonne avec qui vous devez la traiter ſoit rétablie : je m'en repoſe entierement ſur vous ; & comme vous avez bien voulu commencer, vous acheverez quand vous le jugerez à propos, & que l'occaſion

b 5

* Aujourd'huy Maréchal de *France*.

caſion en ſera venue : ce ſont des choſes auxquelles le retardement ne peut préjudicier, & il ſeroit dangereux au contraire de les faire à contre-tems.

On eſt fort inquiet ici de la ſanté du Roi d'Eſpagne ; & s'il eſt permis de parler de ſes ſentimens particuliers, je ſuis extrémement touché de ſon état. Si vous trouvez l'occaſion de lui faire ma cour, ne m'oubliez pas, mon cher Abbé, je vous en prie, & d'être bien convaincu des ſentimens d'eſtime & d'amitié avec leſquels je ſuis pour toujours,

Monſieur,

Votre très-humble & très-obéïſſant Serviteur,

Signé *le Duc de* NOAILLES.

N°. XVII.

LETTRE *du même au même.*

à Paris *le* 25. *Avril* 1728.

JE ne puis aſſez vous marquer, *Monſieur*, combien je ſuis touché & reconnoiſſant de tout ce que vous avez fait dans la négociation dont vous avez bien voulu vous charger pour moi auprès de LL. MM. Cath. Je juge par le ſuccès, de ce que je dois au négociateur. Rien ne pouvoit me faire un plus ſenſible plaiſir que d'être aſſuré par vous, qu'Elles veulent bien penſer ſur mon compte, com-

comme j'oſe dire que le méritent les ſentimens de reſpect & de dévouement que j'ai toujours eu pour Elles. J'avoue que rien n'étoit plus triſte pour moi, que d'imaginer que celà put être autrement, & de voir que les preuves de mon fidele & ancien attachement, que les ſervices, j'oſe dire, que j'ai été aſſez heureux de rendre, que les graces que j'ai reçues de la main liberale & bienfaiſante du Roi d'Eſpagne, que les bontés, &, s'il m'eſt permis de le dire, que le goût naturel que ce Prince m'a toujours témoigné avoir pour moi; que tout celà, dis-je, ſe trouvât comme anéanti & entierement éfacé, par les mauvais offices que la jalouſie, l'envie & la calomnie ont fait inventer contre moi : c'eſt ce que je ne pouvois Mr., ſupporter tranquillement, malgré toute ma ſoumiſſion aux ordres de la Providence. Je crois qu'il eſt des cas où il ne nous eſt pas permis de ne point nous juſtifier, & de ne pas faire connoitre la verité. Je vous l'ai déja dit, & je le repete hardiment, je ne voudrois pas une demi heure de converſation avec LL MM. pour les convaincre entierement de la droiture de ma conduite, & de la ſincerité de mes ſentimens : mais vous avez plus fait que je ne pourrois faire moi-même, & je dois, à votre amitié & à votre attention pour mes interêts & pour ma ſatisfaction, l'heureuſe tranquillité dont je vais jouïr; puiſque vous m'aſſurez, *Mr.*, qu'il ne reſte aucun nuage, & que je puis compter, comme par le paſſé, ſur les bontés & ſur la bienveuillance de leurs Majeſtés.

Je vous demande de vouloir bien encore leur en marquer ma parfaite reconnoiſſance,

& ſuppléer à ce qu'il pourroit manquer aux expreſſions des deux Lettres que je joins ici, pour le Roi & pour la Reine. Je vous en envoie une auſſi pour Mr. le Marquis DE LA PAZ : il eſt trop juſte que je lui marque ma ſenſibilité, ſur la maniere dont il eſt entré dans ce qui pouvoit me faire plaiſir. Je vous prie d'achever votre ouvrage, en rendant toutes ces Lettres, & en les accompagnant de tout ce que votre eſprit & votre amitié pour moi vous feront penſer de plus convenable, pour l'interpretation de mes veritables ſentimens.

Je ne puis vous dire quelle joye j'ai reſſentie du rétabliſſement de la ſanté du Roi d'Eſpagne. De la maniere dont vous m'en parlez, il paroit qu'il eſt infiniment mieux qu'avant ſa maladie. Dieu le conſerve, & le maintienne en ſanté auſſi long-tems que je le deſire : ſi celà eſt, il ſurpaſſera les ans de Neſtor.

Je vous ſuis très obligé des nouvelles que vous me mandez ſur la nomination des charges de la Maiſon de Mr. le Prince & Mad. la Princeſſe des *Aſturies* : nous n'en avons nulle à vous dire de notre Cour ; tout ſe prépare pour le Congrès. Au ſurplus, je ne fais rien qui mérite votre curioſité. Mr. le Duc de la ROCHEFOUCAULT eſt mort en deux jours d'une attaque d'apoplexie, & eſt reveré autant qu'il le méritoit. Toute notre vieille Cour s'en va très vite, & je ſerai bientôt le Doyen : il ne reſte dans tous les grands Officiers de la Maiſon du Roi, que Mr. de TERMES, premier Gentilhomme de la Chambre, & Mr. l'Evêque de *Metz* premier Aumonier, de plus ancien que moi.

Adieu ;

Adieu, *Monſieur*, je ne vous en dirai pas davantage pour aujourd'huy : je ſors d'une maladie dont les commencemens ont été très-ſerieux ; & dont j'ai beaucoup de peine à me rétablir, étant encore très-foible. Soyez bien perſuadé de la veritable reconnoiſſance que j'ai de votre amitié, & de votre attention pour moi ; & qu'on ne peut rien ajouter aux ſentimens avec leſquels je ſuis très-veritablement,

Monſieur,

Votre très-humble & très-obéïſſant Serviteur,

Signé le Duc de NOAILLES.

N°. XVIII. & XIX.

EXTRAITS *de deux Lettres de Mr. d'*ADONCOURT, *à Mr. l'Abbé de* MONTGON.

à Bayonne *le* 8. *Mars* 1728.

JE n'ai pas manqué, *Monſieur*, d'exécuter au pied de la lettre, tout ce que vous m'avez marqué, pour faire ſavoir à notre illuſtre ami ce que vous lui demandez pour vous acquitter à propos de ſa commiſſion : j'ai même pris la précaution de lui faire rendre ma Lettre par un homme ſûr. Il m'a fait donner de ſes nouvelles l'ordinaire dernier par Mr. ROBIN, qui eſt de ſes amis. Vous ſavez qu'il n'a pas un moment à lui pendant ſon quartier. J'ai été charmé d'appren-

dre

dre que vous trouviez jour à vous acquitter de ſa commiſſion, cela reſſuſcite une eſperance que j'avois perdue.

Je plains fort la perſonne * qui s'eſt laiſſé ſéduire aux ſubtilités Italiennes : je l'en aurois cru deſabuſé ; mais avant de le condanner tout-à-fait, je voudrois ſavoir au vrai quelles ſont ſes inſtructions ; car il m'en a paru très-religieux obſervateur. Je ſerois bien faché qu'il vous eût manqué en rien : il me paroit qu'il compte ſon affaire finie & qu'il ſe fait un grand plaiſir de s'en revenir en France.

J'attends avec impatience de pouvoir parler à notre bonne Reine **, pour lui dire de votre part tout ce que vous me marquez. Sa Maj., quoique beaucoup mieux, n'eſt point encore viſible. &c.

à Bayonne *le* 12. *Avril* 1728.

C'EST moi, *Monſieur*, qui vous dois des remercimens infinis de la confiance que vous me marquez, par ce que vous m'apprenez des paquets que vous m'avez fait l'honneur de m'adreſſer par votre lettre du 5. Je ſuis charmé du plaiſir, & du ſervice eſſentiel que vous avez rendu à notre illuſtre ami : je le connois aſſez pour vous aſſurer qu'il y ſera ſenſible, car je ſais qu'il a toujours tendrement aimé Sa Maj. Cath., dont il m'a montré pluſieurs Lettres qui le flattoient infiniment. Vous avez ſoutenu une bonne cauſe ; car je ſais qu'il n'avoit rien dans le fonds

à

* Mr. de ROTTEMBOURG.
** Douairiere d'*Eſpagne*.

à ſe reprocher, lorſqu'on lui fit d'horribles calomnnies : enfin, Mr. celà eſt digne de votre belle ame. J'obſerverai exactement votre maxime de garder un grand ſecret : je n'en parlerai à qui que ce ſoit que vous ne me le permettiez : je n'en ouvrirai pas la bouche à Mr. de Rottembourg ; mais je tâcherai, avec toute la circonſpection imaginable, de découvrir quel ſujet l'a pu refroidir avec vous, après vous avoir eu les premieres obligations. Il m'écrivit par ſon Courier qu'il dépêcha le 7. au matin pour porter à la Cour la nouvelle de ſon départ, après avoir terminé heureuſement l'affaire pour laquelle le Courier Anglois avoit été dépêché. Jamais homme ne m'a paru plus content de s'en revenir en France, & perſonne plus mortifié de reſter, que Mr. JEANNEL qu'il a laiſſé : il craint que ce retardement ne lui faſſe perdre la place de Secretaire du Congrès, que Mr. le Cardinal de FLEURY lui avoit promiſe. Je ſouhaitte de tout mon cœur que LL. MM. ſoient revenues au *Retiro*, & que la ſanté de Sa Maj. ſe rétabliſſe, entierement. . . . . Au ſurplus j'ai fait paſſer par une voie ſure le paquet en queſtion, notre ami ayant approuvé l'homme dont je m'étois ſervi, & mandé de n'en point prendre d'autres en pareil cas.

Comme la poſte de France n'eſt point encore arrivée, je n'ai point de nouvelles plus poſitives du départ de Mr. le Marquis de BRANCAS, que les dernieres, qui étoient pour le 14. ou le 15.

J'eus l'honneur de voir hier pour la troiſieme fois notre bonne Reine, qui eſt ici. Sa ſanté ſe fortifie tous les jours : je ne manque point

point une occaſion de lui faire votre cour ; & Sa Maj me charge toujours de vous faire ſes complimens & amitiés, &c.

N°. XX. & XXI.

COPIE *d'une Lettre de* Conſtantinople, *du 27. Novembre* 1727.

QUE direz-vous, *Monſieur*, de la glorieuſe paix que les *Turcs* viennent de conclurre avec la *Perſe*, dont nous apprenons la nouvelle dans un tems où l'on croioit tout perdu ici, & où certainement l'on ſe ſeroit contenté à beaucoup moins. On peut dire que la fortune de cet Empire a tout fait : & voici comment la choſe s'eſt paſſée. Les Miniſtres voyant que les troupes Ottomanes ne vouloient point combattre contre celles d'Aſhraf-Kan, & que le découragement & la ſuperſtition avoient formé, pour ainſi dire, une barriere inſurmontable aux progrès des armes Ottomanes, ils envoierent ordre ſur ordre à AHMED-KUPRULI, Pacha de *Babylone*, Seraskier & Commandant l'Armée Turque, de faire la paix avec ASHRAF-KAN, aux conditions les plus ſupportables, vu les facheuſes circonſtances où l'on ſe trouvoit : mais AHMED-PACHA, jeune & ambitieux, piqué de la déroute de l'année paſſée, n'a point voulu ſe conformer à ces ordres, ayant juré par Mahomet qu'il auroit ſa revanche. Les ordres de la Porte étoient précis pour lui ; mais

mais les ſoldats ſuivoient les ſiens. Il avoit aſſemblé une armée de 60. mille hommes *Arabes & Kurdes*, de la fidelité deſquels il s'étoit aſſuré, & qui ne ſont pas ſi ſuperſtitieux que les Turcs. Ayant pris le chemin d'*Ispahan* avec cette armée, il rencontra à deux journées de cette ville, auprès d'une fortereſſe, appellée *Ezepcolen*, l'armée ennemie, commandée par le Vizir ZOULA, principal Miniſtre d'ASHRAF. Les deux armées étant en préſence AHMED-PACHA envoia un deputé à ZOULA, pour lui dire, qu'enfin le jour de décider ce grand different étoit venu; qu'il n'avoit donc qu'à accepter la paix aux conditions qu'il propoſeroit, où à ſe préparer à la bataille, dans laquelle il lui feroit voir ce que peut un Général courageux & offenſé. ZOULA, voyant cette reſolution, & la bonne contenance de l'Armée Turque, perdit courage, & conclut ſur le champ la paix, qu'il envoia auſſitôt ratifier à ASHRAF-KAN.

Voici les principales conditions de la paix conclue avec ASHRAF-KAN.

LA Porte reconnoitra ASHRAF-KAN pour Roi de *Perſe*: il lui ſera permis de nommer un Emir-hadgi, ou Conducteur de la Caravanne des Perſans, qui va tous les ans en pelerinage à la *Mecque*. Si les nouveaux Sujets d'ASHRAF ſe ſoulevoient contre lui, la Porte ſera obligée de lui fournir les ſecours néceſſaires pour les reduire. On prétend qu'il y a un article ſecret, par lequel la Porte s'engage de ne donner ni aide ni ſecours aux Ruſſiens qui ſont dans le pais de GUILAN.

Au

Au moyen de ces conditions les Turs demeurent en paisible possession de leurs conquêtes en *Perse*, conservant *Tifflis* Capitale de *Georgie*, *Tauris*, *Ardebil*, *Ervaïn*, *Harmadan* & *Keumancha*, avec toutes leurs dépendances. ASHRAF-KAN leur remet la Ville de *Sultanie* & les fortereſſes *Jujan* & *Aberk* avec leurs dépendances, de même que les canons, bagages & munitions que les Perſans leur prirent l'année paſſée: il leur cede auſſi la Ville de *Huveize* avec toutes ſes dépendances, & trois autres Villes ſituées dans la Province de ce nom. C'eſt un païs ſitué entre *Bagdad* ou *Babilone*, & *Banora*: il ne leur cede pas toute la Province; mais ſeulement les 4. Villes & le païs qui étoit anciennement du domaine de *Tunis*. Mais comme ce païs ne s'étoit pas encore ſoumis à ASHRAF-KAN, il ne leur cede que ſon droit; & il faudra que les Turcs en prennent poſſeſſion l'épée à la main, ce qui ne ſera pas difficile, & les ordres ſont déja donnés pour cela. L'article le plus conſiderable; c'eſt le point de la prééminence dans l'exercice de la Religion, pour lequel les Mahometans ont répandu autrefois tant de ſang. Cela regarde particulierement la priére publique, que les Mahometans ont accoutumé de faire dans les Moſquées tous les Vendredis, jour de leurs Aſſemblées. Dans la priére publique qu'on fera à l'avenir en *Perſe*, on nommera le Grand Seigneur avant ASHRAF, &c.

N°. XXII.

N°. XXII.

EXTRAIT *d'une Lettre de Mr.* d'ADONCOURT, *Commandant pour le Roi à* Bayonne, *en date du* 26. *Avril* 1728. *écrite à Mr. l'Abbé de* MONTGON.

MR. de ROTTEMBOURG partit de chez moi le 20 à onze heures du ſoir, voulant gagner le tems qu'il a perdu par ſa détention à *Roncevaux*. Il ne m'a pas caché que vous lui aviez rendu de bons offices à ſon arrivée; il m'a dit auſſi que vous vous étiez inſenſiblement retiré de lui depuis quelque explication que vous lui aviez demandée, dans laquelle il aſſure vous avoir répondu en honneur & en toute vérité; & que, devant ſon départ, vous vous êtes vus pluſieurs fois & mangé enſemble. Il m'a paru d'ailleurs très irrité contre le pauvre STALPART: j'en ſuis très-faché, car j'ai voulu en vain le faire revenir ſur ſon compte. Il ſavoit bien que Mr. le Marquis de BRANCAS ne partiroit point qu'ils ne ſe fuſſent abouchés en préſence de Mr. le Cardinal & de Mr. CHAUVELIN, &c.

LET-

N°. XXIII. & XXIV.

LETTRE *de Mr. le Cardinal de* ROHAN *à Mr. l'Abbé de* MONTGON.

à Marly *le* 5. *Janvier* 1728.

LA Lettre que j'ai reçue de de vous, *Monsieur*, au retour de mon Dioceſe, m'a fait un ſenſible plaiſir. Celle que vous me faites l'honneur de m'écrire pour accompagner la Lettre de Mr. le Cardinal d'ASTORGA, eſt une nouvelle marque des attentions & des bontés dont vous voulez bien m'honorer; & j'en ſuis auſſi très-reconnoiſſant. J'ai déja eu l'honneur de répondre à cette Eminence. Je vous dirai confidemment, *Monſieur*, que quelques perſonnes ont repandu ici le bruit, qu'il favoriſoit les Novateurs: j'ajoute d'autant moins de foi à ces bruits, que, ſelon mes notions, ce Cardinal étoit autrefois en grande relation avec le Pere ROBINET Jeſuite. Un mot cependant de votre part ſur celà, contribueroit beaucoup à me raſſurer. Je ne puis m'empêcher d'ajouter encore ſur cet article, que le choix du Roi d'Eſpagne me raſſure d'avance infiniment: je connois & reſpecte la Religion de ce Prince, auquel je ſuis plus attaché que je ne puis vous le dire. Nous attendons la conſommation de la paix avec la plus vive impatience: cet ouvrage eſt ſi avancé, qu'il n'eſt pas permis de douter qu'il ne ſoit conduit heureuſement à ſa fin. Il me ſemble que les deux Cour-

Couronnes y ont grand intérêt ; & les sacrifices qu'elles feront mutuellement pour y parvenir, doivent peu couter.

Oserois-je vous prier de faire mes complimens au Pere de l'AUBRUSSEL, en attendant que lui écrivant, ce que je ferai dans peu, je satisfasse à mon inclination & à mon devoir. Conservez-moi, je vous en conjure, *Monsieur*, un peu de part dans vos bontés & dans votre amitié : vous la devez aux sentimens qui m'attachent à vous.

Signé le Card. de ROHAN.

Mr. le Prince de ROHAN, ici présent, vous fait cent mille complimens.

LETTRE *de Mr. le Cardinal de* NOAILLES *à Mr. l'Abbé de* MONTGON.

à Paris *le 4. Janvier* 1728.

C'A été pour moi, *Monsieur*, un surcroit de plaisir, de recevoir par votre canal la lettre de Mr. le Cardinal d'ASTORGA. Je vous remercie de tout mon cœur de l'honneteté que vous avez eue de me l'envoyer, & des marques obligeantes, que vous avez bien voulu me donner en même tems de votre amitié : j'en fais un cas particulier ; & j'espere que la part qu'elle me procure dans vos prieres, contribuera à m'obtenir plutôt la sainteté, que la prolongation de mes jours : les vôtres seront comblés de bénédictions & de prospe-

rités

rités, si mes desirs sont remplis, & si je trouve des occasions de vous marquer l'estime & la consideration avec laquelle je suis, Monsieur, entierement à vous.

Signé le Cardinal de NOAILLES.

N°. XXV.

LETTRE *de Mr. le Marquis de* BRANCAS, *à Mr. l'Abbé de* MONTGON.

à Paris *ce 29. Decembre* 1727.

J'AI reçu, *Monsieur*, la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, avec celle qui étoit jointe de l'Officier que vous me recommandez. Je l'ai connu avec sa famille à *Girone*, & je serai fort aise si j'ai occasion de lui rendre service. Je suis très obligé, *Monsieur*, à tous ceux qui desirent mon arrivée à la Cour où vous êtes; c'est une suite des marque d'amitié que j'y ai reçues de tous les honetes gens, à quoi je suis très-sensible: mais je suis surpris qu'il y en aye qui la redoutent; car avec les bonnes intentions que j'ai, les dispositions favorables que je vois de part & d'autre, le zele extrême que j'ai pour le service & la gloire des deux Rois, & mon ancien respectueux attachement pour S. M. C.; j'espere me conduire de maniere, à m'attirer l'estime & l'approbation publique, & à n'être redouté de personne.

Je

Je n'ignore pas qu'il y a eu des tracaſſeries, des intrigues & des maneges. Il faut, comme vous le dites fort bien, *Monſieur*, les enſevelir dans le ſilence : je n'en veux ſavoir ni connoitre les auteurs ; il me ſuffit que L L. M M. C C. ayent daigné témoigner que je leur ſerai agréable, & qu'en conſéquence le Roi m'aye nommé, pour que je ſois fort tranquille & ſans crainte des tracaſſeries & maneges de Cour. Mais une choſe qui m'inquiete, *Monſieur*, c'eſt ce que vous me faites l'honneur de me dire ; *ſi vous trouvant encore à Madrid quand j'y arriverai* : la choſe eſt donc douteuſe. Je ſerois bien faché que vous n'y fuſſiez plus, & ce ſeroit un grand contre-tems pour *moi* ; puiſque je compte infiniment ſur l'honneur de votre amitié, & que je me faiſois d'avance un très-grand plaiſir d'avoir l'honneur de vous voir très ſouvent. Perſonne ne vous honore plus parfaitement que moi, & n'eſt avec un plus ſincere attachement que je ſuis,

Monſieur,

Votre très-humble & très-obéiſſant ſerviteur.
Signé BRANCAS.

LET-

N°. XXVI.

LETTRE *de Mr. le Marquis de* NAVA MARCOUENDE *à Mr. l'Abbé de* MONTGON.

a la Venieca 22. *de Abril* 1728.

ILL°. SEÑOR.

AMIGO, y muy Señor mio. Como nueſtra correſpondencia ſe continua por las frequentes noticias que el Amigo me repite de la eſtimable ſalud de V. S. Ill. no le è manifeſtado antes la i variable verdad de mi affecto, y ſegura atencion, como mi confiança en ſu amiſtad que no puede ſer mayor.

Mira ya como materia proxima nueſtros votos cumplidos deſpues de la larga y peligroſa navegacion, y el puerto menos diſtante y mas ſeguro, pues ſegun bien fundado aviſo llegaria el deſſeado bagel * à *Bayona* el dia diez de el cadente, ſi a cazo por nueſtra deſgracia no le ubieſſen proſeguido las tercianas ** que padezia à la proximidad de ſu marcha.

Mi Padre *** me dize eſtuvo con V. S. Ill. y que ablaron ſino quanto deſſeava, quanto permitio el tiempo; y V. S. Ill. puede decirle lo que

* Le Marquis de BRANCAS.

** Une maladie retarda le départ de *Paris* de ce Marquis.

*** Le Comte DE LAS TORRES.

que guſtare que es igualmente ſeguro q:e el otro noſtro buen amigo.

En ſaviendo el arrivo de nueſtro *Santelmo* **, eſcrivire, aunque V. S. Ill. le avra bien informado de muchas coſas che muy preſto averiguara à fondo por ſus t ientos, porque conoce el clima, y porque ſiempre fue muy querido y eſtimado de todos.

Yo me mantengo aqui, tomando algunos remedios por lo mucho que è padecido aſſi en la marcha como en la intemperie de eſtas humedades; y quando me halle mejor ſino tuviere remedio el peligro de mayores enfermedades, marchare à *Galizia*, porque el que viene no quiſiera yo ſe intereſaſe en eſto, haſta ocupar algunos pueſtos por las provenciones que mis emulos avran anticipado con ſu malicia y facilidad.

Nada deſſeo como mi quietud; y ſi no me uvieran deſtinado à clima que no fueſſe à mi muger (que B. l. M. de V. S. Ill.) ya mi de tan declarada contrariedad me tuviera pueſto alli ſin mas eſcrivir ni ſolicitar permiſſos, pues deſſeo mucho mi quietud y mi libertad, conſolandome conque los que perturban à mias coſas, no es à mi ſolo que dirigen ſu perſecucion: ſolo ſiento que al ingreſſo de el amigo *** no pueda hallarme, porque tal vez podria ſubminiſtrarſele lo que a todos no fera factible.

Segun las noticias que haſta aqui me llegaron, no me parece que Mr. de ROTTEMBURGO iva muy ſatisfecho de ſus camaradas, porque algunas adehalas que le havian ofrecido

** Le Marquis de BRANCAS.
*** Le méme.

no ſolo diſſimuladas en ſu partida, ſino con mal modo recatando promeſſas y eſperanças de que ya uvo alguna declaracion por terzera perſona; y à la verdad todo lo merecia.

El Rey nos dicen que ha deſpachado, y que eſta muy convalecido, cuyo bien es el mayor conſuelo que podemos deſſear, pues ſu ſalud ſiempre precioſa en los delicados criticos ſubceſſos de eſtacion ſemejante lo es duplicadamente.

V. S. Ill. ſave que ſoy ſuyo, y che me puede mandar, &c.

N°. XXVII.

MEMOIRE *preſenté au Pardo le 20. Fevrier* 1728. *à Mr. l'Archevêque d'*Amida, *par Mr. l'Abbé de* MONTGON.

CELUI qui préſente ce Mémoire eſt parfaitement au fait de la ligue, non ſeulement défenſive; mais offenſive, que certaines perſonnes ont fait contre lui : il eſt également en état de décliner leurs noms & leurs ſurnoms, & de montrer qu'elles ont pris cette reſolution dans le tems que les unes afectoient de lui donner des marques d'une ſincere amitié, ou qu'il rendoit de bons ofices aux autres, qui ont cherché enſuite à ſe prévaloir de cette même confiance pour le trahir. Ces ſortes de maneges de Cour ſont connus depuis long tems; on les croit plus dignes de riſée que d'une ſérieuſe attention : leur puerilité excite l'une & ne mérite

rite pas l'autre. On n'a pas laiſſé de faire une anatomie exacte de toutes les burleſques inquietudes des perſonnages dont il s'agit: elle peut dans le fonds, ou amuſer ou être utile. On ne prétend point s'en ſervir pour reveler leurs vertiges; il eſt vraiſemblable qu'ils ſe diſſiperont au Printems L'Auteur de ce mémoire, en attendant leur convaleſcence, ſupplie ſeulement Mr. l'Arch. d'*Amida* de vouloir bien ſe ſouvenir. 1°. de la délicateſſe que l'Auteur a conſtamment obſervée ſur tout ce qui concernoit dans ſes Lettres, la reputation du prochain. 2°. de la maniere avec laquelle il lui a écrit en faveur de ceux qui avoient voulu le mêler, ſans le moindre fondement, dans les tracaſſeries qui ſe ſont paſſées entre les principaux Officiers de la Maiſon de la Reine Douairiere. 3°. & de la regle qu'il a toujours ſuivie de ſe contenter de manifeſter la vérité, ſans l'employer à perdre ou à cauſer le moindre préjudice à perſonne, quoiqu'il y en ait plus d'une qui s'embarraſſent mediocrement, pour deſſervir l'auteur, de ſe rendre ſuſpectes de duplicité & de mauvaiſe foi. Enfin, ce même auteur ſe flatte, que les ſoins qu'il s'eſt donné en France, pour engager le Roi Très-Chr. à procurer la dignité de Cardinal à Mr. l'Arch. d'*Amida*, engageront un Prélat ſi rempli de juſtice & de vertu, à lui accorder ſa protection auprès de L. L. M M., pour obtenir la grace aſſez legere d'aller à préſent à Lisbonne, ou d'être employé dans telle autre Cour qu'elles jugeront à propos, afin que ce bienfait puiſſe ſervir de preuve de la ſatisfaction, qu'elles ont daigné pluſieurs fois aſſurer l'Auteur qu'elles avoient de ſes ſervices

Mr. l'Arch. d'*Amida* n'aura point d'ailleurs perdu le ſouvenir, que celui qui écrit ce Mémoire n'a jamais demandé aucun emploi en cette Cour, quoi qu'on lui en eut formellement promis: & cette connoiſſance doit faire ſentir toute la malignité & la fauſſeté des idées qu'une certaine petite troupe de differens ſexes & états s'efforce ſans ceſſe de donner de ſes deſſeins. Il ſupplie en même tems Mr. l'Arch. d'*Amida*, de ne point communiquer ce qu'il expoſe aux perſonnes dont il parle; &, de ſon côté, ſatisfait d'avoir pénétré dans toute ſon étendue leurs vaines allarmes, il ſe bornera uniquement à continuer, comme il a fait juſqu'à préſent, à obſerver leurs démarches; ſans prétendre jamais ni faire aucun tort à ces perſonnes, ni même ceſſer de les voir & d'entretenir avec elles le commerce que la politeſſe & la ſocieté établiſſent, à moins que quelques nouvelles additions à leur ligue offenſive, ne force l'Auteur d'en reveler malgré lui les articles ſecrets.

N°. XXVIII.

LETTRE *de la Reine Douairiere d'Eſpagne* MARIE ANNE PALATINE DE NEUBOURG, *à Mr. l'Abbé de* MONTGON, *écrite de ſa main.*

à * Foſſes *le* 25. *Janvier* 1728.

MONSIEUR l'Abbé de MONTGON. Je ſuis très-ſenſible à tous les bons ſou-

* Maiſon de Campagne de Sa M. près de *Bayonne*.

ſouhaits que vous me faites dans cette nouvelle année : je vous la deſire ſuivie de pluſieurs autres avec tout le bonheur que vous méritez. Je vous prie de ne point m'oublier dans vos prieres, & d'être perſuadé de l'eſtime que j'aurai toujours pour vous.

Signé MARIE ANNE.

N°. XXIX.

LETTRE *de Mr. le Marechal Duc de* VILLEROI, *à Mr. l'Abbé de* MONTGON.

à Paris *ce* 20. *Janvier* 1728.

JE ſuis aſſuré, *Monſieur*, que vous aurez pris part à l'accident qui m'eſt arrivé & à l'état où je me trouve. Je ſuis en train de convaleſcence; mais mon grand âge & la ſaiſon où nous ſommes ſont de grands ennemis à combattre. Je ſuis ſoumis à la volonté de Dieu; & j'ai bien des raiſons pour ne pas regretter la vie : vous en êtes mieux informé que perſonne.

Je vous ſuis très-obligé, *Monſieur*, de l'attention que vous avez eu aux Négocians de *Lion* : ils s'adreſſeront à vous avec confiance, puiſque vous voulez bien le leur permettre.

Il eſt venu bien des Couriers de Mr. de ROTTEMBOURG, depuis la lettre que vous m'avez écrite, & nous voyons encore les flottes

Angloiſes dans l'*Amerique*, couvrir vos côtes d'*Eſpagne*, & les effets de la flotte point encore délivrés ; & demander des indults au de-là de toutes les bornes. Il faut eſperer que la Religion & la juſtice du Roi Cathol. finiront tout, pour donner le repos & la tranquillité à l'Europe.

J'apprends que vous avez pris une maiſon à *Madrid*, & qu'ainſi vous voila établi en Eſpagne. Je ſouhaitte que vous y trouviez tous les avantages, ou plutôt, tous les agremens que vous méritez, dont vous ſerez encore plus flatté que d'y faire une groſſe fortune. Le parti que vous avez pris dès votre plus tendre jeuneſſe, ne marque pas que vous ſoyez avide d'avoir du bien. Je vous demande, tant que je vivrai (tems qui ne ſera pas long) de me donner trois ou quatre fois de vos nouvelles par an ; uniquement pour être informé par vous de votre état & ſi vous avez le cœur & l'eſprit content. Je ſuis,

Monſieur,

Votre très-humble & très-obéïſſant Serviteur,
Signé VILLEROI.

LET-

N°. XXX.

LETTRE *de M.* MONGIN, *cy-devant Précepteur de M. le Duc de* BOURBON, *& enſuite Evêque de* Bazas, *à Mr. l'Abbé de* MONTGON.

à Bazas *ce* 10. *Avril* 1728.

MONSIEUR,

J'AI l'honneur de vous envoyer cette Lettre Paſtorale pour me renouveller un peu dans votre ſouvenir ; & je vous prie de la recevoir comme un tribut que je rends à votre zele pour la pureté de la foi, & aux grands exemples de pieté & de ſageſſe, que vous avez portés, de ſi bonne heure, dans les Cours de France & d'Eſpagne. Il y a des gens qui honorent les places ; il y en a d'autres que les places honorent : mais je ne vois perſonne en conſideration & en honneur, ſans être en place. Celà ne ſe trouve qu'à *Madrid*, quand vous y êtes : &, à coup ſûr, la place ſera vacante quand vous l'aurez quittée ; de même que celle que vous avez laiſſée à Verſailles, ne ſera remplie qu'à votre retour. Content d'avoir une grande place dans le cœur des Rois, il ſemble que vous dédaigniez d'en avoir une dans leur Cour. Au-deſſus de leurs bienfaits, vous ne voulez garder que leur eſtime : en quoi vous leur faites voir, qu'après avoir abandonné &

donné à d'autres de grands biens, vous n'aimez que leur perſonne, & n'êtes ſenſible qu'à leur amitié, dont vous ne vous ſervez qu'à les réunir. Jugez vous-même là-deſſus, *Monſieur*, ſi j'ai regret au préſent que je vous fais; ſi je ne dois pas m'en croire très-honoré, & ſi c'eſt de bon cœur que je ſuis, avec le plus reſpectueux attachement;

Monſieur,

Votre très-humble & très-obéïſſant ſerviteur.

Signé † *E. Evêque de* BAZAS.

N°. XXXI.

PRECIS *de la repréſentation de la Chambre des Communes du Parlement d'Angleterre, touchant les dettes publiques.*

LE Préambule portoit en ſubſtance: que, depuis l'heureux avenement du feu Roi à la Couronne, le Parlement s'étoit en divers tems appliqué à chercher les moyens d'acquitter peu à peu les grandes dettes nationnales, qui avoient été contractées pendant deux longues guerres précedentes. Que, pour cet effet, on avoit enfin établi le fonds d'amortiſſement à la ſatisfaction générale du public; & que le produit de ce fonds avoit été approprié par le Parlement à payer les dettes publiques, contractées avant Noël 1716.

Que

Que cet arrangement avoit produit deux interêts differens dans la Nation : l'un, d'augmenter le fonds d'amortiſſement, pour décharger les dettes paſſées ; & l'autre, de lever tous les ans les ſubſides néceſſaires pour les beſoins de l'année courante.

Que comme depuis quelques années il s'étoit élevé diverſes diſputes, touchant le produit & l'application du fonds d'amortiſſement, par rapport aux dettes qu'on ſuppoſoit avoir été contractées en même tems ; les Communes de la Grande Bret., très-ſenſibles au poids des dettes nationnales, qui n'a pas beſoin d'être exageré ou mis dans un faux jour pour donner de l'inquiétude au peuple, ont cru qu'il étoit de leur devoir d'examiner à fonds cette affaire importante, & de comparer le montant des dettes publiques, contractées avant Noël 1716., qui ont été liquidées & éteintes, avec le montant des dettes qui ont été contractées pour les beſoins de l'Etat, depuis ce tems-là.

Que les ſujets de Sa Maj. ont conſtamment contribué à payer l'intérêt annuel des dettes contractées pour leur aſſurer le bonheur ineſtimable du Regne de Sa Maj., & la ſucceſſion proteſtante, & pour la défenſe de leur religion, de leur liberté & de leurs biens : & ce qui a rendu ce fardeau aiſé & leger, a été la conſolation d'avoir un fonds d'amortiſſement, qui leur faiſoit eſperer de voir ces dettes éteintes avec le tems.

Mais que nonobſtant l'état floriſſant du crédit public, & les bons effets de cette heureuſe ſituation, il s'eſt trouvé des gens qui ont taché de troubler le repos & la ſituation qui regnoient dans les eſprits de preſque tous les ſujets de

Sa Maj., en repandant, avec la derniere induſtrie, de faux états des dettes & des fonds établis pour les acquitter; & en inſinuant que le fonds d'amortiſſement étoit peu de choſe, ou que, par de fauſſes meſures, par une mauvaiſe œconomie, par négligence ou par malverſation, on avoit fait des dépenſes inutiles & contracté de nouvelles dettes, qui, non ſeulement égaloient; mais même excedoient, de pluſieurs millions ſterlings, le montant de l'acquit des vieilles dettes.

Que ces inſinuations artificieuſes & ces faux jours ſervoient à deux fins: l'une, de rendre le peuple inquiet & chagrin des difficultés qu'il a maintenant à combattre, en lui perſuadant qu'elles ſeront perpétuelles; & en même tems de lui faire ſi fort craindre de nouveaux engagemens, qu'il aime mieux ſouffrir toute ſortes d'inſultes & d'injuſtices, que de s'expoſer à de nouvelles dépenſes pour ſe faire rendre juſtice.

Que ce mal ſi fort répandu, demandant un prompt remede, avoit mis les Communes dans la néceſſité de faire une recherche exacte de la vérité des faits, pour en informer Sa Maj., & donner à ſes ſujets la ſatisfaction de voir, qu'on a groſſierement abuſé le public par de faux rapports, & pour convaincre les ennemis de Sa Maj., que les richeſſes & les forces de la Grande Bret. ne ſont pas ſi épuiſées que, ſous l'heureux regne de Sa Maj., cette Nation ne ſoit auſſi digne de conſideration & auſſi formidable, que ſous aucun des Rois vos prédeceſſeurs.

Que les Communes ont remarqué, que ce qui a donné lieu à croire des fauſſetés ſi palpables, étoit la licence que des perſonnes, ou

mal

mal inſtruites, ou mal intentionnées, ſe ſont donné à l'occaſion des nouveaux arrangemens des dettes nationnales, de faire & de publier des liſtes & des états chimériques de ſes dettes; en leur aſſignant, à leur fantaiſie, des prix ſuppoſés, & en faiſant des calculs conformes à leurs vuës; mais qui étoient faux.

Que les difficultés de ſupputer au juſte les dettes publiques ont porté les Communes à éviter une méthode, qui pouvoit être dans la ſuite la cauſe des chicanes & des diſputes, ſelon l'humeur, le caprice ou l'opinion de chaque particulier.

On donnoit enſuite deux comptes ou états; dont l'un contenoit les divers articles des dettes contractées avant Noël 1716. & qui avoient été acquittées, & qu'on faiſoit monter à 6. millions 648. mille 762. Livres ſterlings. L'autre contenoit l'article des diverſes dettes qui avoient été contractées dès Noël 1716., & qui montoient à 3. millions 927. mille 988. Livres ſterlings; tellement qu'il paroiſſoit par-là, que le montant des dettes liquidées excedoit le montant des dettes contractées, de 2. millions 720. mille 774. Livres ſterlings. Après ce préambule, voici comment on s'expliquoit.

Pour mettre dans un plus grand jour l'état des nouvelles dettes, on remarque qu'une partie de ces dettes, montant à la ſomme de 703. mille 740. Livres ſterlings a été contractée pour ſuppléer d'année à année aux non-valeurs du fonds général juſqu'à la St. Michel 1726.; le ſurplus ou excedent du quel fonds, fait partie du fonds d'amortiſſement, qui, par ce moyen s'eſt augmenté tous les ans.

Que la ſomme de 290020. Livres ſterlings a été levée par de nouveaux emprunts, pour faire bon le fonds originel & additionnel de la Compagnie du Sud; leſquelles deux ſommes ayant été appliquées à ſuppléer aux nonvaleurs des fonds etablis avant Noël 1716., doivent être diſtinguées des dettes contractées depuis ce tems-là; qu'il en eſt de même de la ſomme de 328. mille 673. Livres ſterlings, faiſant partie des nouvelles dettes contractées en créant des Actions, pour pareille ſomme avancée par la Compagnie du Sud pour l'augmentation de ſon Capital, & qui ayant été appliquée aux uſages du fonds d'amortiſſement, doit être auſſi diſtinguée des dettes contractées depuis l'établiſſement du dit fonds d'amortiſſement; leſquelles trois ſommes deduites de celle de 3. millions 927. mille 988. Livres ſterlings, reduiſent à 1. million 975. mille 558. livres ſterlings les dettes contractées depuis Noël 1716. pour les beſoins de l'Etat, y compris les dettes de la Marine juſqu'au 31. Decembre 1727.

Que pour prevenir toutes les objections qu'on pourroit faire au calcul des dettes nationnales, contractées depuis Noël 1716., il eſt à remarquer qu'on n'y fait pas entrer les emprunts ni les billets de l'Echiquier ſur les taxes annuelles, ſur les terres & ſur la dreche; parce que ces emprunts & ces billets acquittés, de ſemaine en ſemaine, du produit de ces mêmes taxes; & que lorſqu'il y a des nonvaleurs, elles ſont remplacées par les ſubſides qu'on accorde d'année en année.

On conſidere enſuite la ſituation où ſe trouvoit

voit la Nation par rapport à ces dettes, avant l'établiſſement du fonds d'amortiſſement, & les heureuſes ſuites de cet arrangement.

Qu'à l'avenement du feu Roi à la Couronne, une grande partie de ces dettes conſiſtoient en rentes abſoluës à longs termes, qui ne pouvoient être acquittées qu'après un grand nombre d'années : une autre grande partie compoſoit les fonds capitaux de la Banque d'Angleterre, de la Compagnie du Sud, & de celle des Indes Orientales, qui portoient un intérêt fort haut, de même que pluſieurs autres dettes aſſignées ſur d'autres fonds, & des billets de l'Echiquier, dont la circulation coutoit beaucoup, outre les groſſes ſommes duës à l'armée, pour leſquelles on n'avoit point aſſigné de fonds applicables à l'acquit des autres dettes étoient défectueux ou en nonvaleur, enſorte que ſi ces dettes avoient reſté dans l'état où elles étoient, bien loin de les voir diminuer, on auroit été dans la néceſſité d'impoſer de nouvelles charges pour aſſurer les dettes qui n'avoient point de fonds.

Que l'avênement du feu Roi fut bientôt ſuivi d'une rebellion, qui, non ſeulement empêcha de ſonger à acquitter les vieilles dettes ; mais même obligea à en contracter de nouvelles : & en 1715., on créa des rentes à 5. pour cent par an, rachetables par le Parlement, pour la ſomme d'un million 79. mille livres ſterling ; outre une augmentation conſiderable du fonds capital de la Compagnie du Sud.

Que d'abord que cette rebellion fut éteinte, & que les craintes du peuple furent diſſipées, le Parlement s'appliqua au grand ouvrage

vrage de mettre les dettes nationnales en train d'être acquittées plus promptement, avec honneur & ſans faire tort à perſonne. Et en l'année 1717. on en jetta les fondemens, en établiſſant le fonds d'amortiſſement, dont on connoitra les ſuites & les avantages, en conſiderant en quoi il conſiſte, & de quelle maniere il a été perfectionné.

Qu'il n'y avoit que trois voyes pour pouvoir acquitter les dettes publiques, ſavoir; ou en augmentant les fonds déja aſſignés pour le payement du Capital & des interêts, ou de charger le peuple de nouveaux impôts; ou enfin, de reduire les intérêts de ces dettes. Que la premiere de ces voyes n'auroit pas été ſuffiſante, & l'autre auroit fait crier le peuple; & qu'ainſi on regarda la troiſieme comme la plus expédiente & moins ſujette à l'objection: mais que, comme une grande partie de ces dettes n'étoient pas rachetable, & que les autres ne pouvoient l'être qu'en payant le principal, cette reduction d'interêt ne pouvoit ſe faire ſans le conſentement volontaire des intereſſés aux dettes irrachetables, ou ſans offrir aux autres leur principal; ce qui paroiſſoit alors impraticable; mais, par un zèle & une application extraordinaire à ſervir le public, on ſurmonta cette difficulté par rapport aux dettes rachetables, en portant la Compagnie du Sud à conſentir à la reduction des intérêts de ſon fonds Capital, qui étoit alors de dix millions ſterlings, & de 5. à 6. pour cent; & la Banque à donner les mains à une pareille reduction par rapport à la ſomme de plus d'un million 775. mille

livres

livres ſterlings, & à ſe contenter d'une beaucoup moindre prime ou interêt pour la circulation des billets de l'Echiquier, qui montoient alors à plus de 4. millions 500. mille livres ſterlings, qui comptoient à raiſon de 7. pour cent par an ; comme auſſi en engageant ces Compagnies à avancer les ſommes néceſſaires pour payer le principal aux proprietaires des autres dettes rachetables, qui montoient au-de-là de 9. millions ſterlings.

Que cet arrangement étant fait, on paſſa un acte du Parlement pour établir le fonds général, par lequel les proprietaires des dites dettes, étoient en pleine liberté, ou de ſe contenter d'un intérêt de 5. au lieu de 6. pour cent par an, ou de recevoir leur principal : ce qui fut reçu avec une ſatisfaction ſi générale, qu'un très-petit nombre des intereſſés demanderent leur payement ; en ſorte que les ſommes reduites à 5. pour cent, monterent à 9. millions 392. mille 311. livres ſterlings : que par ce moyen, plus de 25. millions 8. cent mille livres ſterlings, furent tout d'un coup reduites, de 6. pour cent & au-delà, à 5. pour cent ; ce qui fit une épargne annuelle de plus de 320. mille livres ſterlings ; & que par le même Acte, non ſeulement le ſurplus du fonds général ; mais auſſi ceux de divers autres fonds, furent appropriés à l'acquit des dettes nationnales contractées avant Noël 1716. ; ce qui fut l'origine & la baze du fonds d'amortiſſement.

Que nonobſtant cette reduction de l'intérêt ; comme par-là la ſureté du capital devenoit beaucoup meilleure, le public en parut généralement ſi ſatisfait, que le prix des Actions

de

de ſes dettes hauſſa conſiderablement : qu'il étoit aiſé de prévoir qu'avec le tems, on pouvoit faire une plus grande reduction par les mêmes voyes juſtes & honorables ; & que, ſi on les avoit ſuivies ſans interruption, on auroit par-là évité le danger & l'iniquité du projet de la Compagnie du Sud ; & les intérêts des dettes publiques auroient encore été reduits beaucoup plutôt qu'ils ne l'ont été par l'exécution de ce projet.

Mais qu'enfin, non ſeulement la reduction de 5. à 4. pour cent, a eu lieu ſelon le ſuſdit Acte du Parlement par rapport à la Compagnie du Sud ; mais la Banque d'Angleterre s'eſt auſſi ſoumiſe volontairement à une pareille reduction de 5. à 4. pour cent, pour deux ſommes qui lui ſont duës, montant à plus de 3. millions 775. mille livres ſterlings. Que, par ces nouvelles reductions, le fonds d'amortiſſement s'eſt augmenté de plus de 377. mille livres ſterlings par an, depuis la St. Michel 1727. & que, par toutes ces voyes, par l'epargne ou la reſerve des intérêts des dettes qui ont été acquittées, & par l'amélioration des fonds mêmes, le ſonds d'amortiſſement s'eſt fort accru, & peut être évalué à environ 1200. mille livres Sterlings par an, & ira tous les ans en augmentant à meſure qu'on acquittera d'autres dettes, dont les intérêts ſeront ajoutés au dit fonds.

Que pour achever de démontrer les avantages preſens & certains que le public a reçu de cet arrangement, pour acquitter les dettes nationnales ; il ſuffit de faire reflexion, que l'intérêt de la plupart de ces dettes, étant actuel-

actuellement reduit de 6. à 4. pour cent, cela produit une épargne d'un tiers du total de l'intérêt, qui étant dans les mains & en la poſſeſſion du Gouvernement, & applicable à l'acquit du principal, produit un gain & un profit égal au payement d'un tiers du dit principal.

Que le produit du fonds d'amortiſſement n'étant d'abord que d'environ 400. mille livres ſterlings par an, ſi l'on ſuppute la valeur des 800. mille livres ſterlings qu'on y a ajouté depuis, ſur le prix courant des rentes viageres, qui eſt au denier 25., on trouvera que, par-là, le public y fait un profit réel de 20. millions Sterlings.

Que c'eſt là l'heureuſe ſituation du fonds d'amortiſſement, conſideré ſéparement & en lui-même: mais que, ſi l'on jette les yeux ſur l'état du credit public en général, on aura un ſurcroit de ſatisfaction, de voir qu'en gardant inviolablement la foi publique, par l'acquit des anciens billets de l'Echiquier, & par la reduction du gros intérêt de toutes nos dettes, les emprunts ſur les fonds annuels pour les beſoins de l'année courante, ſe font & peuvent ſe faire à l'avenir à 3. pour cent, ou à moins, par des billets de l'Echiquier, crées à meſure que la néceſſité le requiert, ſans être obligé à perſonne pour avancer des deniers. Et bien loin que le public ſoit dans la néceſſité, comme auparavant, de donner de gros intérêts & de groſſes primes pour l'argent dont il a beſoin, qu'au contraire, la ſeule émulation qui reſte à préſent parmi les créanciers du public, eſt, que

que chacun ſouhaitte d'être le dernier en cours de payement.

On concluoit la repreſentation, par cet eſpece de compliment au Roi.

Permettez nous, très-gracieux Souverain, de féliciter V. Maj. ſur l'objet agréable qui ſe préſente aujourd'hui à nos yeux; puisque, nonobſtant tant de difficultés que cette Nation a eu à combattre, depuis l'heureux avenement du feu Roi votre Auguſte Pere à la Couronne; nonobſtant la déteſtable rebellion qui éclata bientôt après; nonobſtant tant de complots & de conſpirations, qui ont été formés pour abolir la Religion & les libertés de notre patrie, & la ſucceſſion proteſtante dans votre très-illuſtre famille; nonobſtant les troubles qui ſont ſurvenus, & l'état incertain & embrouillé des affaires de l'Europe, qui ont été fomentés par les faux rapports & les inſinuations des ennemis de V. Maj. & les nôtres, de la ſituation facheuſe & confuſe de nos affaires domeſtiques; comme ſi par-là, cette nation étoit dans l'impuiſſance de faire des efforts pour défendre ſes juſtes droits & ſes poſſeſſions, & pour établir la paix & la tranquillité publique: puiſque, nonobſtant toutes ces difficultés & beaucoup d'autres, & pendant que le fonds d'amortiſſement ne faiſoit encore que de naître, & étoit beaucoup moindre qu'il n'eſt à préſent, nous avons été en état de diminuer, ſi conſiderablement qu'on l'a deja fait, les dettes nationnales. Et que n'a-t'on pas lieu d'eſperer par rapport à l'acquit plus prompt & plus ſenſible de ſes dettes à l'avenir, vu le grand accroiſſement & l'état ſi floriſſant de notre crédit public?

La

La conſommation & la perfection de ce grand ouvrage, eſt une gloire qui paroit réſervée pour le regne de V. Maj Votre bonté & votre ſageſſe reconnues, ſont des gages qui aſſurent à ce ſiecle, les fruits de l'attention particuliere de V. Maj. pour le crédit public; & de vos ſoins pour le ſoulagement & le bonheur de tous vos ſujets en général, que notre poſtérité la plus reculée ne manquera pas de reconnoitre, avec les plus vifs ſentimens de reſpect & de gratitude.

N°. XXXII.

LETTRE *de Mr. de* BRANCAS *à Mr. l'Abbé de* MONTGON.

à Bayonne *le* 21. *May* 1728.

J'Ai trouvé ici en arrivant, *Monſieur*, la Lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 3. d'*Aranjuez*. On ne peut être plus ſenſible que je le ſuis à votre obligeante attention, & aux ſentimens que vous me faites l'honneur de me témoigner. Je vous ſupplie d'être perſuadé que perſonne ne vous honore plus que moi, & ne fait plus de cas de votre amitié. Je me fais un fort grand plaiſir d'avoir l'honneur de vous voir. J'ai été fort retardé par les accidens arrivés à ma Berline & à ma Chaiſe : d'ailleurs, ma ſanté qui n'eſt pas encore bien bonne, ne m'a pas

pas permis de faire une plus grande diligence, quelque impatience que j'aye de me rendre auprès de LL. MM. Cath. : j'oſe même dire, qu'il faut avoir autant de zèle que j'en ai pour le ſervice du Roi, & autant d'attachement pour le Roi d'Eſpagne, pour que je me ſois chargé de cette ambaſſade, avec la ſituation où je me trouve, & avec une ſanté délabrée; n'ayant d'autre vuë, que la gloire de contribuer à la parfaite intelligence & à l'union intime entre les deux Couronnes, qui eſt ſi néceſſaire pour l'avantage réciproque de l'une & de l'autre. On ne peut être avec un plus ſincere attachement que je ſuis,

Monſieur,

Votre très-humble & très-obéïſſant Serviteur,
Signé BRANCAS.

N°. XXXIII.

LETTRE *de Mr. le Comte de* ROTTEMBOURG *à Mr. l'Abbé de* MONTGON.

à Masvaux *le* 14. *Juillet* 1728.

J'AI reçu avec un ſenſible plaiſir, *Monſieur*, les marques que vous voulez bien me donner de la continuation de l'honneur de votre

tre amitié. Je ne ſuis point embarraſſé à deviner la perſonne à qui j'en ai l'obligation, n'y en ayant qu'une à *Madrid*, qui ait eu une pleine connoiſſance du vrai; mais, comme elle étoit enveloppée dans vos ſoupçons, elle n'étoit point à portée de vous mettre au fait de ce qui s'eſt paſſé. Il n'a pas tenu à moi de vous éclaircir; & vous vous ſouviendrez ſans doute, *Monſieur*, que j'ai eu l'honneur de vous jetter ſouvent des propos, ſur l'atrocité des calomnies de *Madrid*, & dont malheureuſement notre Cour n'eſt pas exempte : peut-être même qu'avec toute la circonſpection dont vous êtes doué, en êtes-vous l'objet au moment que je vous parle; mais perſonne n'eſt plus capable d'y parer que vous. Je ſuis, graces à Dieu, hors de ce labirinthe. J'ai eu plus de vivacité à quitter *Paris*, que vous ne m'en avez vu à me retirer de *Madrid*. Je ſuis tranquille dans ma Campagne, dépouillé de crainte & d'ambition, & occupé de ma félicité. Je ſuis bien reconnoiſſant des eſperances que vous me donnez de recevoir de tems en tems de vos nouvelles : je vous le demande avec inſtance; & je me fais fort de conſerver votre eſtime, ſi, comme j'ai lieu de n'en point douter, vous ne donnez dorenavent point de créance à des brouillons, qui, ſans aucun intérêt, & par pur mouvement d'un mauvais cœur, cherchent à diviſer les perſonnes-mêmes les plus unies. J'ai trouvé en ma vie beaucoup de ces caracteres : pluſieurs ne vous ont point épargné; mais je puis vous aſſurer avec vérité, qu'aucun mauvais rapport n'a jamais alteré les ſentimens d'eſtime

d'eſtime & de vénération avec leſquels j'ai l'honneur d'être ;

Monſieur,

Votre très-humble & très-obéïſſant Serviteur,
Signé ROTTEMBOURG.

Puis-je vous ſupplier, *Monſieur*, de faire ma Cour à Mr. l'Archevêque d'Amida, & de l'aſſurer de la plus vive reconnoiſſance que je conſerve pour ſes bontés.

N°. XXXIV.

PROTOCOLLE *de la Conference tenuë au Château de* Soiſſons *le* 30. *Juin* 1728.

CE matin les Miniſtres des Puiſſances reſpectives s'étant aſſemblés ſur les dix heures, dans la Sale des Conferences ; les Ambaſſadeurs extraordinaires des Etats Généraux, Mr. Hop portant la parole & s'adreſſant aux Miniſtres de l'Empereur & d'Eſpagne, a dit en ſubſtance à Leurs Excellences, qu'ils auroient l'honneur de leur préſenter, par ordre de leurs Maîtres, au nom des Alliés d'*Hanover*, le Mémoire des demandes que la République a jugé à propos de former au Congrès : qu'ils eſperoient qu'on feroit une attention convenable à la juſtice de leurs demandes ; à quoi les Miniſtres de France & d'Angleterre ont

ont ajouté : qu'ils se joignoient aux instances de ceux d'Hollande, en ce qui concerne l'execution des Traités. Mr. le Comte de ZINZENDORF, en prenant des mains de Mr. HOP le Mémoire, a répondu ; qu'il ne savoit point ce qu'il contenoit ; qu'ils en feroient la lecture & en écriroient à leur Cour ; mais qu'il pouvoit assurer d'avance, que l'Empereur étoit à cet égard dans les dispositions les plus favorables : ensuite de quoi Mr. HOP, s'adressant à Mr. le Duc de BOURNONVILLE & aux Ministres d'Espagne, en leur présentant aussi un double du même Mémoire, a ajouté ; qu'il y avoit dans ce Mémoire un article qui concernoit particulierement l'Espagne, & que, pour en justifier les faits, ils avoient en main les pieces originales, dont ils offroient la traduction ; laquelle Mr. le Duc de BOURNONVILLE a prise de ses mains avec le Mémoire, & a repondu avec la même politesse, & presque les mêmes termes que venoit de faire Mr. le Comte de ZINZENDORF.

N°. XXXV-XLI.

MEMOIRE *des demandes faites au Congrès de* Soissons, *par les Plénipotentiaires des Seigneurs Etats-Généraux des Provinces Unies des* Païs-Bas, *presenté au Nom des Alliés d'*Hanover, *aux Alliés de* Vienne.

D'AUTANT que, par le Traité de Paix entre Sa Majesté le Roi d'Espagne, & les

les Seigneurs Etats-Généraux des Provinces-Unies, conclu & signé à *Munster* le 30. Janvier 1648. il a été convenu dans les Articles 5. & 6. de qu'elle maniere la Navigation, & le Commerce aux Indes tant Orientales qu'Occidentales seroit reglé, & qu'entre autre il a été convenu & stipulé que les Espagnols retiendroient leur Navigation en telle maniere, qu'ils la tenoient alors aux Indes Orientales, sans se pouvoir étendre plus avant, comme aussi que les habitans des Provinces-Unies s'abstiendroient de la fréquentation des Places que les Castillans ont aux Indes; ce qui a été confirmé par l'observation & la pratique de ces Articles, pendant un long espace d'années, jusqu'à ce que depuis la conclusion de la derniere paix, & après que Sa Maj. Impériale & Catholique fut entrée en possession des Païs-Bas autrefois Espagnols, & à present Autrichiens, les Sujets des dits Païs-Bas Autrichiens ont commencé à envoyer des Vaisseaux, & à trafiquer dans les Indes Orientales, & ont même obtenu à cet effet Octroy de S. M. Impériale & Catholique en datte du 19. Septembre 1722. lequel sur les plaintes qui en ont été faites, fut suspendu ainsi que tout commerce des Païs-Bas Autrichiens aux Indes, pour sept ans, par les Articles Préliminaires signés à Paris le dernier jour de May 1727. & à Vienne le 13. de Juin de la même année. Les Soussignés Plénipotentiaires des Seigneurs Etats-Généraux demandent, au nom des dits Etats-Généraux, que la suspension pour sept ans, soit convertie en une Cessation absolue, entiere

tiere & perpetuelle, & ainſi qu'il ſoit convenu & ſtatué que dès-à-preſent le dit Octroy n'aura plus aucun effet, & que toute Navigation & tout Commerce aux Indes tant des Païs-Bas Autrichiens que des autres Païs, ou Etats qui ont ci-devant appartenu à la Monarchie d'Eſpagne avant la mort du feu Roi Charles ſecond de glorieuſe mémoire, dont Sa Majeſté Impériale & Catholique, eſt preſentement en poſſeſſion, ceſſera entierement & pour toujours, ſans qu'à l'avenir il ſoit permis à qui que ce ſoit des dits Païs de navger ou de trafiquer aux Indes, en aucun tems ni en aucune maniere, directement ni indirectement.

Sa Majeſté le Roi d'Eſpagne par le Traité de *Munſter*, confirmé par celui d'*Utrecht*, s'étant engagée envers les Seigneurs Etats-Généraux des Provinces-Unies à tout ce qui a été convenu & ſtipulé dans le 5. & 6. Articles du Traité de *Munſter*, par raport au Commerce & à la Navigation aux Indes, n'a pû en cedant les Païs-Bas Eſpagnols à l'Empereur, alterer les conditions de ces Traités ſans le conſentement des dits Etats Généraux, ni diſpenſer les Sujets des dits Païs-Bas Eſpagnols de l'obligation où ils étoient, de s'abſtenir de la Navigation, & du Commerce aux Indes, ainſi que cela eſt repréſenté d'une maniere demonſtrative dans le mémoire que le Marquis de POZZOBUENO, au nom du Roi d'Eſpagne, préſenta à Sa Maj. le Roi de la Grande-Bretagne le 26. Avril 1724. & quoi que depuis Sa Maj. Catholique paroiſſe avoir changé de ſentiment à cet égard, comme on peut le voir par la lettre qu'elle écri-

vit aux Seigneurs Etats-Généraux le 23. Janvier 1726. cela cependant ne change pas l'affaire de nature, & il eſt toujours conſtant, que les Sujets des Païs-Bas Eſpagnols ayant été exclus par le Traité de *Munſter* de la Navigation, & du Commerce aux Indes, Sa Maj. Catholique n'a pu exemter les dits Sujets de cette excluſion par la ceſſion qu'elle a faite des dits Païs-Bas à l'Empereur, mais qu'elle eſt obligée de faire avoir aux Seigneurs Etats-Généraux l'effet des engagemens, & des conditions qui ont été ſtipulées dans le Traité de *Munſter* : de même que les dits Seigneurs Etats-Généraux ſont obligés de ſe tenir aux mêmes Conditions,

Ainſi les Souſſignés Plénipotentiaires des Seigneurs Etats-Généraux, demandent l'obſervation du Traité de *Munſter* à cet égard de la part de Sa Maj. le Roi d'Eſpagne, à ce que par la ceſſion que Sa dite Majeſté à faite à l'Empereur, les Conditions du Traité entre Sa Maj. Cath. & les Seigneurs Etats-Généraux ne ſoient en rien alterées, mais que les Sujets des Païs cedés par l'Eſpagne à l'Empereur, qui étoient exclus du Commerce aux Indes avant la ceſſion, le ſoient encore, ce que les dits Plénipotentiaires demandent que Sa Maj. Cath. veuille effectuer ſuivant l'obligation contractée par les Traités de *Munſter & d'Utrecht*.

Comme l'Article 1. du Traité d'*Utrecht*, entre ſa Maj. le Roi d'Eſpagne, & les Seigneurs Etats-Généraux des Provinces-Unies, conclu le 26. Juin 1714. porte expreſſément, que les Sujets des Etats-Généraux ne pourront être

être traités en Eſpagne, ni dans les Royaumes, & Etats en dépendant, autrement ou moins favorablement que la Nation la plus favoriſée; mais qu'ils y jouïront, au fait du Commerce & de la Navigation, & généralement en tout, ſans aucune exception ou reſerve, des mêmes Privileges, franchiſes, exemptions, immunités, & ſuretés, dont ils ont joui avant la derniere guerre, & dont d'autres Nations ou Villes trafiquantes les plus favoriſées pourroient & pourront encore ci-après jouïr par-deſſus, ſoit en vertu des Traités de Paix ou de Commerce, ou par des Contrats, ordonnances, ou actes particuliers, tellement que les mêmes Privileges, franchiſes, exemptions, immunités & ſuretés, qui ont été accordées ou ſeroient accordées ci-après au Roy de France, à la Reine de la Grande Bretagne, ou à quelque autre Royaume, Nations, Villes quelles qu'elles ſoient, ou à leurs Sujets, ſeront auſſi pareillement accordés aux dits Seigneurs Etats-Généraux ou à leurs Sujets, avec toutes les Clauſes & Circonſtances avantageuſes qui y ſeroient ajoutées.

Et comme dans le 31. Article du même Traité, ſa Maj. Cath. promet de ne pas permettre qu'aucune Nation étrangere quelle qu'elle puiſſe être, ou pour quelque raiſon ou ſous quelque prétexte que ce ſoit, envoye Vaiſſeau, ou Vaiſſeaux, ou aille commercer dans les Indes Eſpagnoles, mais qu'au contraire ſa Maj. s'engage de rétablir, & de maintenir après la Paix, la Navigation & le Commerce dans les Indes, de la maniere que tout cela étoit pendant le Regne du feu Roi d'Eſpa-

gne Charles ſecond, & conformement aux loix fondamentales de l'Eſpagne, qui défendent abſolument à toutes les Nations étrangeres, l'entrée & le Commerce dans ces Indes, & reſervent l'un & l'autre uniquement aux Eſpagnols ſujets de ſa dite Maj. Catholique; & pour l'accompliſſement de cet Article, les Seigneurs Etats-Généraux promettent auſſi d'aider ſa Maj. Cath; bien entendu, que cette regle ne portera pas préjudice au contenu du Contrat de l'Aſſiento des Negres fait en dernier lieu avec ſa Majeſté la Reine de la Grande-Bretagne.

Et comme enfin l'Article 34. du même Traité porte, que quoi qu'il ſoit dit en pluſieurs Articles précedens de ce Traité, que les Sujets de part & d'autre pourront librement aller, frequenter, demeurer, naviger & trafiquer dans les païs, terres, Villes, Ports, Places & Rivieres de l'un & de l'autre des Hauts Contractans, qu'on entend néanmoins, que les dits Sujets ne jouïront de cette liberté, que dans les Etats de l'un ou de l'autre dans l'Europe, puiſque l'on eſt expreſſément convenu, que pour ce qui regarde les Indes Eſpagnoles, la Navigation & le Commerce ne s'y feront que conformément à l'Article 31. de ce Traité, & que dans les Indes tant Orientales qu'Occidentales qui ſont ſous la domination des Seigneurs Etats Généraux, la Navigation & le Commerce ſe feront comme ils s'y ſont faits juſques à préſent.

Et d'autant que dans le Traité de Commerce entre ſa Majeſté Impériale & Catholique, & ſa Majeſté Catholique le Roi d'Eſpagne, conclu

clu à Vienne le premier jour de May 1725. on trouve des Articles peu conformes aux Articles du Traité de Paix entre ſa Majeſté le Roi d'Eſpagne, & les Seigneurs Etats Généraux, allegués ci-deſſus, & qui ſeroient très préjudiciables aux dits Seigneurs Etats Généraux & à leurs ſujets, s'ils reſtoient ainſi, en ce que les trois premiers Articles du dit Traité de Commerce accordent aux Sujets de ſa Majeſté Impériale & Catholique une pleine liberté d'aller, demeurer & ſortir généralement dans tous les Royaumes, Provinces, & Païs qui dependent de l'Eſpagne, comme auſſi aux Vaiſſeaux tant de guerre que Marchands, appartenants à ſa Majeſté Impériale & Catholique ou à ſes Sujets, une pleine faculté d'entrer dans tous les Ports, Rades, Golfes, & Provinces, ſans aucune reſtriction, ou limitation, que cette liberté & faculté ne doit pas s'étendre hors de l'Europe, mais au contraire avec la Clauſe expreſſe, que le contenu dans l'Article ſecond ſera auſſi obſervé pour les Indes Orientales, à condition pourtant que les Vaiſſeaux n'y feront aucun Commerce & n'y pourront acquerir quoi que ce ſoit outre les Vivres & autres choſes néceſſaires pour la reparation & équipage des Vaiſſeaux. Et de plus en ce que par le 36. Article de ce Traité il eſt permis aux Sujets & Vaiſſeaux de ſa Majeſté Impériale, de porter & d'amener dans tous les Etats & païs du Roi d'Eſpagne toutes ſortes de fruits, effets & marchandiſes des Indes Orientales, pourvu qu'il paroiſſe par le témoignage des Députés de la Compagnie des Indes établie dans les Pais-Bas Autrichiens

trichiens, qu'elles ſont des Païs conquis, Colonies, ou, comme on les appelle, Factories de la dite Compagnie, ou qu'elles en ſoient provenues, & enfin en ce que tant dans le dit Article 36. que dans le 47. du même Traité, on accorde aux Sujets de Sa Majeſté Imperiale tous les avantages qui ont été accordés tant aux Sujets des Provinces-Unies, qu'à la Nation Brittannique, ſe rapportant même à un Traité ou Convention nullement ſpecifiée, ainſi fort incertaine.

Les ſouſſignés Plénipotentiaires des Seigneurs Etats Généraux des Provinces-Unies, au nom des dits Seigneurs Etats Généraux, demandent que tout ce qui ſe trouve dans le dit Traité de Commerce entre Sa Majeſté Imperiale, & Sa Majeſté le Roi d'Eſpagne, de douteux, contraire, & préjudiciable aux Traités entre S. M. le Roi d'Eſpagne & les dits Etats Généraux, ſoit éclairci & rectifié d'une maniere qui puiſſe ôter toute ambiguité contraire, & préjudice, & qu'il en ſoit fait une explication par un Article exprès, qui puiſſe ſatisfaire à ce but.

Depuis quelques Années les Sujets des Seigneurs Etats Généraux ayant été en pluſieurs manieres fort maltraités par ceux de ſa Majeſté le Roi d'Eſpagne, & ayant ſouffert par là beaucoup de tort, & de dommage, dont on a fait pluſieurs plaintes, ſans qu'on en ait pû obtenir aucune reparation, nonobſtant toutes les repréſentations & inſtances qui en ont été faites par les Miniſtres desdits Etats Généraux à la Cour de S. M. Catholique; les Plenipotentiaires des Seigneurs Etats Généraux joignent ici une liſte des infractions faites aux Traités en pluſieurs occaſions, en demandent une équitable & juſte

repara-

tion & le dédommagement des intereſſés, conformément au droit & aux Traités.

Les Seigneurs Etats Généraux étant entrés avec leurs Alliés dans des engagemens réciproques pour la conſervation, le maintien & la garantie des Droits & poſſeſſions de chacun des Alliés, dont ils jouiſſent ou doivent jouïr en vertu des Traités, les ſouſſignés Plénipotentiaires demandent auſſi une juſte & équitable ſatisfaction pour leurs Alliés, ſur leurs plaintes ou Griefs, en ce qui pourroit avoir été fait au préjudice de leurs Droits & poſſeſſions contre les Traités.

Et puis que le principal but, pour lequel le Congrès eſt aſſemblé, eſt la pacification générale de l'Europe, les ſouſſignés Plenipotentiaires déclarent, que les Seigneurs Etats Généraux ſeront portés & prêts d'entrer dans les meſures qu'on trouvera néceſſaires pour rendre le calme & le repos à l'Europe par une Paix ſolide & durable, & pour écarter & obvier à tout ce qui pourroit donner occaſion ou ſujet à de nouveaux troubles.

Enfin ils ſe reſervent la faculté d'éclaircir, d'expliquer & d'étendre les demandes faites par ce mémoire, comme ils pourront le trouver néceſſaire dans le cours de la préſente négociation. A Soiſſons le 30. Juin. 1728.

Etoit ſigné:

L. HOP GOSLINGA.

MEMOIRE *de la Compagnie des* Indes Occidentales *des Provinces Unies, contenant ſes Griefs à l'égard des diverſes hoſtilités & infractions contre les Traités faits avec le Roi d'*Eſpagne, *& dont la dite Compagnie n'a jamais pû avoir de dédommagement.*

Les Griefs ſont les ſuivans:

I. QUE l'on retient à la Compagnie ſon Vaiſſeau appellé la Bonne Avanture, ou plutôt la Charge d'or, dent d'Elephants, & autres choſes échouées ſur les Côtes de Coro l'an 1720. en retournant de Guinée en Hollande.

II. Qu'un certain la Rabbia, Capitaine Eſpagnol, a entrepris de faire une courſe & pillage dans l'Isle d'Azuba, emmenant nombre de beſtiaux, & douze Indiens tant hommes que femmes tous natifs du Païs.

III. Que le même la Rabbia en Juillet 1722. a arrêté & pris en pleine Mer la barque nommée l'Ange Gabriel, Maître Guillaume Bel allant de Curaçao aux Isles Françoiſes, & qu'il a outre cela cruellement maſſacré ſur la dite Barque David Rodrigues.

IV. Que la Barque nommée l'Hector, Maître Herman Smael allant d'Azuba à Curaçao, a été arrêtée & priſe en pleine Mer par les Capitaines Gaſpar & Michael.

V. Que les mêmes Gaſpar & Michael ont pris outre cela le 29. Août 1722. la Barque nom-

nommée le jeune Jacob, Maître Adam Arents, & s'en ſont emparés à la même Rade de Curaçao.

VI. Que dans l'année 1722. encore ont été pris à la Rade d'Azuba par un certain Capitaine nommé Canon, une Barque vuide avec deux Nattes, quelques Indiens, & dix Cebris, outre les hardes & les armes du Commandant & de ſes Cavaliers.

VII. Que diverſes Barques de la Republique ont été chaſſées par un Capitaine nommé Dourant juſques ſous le Château de Curaçao.

VIII. Que le Commandant Hollandois d'Azuba a été miſerablement maſſacré, & diverſes autres perſonnes fort maltraitées par pluſieurs gens venus de Coro.

IX. Que le 16. Juillet 1722. un certain armateur de Trinidad de Soto Vento a arrêté deux Barques l'une nommée Maria, & l'autre la Patience, deſtinée de St. Thomas pour Curaçao, & s'en eſt rendu Maître quoi qu'elles fuſſent en pleine Mer.

X. Que de la même maniere a été arrêté & pris le Vaiſſeau du Capitaine Baſtien Mugge.

XI. De même celui de Jean Cornelis.

XII. Encore une Barque de Curaçao richement chargée.

XIII. Que certain Vaiſſeau Royal Eſpagnol nommé la Paleſtine, monté de 58. Pieces de Canon, a viſité en pleine Mer & retardé pendant quelque tems le Vaiſſeau de la Compagnie nommé Duynvliet, Capitaine Dant Ryks, venant de la Riviere d'Iſekepe en Zelande.

XIV. Que l'année 1725. près de Savona & en pleine Mer a été pris, emmené à St. Domingue

& confiſqué, le Vaiſſeau le jeune Corneille Kalf, Maître Nicolas van der Meer.

XV. Qu'au mois d'Août 1726. un des habitans d'Iſekepe étant parti avec ſa Barque pour l'Oronoque pour reclamer quelques Eſclaves, a été attaqué par un Bâtiment Eſpagnol, & tué d'un coup de fuſil.

XVI. Qu'un certain Joſeph de Herera Capitaine d'un Armateur Eſpagnol, a eu l'inſolence de demander par billet au Gouverneur de Curaçao une Contribution de huit mille piaſtres.

Que quoi que la Compagnie ait ſouvent porté ſes plaintes à L. H. P. ſur tout ce que deſſus, & quoi que L. H P. ayent intercedé à ce ſujet pour la Compagnie, la Couronne d'Eſpagne y a fait ſi peu d'attention, que l'on n'a pû avoir aucune réponſe ſur tous ces griefs, & encore moins une ſatisfaction.

REMONTRANCE *des Directeurs de la Compagnie des* Indes Occidentales.

Hauts & Puiſſans Seigneurs,

LEs Directeurs de la Compagnie générale Octroyée des Indes Occidentales de ces Païs-cy repréſentent reſpectueuſement à V. H. P. qu'ils ſe trouverent obligés au mois d'Août de l'année derniere de donner à V. H P. un Mémoire ou liſte de toutes les injuſtices qu'on leur à faites & aux Sujets de la République, qui ont navigé pourvus de Commiſſions d'eux, tant par les Navires de guerre ou Gardes-Côtes du Roi d'Eſpagne, que par d'autres Sujets du ſuſdit Roi, avec Requête, que ce Mémoire ou cette liſte

ſiſte fût donnée aux Seigneurs qui iront en qualité de Plénipotentiaires de la part de cette République au prochain Congrès, afin qu'après tant d'années ils puiſſent en obtenir la reparation requiſe : qu'ils ont grand ſujet d'être très ſatisfaits de l'attention que V. H. P. ont bien voulu faire à leur Priere, & d'être entierement perſuadés que V. H. P. ſuivant leur bonté ordinaire, continueront en cette occaſion à ſoutenir les interêts de la Compagnie des Indes Occidentales de ces païs : qu'ils auroient fort ſouhaité s'en tenir à leurs premieres plaintes, mais que depuis peu le Directeur de Curaçao leur avoit donné avis des Nouvelles violences qu'ont faites les Armateurs Eſpagnols, non ſeulement dans toute la Mer de l'Amerique, mais particulierement dans leurs Poſſeſſions, ſavoir que deux Vaiſſeaux Eſpagnols, l'un nommé le jeune Balthazar, commandé par le Capitaine Jean Pernado, non ſeulement ont trouvé à propos de tirer devant l'Iſle d'Azuba de la Domination de V. H. P. ſur la Barque l'Eliſabeth & Marthe appartenant à la Compagnie, mais même de s'emmettre en poſſeſſion & de la piller entierement, & par deſſus tout cela, ſous tels ou tels pretextes controuvés, de maltraiter un des Cavaliers de la Compagnie dans la dite Iſle : Que les Officiers des deux Vaiſſeaux Eſpagnols ci-deſſus mentionnés ont eu la hardieſſe de faire mettre pied à terre au Prêtre de leurs dits Vaiſſeaux, & de leur propre autorité & contre la volonté des habitans de cette Iſle, l'y ont fait baptiſer tous les Enfans, & d'emmener vingt Indiens en Eſclavage, & par deſſus cela encore de contraindre le Commandant de cette Iſle à leur

remettre les Lettres Originales, qu'il avoit reçuës du Directeur de Curaçao.

Qu'ils nen ſont pas demeurés-là, mais qu'encore un Vaiſſeau Eſpagnol commandé par Franceſco Salegro, équipé à St. Domingue, eſt venu en même tems à l'Isle de Bon-aiſe, & y a pris de la Rade une Barque Françoiſe commandée par Pierre Pierrot, laquelle peu de jours auparavant étoit ſortie du Havre du Curaçao, & l'avoit conduite à St. Domingue.

Que les dites hoſtilités ſont tant par elles-mêmes, qu'aux Circonſtances qui les ont accompagnées, abſolument contraires à la bonne foi, aux Traités, & au droit des gens, & que par conſéquent elle requierent une reparation néceſſaire & prompte: qu'ils n'ont pû par ces raiſons ſe diſpenſer d'en donner encore connoiſſance à V. H. P. les priant de vouloir par ces nouvelles plaintes amplifier celles contenues dans la Liſte qui a été remiſe à V. H. P. & touchant l'un & l'autre, ſoit à la Cour d'Eſpagne ou ailleurs, de faire faire telles remontrances & prendre telles précautions que V. H. P. trouveront à propos.

RESPON.

RESPONSUM *S. S. C. C. Majeſtatis Plenipotentiariorum ad Libellum Sibi à Plenipotentiariis D. D. Fœderatorum Ordinum Uniti Belgii in Congreſſu* Sueſſioni, *die 30. Julii 1728. porrectum.*

PROLIXUM *nimis foret Diſputationem reaſſumere juris, quod S. S. C. C. Maj. indubie competit ſuis Belgii Auſtriaci Subditis Privilegium impertiri in Indias Orientales cum liberis ibidem Nationibus Commercium inſtituendi, cum jus illud in tot typis deſuper emanatis diſſertationibus abunde comprobatum, oſtenſumque fuerit Articulos Pacis Weſtphalicæ ex altera parte allegatos nec quidquam contrarium ſtatuere, neque ad ſubditos Belgii Auſtriaci ullo modo ſpectare, quo circa S. S. C. C. Maj. jus ſuum integrum ſtare, illudque Optima Fide tueri nullatenus dubitat.*

Cum vero ſtante hoc Pacificationis Congreſſu de mediis potius reſtituendæ veteris amicitiæ firmandæque Tranquilitatis publicæ agatur, non deerit S. S. C. C. Maj. omne id ex parte ſuâ ſcopo tam ſalubri adferre, quod juribus ſuis incolumitatique ſubditorum ſuorum quantumcunque conciliari poſſe videbitur, lubenſque percipiet quæ altefatis D. D. Ordinibus Generalibus deſuper in medium proferre è re viſum fuerit, ut quos certos perſuaſoſque cupit ſalutem commodumque Reipublicæ ſibi amiciſſimæ non minus Maj. Suæ cordi eſſe, quam quibuſcunque ejus fœderatis eſſe queat, utpote viciſſim Maj. S. C. id ipſum ſibi à D. D. Ordinibus Generalibus polliceatur.

Quod

Quod deinceps de Tractatu Commerciorum inter S. C. Maj. & S. Reg. Maj. Hiſpaniarum Viennæ die Maji. 1725. ſancito quibuſdamque ibidem in ſiniſtrum ſenſum verſis Articulis, conqueruntur D. D. Ordines Generales, facile erit omnem deſuper ſuſpicionis anſam prævertere, candidamque Paciſcentium mentem explicare, quà nullatenus pacta præterita intervertere intenderunt.

De cætero Maj. S.S. C. C. non exiſtimat quidquam extare quod contra jura poſſeſſionemque fœderatorum tenoremque fœderum ſuorum intentaſſet, pari vero erga Fœderatos ſuos fide tenetur cauſam illorum juxta Fœderum ſuorum leges tueri illiſque ſatisfactionem æquam, ubi læſos fuiſſe comprehenſum fuerit, obtinere.

Grato denique excipit animo S. S. C. C. Maj. D. D. Ordinum Generalium mentem, quâ ſe pronos declarant iis rationibus accedendi quæ ad firmandam Europæ Quietem omnemque diſſidii fomentum tollendum neceſſariæ videbuntur; & cum eadem ſit Maj. S. C. mens, ſtudiis ad hoc communibus lubens allaborabit juxta Normam in Articulis præliminaribus ſancitam, ut qui deliberationum hujus Congreſſus Regula eſſe debent.

Reſervat ſibi de reliquo S. S. C. C. Maj. in Negociationis hujus Curſu ea amplius proferre & explicare quæ rationes ſuæ, pactaque ſecum inita ſubminiſtrare poterunt.

Datum Sueſſoni, die 5. Julii 1728.

RES-

RESPUESTA *de los Plenipotentiarios de S. M. C. à la Memoria que en 30. de Junio proximo paſſado preſentaron en la ſala de las Conferencias del Congreſſo de* SOISSONS *los Plenipotentiarios de los Señores Eſtados Generales de las* Provincias Unidas.

ESTAN prontos los Plenipotentiarios de Eſpaña à entrar de acuerdo con los de S. Mag. Imp. en los diſcurſos y explicationes que ſe tengan por convenientes, para que las dudas que ſe puedan ofrecer ſobre el Tratado de Vienna y los anteriores, no ſean cauſa de la menor alteracion en la buena armonia que El Rey Cat. deſſea mantener con dichos Señores Eſtados Generales, oy ſi en el curſo de tales Conferencias ſe tocaren puntos en que los Plenipotentiarios de Eſpaña no ſe hallen baſtante informados para determinarſe al expediente ò à la reſpueſta conſultaran à la Corte, para aviſar al Congreſſo la reſuelta y proſeguir en buſcar los temperamentos oportunos.

Nada eſtan los Plenipotentiarios de Eſpaña inſtruidos tocante à los pretendidos exceſſos de Guarda Coſtas y Armados Eſpañoles en India, pero embiaran luego à Madrid Copia de todos los Papeles que ſobre eſte punto exhibieron los Plenipotentiarios de Señores Eſtados Generales, afin de reſponder con la brevedad y fundamento poſſible.

S. M. Cat. correſponde enteramente à los plauſibles intentos de los Señores Eſtados Generales

cerca

cerca de aſſegurar la univerſal quietud de lo-qual a dado mui à ſu coſta incontestables pruevas, y eſpera continuarlo ſin perjuicio de ſus Aliados, cuyas juſtas pretenſiones apoyara en conformidad à la conocida buena fè que ſiempre S. M. Cath a practicado, y ſe reſerva la facultad de exponer en la duracion del preſente Congreſſo todo lo que en eſta y en otras materias hallaſe ſer de ſus legitimos Intereſes.

Fecha en Soiſſons à. . . de Julio de 1728.

„ Voici les Demandes que formerent à leur „ tour les Plénipotentiaires de la Grande-Bre- „ tagne, avec les réponſes de la Cour d'Eſ- „ pagne.

DEMANDES *Préliminaires par la* Grande-Bretagne *en particulier pour une paix ſeparée avec la Couronne d'*Eſpagne.

I. SA MAJ. Catholique reconnoîtra la Succeſſion à la Couronne de la Grande-Bretagne, telle qu'elle eſt préſentement

REPONSE *de la Couronne d'*Eſpagne *aux Demandes ſpécifiques faites par la* Grande-Bretagne *pour une Paix particuliere avec l'*Eſpagne.

LE Roi Catholique ne fera aucune difficulté de reconnoître la ſucceſſion de la Couronne des Roiaumes Britanniques telle qu'elle

ment établie par les loix du Roiaume, & conformément à la loi faite par le Parlement de la Grande-Bretagne la 12. année du Regne du feu Roi Guillaume III. aiant pour titre : Acte touchant la ſucceſſion de la Couronne & la ſureté des Droits & des libertés des ſujets, en abandonnant pour jamais le parti de la perſonne qui y prétend.

qu'elle ſe trouve par le préſent établiſſement & par les loix du Roiaume, comme auſſi par les Actes du Parlement de la Grande-Bretagne.

II. On examinera les Infractions faites par les Eſpagnols au Traité de Commerce ſigné entre les deux Couronnes à Utrecht, & l'Eſpagne donnera aux Anglois une entiere ſatisfaction ſur les pertes conſiderables qu'ils avoient faites par les déprédations des Eſpagnols, après quoi on fera un nouveau Traité entre les deux Couronnes, de la maniere la plus juſte & la plus raiſonnable.

S. Maj. Cath. pour l'amour de la Paix, & par un deſir particulier de rétablir l'amitié & la confiance entre les deux nations Eſpagnole & Brittannique, conſentira que cet examen ſoit fait, & que pour y parvenir les deux parties ſe remettent à l'arbitrage de la France, auſſi après tout cela, le Roi Cath. conſentira que l'on faſſe un nouveau Traité de Commerce entre les deux Couronnes de la maniere la plus juſte & raiſonnable.

Comme le Roi Catholique a déja déclaré,

S. M.

ré, qu'il ne fera aucune difficulté de traiter avec l'Angleterre ſur le pied du fameux Traité d'Utrecht, Sa Maj. Britannique ne ſauroit revoquer en doute, que ſa dite M. Catholique s'y conformeroit en conſentant aux Demandes ſuivantes.

III. Que pour ſureté du Commerce dans la Mediterranée, la Ville de Gibraltar & de Port-Mahon, aiant été cedés à la Grande-Bretagne pour les poſſeder en proprieté & indépendance de la Couronne d'Eſpagne, Sa M. Cath donnera des preuves aſſez éclatantes de la ſincerité de ſes Déclarations, en faiſant expédier les Actes néceſſaires de la Renonciation pour Elle, & ſa poſtérité, & au nom des Cortes de la Couronne d'Eſpagne, de la maniere que jamais il n'en ſera plus parlé ſur le Congrès, & que ce point ne puiſſe

S. M. le Roi Cath. aiant donné juſqu'à préſent des preuves aſſez éclatantes de ſon deſir de procurer la Paix générale à l'Europe, & de contribuer en particulier que la Correſpondance & la Confiance entre les deux Nations Eſpagnoles & Britanniques ſoit rétablie, déclare encore, comme elle a fait ci-devant, qu'elle ne fera aucune difficulté de faire expedier l'Acte de Renonciation ſuſdite en conformité de la Convention de l'an 1716. mais ſans en déroger aux droits d'autrui, en ſorte que S. M. n'oſeroit ſe diſpenſer d'y

faire

ſe jamais être pris ſous quelque prétexte, que ſoit *pro materia tractandi.*

IV. Le Traité des Negres ſe fera à l'avenir préciſément en conformité du Contract de l'Aſſiento, établi entre les deux Couronnes par le Traité d'Utrecht, en ſorte que l'Eſpagne s'obligera de reparer aux Intereſſés de ce Commerce, le dommage ſouffert par l'inexécution, innovations & infractions faites à ce Traité-là, & on accordera les Places que l'on jugera néceſſaires dans l'Amérique Eſpagnole à ceux qui ſont intereſſés dans ce Commerce, pour le rafraichiſſement & la vente de leurs Negres.

V. On accordera aux Sujets de la Grande-Bretagne tous les avantages, droits & Privileges faire inſerer les mots *jure cujuſcunque ſalvo.*

Les Anglois auront après la Concluſion de la Paix le Traité du négoce de Negres de Guinée, de la maniere qu'ils en devroient jouïr par le Traité d'Utrecht, en ſorte que ce Négoce ſe fera aux mêmes Conditions que cette Convention fut faite entre les Rois d'Eſpagne & de France, de maniere que la Compagnie qui ſe trouve pour cet effet établie en Angleterre, aura le Privilege de rafraichir, de débiter & de vendre leurs Negres dans toutes les Places & Ports de l'Amerique Septentrionale, & dans toutes les autres Places & Ports, où les François pourroient avoir eu droit d'entrer.

Le Roi Cath. promettra & s'engagera de la maniere la plus efficace d'accorder cet Article,

leges que l'Eſpagne a déja accordés ou accordera à l'avenir aux Sujets de la Couronne de France, ou à aucune autre Nation, la plus favoriſée; & d'ailleurs afin que les Anglois ſoient en état de proteger leur Commerce dans l'Amérique Eſpagnole, on les mettra inceſſamment en poſſeſſion des Places, dont on eſt convenu par le Traité de Commerce, fait à Utrecht le 19. Decembre 1713.

VI. Que les avantages & les exemptions des Droits, qui ſe montent à 15. pour Cent de profit ſur toutes les Marchandiſes du cru & des Manufactures d'Angleterre, ſeront réellement accordés aux Anglois.

VII Qu'en vertu du Contract de l'Aſſiento la Grande-Bretagne pourra rafraichir ſes Negres à la Jamaique & ticle, & de faire aſſigner aux Intereſſés du Contract de l'Aſſiento les Places ſur le bord de la Riviere de la Plata, en cas que la Paix ſe faſſe entre les deux Couronnes.

Le Roi promet encore par la préſente, que les avantages & les exemptions, dont il eſt parlé dans cet Article, ſeront accordés aux Anglois immédiatement après la Concluſion de la Paix, & l'échange des Ratifications entre les deux Couronnes.

La Paix ſe faiſant entre les deux Couronnes d'Eſpagne & de la Grande-Bretagne, la Compagnie Angloiſe de l'Aſſien-

& y faire la diſtribution de ceux qu'elle envoyera à Vera-Crux, à Porto-Bello & autres factories établies dans cette partie des Indes; & comme nonobſtant les engagemens faits par le fameux Traité d'Utrecht, la Compagnie établie à cet effet en Angleterre ne poſſede encore en proprieté aucune Colonie ſur les bords de la Riviere de la Plata, l'Angleterre demande qu'on lui aſſigne quelque étendue de terrain ſur cette Riviere, non ſeulement pour y rafraichir ſes Negres, mais auſſi pour les y garder ſûrement juſqu'à ce qu'on les puiſſe vendre aux Eſpagnols; & comme on promet d'agir de bonne foi, l'on ſe pourra charger de la nomination d'un Officier Eſpagnol, qui en aura l'inſpection pour cet effet.

l'Aſſiento ſera miſe en poſſeſſion & proprieté d'une étendue de terrain ſur la Riviere de la Plata, non ſeulement pour y rafraichir ſes Negres, mais auſſi pour les y garder en ſûreté, juſqu'à-ce qu'elle en puiſſe faire le debit aux Conditions ſtipulées par le Contract de l'Aſſiento: mais pour empêcher qu'on n'abuſe de cette Permiſſion, S. M. Cath. nommera un Officier qui aura la direction de cette affaire, & à l'inſpection de qui les perſonnes intereſſées dans la dite Compagnie, & généralement ceux qui ſont employés à ſon ſervice, ſeront obligées de ſe ſoumettre.

VIII. L'Isle de Terra-neuf ſera entierement

Comme le Roi de la Grande-Bretagne prétend

ment reſtituée aux Anglois, & les Habitans de la Province de Guipuſcoa ſe déſiſteront entierement de l'exercice de quelque Droit que ce puiſſe être ſur cette Isle-là ; & pour cet effet S. M. Cath. engagera ſa Parole Roiale d'ordonner à ces habitans, qu'à l'avenir ils ne feront plus aucun Commerce ſur ladite Isle : que par raport à ce Negoce l'on ſe conformeroit entierement au Traité conclu en 1670. entre les deux Couronnes de la Grande-Bretagne & d'Eſpagne.

tend & n'a pour but, ainſi que cette Majeſté le déclare, que de voir exécuter & accomplir les arrêtés par le fameux Traité d'Utrecht, S. M. Cath. ne ſauroit être trop ſurpriſe de la nature de cette demande, par laquelle l'on voudroit perſuader à S. M. Cath. de défendre à ſes ſujets un Commerce qui leur avoit eté ſolemnellement cedé par le Traité d'Utrecht, dont l'Article que l'on trouve à propos d'alleguer ici portoit en ſubſtance : *que d'autant que l'on inſiſtoit de la part de la Couronne d'Eſpagne, que les Peuples de la Province de la Guipuſcoa & autres Sujets de S. M. Cath. avoient de certains Droits, pour pêcher ſur la Côte de l'Isle de Terraneuf, S. M. Brit. conſent & accorde qu'on conſerve & laiſſe aux habitans de la Province de Guipuſcoa & autres Peuples*

IX.

IX. Que tous les Privileges & Conceſſions que les Rois d'Eſpagne ont toujours accordés aux Marchands Britanniques par leurs Cedules & Ordonnances Royales, & principalement ceux qui ſont ſtipulés par les Articles du Traité de Paix & d'Amitié fait à Madrid en 1667. ſoient pleinement confirmés par le Traité à faire, comme leſdits Privileges ont été en effet confirmés par le VIII. Article du Traité de Paix & d'Amitié

ples d'Eſpagne les Privileges qu'ils pourront prouver qui leur appartiennent de Droit; enſorte que S. M. Cath. ſe fiant ſur la Droiture & Sageſſe de Sa Maj. Brit. ne pourroit être que perſuadée que l'Angleterre, pour l'amour & par un deſir apparent pour une Paix avec la Couronne d'Eſpagne, n'inſiſtera plus ſur un Article de cette nature.

Le Roi Cath. pour l'amour & la ſolidité d'une Paix entre les deux Couronnes d'Eſpagne & de la Grande-Bretagne, & par un deſir de terminer cette affaire à la ſatisfaction de la Grande-Bretagne, promet de vouloir accorder cet Article moyennant que la Paix ſe faſſe.

Le

mitié fait entre les deux Couronnes à Utrecht le 13. Juillet 1713., de la maniere, que moyennant la Ratification dudit Traité d'Utrecht, la Nation aura le Commerce en conformité des Traités ci-devant allegués, & nommément tel qu'il étoit ſous le Regne du Roi Charles II. de glorieuſe Mémoire, ainſi qu'en vertu de cet Article dont nous venons de parler.

X. Les Marchands Britanniques ne puiſſent à l'avenir plus être obligés de payer d'autres droits & impoſitions des Marchandiſes qu'ils apportent dans les Ports de ce Royaume, ou qu'ils en tranſportent, que ceux qui ſe payoient ſous le Regne du ſuſdit Charles II.

Le Roi Cath. voulant, que pour l'avenir on puiſſe éviter de nouvelles plaintes ſur le ſujet propoſé, le moyen le plus propre eſt de convenir là-deſſus par un Tarif particulier à regler entre les Commiſſaires des deux Couronnes intereſſées.

XI. Que pour la collecte deſdits Droits & Impoſitions, l'on obſerve à l'avenir à la Douane la methode qui ſe pratiquoit ci-devant

Le Roi ſe fera rapporter ſur cet Article, & comme Sa Majeſté ne prétend rien en ce Chapitre, que ce qui ſe pratiquoit ci-devant par

vant ſous le Regne du Roi Charles, enſorte que les Marchands Britanniques en payant les Fermiers de la Douane ou les Officiers du Roi Cath. ils accordent aux dits Marchands Brit. les graces, rabais, faveurs & déductions, de la maniere que cela ſe pratiquoit pendant le Regne du Roi Charles; Sa Majeſté Brit. eſperant de ſa part, que le Roi Cath. ne pourra faire aucune difficulté d'accorder à ſes Sujets les mêmes indulgences, libertés & faveurs dans le Negoce, dont ils jouïſſo ent autrefois, puiſque S. M. Brit. ne ſouhaitte rien en cela qui pourroit cauſer aucun préjudice à la Couronne d'Eſpagne, mais ce qui paroît convenable au Traité, & conforme à la juſtice.

par ſes Prédeceſſeurs, elle s'engage de s'y conformer & en conſéquence du rapport que les Officiers de la Douane pourroient faire là-deſſus.

MEMOIRE *du Comte de* BASSEWITZ, *Plénipotentiaire du Duc de* Holſtein, *préſenté au Congrès à* Soiſſons.

NOTORIUM *eſt quomodò Regia Majeſtas Danica ſub finem anni* 1712. *occupârit Ducatum Sleſwicenſem & Holſaticum, quorum prior adhuc ab illâ detinetur; poſterior verò demum ſub finem anni* 1720. *reſtitutus fuit. Neque minus conſtat quænam cauſæ ex parte Daniæ prætextantur ad aliqualem juſtitiæ ſpeciem armis injectis conciliandam. Idcircò ſuperfluum foret latius de hoc diſſerere, cum impreſſa ſcripta in omnium manibus ſint, quibus ſatis, Regiæ ſuæ Celſitudini Ducis regnantis Sleſvico-Holſatienſis demonſtratum, ex parte Daniæ ſuperioritatem armorum, temporumque viciſſitudines unica argumenta eſſe, quæ occupationi ejuſmodi patrocinari videntur, facillimumque foret, ſi Sua Regia Majeſtas judicio aliorum Principum, ab omni partium ſtudio alienorum, cauſæ hujus deciſionem ſubmittere vellet jura Ducis, lubricæque hujus detentionis fundamenta denuo demonſtrare: interim, licet ex parte Ducis nihil ipſi magis in votis ſit, quam hac ratione finem Controverſiæ huic imponere, ex quâ vel felicitas, vel interitus ipſius dependet: videtur tamen amplam diſcuſſionem hujus materiæ ex utraque parte odioſam plurimarum circumſtantiarum repititionem, quæ amicæ compoſitioni minùs conduceret, neque hoc idoneum objectum conſtitueret deliberationum ſuper pace univerſali ſtabilienda auſpicatiſſimæ Auguſtæ Sueſſionum, jam inſtitutarum, inter quas ſereniſſimus Dux, ſui rerumque ſuarum mentionem fieri eò minùs dubitat.*

dubitat, quod per præliminares Articulos expreſſè ſtatutum fuit ſeptentrionis diſſidia ibidem tractanda & quovis modo ſopienda eſſe, præſertim cum in hunc finem à Sacrâ Cæſareâ & Catholicâ Majeſtate fuerit invitatus. Regia ſua Celſitudo adhuc magis hac ſpe ducitur, quod ſereniſſimi Principes paciſcentes ex plurima parte antiquis pactis in favorem ipſius initis, firmiter inhæſerunt, & illi etiam qui per temporum conditionem ſine Ducis regnantis vel minimâ culpâ aliter in præſenti ſentiunt, permoveri poſſunt ad antiquum ſiſtema reſtaurandum, Principemque innocentem, patrimonio majorum ſuorum exutum, tandem aliquandò ab oppreſſione vindicandum. Cumque certum ſit hoc propoſitum eſſe, à ſacra Cæſareâ & Catholicâ Majeſtate Coronis Hiſpaniæ, Ruſſiæ, Sueciæ, & Præpotentibus Ordinibus Generalibus, ſpes eſt ſinceram expoſitionem rariſſimarum circunſtantiarum, quæ hoc Ducis infortunium concomitantur, mentes omnium in genere ad partes juſtitiæ & dolendam tam graviter afflicti Principis vicem, inflecturam, eòque permoturam ut æquiſſimam agnoſcant, non ipſam reſtitutionem ſolùm, ſed etiam ſatisfactionem Amiſſionis tot annuorum reddituum, reſpondentem, ſecuritatemque pro futuro adjudicari. Hæc prætenſio cum principiis juris naturæ & gentium firmiſſimis innitatur, & plus una vice ubi per præpotentiam Regni Daniæ Duces Sleſvico-Holſatiæ Ditionibus ſuis ejecti fuerè, pro juſta agnita fuerit, ſuppeditabit etiam commodam occaſionem Duci regnanti inter tractandum ſummam moderationem manifeſtandi, ex quâ apparent, quam longiſſimè abſit à vaſtis Conſiliis à quibuſdam ipſi

invitatis, quodque nihil desideret, quam tranquille & quietè frui iis quæ jure hæreditario ad illum transierunt.

Et hæc sunt de quibus illustrissimum hunc Congressum, Minister Plenipotentiarius ipsius, huc missus, per facta ipsa certiorem reddere ac convincere omni studio allaboravit, quovis modò facilem se, ac promptissimum exhibiturus, quò tranquillitas septentrionis, quam Dux ardentissimè desiderat, quantùm in illo est, firmetur, stabiliaturque. Dabam, Augustæ Suessionum, Die. . . . . Junii 1728.

Signatum erat,
HENNING FREDERIG,
Comes de BASSEWITZ.

N°. XLII--XLVI.

COPIE *des Pleins-pouvoirs pour la prise de possession de la* Toscane, *donnés à* Vienne *le* 13. *Avril* 1728.

Nos Carolus Sextus, &c.

NOTUM *testatumque facimus tenore præsentium universis: quod nos, cum ea, quæ nos inter & Sereniss. Potentissimique Hispaniarum Regis Catholici Dilectionem Art.* 4. *fœderis quadruplicis Anno* 1718. *Lugduni Brittannorum initi, ac postea tabulis Imperialibus jura circa Magnum Ducatum Hetruriæ, ejusque successionem, deficiente Domûs Medicææ stirpe masculina,*

lina, in favorem Sereniſſ. Principis Caroli Hiſpaniarum Infantis, modernæ Reginæ Eliſabethæ natæ Ducis Parmæ & Placentiæ filii Primogeniti ejuſque deſcendentium, & ultra annuentibus S. R. I. Electoribus, Principibus & ordinibus, nec non Conventibus, Galliæ Angliæque Coronis ſuo impoſterum ordine ac modo, traditis inſuper eventualis inveſtituræ literis diſpoſita ſtatuta & ſancita ſunt, plenæ executioni mandanda ſtatuerimus, Illuſtrem & Magnificum Carolum Comitem Borromæum &c. cujus fidem, prudentiam atque rerum gerundarum dexteritatem nobis ſat probatam novimus, ſpecialiter in noſtrum Cæſareum Plenipotentiarium deſtinaverimus, nuncupaverimus & conſtituerimus, prout ipſum hiſce ex plenitudine poteſtatis & auctoritatis noſtræ Cæſareæ deſtinamus, nuncupamus & conſtituimus, cum facultate unum vel plures noſtro imperiali nomine ſubſtituendi, quem vel quoſcunique integræ ac indubitatæ in nos fidei noverit, eo fine, ut ſubitò ac ultimi nunc ſuperſtitis Sereniſſ. Magni Hetruriæ Ducis Joannis Gaſtonis extrema illi innotuerint, ſe illicò noſtris Cæſareis Copiis ſtipatum, habitâ tamen omnimodo exactæ diſciplinæ Militaris, conciliandique populorum amoris ratione, in Hetruriæ Ducatum conferat, atque ibidem, ſimul ac noſtram Cæſaream mentem Sereniſſimi quondam Electores Principi Viduæ, & Senatui Florentino, per literas & decretum, quas quoque ipſi Plenipotentiario noſtro tradidimus, manifeſtam fecerit, Mandatum noſtrum Cæſareum ad Hetruriæ Vaſallos, officiales, milites & ſubditos directum ubique locorum affigi, & publicum reddi curet; juxta ejuſdem normam, juramen-

tum quod à dictis Vaſallis, Militibus & ſubditis præfatæ Principi viduæ præſtitum fuiſſe fertur, tamquam noſtris, Sacrique Rom. Imperii juribus & apertis totius ferè Europæ ſuffragiis contrarium, nullum, vanum, & irritum declarat, ſicque Vaſallos, officiales, milites & ſubdito ab omni juramenti & obligationis vinculo erga ſæpè dictam Principem viduam abſolvat, ac denique noſtro Sacrique Rom. Imperii nomine in favorem ſæpe fati Principis Caroli Hiſpaniarum Infantis, tamquam futuri veri & legitimi Domini noſtrique Vaſſalli vigore tractatuum ſupra citatorum veram & realem Ducatus Hetruriæ poſſeſſionem, cum omnibus ipſi competentibus juribus & pertinentiis à defuncto Duce tempore fœderis Lugduni Brittannorum ſubſcripti realiter poſſeſſis, capiat, ſalvis tamen iis, quæ quondam Electoris Palatini Principi viduæ aut aliis vel jure allodii aut alio juſto titulo ad feudum imperii non ſpectante appertinere dignoſcentur. Cæterum omne id vel ipſe, per legitimum ſuum ſubſtitutum aut ſubſtitutos agat & præſtet, quod ad verè & realiter adipiſcendam poſſeſſionem de jure & conſuetudine Imperiali fieri poteſt ac debet. Promittentes ac ſpondentes verbo noſtro Cæſareo, quod nos omnia ea & ſingula grata firmaque habituri ſimus. In quorum fidem ac robur haſce manu noſtra ſubſcripſimus & Sigillo noſtro imperiali firmari juſſimus, quæ datantur in civitate Noſtra Vienna &c.

RES.

RESCRIPT *de l'Empereur, à la Princeſſe de* Toſcane, *Veuve de l'Electeur* Palatin, *donné à* Vienne *le* 13. *Avril.* 1728.

Carolus Sextus, &c.

RELATUM *Nobis quidem humillime fuit, Dilectionis Veſtræ genitorem Sereniſſimum quondam Magnæ Hetruriæ Ducem Coſmum hujus nominis tertium* 26. *Novembris* 1713. *prætenſam quandam feciſſe diſpoſitionem, vigore cujus Dilectio veſtra in caſum, quo & ipſe & filius ejus Joannes Gaſton abſque naturali legitimo hærede maſculo aliquando decederent, in omnibus ejuſdem Provinciis, dignitate Magni, ſive Magnæ Ducis & earundem pertinentiis ſuccedere poſſit debeatque. Quemadmodum autem aſſertus hujuſmodi ſucceſſionis ordo indubitatæ noſtræ & Sacri Romani Imperii in feudalem noſtrum Hetruriæ Ducatum ejuſque adherentias ſuperioritati Imperiali, quæ non tantum antiquis & novis, iiſque clariſſimis citra omnem contradictionem juribus firmiter innixa, ſed & ſolemnibus Lugdunenſis fœderis, Paciſque Viennenſis tractatibus ab omnibus partibus contrahentibus jure merito agnita & cauta atque ſtabilita eſt, omnino obſervatur, quippe Nobis, qua Romanorum Imperatori, & ſupremo Domino, Sacroque Romano Imperio unice competere in comperto eſt, ut in memorato deficientis ex Domo Medicæa abſque na-*

turali legitima prole masçula lineæ casu de futuro nostro & Sacro Romani Imperii legitimo Principe & Vasallo dicti Hetruriæ Ducatus benigne disponamus, prout etiam vigore expectativæ vim & robur eventualis investituræ habentis Serenissimo Principi Carolo Hispaniarum infanti die nona Decembris 1723. clementer concessæ jam tum disposuimus; ita summo nostræ pro conservandis pristinæ Superioritatis Imperialis Juribus, Cæsareæ potestatis, autoritatisque muneri haud deesse possumus, nec volumus, quin omnia ea agamus, suscipiamus, instituamus, observemus, & promoveamus; quæ eveniente supradicto apertura casu pro adquirenda & adipiscenda, Nostro & Sacri Romani Imperii nomine sæpe dicto Serenissimo Principi Carolo, suo respectu, libera, quieta, & plena dicti nostri Ducatus Hetruriæ possessione, justa, æqua & oportuna visa sunt, ideoque etiam prætensam supradicti Serenissimi quondam Magni Ducis Cosmi dispositionem, & quæ ad consequendum ejusdem effectum forsitan, vi, clam, aut precario machinata sunt, & dicuntur, utpote omnia & singula per se nulla, vana, incompetentia, imo & temeraria, etiamsi forsitan juramentum quoque supervenerit, de Cæsareæ nostræ potestatis plenitudine ex integro cassemus, abrogemus & annullemus, prout eadem omnia & singula speciales per patentes & Decreta nostra Imperialia cassata, abrogata, & annullata declaravimus, hunc que in effectum Cæsareum nostrum in Italia Commissarium & Plenipotentiarium (tit.) *Comitem Borromæum cum facultate unum vel plures Commissarium sive Commissarios, aut Mandatarios nostro Imperiali*

periali nomine ſubſtituendi benigne inſtruximus, ut ſeriam hanc mentem & voluntatem noſtram plenariæ & omnimodæ executioni quantocyus, vel per ſe, vel per alium mandare non ſuperſedeat, Dilect. Veſtram paterne benevoleque hortantes, ut à præſumta ſæpe dicti Ducis diſpoſitione, & deſuper fundanda ſucceſſionis prætenſione omnino abſtineat, atque Deputatum noſtrum Plenipotentiarium, ſive per ſubſtitutum ejuſdem Commiſſarium, aut Mandatarium ad capiendam dicti Ducatus Hetruriæ, pertinentiarumque poſſeſſionem pro tenore inſtructionis ſuæ libere agere ſinat, neque in contrarium quidquam attentet, vel attentari curet, hoc enim modo Dilect. Veſtra ſibi optime conſulet, & Provinciis ac Subditis Hetruriæ contra imminens ingentis ruinæ periculum ſaluberrime proſpiciet, ea præſertim habita ratione, quod à Mandato noſtro, ea, quæ Dilectioni Veſtræ aut quibuſcunque aliis vel jure allodii aut alio juſto titulo ad feudum Imperii non ſpectante, legitime appertinere diſnoſcentur, exceperimus, non quippe ſequiorem in caſum conſentanea juris feudalis & imperii legibus remedia adhibere, & prævertere teneremur; meliora de ſano in noſtras & S. R. Imperii rationes, devotionis & obſequii ſtudio a Dilect. Veſtra præſtolantes, benignum gratiæ & benevolentiæ noſtræ Cæſareæ affectum eidem de reliquo clementer confirmamus. Viennæ 13. Aprilis 1728.

COPIE *du Mandement de l'Empereur, aux Sujets Vaſſaux de la* Toſcane, *pour reconnoître D.* CARLOS *pour leur Souverain, donné à* Vienne *le* 13. *Avril* 1728.

Nos Carolus Sextus, &c.

UNIVERSIS *ac ſingulis noſtri Sacriqué Romani Imperii Ducatus Hetruriæ, ac ſingularum Civitatum, Caſtrorum, Villarum, Terrarumque eo pertinentium, locum tenentibus, Conſiliariis, Prætoribus, Vexillifero Juſtitiæ, Senatui, Populoque Florentino, nec non Militiæ Tribunis, Centurionibus, Decurionibus, cunctiſque Militibus, & omnibus aliis cujuscunque ſunt præeminentiæ, dignitatis, conditionis, aut gradus, preſentibus aut futuris notum teſtatumque facimus.*

Poſtquam Articulo quinto fœderis quadruplicis die 2. *Auguſti anno* 1718. *initi conventum fuit, ut ad priſtinæ ſuperioritatis Imperialis jura conſervanda Status ſeu Ducatus à Sereniſſimo Magno Duce Hetruriæ modo poſſeſſi, futuris in perpetuum temporibus ab omnibus Partibus contractantibus agnoſcantur, ac habeantur pro indubitatis S. R. I. feudis maſculinis: Nos etiam ceu Caput Imperii, annuente Sacro Imperio, conſenſimus, ut, ſi quando caſus aperturæ dicti Status ſeu Ducatus, ob deficientiam hæredis maſculi contingat, tunc præſentis Hiſpaniarum Reginæ Filius primogenitus, Sereniſſimus Carolus Hiſpaniarum Infans*

fans, hujuſque deſcendentes maſculi ex legitimo matrimonio nati, iisque deficientibus, ſecundogenitus, aut alii poſtgeniti ejuſdem Reginæ Filii, ſi qui naſcentur, pariter una cum eorum poſteris maſculis ex legitimo matrimonio natis, in dicto toto Ducatu ſuccedant.

Cum igitur res in eo ſit, ut ſi nobis, noſtriſque Succeſſoribus Romanorum Imperatoribus ac Regibus legitime intrantibus, & Sacro Romano Imperio præfatus Princeps Carolus, cæterique ejus deſcendentes maſculi, aut ipſius fratres & eorum maſculi ante dicti omnia, & ſingula debite faciant, & præſtent, quæcunque fideles, obedienteſque Principes & Vaſallos Italicos de jure & conſuetudine, ex antiquis, & continuis feudorum rationibus, ſub Throno Imperiali conſtanter, & per omnia facere & præſtare decet, nos in conformitate præmemorati articuli V. & aliter, atque in ſinceram ejuſdem executionem, gratiæ exſpectativæ, inveſtituram eventualem continentis juxta ritum ac ſtylum Cæſareum, ſolitum Diploma Imperiale, ea, qua conventum eſt, lege, modo, & forma eidem Principi Carolo, concedere ac elargiri promiſerimus, eumque in finem pro Nobis & Noſtris in Diademate Imperiali Succeſſoribus Romanorum Imperatoribus, ac Regibus dicto Principi Carolo, ejusque deſcendentibus, nec non ex dicta moderna Hiſpaniarum Regina fratribus, eorumque poſteris, ut ſupra, legitime natis aut naſcituris maſculis, benigniſſime conceſſerimus, & decreto, ac diplomate Imperiali de dato 9. Decembr. 1723. exſpectativam vim, ac robur eventualis inveſtituræ continentem Clementer elargiti ſimus,

atque eundem Principem Carolum pro ſe, ſuisque ſucceſſoribus maſculis, legitimo ex matrimonio Deſcendentibus, nec non pro omnibus, & ſingulis ſupra recenſitis ipſius Fratribus, & eorum maſculis ex legitimo matrimonio natis, & naſcituris, memoratum in eventum aperturæ, & caducitatis, quo ſcilicet præſens ex Domo Medicea Poſſeſſor ſine prole legitima naturali maſcula, ſucceſſionis capace, vivere deſierit, de Cæſarea noſtræ poteſtatis plenitudine, juxta expreſſum, legeque Imperiali receptum ordinem, & legem primogenituræ, eventualiter infeudaverimus, & inveſtiverimus de prædicto magno Hetruriæ Ducatu ſeu Statu tanquam vero feudo Imperiali Italico Maſculino, omnibuſque ipſi competentibus juribus, & pertinentiis nunc realiter & legitime poſſeſſis, cujus infeudationis virtute idem Princeps Carolus in caſu, ut ſupra, aperturæ dicti Ducatus ſeu Status, immediate poſſeſſionem omnimodam, & adminiſtrationem ipſorum aſſerere ſibi, & conſequi poterit, nempe Ducatus, Statuſque nunc ab Hetruriæ Duce poſſeſſi, ſtatim ac proles dicti Ducis maſcula legitima defecerit; viciſſim autem nobis ſpecialibus Hiſpanicos per Miniſtros Plenipotentiarios die 24. Jan. 1724. Cameraci datis, & à Sereniſſimo quondam Regi Ludovico 28. Febr. deinde ratihabitis reverſalibus, quæ inſuper ſeparatis Sereniſſimorum & Potentiſſimorum Galliæ, Angliæque Regum, Sponſionum, vulgo Guarantiæ inſtrumentis iiſdem fere menſibus & anno, ac ſolemnique denique Imperialis Noſtræ Viennenſis tractatu de anno 1725., in articulo quarto expreſſe confirmata corroborataque ſunt, vice ac nomine ſæpe dicti

di Caroli Hiſpaniarum Infantis, ejuſque fratrum, ut ſupra, diſertis verbis repromiſſum, ac ſponſum, cautumque fuit, modo dictum Principem Carolum, ejuſque fratres ratione præfati Ducatus ſeu Status Nobis, & ſecuturis Romanorum Imperatoribus ac Regibus, ſacroque Romano Imperio perpetuo fideles & obedientes futuros contra omnes homines, neque ſcientes unquam fore in Conſilio, ſeu tractatu, conſenſu, vel facto, ubi aliquid, quocunque modo, contra Nos, vel Perſonam, honorem, dignitatem, ac ſtatum aut in damnum noſtrum vel detrimentum, noſtroſve in Imperio legitimos ſucceſſores agetur, ſeu concludetur: quin imo noſtrum Cæſareum & Sacri Imperii honorem & commodum, quantum poterunt, adjuturos & promoturos, præterea ſi intellexerint in noſtram Cæſaream perſonam ſiniſtri quidpiam attentari, vel machinari, id ipſum etiam pro viribus impedituros, & averſuros, atque ad noſtram notitiam deduci curaturos.

In caſu realiter exiſtentis Apertura intra annum & diem à tempore apprehenſæ poſſeſſionis, & quoties ille deinceps caſus evenerit, realem, actualem, & proprie ſic dictam inveſtituram à Nobis, noſtrisque Succeſſoribus Romanorum Imperatoribus, & Regibus memoratum Principem Carolum, cæteroſque, ut ſupra, ipſosmet, aut per legitimos, poſt diſpenſationem Imperialem pares, & ſufficientes Mandatarios, tempore, loco, ſtyloque conſuetis requiſituros, debitum homagium facturos, ac præſtitis quibuſcunque penes Conſilium, ac Cancellarium Imperialem aulicum præſtandis coram Throno Cæſareo

Cæſareo recepturos, & ſolitum deſuper ſubjectionis ac fidelitatis juſjurandum præſtituros, prout in feudis ac homagiis Italicis recepti Cæſarei Romano Germanici juris & moris eſt.

Ac denique omnia ea ſedulo obſervaturos, quæ obedientes Principes, & Vaſallos noſtros, & Sacri Imperii agere, & præſtare decet, & convenit, omni ſimulatione, ac fraude poſtpoſita; Secus vero ſi fecerint, in conformitate totius articuli V. fœderis Londinenſis, Nos, Noſtroſque Succeſſores Romanorum Imperatores ac Reges, ſacrumque Imperium ad permittendam continuationem poſſeſſionis nominati Ducatus ſeu Status non obſtrictos fore.

Proinde ex ſuprema poteſtate Noſtra Imperiali vobis omnibus & ſingulis noſtri, Sacrique Romani Imperii Magni Ducatus ſeu Status Hetruriæ, ac ſingularum Civitatum, Caſtrorum, Villarum, terrarumque eo pertinentium Locum tenentibus, Conſiliariis, Prætoribus, Vexillifero juſtitiæ, Senatui, Populoque Florentino, nec non militiæ Tribunis, Centurionibus, decurionibus, cunctiſque Militibus, & omnibus aliis, cujuſcunque ſint præeminentiæ, dignitatis, conditionis, aut gradus, præſentibus, & futuris ſerio mandamus, ut in ante memorato caſu noſtrum ad vos deſtinatum Cæſareum Commiſſarium Plenipotentiarium (Tit.) Carolum Borromæum, aut ejus ſubdelegatum ſive ſubdelegatos, quem aut quos ad capeſſendam Noſtro Sacriquc Romani Imperii nomine in favorem ſæpe dicti Principis Caroli poſſeſſionem magni Hetruriæ Ducatus, & pertinentiarum amplis mandatis inſtruximus, atque

Plenipo-

Plenipotentia munivimus, cum ſubditis ſibi Cæſareis copiis recipiatis, eique in omnibus debitam ſubmiſſionem & obedientiam præſtitis; ea lege, ut, quandocunque ſæpe memoratum Principem Carolum ipſum præſentem ad vos venire contigerit, eundem tanquam verum & legitimum Dominum ac Principem veſtrum agnoſcatis, ſolitum ipſi homagium, fidelitatis jusjurandum, reverentiam, & obedientiam præſtetis, faciatiſque omnia ea, quæ fideles, & obedientes Vaſallos veris, & legitimis Dominis, & Principibus facere, & præſtare decet ac oportet, nonobſtantibus quibuſcunque, quæ alias aut aliter obſervari videntur, etiam juramento, ſi quodpiam, ut fertur, Sereniſſimi quondam Electoris Palatini Principi Viduæ, aut quibuſcunque aliis hunc in finem præſtitum fuerit, quibus omnibus, & ſingulis ex certa noſtra ſcientia, & de Cæſarea noſtræ Poteſtatis plenitudine expreſſe derogamus, hocque ob notorium poteſtatis defectum, actuſque nullitatem, nullum, vanum, irritum, & non obligatorium declaramus, conſequenter omnes vos & ſingulos a quocunque obligationis & juramenti vinculo vigore harum abſolvimus, prout iis derogatum, hocque annullatum, vanum, irritum, & non obligatorium declaratum, voſque omnes, & ſingulos abſolutos habere volumus, quatenus noſtram, & Sacri Romani Imperii graviſſimam indignationem, pœnasque ejuſdem conſtitutionibus inſertas evitare volueritis; atque hæc eſt ſeria mens & enixa voluntas noſtra, harum teſtimonio literarum manu noſtra ſubſcriptarum, & Sigilli noſtri Cæſarei appreſſione munitarum &c.

13. Aprilis 1728.

DECRET

DECRET *de l'Empereur au Senat de* Florence, *pour mettre* D. CARLOS *en poſſeſſion de la* Toſcane, *du* 13. *Avril* 1728.

SACRÆ *Cæſareæ Majeſtatis Caroli Sexti Domini noſtri Clementiſſimi nomine, Locumtenentibus, Conſiliariis, Prætoribus, Vexilliſero juſtitiæ, & Senatui, Populoque Florentino hiſce intimandum.*

Supreme fatam Sacram Cæſaream Majeſtatem indignanté animo percepiſſe, dictum Senatum de indubitata Sacri Romani Imperii feudali Magni Ducatus Hetruriæ & ejuſdem prærogativarum ac pertinentiarum qualitate haud ignarum, non tamen erubuiſſe in grave ſuæ Cæſareæ Majeſtatis & priſtinæ in dictum Ducatum Imperialis ſuperioritatis præjudicium & dammum prætenſum quoddam. ſucceſſionis Decretum in favorem Sereniſſimi quondam Electoris Palatini Dominæ Viduæ natæ Hetruriæ Ducis, pro caſu deficientis aliquando abſque naturali Legitima prole Maſculina Stirpis Mediceæ, circa annum 1713. *concludere, & concipere, illudque Sereniſſimo quondam Magno Duci Domino Coſmo, hujus nominis tertio præfatæ Dominæ viduæ Genitori porrigere, atque tradere.*

Cum vero eadem Sacra Cæſarea Majeſtas dictum Decretum pro intrinſece nullo & irrito ſemper habuerit, & etiammum habeat, adeo ut pro abundanti ſolum ex plenitudine poteſtatis Cæſareæ illud hiſce caſſare, abrogare, annulliare

nullare, atqae caſſatum, abrogatum, & annullatum declarare voluerit.

Hinc etiamſi forſitan juramentum quoque pro illa aut aliis ſupervenerit vigore hujus præfatum Conſilium ac Senatum ſerio adhortari decrevit, ut exiſtente per obitum Sereniſſimi Domini Joannis Gaſtonis ultimi Magni Hetruriæ Ducis & poſſeſſoris abſque prole Maſcula caſu aperturæ ejuſdem feudalis noſtræ Ducatus Hetruriæ, item ab hujuſmodi, & omni alia machinatione quæ, factæ jam tum à Cæſarea ſua Majeſtate in perſona Sereniſſimi Hiſpaniarum Infantis Domini Principis Caroli Succeſſionis diſpoſitioni, quoque modo obſtare poſſit, eo magis abſtinere ſciat, quo certius alias graviſſimam ejuſdem & S. R. Imperii indignationem, & inſuper multam centum marcarum auri puri, irremiſſibiliter incurſurus ſit, de qua ſeria mentis ſuæ voluntate altiſſime ſata Sacra Cæſarea Majeſtas Dictum Senatum hocce decreto ſuo Imperiali Aulico certiorem reddi juſſit. Signatum Viennæ ſub altiſſimæ Sacræ Cæſareæ Majeſtatis Sigillo Secreto.

LES *Ordres du Conſeil Aulique de Guerre au Comte* BOROMEO *& au Comte* DHAUN, *Gouverneur du* Milanez, *pour prêter main forte à D.* CARLOS. *Du 5. Mai* 1728. Traduits de l'Allemand.

SUR la communication, de la part de la louable Chancellerie de l'Empire, du Plein-pou-

pouvoir en date du 13. passé, adressé par sa Maj. Imperiale à son Plenipotentiaire le Comte Charles BOROMEE, pour prendre possession du Grand Duché de *Toscane*, au cas que le Grand Duc vînt à mourir inopinément, nous avons à remarquer, que, quoique Sa Maj. Imp. ait donné à connoître ses gracieuses intentions, le 6. de Mars dernier au Gouverneur Comte DHAUN, lui ordonnant d'agir de concert avec le susdit Plénipotentiaire & de lui prêter la main, comme il doit, *ratione militaris assistentiæ*, mais surtout d'agir en tout ceci avec secret : il est à propos de donner communication au susdit Gouverneur du contenu de l'Ecrit ci-joint.

C'est pourquoi nous vous envoyons aujourd'hui une copie de la réponse faite à la Chancellerie de l'Empire, qu'il est agreable au Conseil de Guerre Impérial que vous soyez toujours prêt à rendre le dit service.

Ex Consilio Bellico le 1. *May* 1728.

A. F. E. Sgr. de Pozzo d'Harteneg. m. pp.

N. N.

NON seulement nous nous en raportons à ce que Sa Majesté Imp. a écrit le 6. Mars, & à ce que nous avons écrit depuis à M..... à l'occasion de la mort inopinée du grand Duc de Florence, mais aussi à la patente du 13. du passé, qui nous a été communiquée par la Chancellerie de l'Empire, & dont copie est ci-jointe, par laquelle Sa Maj. Imp.

Imp. a donné pleinpouvoir au Comte Charles BORROMEE pour prendre poſſeſſion des Etats du Grand Duc, au cas de mort.

A cet effet nous vous l'envoyons ci-joint, M....., pour votre inſtruction, afin qu'en conſequence vous agiſſiez de concert avec ledit Plenipotentiaire, & que *ratione militaris aſſiſtentiæ* vous dirigiez tout avec lui le plus ſecretement poſſible, à ce que *eveniente caſu* le dit Comte Charles BORROMEE ou ſon ſubſtitut puiſſe ſe ſervir à propos des ſecours néceſſaires pour la priſe de poſſeſſion poſitive, en ſorte qu'ils ſoient envoyés à tems & dans les lieux convenables, ſans retardement, ainſi que vous, M..... trouverez convenir, ſuivant votre grande prudence & votre experience dans les choſes militaires, & pour le ſervice de ſa Maj. Imp. &c.

à Vienne *le* 5. *May.* 1728.

Nomine inclyti Conſilii Aulæ Bellici, au Gouverneur du Milanez, le Veltmarechal Comte DHAUN.

LETTRE

N°. XLVII.

LETTRE *de Mr. le Comte de* ZINTZENDORF *à Mr. le Comte de* KÖNIKSEG-ERPS, *datée de* Boulogne *près de* Paris, *le* 26. *Juillet* 1728.

J'Ai reçu la Lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 6. de ce mois, avec les Relations y jointes pour S. M. Imp. & par laquelle je vois que vous êtes du ſentiment, que je dois écrire à la Commiſſion ſubdeleguee en *Ooſt-Friſe*, pour lui faire connoitre que je croiois que la dite Commiſſion ne devoit pas pouſſer l'exécution plus loin, mais qu'elle laiſſât les choſes dans l'état où elles ſe trouvent actuellement juſqu'à ce que S. M. Imp. ait diſpoſé autrement. Mr. HOP m'a témoigné, qu'il étoit auſſi de cette opinion; mais comme vous n'ignorez point, Mr., que ces ſortes de Commiſſions ſont principalement émanées du Conſeil Aulique, & qu'elles dépendent ainſi de l'Empereur, comme Chef de l'Empire; vous jugerez aiſément, qu'il ne me convient point de donner mon avis en pareil cas; d'autant moins, que les difficultés pourroient facilement s'applanir, ſi le Magiſtrat d'*Embden* vouloit comparoitre devant la dite Commiſſion & lui rendre obéiſſance, ſuivant que l'équité & les Conſtitutions de l'Empire l'exigent. Mr. HOP m'a fait connoitre

noître, que ces gens-là craignoient de paroître devant la Commiſſion; mais moi, je penſe que les Etats-Généraux protegeront d'autant plus difficilement ces deſobéiſſans, qu'ils ſavent par experience, qu'on n'eſt point accoutumé dans l'Empire d'employer & de mettre en uſage toutes rigueurs. Outre cela on eſt perſuadé en Hollande, que malgré l'oppoſition de l'Empereur & de l'Empire, on n'a aucune intention de déloger la Garniſon Hollandoiſe de la Ville d'*Embden*; & pour ce qui regarde les intérêts qui leur ſont dûs, on m'aſſure qu'on a donné de tels ordres, que les Etats-Généraux ont lieu d'en être contents & ſatisfaits. Au reſte il me paroit, que ſi les Etats-Généraux ne vouloient pas fortifier ces gens dans leur désobéïſſance, il ſeroit facile de terminer au plutôt cette affaire, de maniere que le meilleur ſeroit, s'il n'y a pas des ordres contraires de ſa Maj. Imp. & Cath., que les Subdelegués ſe conduiſent de façon à pouvoir empêcher toutes ſortes de voyes de fait, pour ne point aigrir d'avantage les choſes, & pour nous mettre en état de nous faire reſſentir les effets des bonnes diſpoſitions qu'on peut attendre de la Conjoncture préſente. Mr. H o p m'a auſſi demandé, ſi les Embdenois n'avoient rien à craindre par raport à leurs Privileges? Je lui ai répondu, que je ne ſavois point juſqu'où ils avoient porté leur temerité; mais qu'en général, je pouvois l'aſſurer, que ſelon les principes de S. M. Imp. on eſt dans l'habitude de maintenir toujours les Vaſſaux de l'Empire dans leurs anciens Privileges. J'ai fait en même tems connoitre

à Mr. HOP, que S. M. I ne permettroit jamais qu'aucune affaire de l'Empire ſoit portée & agitée au Congrès, & cela fondé ſur ce que ſa dite Maj. Imp. étoit en général d'accord ſur ce point avec la France. Je ſuis, &c.

N°. XLVIII, & XLIX.

LETTRE *de Mr.* HOP *Plenipotentiaire d'*Hollande *à Mr. le Cardinal de* FLEURY.

à Paris *le* 29. *Juillet* 1728.

MESSIEURS les Plenipotentiaires de la *Grande-Bretagne* me ſont venus voir dans ce moment, ils m'ont dit d'avoir eu l'honneur d'entretenir votre Eminence ſur les affaires d'*Ooſt-Friſe*, & qu'ils ont trouvé Votre Eminence dans les diſpoſitions telles que j'avois eſperé; ils m'ont dit encore qu'ils ont taché d'entretenir ſur cette affaire Mr. le Garde des Sceaux, mais qu'ils n'ont pû le joindre à cauſe qu'il étoit occupé aux Sceaux. Votre Eminence aura vu dans la Copie de la Lettre de Mr. le Comte de ZINTZENDORF à Mr. le Comte de KONIKSEG-ERPS, combien peu d'eſperance il y a que par cette Lettre non-ſeulement la tranquillité ſoit rendue au Païs d'*Ooſt-Friſe*, mais même qu'il n'y a point d'eſperance du tout que cette Lettre empêche les Commiſſaires ſubdelegués de continuer l'éxécu-

xécution contre la Ville *d'Embden*, & Votre Eminence aura ſans doute remarqué dans la fin de la dite Lettre, ſurquoi eſt fondée la confiance du Miniſtre Imperial. J'ai cru pouvoir me diſpenſer de preſſer avec importunité Votre Eminence de me faire avoir réponſe ſur le Mémoire que Mr. GOSLINGA & moi avons préſenté ſur cette affaire à Votre Eminence & aux Miniſtres des Alliés de la République au Congrès, tandis que je pouvois me flatter que V. Em. auroit engagé Mr. le Comte de ZINTZINDORF à prevenir par ſon moyen tous les malheurs qui ſont à craindre de ce côté-là: mais comme la dite Lettre ne m'en laiſſe aucune eſperance, je me trouve obligé de ſupplier Votre Eminence de vouloir reflechir ſur la ſituation des affaires d'*Ooſt-Friſe*, d'avoir la bonté de me faire ſavoir ſon ſentiment ſur le contenu de la dite Lettre du Comte de ZINTZENDORF, & en même tems ſur le Mémoire, qui, en exécution des ordres de L. H. P., a été remis à votre Eminence, & que L. H. P. attendent avec impatience, &c.

REPONSE *du Cardinal, à Verſailles le 30. Juillet* 1728.

JE reçois, Monſieur, la Lettre dont votre Excellence m'honore du 29. de ce mois, & je ne repeterai pas tout ce que j'ai dis hier à Mrs. les Plénipotentiaires de la Grande-Bretagne, qui vous ont rendu compte des ſentimens du Roi ſur l'affaire d'*Ooſt-Friſe*, & ſur leſquels

lesquels la République peut compter. Il est vrai que j'ai dit à Mr. de ZINTZENDORFF, que les affaires de l'Empire, & purement de son ressort, ne seroient pas traitées au Congrès; mais je lui ai toujours ajouté en même tems, qu'on devoit en excepter celles qui seroient une suite des Traités de *Westphalie*, dont nous sommes Garants, & celles aussi qui auroient une si grande connexion ou relation avec les intérêts de nos Aliés, dans lesquels nous ne pourrions nous dispenser d'entrer & de demander, conjointément avec eux, qu'il leur fût fait justice. Telle est l'affaire d'*Oost-Frise*, & la Republique peut être assurée que son repos & sa tranquillité nous touchent trop, pour ne pas l'aider avec empressement & vivacité, en cas que toutes les mesures pour faire cesser la rigueur des Commissaires Impériaux, devinssent inutiles.

A l'égard du Mémoire que Votre Excellence me remit il y a quelques jours, il demande une Conference plutôt qu'une Lettre, & Mr. le Garde des Sceaux m'a dit, que vous deviez venir ici demain, pour conferer avec lui sur une affaire si pressante & si délicate. Le Roi sera toujours prêt à donner à la Republique les secours dont elle aura besoin, aussi bien que les conseils qu'il croira nécessaires. Je vous supplie, Monsieur, de vouloir mettre une entiere confiance dans la droiture de nos intentions, & d'être persuadé qu'en mon particulier, on ne peut honorer Votre Excellence plus parfaitement que je fais, qui suis, &c.

N°. L.

LETTRE *de Mr. d'*ANGERVILLIERS *à Mr. l'Abbé de* MONTGON.

à Compiegne *le* 20. *Juin* 1728.

JE ſuis infiniment ſenſible aux nouvelles marques de bonté & d'amitié dont vous m'honorez, à l'occaſion de la place que le Roi vient de me donner. Votre bienveuillance m'eſt d'autant plus précieuſe, que ce n'eſt pas l'occaſion préſente qui la fait naître. Je vous en demande avec empreſſement la continuation, & d'y ajouter la faveur de me donner de tems en tems de vos nouvelles. Vous pouvez être aſſuré que je ſerai exact à la correſpondance, & qu'aucune autre ne me fera tant de plaiſir. Je ſuis avec un reſpectueux attachement, &c.

N°. LI. LII. LIII.

EXTRAIT *d'une Lettre de Mr. le Marquis de* BISSY, *écrite de* Paris *le* 19. *Juillet* 1728. *à Mr. l'Abbé de* MONTGON.

JE loue & approuve d'avoir refuſé la penſion dont on a voulu vous gratifier. Rien

n'eſt mieux, *Monſieur;* & je ne ſuis pas ſurpris qu'une pareille conduite vous attire la bienveuillance de leurs Majeſtés, & l'eſtime univerſelle de toute la nation. Mr. le Marquis de BRANCAS, qui me l'écrit, me mande en ſix lignes tout autant de bien de vous que j'en penſe; & vous pouvez par-là juger de ce qu'il m'en dit.

AUTRE *extrait d'une Lettre du même, du* 15. *Aouſt* 1728.

JE ſuis ravi que vous ſoyez content du Marquis de BRANCAS. Il me le paroit très fort de vous & de votre conduite.

EXTRAIT *d'une Lettre de feu Mr. le Comte de* VALBELLE *à Mr. l'Abbé de* MONTGON, *du* 1. *Aouſt* 1728.

UNE penſion de 500. piſtoles d'Eſpagne, que Sa Maj. Cath. vous a offerte, & que vous venez de refuſer; une partie de celle qui vous reſtoit en France, que vous faites paſſer ſur la tête de Mr. le Chevalier de MONTGON, pour le tirer de l'état d'une fortune médiocre; enfin le ſilence que vous gardez là-deſſus, même avec vos amis, ſont des exemples de modeſtie, de deſintereſſement & de généroſité aſſez rares, pour augmenter encore, s'il étoit poſſible, la bonne opinion que j'ai de vous depuis bien des années, & qui

qui ne doivent pas vous faire moins d'honneur en cette Cour, qu'à celle d'Eſpagne. Mr. le Prince de ROHAN & Mr. le Cardinal ſon frere, inſtruits de ces deux actes, les trouvent dignes des plus grands éloges, & m'ont chargé de vous en faire leurs complimens.

Les louanges que vous donnez à Mr. le Comte de FORCALQUIER, ſur ſon caractere aimable, plein d'eſprit, & d'une ſageſſe au deſſus de ſon âge; à Mr. le Marquis de BRANCAS ſur ſes ſentimens remplis d'honneur, de vertu, de droiture, & ſur la prudence qu'il obſerve dans toutes ſes démarches, me font grand plaiſir, par l'interêt très ſenſible que je prends à ce qui regarde l'un & l'autre. Je les reconnois ſans peine au portrait que vous en faites, & vous prie de leur offrir mes reſpects. Madame la Marquiſe de BRANCAS, que j'ai l'honneur de voir quelquefois, & qui ſe ſouvient toujours de votre enfance, où vous étiez élevé à Verſaille chez Madame votre mere, vous prie auſſi de ne la pas oublier, & vous fait ſes complimens. &c.

N°. LIV, & LV.

LETTRE *de Mr. l'Abbé de* MONTGON *à Mr.* CHAUVELIN, *Garde des Sceaux de France, & Miniſtre des Affaires étrangeres, de Madrid le 5. Juillet* 1728.

MONSEIGNEUR,

QUOIQUE la matiere ſur laquelle j'ai l'honneur de vous écrire aujourd'hui, ſoit, je l'avoue, très-délicate, & que je puiſſe peut-être avoir à combattre dans votre eſprit des préventions peu favorables pour moi; j'ai cependant, Monſeigneur, tant de confiance en votre probité & en vos lumieres, que j'eſpere que vous ne ſerez point offenſé de la liberté avec laquelle j'ai recours à vous aujourd'hui, au ſujet de l'éclairciſſement dont j'ai beſoin; & qu'en même tems, ce que je me propoſe d'avoir l'honneur de vous dire, & qui eſt fondé ſur des preuves que je ſuis en état de vous faire parvenir quand il vous plaira me le preſcrire, pourra vous engager à me donner encore en cette occaſion une nouvelle marque de vos bontés.

Pour commencer, Monſeigneur, à vous mettre un peu au fait de ce qui me regarde, j'aurai l'honneur de vous dire qu'étant arrivé en ce Païs au mois de Novembre 1725. conformément

mément à l'ordre que le Pere Bermudez, alors Confeſſeur du Roi, m'en avoit donné; & les conjonctures, auſſi-bien que la diſpoſition des eſprits étant, quand je partis de France, dans l'état dont vous avez ſans doute été informé, je fus néanmoins aſſez heureux pour ſatisfaire en même tems, quoique ſans Caractere & par conſéquent ſans autorité, à l'obéiſſance que je devois rendre aux ordres que Mr. le Duc de Bourbon, alors Premier Miniſtre, & Mr. le Comte de Morville, m'avoient donnés en m'envoyant mon Paſſeport en Auvergne, de travailler autant qu'il me ſeroit poſſible à l'ouvrage de la Reconciliation; & à ceux en même tems que je reçus de Leurs Maj., d'éviter, (ſi je ne voulois encourir leur indignation), de me mêler ici d'aucune affaire d'Etat, ni de chercher à y jouer fauſſement le perſonnage de Miniſtre.

La contrarieté manifeſte que vous remarquerez d'abord qui ſe trouve entre les deux differens ordres dont je parle, vous portera peut-être à croire, Monſeigneur, qu'en prétendant vous prouver que j'ai été aſſez heureux pour être fidele aux uns & aux autres, je cherche à vous en impoſer: mais cette idée ſe diſſipera bien-tôt, lorſque vous voudrez bien conſiderer que pour me ménager dans une ſituation ſi délicate, je me déterminai d'abord à expoſer avec la vérité la plus ſimple au Pere Bermudez les ordres qui m'avoient été donnés, & de le prier en même tems de faire agréer à Leurs Majeſtés, que pour mieux éclairer de près ma conduite, je lui communiquaſſe toutes les Lettres qui me ſeroient adreſ-

ſées, afin qu'il pût avoir l'honneur de leur rendre enſuite un compte exact de ce qu'elles contiendroient, & me faire ſavoir auſſi ſi je devois ou y répondre, ou n'en faire aucun cas. Voilà, Monſeigneur, comment je parvins à allier les ordres de la Cour de France avec ceux de celle-ci; & tel fut l'innocent artifice que j'employai pour ne point manquer d'un côté au zele que ma naiſſance me preſcrit d'avoir pour le ſervice du Roi dont je ſuis Sujet; & de l'autre, à la reconnoiſſance que je devois reſſentir des bontés ſingulieres dont Leurs Maj. daignoient m'honorer.

Ma bonne-foi fut ſi complette ſur tout cela, Monſeigneur; ma déference & mon attention pour l'Ambaſſadeur d'Angleterre, qui étoit dans le tems dont je parle le ſeul Miniſtre qui parût chargé des Affaires de France, ſi ſuivie & ſi conforme à la parfaite intelligence qu'on ſouhaitoit d'entretenir avec le Roi ſon Maître; & enfin, le ſecret ſur ce qui ſe paſſoit, ſi inviolablement gardé, que ni les Miniſtres des Puiſſances Etrangeres, ni ceux même de Leurs Majeſtés, ne purent jamais établir, Monſeigneur, ſur aucun fondement certain, les ſoupçons que ma préſence leur donnoit que j'étois chargé en cette Cour de quelques Affaires; & que j'y eus une liberté entiere d'écrire, de voir ceux que je jugerois à propos, & de ſuivre en un mot ce qui m'avoit été preſcrit.

Je ne profitai de cette liberté, Monſeigneur, que pour inſpirer au Roi & à la Reine, tantôt par des Mémoires & des Lettres qui exiſtent, tantôt par des Audiences & par beaucoup d'autres voyes particulieres, les ſentimens les plus favora-

favorables à leur Réunion avec le Roi leur Neveu ; que pour leur parler ſur ce que mon peu de capacité me portoit à regarder comme leurs véritables interêts, & ſur beaucoup d'autres affaires particulieres, avec une reſpectueuſe liberté, dont Mr. Stanhope, alors Ambaſſadeur d'Angleterre en cette Cour, & que vous avez (heureuſement pour moi) à la vôtre, peut vous rendre compte ; que pour inſtruire outre cela Mr. le Duc de Bourbon & Mr. de Morville, des moyens que je croyois qu'ils pouvoient prendre pour arriver au but qu'ils ſe propoſoient ; & en un mot, que pour donner au Roi les preuves les plus claires & les plus convaincantes de mon zele pour ſon ſervice & pour ſa gloire.

Telle a été, Monſeigneur, la conduite que j'ai tenue en cette Cour pendant près de 14. mois, & juſqu'à celui de Janvier 1727. Leurs Maj. ayant jugé alors à propos de m'envoyer en France avec des marques, j'oſe le dire, bien ſingulieres de leur confiance, j'y portai un Mémoire copié de ma main ſur l'original écrit de celle de la Reine, qu'on peut regarder comme la premiere ouverture un peu marquée qui ait été faite de la part de Leurs Majeſtés pour la Reconciliation. Mon premier ſoin, après être arrivé à Paris, fut de diſſiper les preventions qu'on avoit conçues ici contre Mr. le Cardinal de Fleury & les diſpoſitions de la Cour de France, de rétablir l'intelligence qui juſqu'à mon arrivée avoit été comme éteinte entre les deux Rois, & de former pour cela un commerce direct de Lettres entre Leurs Maj. & Mr. le Cardinal de Fleury. Je parlai

ſur tout cela ſi fortement, Monſeigneur, dans mes Lettres, que Mr. le Cardinal de Fleury me demanda lui-même une fois, ſi je ne craignois point de me compromettre. Enfin, bien des faux préjugés diſſipés; l'intelligence renouvellée entre les deux Cours, par un commerce ſecret de Lettres de Leurs Majeſtés à Mr. le Card. de Fleury, & même au Roi leur Neveu; & ce moyen ſi ſimple, ſi ſûr, & ſi ſecret pour s'entendre de part & d'autre étant le fruit de mes ſoins, il ſemble (je m'en rapporte même, Monſeigneur, aux perſonnes les plus prévenues contre moi) que j'avois plus lieu que qui que ce ſoit de me flatter, d'avoir travaillé utilement à la Réunion des deux Couronnes, & par conſéquent de m'attendre à quelque marque de reconnoiſſance, qui juſtifiât aux yeux du Public la conduite ſecrete que j'avois tenue. J'ai éprouvé cependant en France, Monſeigneur, un traitement bien different. Je n'ai remarqué dans Mr. le Card. de Fleury preſque aucune favorable diſpoſition pour moi; & ſans vouloir entrer ſur cet article dans aucun détail, je me contenterai ſimplement de vous dire, que ſoit par la malice de mes ennemis, ou par des préventions dont j'ignore le principe, non ſeulement Son Eminence n'a pas jugé à propos de m'attirer la plus legere marque de ſatisfaction du Roi; mais, ce qui m'a été infiniment plus ſenſible, elle m'a fait, dans une Lettre qu'elle m'écrivit de Fontainebleau en date du 27. Octobre de l'année paſſée, les reproches les plus forts de n'avoir, pendant toutes les Brouilleries qui ont duré entre les deux Couronnes, je ne dis pas, Monſeigneur, agi ſimplement très-foiblement, mais

mais même *point du tout* (ce ſont ſes propres termes) pour la Reconciliation : à quoi elle ajoute ſur bien d'autres faits des expreſſions aſſurément fort dures, & qui ne me permettent point de douter de ſon indignation.

Je ſai trop, Monſeigneur, à quel point il eſt difficile de faire revenir les perſonnes qui ſont dans de grandes Places, des préjugés qu'elles ont une fois formé, pour entreprendre, ni ſeulement oſer tenter de diſſiper ceux que Mr. le Cardinal de Fleury a contre moi ; & je me contente d'eſperer que Dieu ne permettra point qu'il perſévere toujours dans les ſentimens que mes Ennemis lui ont inſpiré, & que tôt ou tard le zele que j'ai tâché de faire voir pour le ſervice du Roi & pour ma Patrie, & dont j'ai les preuves les plus évidentes, ne ſera point ignoré. Mais quoi qu'il en ſoit, ſouffrez, Monſeigneur, après vous avoir rapporté une partie de la conduite que j'ai tenuë, & vous avoir très-humblement ſupplié de vous informer à Paris de Mr. Stanhope, dont j'honorerai toute ma vie le mérite & la probité, & en ce Païs de Mr. l'Archevêque d'Amida Confeſſeur de la Reine, j'oſerai même dire de Leurs Maj., ſi j'avance un mot dans cette Lettre qui ne ſoit conforme à la plus exacte bonne-foi ; ſouffrez, dis-je, Monſeigneur, que je vienne à l'éclairciſſement que je prends la liberté de vous demander, & qui fait le principal ſujet de cette Lettre.

Le Roi & la Reine m'ayant preſcrit au mois de Septembre 1726. d'écrire en France pour y demander, Monſeigneur, la permiſſion de m'attacher à leur ſervice, elle me fut ſur le champ accordée, avec les termes même les plus obli-

geans pour moi. J'avois donc lieu de croire, après le consentement qu'on avoit donné à la démarche qu'on m'avoit prescrit de faire en cette Cour, qu'on ne s'opposeroit point en France, ni aux Emplois que Leurs Majestés me donneroient dans leur service, ni aussi aux autres graces qu'elles jugeroient à propos de m'accorder. Quel a donc été mon étonnement d'apprendre cependant d'une maniere, je l'avoue, d'abord un peu plus obscure, mais ensuite, Monseigneur, plus clairement par des personnes qui prétendent en cette Cour le savoir de Mr. de Rottembourg, que Mr. le Card. de Fleury, non content des preuves qu'il m'a donné de son éloignement pour moi, avoit pressé ce Ministre du Roi, même à diverses repriſes, de s'opposer au bien que Leurs Maj. pouvoient avoir intention de me faire, & de contribuer à me priver de leur auguste protection; & que c'étoit outre cela aux insinuations de Son Eminence, aux ménagemens qu'on a pour elle, & à la crainte qu'on ressentoit de refroidir ses bonnes intentions pour Leurs Maj. que je devois uniquement attribuer le délai qu'elles apportoient à justifier, par quelque grace publique, la satisfaction qu'elles ont daigné me marquer de la conduite que j'avois tenue pour leur service. Seroit-il donc possible, Monseigneur, que, pour recompense de ce que je me suis efforcé de faire pour celui du Roi dans les conjonctures & la situation du monde la plus délicate, & qui m'a attiré des Lettres de remerciment de ses Ministres que je conserve pour cela précieusement, Mr. le Card. de Fleury employât l'autorité que S. M. lui con-

fie,

ſie, pour m'opprimer dans tous les Païs où je ſerai ? & que Son Eminence ſe ſervît du même commerce que j'ai eu le bonheur de former entre le Roi, la Reine & Elle, pour me détruire dans leurs eſprits, & pour mettre obſtacle aux bienfaits qu'elles avoient deſſein de m'accorder ? J'ai, je l'avoue, Monſeigneur, une trop haute opinion de la Religion & de la Juſtice de Mr. le Cardinal de Fleury, pour ne pas chercher non ſeulement à me perſuader, mais même à me convaincre qu'on a cherché à m'en impoſer en me parlant comme on a fait ; ou que les Auteurs de certaines tracaſſeries qui ſe ſont faites ici, en remarquant avec le temps toute l'inutilité, & le tort qu'elles leur ont fait, ſe ſont efforcés de trouver dans l'indiſpoſition où ils ſavent que Mr. le Card. de Fleury eſt contre moi, un prétexte auſſi groſſier, qu'injurieux à ſa gloire, ou de les cacher, ou de leur donner au moins quelque apparence de juſtice & de déference pour ſes ordres : & je n'imaginerai jamais encore, que n'étant point aſſez téméraire pour demander en France aucune grace, ni pour moi, ni pour les miens, à Mr. le Card. de Fleury, & encore moins pour traverſer ici ſes deſſeins ou ſes vues, il ſoit cependant offenſé que j'y trouve un aſyle, & qu'on m'y marque des ſentimens differens de ceux qu'il a conçus contre moi. Comme cependant, Monſeigneur, l'opinion où l'on eſt ici ſur les diſpoſitions de Mr. le Card. de Fleury à mon égard, & ſur les démarches qu'il a preſcrit de faire à Mr. de Rottembourg contre moi, ſoit qu'elle ſoit vraye ou fauſſe, y ſubſiſtera juſqu'à ce qu'on ait quelque preuve du contraire, j'o-

ſe recourir à votre protection, pour tâcher d'obtenir de Mr. le Card. de Fleury de vouloir bien déclarer ſes véritables ſentimens, afin que je puiſſe en conſéquence, ou continuer à ſervir Leurs Maj., ou prendre le parti qui ſera le plus convenable à ma ſituation préſente. Si on peut me prouver, Monſeigneur, que j'aye fait quelque choſe contre le ſervice du Roi, en ce Païs, ou que j'y aye tenu une conduite capable de porter quelque atteinte à l'eſtime que ceux de ma Nation doivent s'efforcer de s'attirer dans celle-ci, je mérite ſans doute qu'on me faſſe reſſentir tout le poids de l'indignation du Roi, que j'aurois en ce cas-là encourue. Mais ſi au contraire j'ai mis en uſage, dans les conjonctures épineuſes & difficile où je me ſuis trouvé, tous les moyens qui m'ont été poſſibles pour exécuter fidèlement les ordres qui m'étoient donnés; & ſi ces moyens dont je me ſuis ſervi, ont produit, Monſeigneur, les fruits dont j'ai eu l'honneur de vous entretenir dans cette Lettre; enfin, ſi j'ai tâché juſqu'à préſent, comme il convient à un homme d'honneur & de condition, de diſſiper (ſans cependant aucune eſperance d'un dédommagement de la part de la France) l'opinion & les préjugés que cette Nation-cy conçoit volontiers, que ceux qui y paſſent de la mienne n'y ſont conduits que par quelque motif d'interêt, par l'attention ſcrupuleuſe que j'ai manifeſté en toute occaſion, & même en dernier lieu, d'éviter juſqu'à l'apparence même de la plus legere cupidité; & ſi en un mot, Monſeigneur, tout ce que j'oſe vous avancer ici ſont des faits ſi évidens & ſi conformes à la plus exacte vérité,

té, que perſonne n'en ſauroit diſconvenir, non plus que des pieges groſſiers & indécens qu'on m'a voulu tendre, & dont j'ai les preuves en main par écrit; eſt-il juſte, en vérité, non ſeulement de me traiter avec rigueur en France, mais qui plus eſt, de vouloir me faire reſſentir par-tout le même traitement? A Dieu ne plaiſe auſſi que je croye Mr. le Card. de Fleury ſuſceptible d'une diſpoſition ſi contraire aux ſentimens de juſtice qui ſont en lui; & je ſerai toujours perſuadé, Monſeigneur, juſqu'à ce que j'aye les marques les plus évidentes du contraire, qu'également hors de portée de traverſer les deſſeins de Mr. le Cardinal de Fleury, ni ſeulement de tenir la plus petite place dans ſa mémoire, il regarde comme fort indifferent ce qui peut arriver à un ſimple Particulier comme moi.

Daignez donc, Monſeigneur, m'apprendre à cet égard ſur quoi je dois & peux compter, & ſi les diſcours qu'on m'a tenus ici de l'oppoſition que Mr. le Card. de Fleury mettoit à ce qui me concerne, ont quelque fondement. Si c'eſt la volonté du Roi que je ſorte d'Eſpagne, j'obéirai avec la plus prompte ſoumiſſion, & j'attendrai que le tems me procure l'occaſion de faire voir le peu de ſolidité des griefs que mes Ennemis m'objectent. Bien loin même de reſſentir la moindre répugnance de quitter ce Païs-cy, je puis vous aſſurer, Monſeigneur, que ſi je pouvois enviſager de retourner dans le mien d'une maniere qui ne reſſentit ni la punition ni la diſgrace, j'en embraſſerois l'occaſion avec autant d'empreſſement que de plaiſir. Et ſi on me ſoupçonne du deſir d'entrer

dans

dans des Affaires d'Etat, ou d'ambitionner en cette Cour de grandes Places, ſoyez s'il vous plait perſuadé, Monſeigneur, qu'on m'attribue en cela des ſentimens que je n'ai point, & que mes vues ſont aſſurément bien plus moderées; ainſi que le tems, j'eſpere, le manifeſtera clairement.

Pardonnez, Monſeigneur, cette longue Lettre, à la néceſſité où je ſuis de vous mettre un peu au fait de la conduite que j'ai tenue. Ne pourrai-je point me flater, après que vous l'aurez examinée, que vous trouverez que ma conduite méritoit un traitement different de celui qu'on m'a fait éprouver; & que ceux qui m'ont ſi fort noirci dans l'eſprit de Mr. le Card. de Fleury, ont plus conſulté la malignité de leurs cœurs, que ce qu'ils doivent à la vérité? J'eſpere auſſi qu'il pourra reconnoitre combien on a cherché à lui en impoſer ſur ce qui me regarde, & que je devrai à vos bontés l'éclairciſſement que je demande, qui m'eſt auſſi important qu'il me paroit juſte & raiſonnable.

J'ai l'honneur d'être avec tout le reſpect poſſible, &c.

REPONSE *de Mr.* CHAUVELIN *ci-devant Garde des Sceaux de France, & Miniſtre des Affaires étrangeres à Mr. l'Abbé de* MONTGON.

à Verſailles *le* 19. *Juillet* 1728.

COMME Mr. le Card. le FLEURY eſt fort occupé, *Monſieur*, je n'ai pû encore trouver

trouver le tems de lui lire la Lettre du 5. de ce mois dont vous m'avez honoré ; & quand je lui en ai voulu dire le précis, il m'a répondu qu'étant actuellement accablé d'affaires, il ne pouvoit entrer dans le détail que vous me faites. Ce que je ſais en mon particulier, & dont je puis vous rendre compte, eſt qu'on n'a jamais donné ordre à perſonne ni de vous nuire, ni de s'oppoſer en façon du monde aux graces que Leurs Maj. Cath. auront deſſein de vous faire ; & Mr. le Card. de FLEURY, à qui j'ai fait part de cet article, m'a dit qu'il étoit très-ſurpris que vous ajoutaſſiez foi à de tels diſcours, puiſque vous aviez vû toutes les lettres qu'il a écrit à la Reine d'Eſpagne. Ainſi Son Em. juge de nouveaux éclairciſſemens inutiles.

Trouvez-bon qu'en vous accuſant la reception de votre Lettre, je me ſerve de cette occaſion pour vous aſſurer, *Monſieur*, qu'on ne peut vous eſtimer ni vous honorer plus parfaitement que moi.

Signé CHAUVELIN.

Fin des Pieces Juſtificatives & du Tome VI.

0056771142